Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16139 – 7 F | DIMANCHE 15 - LUNDI 16 DÉCEMBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Nations unies : le Ghanéen Kofi Annan sera le prochain secrétaire général

LE GHANÉEN KOFI ANNAN, actuellement responsable des opérations de maintien de la paix à l'ONU après trente ans de carrière dans la fonction publique internationale, a été désigné pour succéder à Boutros Boutros-Ghali à la tête du secrétariat général de l'Organisation. L'Assemblée générale de l'ONU devrait confirmer mardi la décision du Conseil de sécurité, qui a eu lieu par acclamation vendredi 13 décembre. La France s'est ralliée au choix des Etats-Unis. Elle s'y était opposée lors des consultations qui avaient eu lieu en début de semaine, pour *protester contre la manière dont* Washington avait évincé M. Boutros-Ghali. Paris pourrait obtenir le poste de secrétaire général adjoint que M. Annan laisse vacant.

Lire page 4

Les Quinze acceptent la discipline budgétaire de la monnaie unique

L'Union européenne adopte un « pacte de stabilité et de croissance »

L'UNION EUROPÉENNE (UE) a franchi, vendredi 13 décembre, un pas décisif vers la monnaie unique. Réunis au sommet de Dublin, les quinze ministres des finances de l'UE ont adopté le pacte dit « de stabilité et de croissance ». Les chefs d'Etat et de gouvernement devaient le signer dans la journée de samedi. Le document fixe les règles de discipline budgétaire que devront observer les pays de la zone euro, après l'entrée en vigueur de la monnaie unique en janvier 1999. Il est le produit d'un laborieux compromis entre l'Allemagne, d'un côté, et les autres membres de l'Union, de l'autre. Il fixe pour règle que les pays dont le déficit budgétaire dépasserait 3 % de leur produit intérieur brut (PIB) se verront sanctionner (approche allemande) sauf s'ils peuvent prouver qu'ils sont victimes d'une récession sévère (approche française).

Lire page 2
et notre éditorial page 16

PACTE DE STABILITÉ
ARRÊTE, HELMUT ! ÇA VA TE FILER DES CRAMPES !

Vol TWA 800 : la thèse de l'accident l'emporte

Le réservoir central des Boeing 747 mis en cause

L'EXPLOSION du Boeing de la TWA New York-Paris, le 17 juillet, est-elle due à une défaillance technique liée au réservoir central de l'avion, construit en 1971 ? Bien que l'enquête ne soit pas terminée, les nouvelles consignes de sécurité recommandées, vendredi 13 décembre, par la direction nationale de la sécurité des transports américaine (NTSB) semblent accréditer cette hypothèse.

Alors que les dirigeants de cet organisme devaient rencontrer, samedi 14 décembre à Washington, une centaine de proches des victimes, le NTSB estime nécessaire la modification de la conception du réservoir central droit des Boeing 747 ainsi que des réservoirs situés près d'une source de chaleur dans d'autres types d'appareils. Il préconise également la mise en place de systèmes de surveillance de la température du kérosène à l'intérieur des cabines de pilotage.

Ces consignes seront examinées *« sans délai »* par la direction de l'aviation civile américaine, la FAA, qui les mettra en œuvre aux Etats-Unis. Ses homologues du monde entier seront parallèlement informés de ces mesures et les répercuteront sur les compagnies aériennes de leur pays. Ces modifications de grande ampleur devraient se dérouler sur plusieurs mois, estime à Paris la direction générale de l'aviation civile.

Cinq mois après cet accident qui a fait deux cent trente victimes, les enquêteurs n'ont pas formellement écarté la thèse d'un attentat par explosif ni celle du missile « égaré ». Le long silence des officiels américains ne s'explique pas seulement par la complexité de l'enquête, mais aussi par les intérêts commerciaux en jeu chez les constructeurs et les transporteurs. Les conséquences d'une éventuelle bataille judiciaire qui résulterait de la confirmation de cette hypothèse pourraient coûter très cher à Boeing et TWA.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1215 - 7,00 F



Le bélier malien de Jacques Chirac est-il un « clandestin » ?

D'OÙ VIENT *la pièce d'art africain, offerte* par ses collaborateurs au président de la République, Jacques Chirac, pour son soixante-*quatrième anniversaire ? D'après la photo*graphie publiée par l'hebdomadaire *Paris-Match* daté du 12 décembre, reprise par *Le Canard enchaîné*, ce quadrupède de terre cuite – probablement un bélier – semble provenir des environs de Thial, bourgade située au Mali, dans le delta du Niger, au sud-ouest de Djenné. Jean Pollet, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art africain à Paris-I (Sorbonne), est formel : *« Ce site est particulièrement connu parce que c'est l'un des rares théâtres de fouilles clandestines, au Mali. La force publique malienne y est intervenue en 1990. On connaît donc bien les objets qui ont été exhumés. »* Une photo publiée par l'ICOM-Maison de l'Unesco dans sa brochure *Cent objets disparus* (1994) montre effectivement des pièces semblables disposées sur un étal : des animaux de factures assez frustes, *fabriqués entre le X*[e] *et le XV*[e] *siècle.*

Comme tous les objets archéologiques maliens, ils sont strictement interdits d'exportation. *Ils sont pourtant nombreux à être pro*posés en France, en Grande-Bretagne ou en *Allemagne. Un grand marchand parisien in*dique que des objets de ce type ont commencé à sortir du Mali à la fin des années 80 : *« Ils ne sont ni rares ni précieux, et ont surtout un intérêt historique. Leur prix de vente était de l'ordre de 3 000 francs français au Mali, entre 5 000 francs et 7 000 francs environ, en France. Ils n'ont guère augmenté aujourd'hui. »* Un autre spécialiste estime ce genre de pièce à *« pas plus de 15 000 francs »*. Rien à voir avec les statuettes Bankoni de la région de Bamako ou les figurines trouvées du côté de Djenné, beaucoup plus sophistiquées, qui peuvent atteindre des prix très élevés.

Cette affaire provoque néanmoins une grosse émotion au Mali dont le président, Alpha Oumar Konaré, ancien archéologue, est particulièrement soucieux de la préservation du patrimoine. Car, pour obtenir ces pièces, des sites archéologiques sont fouillés clandestinement et donc détruits. Du coup, ce sont des pans entiers d'histoire qui disparaissent. *C'est pour cette raison que l'Unesco*, en 1970, a élaboré une convention internationale pour lutter contre le trafic illicite des objets d'art, *qu'ils soient volés ou pillés. Le Parlement* français, en 1983, a autorisé les pouvoirs publics *à ratifier cette convention. Elle devrait* l'être par le ministère des affaires étrangères dans les prochains jours – avec treize ans de retard ! *La France a également signé (mais* pas encore ratifié) la convention Unidroit, présentée à Rome en 1995 par l'Institut international *pour l'unification du droit privé.* D'après cette convention, l'acheteur ne peut plus se réfugier derrière sa bonne foi en cas *de litige : il doit faire preuve de sa « bonne diligence »*, prouver qu'il s'est enquis de l'origine de la pièce.

Ce qui *l'empêche – théoriquement –* d'acheter un objet archéologique interdit de sortie. Mais les textes législatifs n'étant pas rétroactifs, les objets qui circulaient sur le marché avant la promulgation de la loi ne sont pas visés par elle. *« Peu importe. Ce que nous voulons*, explique Elisabeth des Portes, une responsable de l'ICOM, *c'est prendre date pour moraliser le marché du XXI*[e] *siècle. »* Néanmoins, les Etats-Unis viennent d'interdire *officiellement la vente de tous les objets* archéologiques en provenance de certains pays – dont le Mali.

Emmanuel de Roux

Télé : la saga du numérique

LES FRANÇAIS vont bientôt pouvoir faire leur choix parmi des dizaines, voire des centaines de nouveaux programmes. Telle est la révolution de la télévision numérique. Il reste, pour accéder à cette nouvelle planète, à acquérir un décodeur et à payer un abonnement... Trois bouquets concurrents se battent déjà pour séduire les téléspectateurs. Le 16 décembre, Télévision par satellite (TPS) se lance à l'assaut du marché investi par CanalSatellite. AB Sat devrait suivre avant la fin de l'année. Rudes bagarres en perspective. Les premières passes d'armes ont commencé. Toute une saga... A lire aussi, dans notre supplément « Télévision, Radio, Multimédia », notre sélection de cadeaux : CD-ROM pour adultes, vidéos pour enfants, et notre enquête sur la radio Skyrock.

Du bon usage des incidents diplomatiques

AINSI, Hervé de Charette aurait ostensiblement boudé Warren Christopher, au moment où le secrétaire d'Etat américain tourne lui-même le dos à la diplomatie pour reprendre son métier d'avocat dans sa Californie natale. En d'autres temps, un tel affront aurait pu avoir des conséquences dramatiques, comme le coup d'éventail que le dey d'Alger infligea au consul de France ou la dépêche d'Ems que Bismarck expédia à Napoléon III. Le soufflet provoqua en 1830 la conquête de l'Algérie et l'insolente missive la guerre de 1870.

Heureusement que Paris et Washington sont, comme le dit un diplomate français *« d'accord sur l'essentiel »*. Sinon... La tragi-comédie bruxelloise est ce qu'on appelle un de ces « incidents diplomatiques », qui foisonnent dans l'histoire des relations internationales. Tantôt c'est une parole malheureuse, un geste déplacé, un grave manquement aux convenances, tantôt un écart savamment calculé ou une déclaration spontanée. Souvent ils en disent plus long que toutes les notes verbales et écrites, où tous les termes sont pesés au trébuchet.

Quelques exemples (qui ne font pas une typologie). Le 15 octobre 1960, à l'Assemblée générale des Nations unies, Nikita Khrouchtchev manifeste bruyamment son hostilité au discours du délégué américain en tapant du poing sur la table, accompagné du taciturne Andreï Gromyko. Déçu du peu d'attention dont il est l'objet, le premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique, la mine réjouie, se saisit alors de sa chaussure pour frapper le pupitre en bois. Effet garanti. Khrouchtchev montre le peu de cas qu'il fait de l'ONU, mais en Union soviétique, ce comportement de rustre lui vaut le mépris silencieux de ses concitoyens.

Quelques mois auparavant, il avait déjà provoqué un incident à Paris, alors que de Gaulle avait convoqué le premier sommet des Quatre depuis les grandes réunions de l'après-guerre. Le chef du Kremlin avait pris prétexte de la violation de l'espace aérien soviétique par un avion-espion américain U2 pour monter ce que le général appela *« une mauvaise comédie »*.

Daniel Vernet

Lire la suite page 16

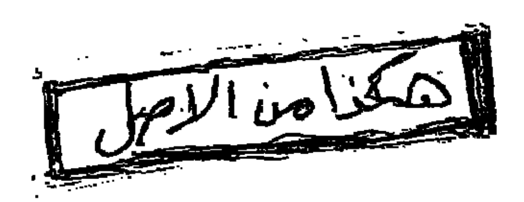
La vieille dame et la mer



ANITA CONTI

C'EST UNE AVENTURIÈRE, une vraie. Anita Conti n'a jamais pu résister à l'appel du large. A quatre-vingt-dix-sept ans, cette grande *voyageuse raconte ses* rêves et ses passions, ses longues courses sur les océans et les continents. Son seul regret : ne pas avoir volé dans l'espace. Car la Terre lui parut un jour comme *« un grumeau »*. Trop étriquée pour son appétit de découvertes.

Lire page 11



EURO Les ministres des finances des quinze pays de l'Union européenne ont franchi une étape importante dans la voie de la mise en service de l'euro en adoptant, vendredi 13 décembre au sommet de Dublin, un « pacte de stabilité et de croissance ». ● IL S'AGIT de la discipline budgétaire que devront observer les pays de la zone euro après l'entrée en vigueur de la monnaie unique en janvier 1999 et notamment des sanctions pour ceux d'entre eux dont le déficit budgétaire franchirait la barre des 3 % du PIB. ● L'ALLEMAGNE voulait l'automaticité des sanctions, sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles – forte récession – définies de manière très étroite. La France et les autres pays étaient partisans de plus de souplesse. Le résultat final est un compromis qui a fait dire aux uns et aux autres qu'il leur donnait satisfaction *(lire notre éditorial page 16)*.

Les Quinze s'entendent sur la discipline de la monnaie unique

Après plus d'une dizaine d'heures d'âpres discussions, les ministres des finances des pays de l'UE ont adopté, vendredi 13 décembre à Dublin, le pacte dit « de stabilité » qui encadrera les finances publiques des Etats participant à l'Union économique et monétaire

DUBLIN
de nos envoyés spéciaux

C'est à l'évidence avec une grande satisfaction que Ruari Quinn, le ministre irlandais des finances qui présidait les travaux du Conseil « Ecofin », et Yves-Thibault de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, ont annoncé, vendredi 13 décembre dans l'après-midi, que les Quinze étaient parvenus à s'entendre sur les modalités du « pacte de stabilité » budgétaire, lequel liera, à partir du 1er janvier 1999, les pays participants à l'euro. Les derniers points laissés en suspens à l'aube précédente avaient été réglés, le compromis virtuel étant ainsi transformé en accord politique en bonne et due forme.

Trois textes ayant trait à la gestion de l'euro sont ainsi débloqués. Celui sur le statut juridique de l'euro explique qu'à compter du 1er janvier 1999, l'euro deviendra la seule monnaie légale des pays qui auront été qualifiés (en mars 1998) pour passer à la troisième étape de l'Union économique et monétaire. Il garantit la continuité des contrats, autrement dit donne les assurances nécessaires à ceux qui détiennent des créances en écus, ou bien dans l'une des devises européennes qui vont disparaître au profit de l'euro.

Le deuxième concerne la mise en place, à partir du 1er janvier 1999, d'un nouveau système monétaire européen (SME) entre la zone « euro » et les pays dits *pré-in* qui ne participeront pas encore à la monnaie unique, soit parce qu'il ne remplissent pas les conditions exigées par le traité (les critères de convergence), soit – s'agissant des deux pays qui disposent d'une clause d'exemption (Grande-Bretagne, Danemark) – parce qu'ils auront préféré différer leur propre passage à la monnaie unique. Le nouveau SME, auquel tenaient beaucoup les Français, a pour objet d'assurer la stabilité monétaire à l'intérieur de l'ensemble de l'Union.

Le troisième est le « pacte de stabilité » lui-même, objet de la sollicitude des Allemands, garde-fou contre la tentation de pratiquer une politique budgétaire laxiste avec, comme risque, la remise en cause de la solidité de l'euro. A la demande de Jacques Chirac, il sera dorénavant dénommé *« pacte de stabilité et de croissance »*. Chacun a reconnu que l'idée était bonne, qu'il ne s'agissait pas là de chercher à faire illusion, mais de convaincre l'opinion que la vertu ainsi codifiée, choisie par tous, imposée par personne, donnerait une assise plus solide à l'activité. *« Le pacte, c'est l'assurance que l'euro sera bien géré, qu'il y aura des taux d'intérêt bas, ce qui est bon pour la croissance et l'emploi »*, a souligné M. de Silguy.

COMPROMIS

L'objet du pacte est d'encadrer la politique budgétaire des participants à l'euro, avec comme objectif, à moyen terme, des finances publiques proches de l'équilibre et, dans le court terme, des déficits n'excédant pas 3 % du PIB. En cas de dépassement, le pacte prévoit des sanctions pouvant prendre la forme de lourdes amendes si rien n'est fait à temps pour corriger les erreurs relevées. Franchir cette ligne rouge de 3 % sans être pour autant sanctionné sera possible, en cas de *« circonstances exceptionnelles et provisoires »*, c'est-à-dire principalement en cas de récession sévère. Comment définir cette dernière ? C'est sur ce point que depuis six semaines porte la querelle.

Les Allemands, soutenus jusqu'à un certain point par les Néerlandais, plaident pour une définition étroite (en cas de baisse d'activité de plus de 2 % sur un an, il y aurait circonstances exceptionnelles et donc pas de sanction ; avec une récession de moins de 2 %, pas de circonstances exceptionnelles et donc sanction), de telle sorte que la mécanique dissuasive des sanctions puisse jouer de la manière la plus automatique possible.

La majorité des autres Etats membres, Français en tête, soucieux d'introduire davantage de souplesse, préconisent une approche politique au cas par cas. Dans la nuit de jeudi à vendredi, les ministres des finances s'étaient entendus, non sans mal, sur l'architecture d'un compromis. En simplifiant : circonstances exceptionnelles (pas de sanction) en cas de récession de plus de 1,5 % sur un an ; appréciation politique, débat au niveau du Conseil et de la Commission dans l'hypothèse d'une récession se situant, toujours sur un an, entre 0,75 % et 1,5 % du PIB. En cas de chute d'activité inférieure à 0,75 %, en principe, sanction.

Vendredi, à la reprise des travaux, il apparut très vite que chacun donnait une lecture différente du compromis. Les Allemands expliquaient que l'essentiel, c'étaient les chiffres inscrits dans l'accord, qui bornaient et limitaient donc la marge d'appréciation du Conseil. Aux dires des Français, en revanche, celle-ci était complètement préservée.

Sauf à risquer une remise en cause d'un résultat laborieusement acquis quelques heures plus tôt, il fallait mettre un terme à cette cacophonie. Jacques Chirac, Helmut Kohl, John Bruton, le premier ministre irlandais, chargèrent Jean-Pierre Junker, premier ministre et ministre des finances du Luxembourg (siégeant dans les deux institutions, le Conseil Ecofin et le Conseil européen) d'une médiation entre Jean Arthuis et Theo Waigel, les ministres des finances français et allemand. Le premier ministre luxembourgeois, homme habile et avisé, qui bénéficie de l'estime de tous (il présidera le Conseil européen au second semestre 1997) éprouva apparemment quelques difficultés à mettre tout le monde d'accord sur un texte un peu moins susceptible d'interprétations divergentes ! Nul doute cependant que la volonté d'aboutir était bien présente et, finalement, cette ultime tractation fut conclue dans des délais raisonnables. Le cas de figure envisagé est celui où un pays de la zone euro laisse filer le déficit de ses finances publiques au-delà de 3 %. En cas de récession de plus de 2 % sur un an, il est dispensé de sanction. Dans l'hypothèse d'une récession inférieure à 2 %, la commission fait un rapport au Conseil afin d'examiner s'il y a eu des circonstances exceptionnelles pouvant justifier une dispense des sanctions. Mais ce n'est en principe que pour une récession située entre 0,75 % et 2 % du PIB qu'une telle dispense pourra être accordée.

Philippe Lemaître et Henri de Bresson

L'histoire retiendra que l'euro a été présenté un vendredi 13, au siège de la Banque d'Irlande, sous un ciel d'hiver à Dublin. Le président de l'Institut monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, un baron belge originaire de Hongrie, a présenté sept coupures de 5 (gris), 10 (rouge), 20 (bleu), 50 (orange), 100 (vert), 200 (jaune), 500 (violet) euros qui seront mises en circulation, dans les pays éligibles à la monnaie unique, au plus tard le 1er janvier 2002.

La règle et les exceptions

Le « pacte de stabilité », clé de voûte de l'Union économique et monétaire (UEM), édicte une règle et les possibilité d'y échapper.

Jusqu'à une récession de 0,75 %, un Etat membre de l'euro en déficit excessif ne peut en *« règle générale »* pas arguer de circonstances exceptionnelles pour être dispensé de lourdes sanctions financières lorsque son déficit public a dépassé la limite des 3 % du produit intérieur brut imposée par le traité de Maastricht.

Pour une récession comprise entre 0,75 % et 2 %, l'Etat fautif peut arguer de sa situation économique globale, par exemple une chute brutale du produit intérieur brut ou de sa production pour demander à ne pas être sanctionné.

Au-dessus de 2 %, l'Etat en déficit excessif est automatiquement dispensé de sanctions. – *(AFP.)*

Les Etats membres réaffirment que l'Union européenne doit se réformer avant de s'élargir

DUBLIN
de nos envoyés spéciaux

La présentation des futurs billets en euro et, surtout, le bras de fer engagé sur le « pacte de stabilité » ont détourné l'attention des autres grands thèmes abordés vendredi 13 décembre au sommet européen de Dublin : l'emploi et la conférence intergouvernementale (CIG) sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, qui avaient laissé à leurs ministres des finances le soin de s'entendre sur le pacte, y ont pourtant consacré l'essentiel de leur temps au cours de leurs deux réunions de la journée. Les conclusions de la présidence irlandaise, rendues publiques samedi 14 décembre à l'issue du Conseil, devaient entériner les accords survenus dans le domaine monétaire. Elles devaient aussi sérier les priorités que les responsables européens souhaitent voir aborder par la CIG pour conclure ses travaux – réforme des institutions à la fois dans la perspective de l'élargissement de l'Union et du renforcement de sa personnalité politique – dans les délais prévus, au conseil d'Amsterdam en juin 1997, et ouvrir la voix aux négociations d'élargissement.

Le projet de traité remis à la veille de ce sommet par les Irlandais, ainsi que le document franco-allemand du 9 décembre, clarifient un débat jusque-là très confus. Elisabeth Guigou, ancien ministre socialiste aux affaires européennes, l'un des deux représentants du Parlement européen pour la CIG, se faisait l'écho, vendredi dans les couloirs du sommet, de l'inquiétude de l'Assemblée de Strasbourg sur *« le manque d'impulsion forte, suffisamment ambitieuse »*. La matière, il est vrai, est nouvelle à défricher, puisque le volet politique du traité de Maastricht, contrairement à son volet économique et monétaire, n'est encore qu'une ébauche très sommaire, reflet d'une prise de conscience tardive et difficile, après l'effondrement du mur de Berlin, que l'Union ne pouvait longtemps se développer sur le plan économique sans une contrepartie politique garantissant le caractère démocratique de l'entreprise. La pression des événements extérieurs – guerre de Bosnie, développement de la criminalité venue des nouvelles démocraties de l'est du continent, prise de conscience croissante d'une communauté d'intérêts face à la mondialisation – a contribué à modifier la perception des choses. La volonté exprimée depuis longtemps par le chancelier Helmut Kohl de « communautariser » une partie des tâches de police et de justice pour renforcer la sécurité des Européens a, petit à petit, rencontré des oreilles plus attentives. Il en a été de même de la volonté de la France d'imprimer une nouvelle impulsion à la coopération en matière de politique étrangère et de défense. Ce n'est pas un hasard si ces deux thèmes, qui touchent directement à la sécurité des citoyens, se retrouvent en tête des priorités fixées par le document franco-allemand de Nuremberg, et en bonne place dans le projet de traité irlandais.

UNE DÉCLARATION SUR L'EMPLOI

Lors du tour de table effectué à Dublin par les chefs d'Etat et de gouvernement, le président Jacques Chirac, qui a fait distribuer à la presse les grandes lignes de son intervention, a indiqué qu'il souhaitait voir figurer dans les conclusions du sommet un engagement à approfondir ces deux questions – politique de sécurité, politique étrangère –, ainsi que celle de la réforme des institutions proprement dite. *« Nous devons dire,* insiste le président français, *qu'une réforme institutionelle ambitieuse et profonde doit précéder l'élargissement. »*

Le projet de traité soumis par la présidence irlandaise a été reconnu comme une bonne base de discussion, mais le premier ministre irlandais, John Bruton, a souligné lui-même qu'il fallait aller au-delà. Le document franco-allemand, qui propose notamment de faire d'Europol une véritable police européenne, de confier à une personnalité la coordination de la politique étrangère et de muscler les institutions européennes, a été salué comme une contribution importante. Malgré ses démêlés avec le président Chirac sur la drogue, Wim Kok, le premier ministre néerlandais, dont le pays va assumer à partir du 1er janvier, pour six mois, la présidence de l'Union, l'a qualifié d'*« utile »*.

Les discussions devaient déboucher sur une *« déclaration de Dublin sur l'emploi »*, thème qui tenait particulièrement au cœur de la présidence irlandaise et dont le ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier, soulignait l'importance qu'il y attachait également. Paris est maintenant à peu près d'accord pour que ce thème fasse l'objet d'un chapitre à part dans le futur traité renouvelé, ce dont il faut encore convaincre les Britanniques. Ce point est important pour les Irlandais, mais aussi pour les Scandinaves, qui, à la notable exception de la Finlande, traînent, en revanche, des pieds sur la plupart des réformes envisagées. Mis à part le cas particulier de la Grande-Bretagne, la Suède fait partie des pays les plus réticents au changement, avec le Portugal et la Grèce, qui redoutent de voir leur influence et leurs sources de financement amoindries dans une communauté élargie.

H. de B. et Ph. L.

Un rapport adressé à la Commission de Bruxelles s'alarme de la baisse de compétitivité de l'Europe

L'EUROPE perd du terrain dans le domaine de la compétitivité économique, estime le rapport du groupe consultatif sur la compétitivité adressé le 10 décembre à Jacques Santer, président de la Commission européenne. Ce groupe, que préside Percy Barnevik, président du groupe industriel helvético-suédois ABB, est composé de chefs d'entreprise, de syndicalistes et d'hommes politiques européens. Il s'agit du quatrième rapport du groupe après ceux consacrés à la création du marché unique, à la réforme des services publics et à celle du marché du travail.

Le cri d'alarme que lance le groupe est destiné à faire prendre conscience aux gouvernants des mauvaises performances de l'Europe sur la scène économique mondiale. *« En 1995, la part des Etats membres de l'Union européenne dans les exportations mondiales était de 19,4 % contre 21,1 % en 1990 »*, note le rapport, qui ajoute que, *« au cours de la même période, la part du Japon s'est maintenue à environ 12 % »*. Que ce soit dans le domaine de l'investissement à l'étranger ou de la position technologique, l'Europe fait moins bien que ses principaux compétiteurs, notamment en Asie, où se trouvent les plus grands pays émergents.

Jean Gandois, président du CNPF et membre du groupe, a présenté, vendredi 13 décembre, les principales conclusions du rapport. Il a souligné que l'ingénierie mécanique européenne se portait bien grâce à l'Allemagne, mais pas les télécommunications, dont le coût est plus élevé d'un quart qu'aux Etats-Unis, ni l'énergie, et encore moins les services financiers.

« TAPER DU POING SUR LA TABLE »

« Si l'Europe n'est pas compétitive, a déclaré M. Gandois, *nous resterons dans le marasme où nous nous trouvons aujourd'hui. »* Il a souligné la proposition du groupe de transférer les ressources financières des secteurs en déclin vers les secteurs porteurs et surtout de donner à la politique sociale l'objectif de protéger les personnes et non les emplois.

De façon rituelle, le groupe demande que soient démantelées les politiques restrictives en matière technique ou douanière. Afin d'améliorer l'efficacité de l'Union européenne, il souhaite que l'article 113 du traité donne enfin à la Commission la compétence de négocier sur les services et la propriété intellectuelle et pas seulement sur les produits et les marchandises. Cette nouvelle compétence lui permettra de mieux se battre en Corée, où les banques et les assurances européennes ont le plus grand mal à prendre pied. *« Il nous faut taper du poing sur la table à l'Organisation mondiale du commerce »*, a affirmé M. Gandois.

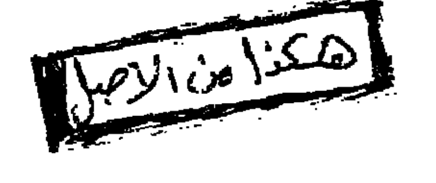
Le rapport attire l'attention de l'Europe sur les énormes investissements prévisibles dans les pays émergents en matière d'infrastructures. L'électricité asiatique est promise à un développement sept fois plus rapide que celui de l'électricité européenne. Si les entreprises des Quinze veulent profiter de cette opportunité, qui est évaluée à 200 milliards de dollars dans les dix ans à venir, il conviendrait d'améliorer les financements et les garanties qui leur sont offertes et de mêler les interventions privées et publiques.

Les PME européennes devraient prendre exemple sur leurs consoeurs américaines de haute technologie et les japonaises regroupées en *zaibatsu* (fédération de PME), car moins de 10 % d'entre elles participent à l'effort d'exportation et d'investissement à l'étranger hors de l'Europe.

Le groupe demande en conclusion que les chefs d'Etat retiennent quatre références pour vérifier si la compétitivité de l'Europe continue à se dégrader : la part de l'Europe dans le commerce mondial, dans les investissements à l'étranger, sur le marché asiatique, sur le marché de haute technologie. Dans chacun de ces cas, il s'agira de comparer les performances des Quinze à celles des Etats-Unis et du Japon. Le groupe souhaite que le sommet d'Amsterdam, prévu au moins de juin 1997, analyse ces résultats et fixe des objectifs à cinq ans afin d'en finir avec *« une Europe trop repliée sur elle-même et pas assez conquérante »*, comme l'a souligné Jean Gandois.

Alain Faujas





Le président américain a constitué sa nouvelle équipe économique

Bill Clinton, qui bénéficie d'une popularité record, entend mettre sur pied une « coalition du centre »

M. Clinton a nommé, vendredi 13 décembre, Bill Richardson ambassadeur auprès des Nations unies *(lire page 4)*, où il succède à Madeleine Albright. Bill Daley devient secrétaire au commerce, tandis que Charlene Barshefsky est confirmée comme représentante du président pour le commerce. Janet Reno et Robert Rubin conservent leurs fonctions respectives d'*attorney general* (ministre de la justice) et de secrétaire au Trésor.

WASHINGTON
de notre correspondant

Cinquante-huit pour cent des Américains sont satisfaits de leur président et 46 % d'entre eux estiment que leur pays est sur la bonne voie : le souci de prolonger cette lune de miel avec l'opinion américaine explique que le chef de la Maison Blanche ne soit guère pressé d'aborder de front la politique politicienne, et qu'il prenne son temps pour mettre en place la nouvelle administration. La cérémonie d'investiture au cours de laquelle le président prêtera serment n'aura lieu que le 20 janvier. D'ici là, les relations entre le Congrès et la Maison Blanche resteront probablement empreintes de cet esprit de consensus que réclame M. Clinton.

En annonçant une deuxième (mais non dernière) série de nominations gouvernementales, le chef de la Maison Blanche, une fois de plus, a souligné qu'il aimerait passer à la postérité comme le président qui a préparé l'Amérique au XXIe siècle. Cette ambition, M. Clinton entend la mettre en pratique en forgeant une *« coalition du centre »*, excluant *de facto* les extrémistes, d'obédience républicaine ou démocrate.

Le choix de cette voie médiane, justifié par le résultat du scrutin présidentiel, explique que M. Clinton soit si avare de nouvelles propositions et se garde d'annoncer des réformes susceptibles d'entamer son capital de popularité. Equilibrer le budget, corriger les excès nés de la réforme de l'aide sociale, remédier aux carences notoires du système éducatif, conforter les valeurs familiales, sans oublier la réforme du financement des campagnes électorales, cette Arlésienne de la vie politique américaine, telles sont ses priorités.

PAS DE CHASSE AUX SORCIÈRES

De nouveau interrogé sur la débauche financière à laquelle a donné lieu la campagne électorale, ainsi que sur les contributions douteuses reçues par le Parti démocrate, M. Clinton a expliqué que de tels dérapages seraient inévitables tant qu'une réforme ne serait pas adoptée. Il a également renouvelé son soutien à Anthony Lake et Sandy Berger, respectivement nommés, la semaine dernière, directeur de la CIA et conseiller présidentiel pour la sécurité nationale. Tous deux font l'objet d'une enquête du ministère de la justice à propos de leurs investissements financiers. *« Rien de ce qu'ils ont fait ne peut, d'une façon quelconque, les disqualifier »*, a assuré le président.

En confirmant Janet Reno dans ses fonctions d'*attorney general* (ministre de la justice), le chef de la Maison Blanche a mis fin à l'incertitude qui planait sur son sort. Mme Reno, qui désirait conserver ses fonctions, avait mécontenté la Maison Blanche en nommant des procureurs indépendants dans des affaires qui, tel le scandale Whitewater, sont de nature à embarrasser le couple présidentiel. Les républicains étaient prêts à dénoncer une chasse aux sorcières en cas de démission forcée de Mme Reno. L'intéressée semble avoir pris une attitude plus accommodante à l'égard de M. Clinton en refusant, récemment, d'accéder à la requête du Parti républicain, qui souhaitait l'ouverture d'une enquête sur les financements illicites du Parti démocrate.

Confirmé à son poste de *« capitaine de l'équipe économique »*, Robert Rubin sera épaulé par Gene Sperling, nouveau chef du Conseil économique national. Il reste à M. Clinton à nommer les titulaires de plusieurs départements ministériels, ainsi que le président du conseil des conseillers économiques, poste stratégique occupé jusque-là par Joseph Stiglitz (qui devient économiste en chef à la Banque mondiale), et pour lequel est pressenti Alan Blinder, ancien vice-président de la Réserve fédérale. Pour remplacer Mickey Kantor au poste de secrétaire au commerce, M. Clinton a désigné un juriste de Chicago, Bill Daley. Lors de la cérémonie à la Maison Blanche au cours de laquelle sa nomination était annoncée, ce dernier s'est brièvement évanoui.

Laurent Zecchini

Le paradoxe du dissident cubain récompensé par Jacques Chirac

« Fidel est le seul à pouvoir faire évoluer les choses », nous déclare Elisardo Sanchez

UNIVERSITAIRE cubain que ses convictions hétérodoxes ont réduit au chômage, Elisardo Sanchez Santa-Cruz a failli ne jamais arriver à Paris où, le 10 décembre, le président Jacques Chirac lui a remis, ainsi qu'à six autres personnalités, un prix qui distingue son engagement en faveur des droits de l'homme (*Le Monde* du 11 décembre). Ce n'est que quelques heures avant de monter dans l'avion, et après une vigoureuse intervention d'Hervé de Charette, qu'il a finalement reçu le feu vert officiel lui permettant de répondre à l'invitation du président de la République avec la garantie de pouvoir revenir dans son pays. Un privilège dont ne jouissent pas toujours les dissidents cubains, que les autorités « encouragent » fortement à émigrer.

Malgré les tracasseries et les huit années et demie de prison que lui ont values ses idées, Elisardo Sanchez Santa-Cruz n'entend nullement quitter son île. Bien connu pour son action en faveur de la démocratisation à Cuba en tant que membre fondateur de la Commission cubaine pour les droits de l'homme et la réconciliation nationale, il profite de l'invitation française pour effectuer, après un passage de quelques jours à Paris, une tournée en Espagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Partout, il tiendra le discours, apparemment paradoxal, qui est le sien depuis longtemps : que Cuba est certes dirigé par un dictateur mais que ce dernier, volontairement ou sous la contrainte des événements, est le seul à pouvoir initier une transition qui permettra au pays de renaître tout en évitant qu'il n'explose.

UNE CHANCE A SAISIR

L'exercice est délicat mais, à en croire Elisardo Sanchez, c'est la seule voie possible. *« Aujourd'hui*, dit-il, *l'immobilisme conjoint de La Havane et de Washington bloque tout. Chacun se renvoie la balle et maintient ainsi le statu quo, qu'il juge préférable à l'aventure. A La Havane, l'embargo américain justifie la répression et l'intolérance ; à Washington, la répression et l'intolérance justifient l'embargo. Il faut en sortir. »* Il y aurait, pensent beaucoup de dissidents de l'intérieur prêts au compromis, une chance historique à saisir, née des difficultés économiques et de la conscience aiguë que le système étouffe.

Même l'appareil du Parti communiste serait majoritairement prêt au changement, ce qui pose le problème de Fidel Castro. *« Dans la nomenklatura comme dans la population, Fidel a le monopole à la fois du respect et de la peur*, estime Elisardo Sanchez. *A Cuba, il est le seul à pouvoir faire évoluer les choses avec un minimum de consensus. Ce serait tragique qu'il s'en aille brutalement, sans avoir amorcé le changement que tout le monde appelle de ses vœux. Le vide du pouvoir créerait une situation qui peut aboutir à des explosions incontrôlables. »* Demeure, cependant, une question majeure : Castro serait-il disposé à assumer ce rôle ? La réponse n'est apparemment pas évidente puisque, comme le remarque le dissident cubain, *« Fidel n'aime qu'un seul pouvoir : le pouvoir absolu. Et il n'est jamais plus à l'aise que lorsqu'il est dans une forteresse assiégée. Cela lui permet de se maintenir »*.

Le Lider Maximo ne prend à ce sujet aucun risque. 1996, estiment les dissidents, aura été l'une des années les plus répressives qu'ils ont connues. A lire le dernier rapport annuel du Suédois Carl-Johan Groth, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le régime cubain, qui dispose pourtant *« auprès de vastes couches de la population d'une crédibilité et d'une marge de confiance bien plus grandes que ne le pensaient beaucoup d'observateurs »*, reste prodigue de mesures coercitives dont sont particulièrement victimes les membres de Concilio Cubano, association rassemblant une centaine de groupements politiques, syndicaux ou confessionnels. Aux condamnations fermes, qui, trop voyantes, suscitent toujours des protestations internationales, le pouvoir paraît aujourd'hui préférer les mesures d'intimidation de toute nature que sont les interpellations illégales, les menaces, les assignations à résidence, les interdictions de séjour, les perquisitions abusives, les pertes d'emploi et les quasi-expulsions vers Miami.

A partir des chiffres fournis par les associations locales, le rapporteur des Nations unies – qui n'a pas été autorisé par le gouvernement à se rendre dans l'île – estime qu'en juillet 1996 Cuba comptait 1 173 prisonniers politiques. *« Deux à quatre mille »*, avance, pour sa part, Elisardo Sanchez, chiffre qui regroupe les prisonniers de conscience au sens strict et les détenus condamnés en vertu d'une bien commode loi fourre-tout sur la *« dangerosité sociale »*.

Georges Marion

Le président serbe propose un dialogue à l'opposition

LE PRÉSIDENT serbe Slobodan Milosevic a proposé, vendredi 13 décembre, d'ouvrir un dialogue avec l'opposition. Il a, d'autre part, invité une délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à se rendre à Belgrade pour s'informer directement du problème des élections municipales, à l'origine d'une véritable épreuve de force entre l'opposition et le président. L'annulation de certains résultats des municipales a privé la coalition d'opposition « Ensemble » des victoires qu'elle revendique à Belgrade et dans les principales villes.

C'est la direction du Parti socialiste (SPS) de M. Milosevic qui a indiqué vouloir qu'*« un échange de vues » entre représentants* de tous les partis sur *« les enseignements des dernières élections »* ait lieu au Parlement. Un tel forum devrait discuter également de la préparation des élections de 1997 et du rôle des médias, selon le Parti socialiste.

La proposition du SPS est intervenue après que l'opposition eut indiqué être disposée à ne plus réclamer du gouvernement qu'il reconnaisse sa victoire aux municipales, à condition que de nouvelles élections générales soient organisées dans l'ensemble du pays sous contrôle international. Vuk Draskovic, le leader du Mouvement serbe du renouveau, avait toutefois écarté l'idée d'un nouveau scrutin municipal dans les seules villes où l'opposition a été privée de sa victoire du 17 novembre. *« Nous sommes prêts à accepter de nouvelles élections locales et législatives serbes et fédérales* [yougoslaves] *dans des conditions démocratiques »*, avait-il déclaré, en demandant *« la liberté des médias et la présence d'observateurs étrangers »*.

« DES PREUVES DE LA VICTOIRE »

Cependant, après la proposition faite par le Parti socialiste, un autre leader de l'opposition, Zoran Djindjic, s'est déclaré prêt à discuter de *« tous les sujets »* sauf des élections controversées du 17 novembre, dans une déclaration remise à la radio indépendante B-92. *« Nous sommes toujours prêts à des discussions, mais sur la base de la volonté des citoyens. Nous avons des preuves irréfutables de notre victoire dans plusieurs villes importantes lors des élections municipales du 17 novembre et du fait que notre victoire nous a été confisquée. Nous n'avons pas l'intention d'oublier nos victoires, ni l'usage de la force »*, a souligné M. Djindjic. Il a précisé qu'un début de dialogue n'interromprait pas les manifestations. L'opposition a de nouveau rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes dans les rues de la capitale vendredi.

A Washington, le gouvernement américain s'est déclaré *« sceptique »* à l'annonce de l'invitation faite par le président serbe à l'OSCE à Vienne. *« Nous allons maintenir la pression »*, a souligné le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, ajoutant que Washington rejetait les *« arguments légalistes »* employés par M. Milosevic pour justifier l'annulation des élections municipales. Le président serbe avait, dans une lettre à Warren Christopher, qualifié de pure *« invention »* les accusations selon lesquelles il a annulé les élections qui lui étaient défavorables. Il affirmait que le renouvellement du scrutin *« sur la base de réclamations légitimes »* fait partie de *« la procédure électorale légale »*. – (AFP.)

Réconciliation entre le pape et le patriarche des Arméniens

VATICAN. Au terme d'une visite de quatre jours au Vatican, le nouveau patriarche des Arméniens, Karekin Ier, soixante-quatre ans, élu en 1995, et le pape ont signé, vendredi 13 décembre, une déclaration de foi commune. Comptant sept millions de fidèles (dont 300 000 en France), l'Eglise apostolique arménienne s'était séparée lors du concile de Chalcédoine (au Ve siècle), à la suite d'un conflit sur la nature (humaine ou divine) du Christ. Le pape et Karekin Ier ont souhaité *« extirper, de l'esprit et de la mémoire, l'amertume, les récriminations réciproques et même la haine qui se sont manifestées dans le passé et qui peuvent encore aujourd'hui voiler les relations fraternelles entre les deux Eglises »*.

Le nouveau chef de l'Eglise arménienne qui, après la dislocation de l'empire communiste, a réconcilié les sièges d'Etchmiadzine (Arménie) et d'Antelias (Liban), parlait vendredi à Rome de retour à la *« communion »*.

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le pape demande la grâce d'un condamné à mort**, Joseph O'Dell, inculpé en 1985 pour le meurtre d'une femme qu'il a toujours nié, et qui doit être exécuté, mercredi 18 décembre, en Virginie. Un examen de sa carte d'identité génétique avait montré que les taches de sang retrouvées sur lui n'étaient pas celles de sa victime présumée, mais O'Dell n'a jamais pu obtenir la révision de sa condamnation. Le gouvernement et le Sénat italiens font également pression sur le gouverneur de Virginie pour obtenir la grâce. – *(AFP, Reuter.)*

■ **MEXIQUE : Santiago Onate, président du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)**, au pouvoir depuis soixante-sept ans, a démissionné vendredi 13 décembre. Ancien ministre du travail du président Ernesto Zedillo, il avait été nommé à la tête du PRI avec mission de réformer le parti dans le but de faire front à une croissante opposition du Parti d'action nationale (PAN, conservateur). Des élections législatives sont prévues en 1997.

■ **COLOMBIE : Bogota a demandé la médiation du gouvernement cubain** pour obtenir la libération de soixante soldats détenus par la guérilla des Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC) depuis le 30 août dernier, rapporte la presse colombienne. La demande aurait été faite par Mme Maria Emma Mejia, ministre colombien des affaires étrangères, vendredi 13 décembre à La Havane, lors d'un dîner avec Fidel Castro et en présence de l'écrivain Gabriel Garcia Marquez. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : la récolte de céréales s'est améliorée en 1996**, atteignant 75 millions de tonnes, contre 71 millions en 1995, le plus bas niveau depuis trente ans. Le autorités russes avaient espéré produire, cette année, jusqu'à 80 millions de tonnes, mais les mauvaises conditions climatiques en Sibérie n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. – *(AP.)*

■ **ESPAGNE : une nouvelle diminution du principal taux d'intérêt** directeur, de 6,75 % à 6,25 % a été décidée par la Banque centrale, vendredi 13 décembre, après l'annonce d'une stabilité des prix en novembre par rapport à octobre. La hausse des prix s'est établie, le mois dernier, à 3,2 % en glissement annuel. – *(AFP.)*

Le FMI reprend ses versements à la Russie

MOSCOU. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a voté, vendredi 13 décembre, le déblocage d'une tranche de crédit de 336 millions de dollars (1,7 milliard de francs) en faveur de la Russie. Ce versement fait partie du crédit de 10,2 milliards de dollars consenti par le FMI à la Russie en mars 1996. Il était retardé depuis le mois d'octobre, en raison de la faiblesse des recettes fiscales, et d'autres dérapages dans le programme de stabilisation conçu avec le FMI. Une nouvelle mission du Fonds est attendue à Moscou, le 16 décembre, pour examiner les résultats de l'économie russe en novembre, avant d'autoriser le versement de la tranche suivante. – *(AFP.)*

Le Ghanéen Kofi Annan succédera à M. Boutros-Ghali à l'ONU

La France s'est finalement ralliée de bon gré au choix des Américains ; l'Assemblée générale de l'organisation internationale devrait l'entériner mardi prochain. Paris va probablement hériter du poste de responsable des opérations de maintien de la paix

Le Ghanéen Kofi Annan, cinquante-huit ans, actuel secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la paix, a été désigné, vendredi 13 décembre, par acclamation, au Conseil de sécurité, pour prendre la succession de M. Boutros Ghali, dont le mandat s'achève à la fin de l'année. L'Assemblée générale devrait entériner ce choix mardi. La France, qui avait empêché que cette désignation n'ait lieu dès le début de cette semaine, lors des précédentes consultations organisées parmi les quinze membres du Conseil, s'est ralliée au choix qui était celui des Américains. C'est *le résultat de négociations avec Washington* sur deux sujets : le paiement des arriérés considérables des Etats-Unis à l'ONU et la revendication d'un poste politique pour la France au secrétariat général. Sur la *première question, les engagements américains* ne donneraient qu'« à moitié » gain de cause à Paris. En revanche, c'est un Français qui devrait hériter du poste laissé vacant par M. Kofi Annan comme responsable des opérations de maintien de la paix.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« C'est avec humilité et détermination que j'accepte la décision du Conseil de sécurité (...). Avec humilité, car, ayant servi l'Organisation pendant trente ans, je suis pleinement conscient de la noblesse de ses idéaux. Avec détermination, parce que, connaissant bien ses faiblesses, mais aussi ses points forts, je demeure convaincu qu'elle a beaucoup à offrir à l'humanité. » C'est en ces termes que le futur secrétaire général de l'ONU a accueilli vendredi 13 décembre la décision du Conseil de sécurité de le proposer à l'Assemblée générale pour succéder à M. Boutros-Ghali. Son humilité est connue : quant à sa détermination, il aura matière à la démontrer.

Sa très grande gentillesse est en tout cas unanimement reconnue au siège des Nations unies, où certains la soulignent comme une qualité, d'autres comme une faiblesse. *« Il est un architecte de consensus, ce qui suppose de l'amabilité »*, disent les uns. *« C'est un bon fonctionnaire, incapable de dire non à son personnel et qui pourra encore moins le dire aux grandes puissances »*, répliquent les autres. A l'encontre de ces dernières, force est pourtant de reconnaître que, lors des pires désastres politico-humanitaires qui ont secoué l'histoire récente de l'ONU, ne lui auront manqué ni le franc-parler, ni le courage politique. Pendant la guerre en Bosnie, alors que le Conseil de sécurité décidait la création des *« zones de sécurité »*, Kofi Annan avait dénoncé publiquement le *« manque de volonté »* des grandes puissances qui *« refusent de donner* [à l'ONU] *les moyens de protéger la population civile qui vit dans ces prétendues zones de sécurité »*. A propos du génocide de 1994 au Rwanda, que la communauté internationale fut incapable d'éviter, il déclarera : *« C'est l'expérience la plus humiliante de ma vie. »* Pour lui, le secrétaire général doit être *« la voix morale »* de l'Organisation.

UNE PERSONNALITÉ APPRÉCIÉE

C'est en tout cas les positions prises par M. Annan lors de la crise bosniaque qui sont avancées par les diplomates américains comme justification du choix de Washington en sa faveur : *« Kofi Annan est le seul responsable de l'ONU qui soit sorti de la crise bosniaque avec sa réputation et sa dignité intactes »*, explique ainsi un diplomate américain. Quant à la France, son ambassadeur à l'ONU, Alain Dejammet, se félicitait vendredi du résultat de la consultation : *« Kofi Annan est un excellent choix (...). Il est africain, il parle le français et il est pleinement conscient de la place de la France, à la fois en Afrique et aux Nations unies. »* Né en 1938 à Kusami, au Ghana, Kofi Annan a passé trente ans de sa vie dans la fonction publique internationale. Il dirige actuellement le département des opérations de maintien de la paix, poste qu'il a réintégré en mars dernier après avoir remplacé, pour la période de transition, le diplomate japonais Yasushi Akashi en ex-Yougoslavie. M. Annan parle l'anglais, le français et plusieurs langues africaines. Il a fait ses études au Ghana, à Genève et à Boston et est diplômé du prestigieux Massachusetts Institute of Technology.

« Il bénéficie beaucoup de l'effet de contraste avec Boutros-Ghali », estime un diplomate. Intellectuel brillant et respecté, M. Boutros-Ghali n'a jamais su, s'il l'a même essayé, se faire aimer du personnel de l'ONU. *« Ce n'est pas un concours de popularité »*, disait-il souvent. Les fonctionnaires du palais de verre apprécient d'autant plus la personnalité de M. Annan. On rend hommage à sa capacité à construire et diriger une équipe qui compte dans ses rangs les plus brillants diplomates onusiens. *« Il sait déléguer et il sait faire confiance »*, déclare le Péruvien Alvaro de Soto qui a travaillé avec *trois secrétaires généraux*. M. Annan dispose enfin d'un autre atout : son épouse, la Suédoise Nane Lagergren, avocate et magistrat de formation, qui est la nièce de Raoul Wallenberg. On attend désormais avec impatience à New York la constitution de la future équipe du nouveau secrétaire général.

Afsané Bassir Pour

Un vote en deux étapes

La France a renoncé à son affrontement avec les Etats-Unis *sur la désignation du secrétaire* général de l'ONU. Au début de la semaine, lors d'une première consultation indicative, elle avait émis contre le candidat ghanéen un avis négatif qui n'était pas dirigé contre lui mais contre les Américains, pour protester contre la façon dont ils avaient évincé M. Boutros-Ghali. Continuer dans l'obstruction aurait eu pour effet de faire perdre le poste non seulement à M. Annan mais à tout candidat africain, ce que Paris ne souhaitait pas. La désignation formelle de Kofi Annan a eu lieu vendredi soir, par acclamation, lors d'une réunion entre les quinze membres du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale de l'ONU devrait, mardi, entériner ce choix, également par acclamation. Dans une deuxième résolution, le Conseil de sécurité a rendu hommage à M. Boutros-Ghali, soixante-quatorze ans, pour sa *« contribution à la paix, à la sécurité et au développement internationaux »*.

Le septième secrétaire général

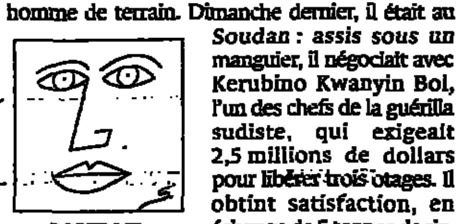
Kofi Annan est le septième secrétaire général depuis la création des Nations unies en octobre 1945. Ses prédécesseurs ont tous exercé deux mandats, sauf M. Boutros Ghali :

- **Trygve Lie** (Norvège) : de février 1946 à février 1951 et de février 1951 à avril 1953 (il démissionna avant la fin de son second mandat).
- **Dag Hammarskjold** (Suède) : d'avril 1953 à avril 1958 et d'avril 1958 à septembre 1961 (date à laquelle il trouva la mort dans un accident d'avion).
- **U Thant** (Birmanie) : de novembre 1961 à novembre 1962, il occupa le poste par intérim, puis de novembre 1962 à novembre 1966 et de décembre 1966 à décembre 1971.
- **Kurt Waldheim** (Autriche) : de janvier 1972 à décembre 1976 et de janvier 1977 à décembre 1981.
- **Javier Perez de Cuellar** (Pérou) : de janvier 1982 à décembre 1986 et de janvier 1987 à décembre 1991.
- **Boutros Boutros-Ghali** (Egypte) : de janvier 1992 à décembre 1996.

Bill Richardson sera le prochain ambassadeur américain aux Nations unies

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Richardson, quarante-neuf ans, est un homme de terrain. Dimanche dernier, il était au *Soudan : assis sous un* manguier, il négociait avec Kerubino Kwanyin Bol, l'un des chefs de la guérilla sudiste, qui exigeait 2,5 millions de dollars pour libérer trois otages. Il obtint satisfaction, en échange de 5 tonnes de riz, quatre jeeps, cinq postes de radio, un rapport sanitaire, ainsi que son engagement à favoriser un règlement de la crise intérieure soudanaise. Au *Washington Post*, qui rapporte cet épisode, Bill Richardson a expliqué que, *« partout dans le monde, les gens considèrent l'Amérique comme leur dernier espoir »*.



PORTRAIT

Vendredi 13 décembre, ce négociateur atypique, talentueux et un rien sûr de lui (*« Je n'ai jamais échoué »*), était à la Maison Blanche, dévoilant dans quel état d'esprit il prendra ses fonctions d'ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, à la suite de Madeleine Albright : *« L'ONU, aujourd'hui, est plus disciplinée et plus responsable »* qu'il y a quatre ans. *« Il faudra rendre les opérations de maintien de la paix mieux planifiées, mieux gérées et plus efficaces »*, a-t-il ajouté.

Représentant démocrate du Nouveau-Mexique depuis 1982, Bill Richardson est un homme rond, de tempérament comme de corpulence. Depuis décembre 1994, il est devenu le négociateur officieux de Bill Clinton pour les cas difficiles, de l'Irak à la Birmanie, de Cuba à la Corée du Nord. Mû *par sa force de conviction, sanglé de son blazer* bleu marine (fétiche), soutenu discrètement (et financièrement) par l'administration, il a réussi là où la diplomatie traditionnelle s'est cassé les dents.

Né de mère mexicaine et de père américain, il se sent proche des pays en voie de développement, à qui il s'est présenté comme un *« pont »* avec Washington. C'est cette promesse qu'il a essayé de tenir au Nouveau-Mexique.

L. Z.

Nelson Mandela fait un nouveau geste pour la réconciliation en Afrique du Sud

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le président Mandela a décidé d'offrir aux anciens dirigeants de l'apartheid et à leurs subordonnés une chance supplémentaire de participer au processus de réconciliation que mène actuellement l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de la commission Vérité et Réconciliation. Fidèle à son image de « père de la nation », le chef de l'Etat a accepté, vendredi 13 décembre, de prolonger la date limite du dépôt des demandes d'amnistie auprès de la commission, pour les crimes commis sous le régime de ségrégation raciale. Fixée initialement au 14 décembre, cette date devrait être repoussée de cinq mois.

M. Mandela a également donné son accord à l'extension de la période couverte par l'amnistie. Cette mesure permettra à des extrémistes blancs afrikaners, actuellement emprisonnés, d'en bénéficier pour les attentats à la bombe commis peu avant les élections d'avril 1994. Elle était réclamée, depuis plusieurs mois, par Constand Viljoen, chef de file du Front de la Liberté, considéré comme un élément modérateur de l'extrême droite. M. Viljoen estimait que ce geste était nécessaire pour favoriser la participation de la communauté afrikaner au processus de réconciliation.

Quelques jours auparavant, la Commission, présidée par Mgr Desmond Tutu, avait, elle aussi, fait un geste pour inciter les responsables et les exécutants de l'apartheid à venir devant elle. Pour la première fois, elle a amnistié un ancien membre des forces de sécurité, condamné pour un crime particulièrement odieux. Brian Mitchell, libéré mardi, purgeait une peine d'emprisonnement de trente ans pour avoir organisé, en 1988, une tuerie qui avait pour but d'éliminer un militant anti-apartheid et qui coûta finalement la vie à une dizaine de personnes.

ACTIONS DE BASSE POLICE

Beaucoup d'anciens policiers ont participé à la « sale guerre » contre les mouvements anti-apartheid et ont demandé à bénéficier de l'amnistie afin d'éviter les poursuites judiciaires auxquelles pourraient aboutir de nombreuses enquêtes en cours. C'est pour cette raison et non, semble-t-il, par esprit de réconciliation, que l'ancien ministre de la sécurité, Adriaan Vlok, et l'ex-chef de la police, Johan van der Merwe, ont annoncé leur intention de déposer une demande d'amnistie. Ils sont, pour le moment, les seuls hauts responsables à avoir adopté cette attitude.

L'ancien ministre de la défense, le général Magnus Malan, fort de son récent acquittement devant la cour suprême de Durban, refuse, lui, de demander l'amnistie, et il a récemment conseillé à ses anciens subordonnés d'en faire autant. De manière générale, les dirigeants politiques du temps de l'apartheid ont nié jusqu'à présent la moindre responsabilité personnelle dans les exactions commises, les attribuant à des bavures subalternes. A l'instar des anciens présidents Botha et De Klerk, ils persistent dans cette attitude, malgré de nombreux témoignages les impliquant et les appels répétés du président de la commission. *« En se cachant derrière leurs exécutants, les leaders politiques ratent une importante occasion de réconciliation »*, a affirmé Mgr Tutu.

Rien n'indique que les responsables de l'apartheid puissent changer d'avis et profiter du nouveau délai accordé par la Commission. Le même blocage persiste avec l'Inkatha, le parti à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi. Mis en cause pour sa collaboration avec le régime d'apartheid dans sa lutte contre le Congrès national africain (ANC), l'Inkatha considère la commission comme un instrument de vengeance entre les mains de l'ANC aujourd'hui au pouvoir.

DEMANDES D'AMNISTIES

Dans un premier temps, le parti de M. Mandela et les autres mouvements anti-apartheid n'ont pas facilité la tâche de la Commission en se montrant réticents à admettre le caractère répréhensible de certaines actions commises dans la lutte armée contre le régime de ségrégation raciale. Beaucoup, au sein de l'ANC, n'acceptent pas de devoir rendre des comptes, arguant du caractère « juste » et légitime de leur combat contre l'apartheid. Mgr Tutu a violemment protesté contre cette position et a fini par obtenir la collaboration de l'ANC.

Pour donner l'exemple, trois ministres du gouvernement de M. Mandela ont annoncé leur intention de déposer une demande d'amnistie. Joe Modise, ancien chef de la branche armée du parti et aujourd'hui ministre de la défense, a été le premier à le faire. Sollicitant ses militants par voie de presse, l'ANC a réuni plus de trois cents demandes d'amnistie. Le Congrès panafricain (PAC), autre mouvement noir engagé dans la lutte contre l'apartheid, vient d'annoncer, de son côté, une demande collective pour l'ensemble de la direction et de l'encadrement de son organisation branche armée. Tous les regards sont désormais tournés vers l'autre camp, celui des anciens dirigeants blancs, qui ont donc cinq mois de plus pour se décider à jouer vraiment le jeu de la réconciliation.

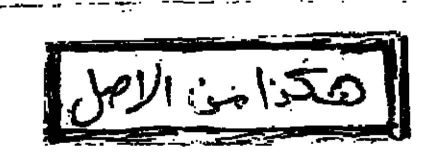
Frédéric Chambon

La force multinationale d'intervention au Zaïre va être dissoute sans avoir agi

LA FORCE multinationale qui devait effectuer une intervention humanitaire dans l'est du Zaïre cessera d'exister à la fin du mois, ont indiqué des diplomates, vendredi 13 décembre à New York, à l'issue d'une réunion du comité directeur de cette force, regroupant des représentants de quatorze pays, dont la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis. Le commandant canadien, le général Maurice Baril devrait informer prochainement le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, de la décision de rapatrier la force, qui, en majorité canadienne, était restée embryonnaire et ne comprenait que quelques centaines d'hommes, stationnés pour la plupart en Ouganda. Un porte-parole de l'armée canadienne a indiqué, samedi, que ses éléments avaient déjà reçu l'ordre de plier bagages.

300 000 RÉFUGIÉS EN MOUVEMENT

Cependant, plus de trois cent mille autres réfugiés, qui avaient déserté cette semaine leurs camps du nord de la Tanzanie, par crainte d'un rapatriement forcé, étaient en mouvement. Devant la gravité de la situation, le Kenya a annoncé la convocation, lundi à Nairobi, d'un sommet régional. Mais les informations restent confuses. *« Des dizaines de milliers de réfugiés sont en route vers le Rwanda »* depuis la Tanzanie, a d'abord affirmé, vendredi, un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le mouvement avait été déclenché par l'annonce, la semaine dernière, de la décision du gouvernement tanzanien de fermer les camps de réfugiés avant le 31 décembre. Près de six cent mille réfugiés étaient installés en Tanzanie depuis 1994. Mais, vendredi en fin de journée, un autre porte-parole du HCR a affirmé qu'*« une grande partie »* des réfugiés qui s'étaient enfuis des camps y étaient revenus. *« Les autorités tanzaniennes aimeraient que les gens continuent vers le Rwanda, mais le mouvement est pour l'instant arrêté »*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*





Israël rétablit les avantages fiscaux pour développer la colonisation de la Cisjordanie

Les Palestiniens estiment que « cette décision constitue un appel direct à la violence »

Israël a décidé, vendredi 13 décembre, d'accorder le statut de « *zone prioritaire de développement* » aux colonies de peuplement en Cisjordanie occupée. Ce statut, qui avait été supprimé par les travaillistes lors de leur arrivée au pouvoir en 1992, prévoit des avantages fiscaux aux particuliers et aux entreprises. La mesure a été vivement dénoncée par les Palestiniens. « *Une violation de ce qui a été conclu* », a déclaré Yasser Arafat.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Supprimés par les travaillistes dès leur arrivée au pouvoir en juillet 1992, les avantages fiscaux attribués aux entreprises et citoyens israéliens juifs, installés ou désirant s'installer dans les territoires arabes occupés de Cisjordanie, sont désormais rétablis. Consacrant un authentique retour en arrière politique, la décision d'attribuer aux cent vingt-sept colonies de Cisjordanie (135 000 habitants plus 160 000 à Jérusalem-Est) le statut de « *zone prioritaire de développement* » a été présentée vendredi 13 décembre, par le premier ministre lui-même, puis entérinée par le gouvernement.

Informé, le président élu de l'Autorité palestinienne autonome, Yasser Arafat, a jugé qu'il s'agissait là d'une « *nouvelle et sérieuse escalade, une violation de ce qui a été conclu* » entre Israël et l'OLP. En fait, s'il est évident que la mesure porte sérieusement atteinte à l'esprit du processus de paix, rien, dans la lettre des accords d'Oslo signés par M. Arafat, n'interdit expressément à Israël de continuer la colonisation. Le ministère palestinien de l'information a cependant fait savoir, dans un communiqué, que « *cette décision constitue un appel direct à la violence et une déclaration de guerre contre le peuple palestinien et son Autorité nationale. Elle menace de saper ce qui reste du processus de paix* ». Celui-ci est, en fait, bloqué depuis l'arrivée des nationalistes israéliens au pouvoir en juin.

Par la voix de Benyamin Ben Eliezer, ancien ministre, l'opposition travailliste, qui avait en son temps laissé en place les avantages fiscaux accordés à la colonisation du « *Grand Jérusalem* », du territoire de Gaza, de la vallée du Jourdain et du plateau syrien du Golan, estime que la décision du gouvernement « *n'accroît en rien "la paix et la sécurité"* [slogan électoral du candidat Nétanyahou] *d'Israël* ». « *Au contraire*, a indiqué M. Ben Eliezer, *évoquer périodiquement la construction de milliers de logements dans les colonies revient à mettre un point final au processus de paix.* »

UNE MESURE NON CHIFFRÉE

L'attribution d'avantages fiscaux aux résidents juifs des colonies – avantages dont bénéficient plusieurs régions d'Israël proprement dit, et qui permettent aux acquéreurs de logements d'obtenir des prêts publics avantageux, aux étudiants de jouir de meilleures bourses, aux entreprises, aux enseignants et aux travailleurs sociaux de déduire des impôts une part variable de leurs revenus et bénéfices – avait largement contribué au boom de la colonisation enregistré durant le règne du Likoud dans les années 80.

Présentée par le gouvernement comme « *une mesure de justice destinée à mettre fin à la discrimination* » (entre Israéliens des régions dites « *prioritaires* »), la mesure, prise au moment où la coalition au pouvoir se déchire à propos des économies budgétaires importantes à faire pour l'année prochaine, n'a pas encore été chiffrée. Une nouvelle commission interministérielle, dirigée par le premier ministre, en décidera plus tard. Bien accueillie par les colons, encore que le Yesha, leur grand Conseil, la juge « *insuffisante* », la décision, quoique mise à l'étude depuis plusieurs mois, se veut *une « réponse sioniste »* à l'attentat anticolons, perpétré mercredi par un commando du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP).

Plusieurs ministres, dont Zevulun Hammer (éducation), membre du Parti national religieux (PNR, parti relais des colons à la Knesset avec neuf élus) souhaitaient notamment la construction de mille logements supplémentaires à Beth-El, lieu de l'attentat près de Ramallah. Selon la radio publique, M. Nétanyahou, bien que favorable au principe, a déclaré : « *Ce n'est pas le moment, car cela signifierait effectivement la fin du processus de paix que nous souhaitons poursuivre.* »

Officiellement.

Patrice Claude

David Lévy favorable à des concessions sur le Golan

Le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, s'est déclaré favorable à des concessions territoriales sur le Golan. Dans un entretien, mercredi 11 décembre, à la radio militaire, M. Lévy a estimé que, « *si les Syriens acceptent de retourner à la table des négociations, il sera possible de discuter avec eux de tout, y compris d'un retrait du Golan* ». « *Certes, on peut refuser de bouger d'un pouce et donc ne pas entamer de négociations*, a-t-il ajouté, *mais si nous aspirons à la paix, force est de reconnaître qu'il n'est pas possible de poser comme condition préalable le maintien de tout le Golan entre nos mains.* » – (AFP.)

La secte loubavitch est désormais interdite dans les casernes de Tsahal

JÉRUSALEM
de notre correspondant

En 1993, avant même que soit rendu public le détail des accords de paix d'Oslo entre Israéliens et Palestiniens, ils lançaient une grande campagne d'affiches intitulées « *Eretz Israël est en danger* ». Ils imprimèrent des dizaines de milliers d'autocollants qualifiant le premier ministre, Itzhak Rabin, d'« *horrible tricheur* » et les Palestiniens de l'OLP de « *méchants criminels* ». Aux dernières élections, fin mai, ils consacrèrent des millions de dollars à déstabiliser Shimon Pérès, finançant et organisant, en Israël et dans les colonies juives des territoires occupés, des centaines de rassemblements publics, où se côtoyèrent la droite et l'extrême droite, opposées au processus de paix. Juste avant le scrutin, ils frôlèrent des poursuites en justice pour racisme anti-arabe avéré, en couvrant le pays d'affiches intitulées « *Bibi est bon pour les juifs* ». Apolitique, la secte loubavitch ?

« Bibi », diminutif populaire de Benyamin Nétanyahou, a remporté les élections. L'histoire dira si le chef du gouvernement nationaliste d'Israël se montrera aussi « *bon pour les juifs* » que les loubavitch l'espéraient. Mais une chose est sûre : la secte la plus puissante et la plus riche du judaïsme hassidique, avec son quartier général à New York et ses filiales à Londres ou à Paris, qui fournissent aux colonies de Gaza et de Cisjordanie leurs contingents de financements et d'immigrants, ne pourra plus jamais se prévaloir d'apolitisme.

Cette année, pour la première fois depuis plusieurs décennies, les militants, qui se contentaient jadis de faire du prosélytisme auprès des jeunes juifs laïques, pour les convertir à l'orthodoxie la plus dure, se sont vu interdire l'entrée des casernes de Tsahal. Désormais, les douceurs traditionnellement distribuées aux biffins par les membres de la secte pour les fêtes juives de Hanoukkah et de Pourim, doivent être remises aux rabbins militaires qui les distribueront eux-mêmes aux soldats nécessiteux. « *Le ministre de la défense, Itzhak Mordechaï, a expliqué à la Knesset qu'il s'agit de mettre Tsahal en dehors du débat politique* », annonçait le 3 décembre un communiqué officiel du gouvernement. En clair, fini le prosélytisme politicoreligieux dans les casernes.

Il y a quatre ans, déjà, Itzhak Rabin, apprenant que les hommes-en-noir profitaient de leurs visites « religieuses » dans les cantonnements pour inciter les jeunes soldats à refuser tout ordre de démantèlement de certaines colonies juives, avait pris un coup de sang et interdit aux loubavitch toute entrée dans les casernes en dehors des périodes de fête. Aujourd'hui, à la demande pressante du général Amnon Shahak, chef de l'état-major des armées, M. Mordechaï va donc plus loin. « *Pas assez !* », s'est exclamé dans un éditorial de « une » le quotidien libéral *Haaretz*.

« POLITIQUEMENT IDENTIFIÉS »

« *Les loubavitch appartiennent depuis longtemps à la frange extrême de la droite religieuse. (...)Ils ont introduit dans la vie politique israélienne la pratique des bénédictions et des malédictions* », distribuées par des rabbins connus, sur la tête de tel ou tel candidat. « *Depuis des mois*, ajoute le journal, *ils font un intense lobbying pour empêcher le redéploiement de l'armée à Hébron. Certains de leurs rabbins appellent carrément les soldats à refuser d'exécuter, quand il viendra, l'ordre de redéploiement (...)La décision du ministre n'est pas suffisante : il faut définitivement couper tout lien entre les loubavitch et Tsahal.* »

Interrogé par *Le Monde*, un porte-parole du ministre, qui ne souhaite pas être nommément identifié, avoue être d'accord avec cette idée. « *Les loubavitch sont désormais trop clairement identifiés, politiquement* », dit-il. En septembre 1993, déjà, le ministre de l'intégration des nouveaux immigrants, Yaïr Tsaban, avait piqué une grosse colère, accusant publiquement la secte de « *vouloir jouer sur les deux tableaux : bénéficier, en tant qu'association prétendument apolitique de dons publics et privés pour ses bonnes œuvres, et en même temps soutenir la lutte des partis religieux contre nos accords avec les Palestiniens* ». Désormais, les loubavitch vont devoir choisir.

P. C.

Tirs de roquette sur la Galilée en provenance du Liban-sud

JÉRUSALEM. Des roquettes de type Katioucha, tirées à partir du Liban-sud, sont tombées, vendredi 13 décembre, sur le nord d'Israël, sans faire ni blessés ni dégâts, a annoncé un porte-parole militaire israélien. Une source des forces de sécurité au Liban-sud a confirmé ces tirs. Pour le porte-parole israélien, c'est « *une grave violation* » des arrangements conclus entre l'Etat juif et le Hezbollah libanais, après l'opération « Raisins de la colère », lancée en avril par Israël au Liban-sud. Ce sont les premiers tirs de Katioucha sur le nord d'Israël depuis la fin de cette opération. Le Groupe de surveillance du cessez-le-feu (Etats-Unis, Israël, Liban, Syrie, France) a accusé, jeudi, Israël, pour la troisème fois en deux mois, d'avoir bombardé des civils au Liban. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE-BANGLADESH.** Le premier ministre indien Deve Gowda et son homologue bangladais Hasina Wasjed ont signé, jeudi 12 décembre, à New Delhi, un important accord de partage des eaux du Gange, mettant fin à un vieux différend entre les deux voisins. Le conflit avait été provoqué par la construction par l'Inde du barrage de Farakka, qui détourne une bonne partie des eaux du fleuve sacré indien vers le port de Calcutta. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE.** Alors que cinq blindés ont pris position dans les rues de Rangoun, vendredi 13 décembre, la police a empêché à deux reprises le chargé d'affaires américain de se rendre au domicile de l'opposante Aung San Suu Kyi. Rangoun a récemment été le théâtre de manifestations étudiantes. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : un mouvement d'opposition,** le parti islamique El Daawa, a revendiqué, vendredi 14 décembre, la tentative d'assassinat perpétrée mercredi contre Oudaï, le fils aîné du président Saddam Hussein. Dans un communiqué publié à Beyrouth, El Daawa affirme que ses militants ont « *attendu en embuscade le passage de la voiture d'Oudaï et ont ouvert le feu* », ajoute le communiqué. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **GHANA : un couvre-feu a été imposé,** vendredi 13 décembre, à Bimbilla, à 500 km au nord-est d'Accra, où des affrontements ont fait une quinzaine de blessés graves selon la radio. Ils ont opposé des partisans du Congrès national démocratique (NDC) de Jerry Rawlings, à des opposants. Onze personnes ont été interpellées. – *(AFP.)*

GAUCHE **Le Parti socialiste tient, samedi 14 et dimanche 15 décembre à Noisy-le-Grand (Seine Saint-Denis) une convention nationale sur son projet économique. Le texte rapporté par Henri Emmanuelli et adopté par un conseil national le 9 novembre a été voté par 75 % des militants. La participation a été de 60 % et l'amendement de la Gauche socialiste a obtenu 16 %. ● LIONEL JOSPIN veut convaincre de la crédibilité de son *« réalisme de gauche »* alors que M. Emmanuelli affirme que *« le droit à l'erreur s'amenuise »*. ● LES SONDAGES sur le projet socialiste révèlent un certain scepticisme, y compris dans l'électorat de gauche. ● LES NÉGOCIATIONS entre le PS et les autres partis de gauche se poursuivent en vue des élections législatives et régionales de 1998. Le MDC et les Verts demandent au PS, qui réunit samedi soir ses premiers fédéraux, des circonscriptions réservées.**

M. Jospin veut convaincre de la crédibilité de son projet économique

La convention nationale du Parti socialiste, réunie à Noisy-le-Grand, doit ratifier ses propositions économiques, votées par 75 % des militants. Le premier secrétaire veut trouver le moyen d'associer les Français à sa démarche

EXPLIQUER, entraîner, convaincre : Lionel Jospin avait en tête ce triple objectif à l'ouverture de la convention nationale du Parti socialiste qui, les 14 et 15 décembre à Noisy-le-Grand (Seine Saint-Denis), va ratifier non le programme – prévu à l'automne 1997 – mais le projet économique du PS.

Tout autant que les sondages, moins favorables qu'ils ne l'avaient été après l'adoption de ce texte par le conseil national du 9 novembre, les résultats du vote des militants révèlent que leur adhésion est empreinte de mesure ou encore non dénuée d'un certain scepticisme. Comprenant que le PS serait jugé, dans la perspective des élections de 1998, en grande partie sur son projet économique, les militants socialistes ont voté fortement (à 60 %) mais ils ont dosé leur soutien au premier secrétaire, en lui accordant 75 % de votes favorables et en installant, avec 16 %, la Gauche socialiste dans son rôle d'opposition interne de gauche. Le réalisme va devoir cohabiter avec la radicalité.

Plus que jamais, M. Jospin sait donc qu'il va devoir expliquer aux Français son *« réalisme de gauche »*, les entraîner en leur redonnant ce qu'Henri Emmanuelli, rapporteur d'un projet dont il s'est doublement démarqué en envisageant un temps de l'amender sur la question monétaire puis en critiquant la méthode choisie par le premier secrétaire, appelle *« un minimum d'espérance »*, et les convaincre de la crédibilité de ses propositions.

Prises une à une, de la semaine de 35 heures à la création de 700 000 emplois en deux ans pour les jeunes chômeurs – financée par la suppression des exonérations sociales et non par l'impôt –, en passant par la refonte de la fiscalité, la diminution de la TVA, la relance salariale, le basculement des cotisations sociales sur une CSG élargie, les propositions du PS semblent plutôt bien accueillies par l'opinion, mais, sur la faisabilité du projet, le doute s'installe. Le PS tiendra-t-il ses promesses, après les déceptions nées du double septennat de François Mitterrand, et surtout sera-t-il capable de les mettre en œuvre, politiquement avec une cohabitation sous la menace permanente d'une dissolution, économiquement si la croissance n'est pas au rendez-vous ?

« UN SENTIMENT D'HOSTILITÉ »

M. Emmanuelli a bien posé le problème, samedi, en répondant à ceux qui, dans la majorité ou chez les économistes libéraux, jugent le PS irréaliste. *« Ils nous font le coup du vélo qui devrait tenir debout tout seul sans qu'on appuie sur les pédales, et il est vrai que nous ne sommes pas des acrobates*, a-t-il lancé. *Sans croissance, sans reprise de la consommation, donc sans recettes fiscales supplémentaires, et sans augmentation de la richesse produite, cela ne serait effectivement pas facile. »* L'ancien premier secrétaire a répondu lui-même : *« Sans hausse du pouvoir d'achat, sans baisse de la TVA, sans réduction du temps de travail, sans emploi, pas de demande, pas d'investissement et donc, pas de croissance. »*

M. Jospin, qui a rencontré, vendredi 13 décembre, Jean Gandois, président du CNPF, sait, comme le dit son prédécesseur, que *« le droit à l'erreur s'amenuise »*. Il est d'autant plus l'obligé de ses engagements, qu'il s'est engagé à ne promettre que ce qu'il pourrait effectivement réaliser.

L'ancien candidat à l'élection présidentielle se place lui-même dans la situation inverse de Jacques Chirac. Une situation qu'il exposait ainsi vendredi sur France 2, après l'intervention du chef de l'Etat : *« J'ai trouvé le président de la République comme décalé, déconnecté par rapport aux réalités du pays et aux attentes des Français. (...)Et même parfois, c'est étrange, peut-être sans précédent, il y avait presque comme un sentiment d'hostilité à l'égard des Français. »* Le premier secrétaire du PS s'est déclaré *« choqué »* par *« un président de la République qui nous disait en quelque sorte* "tel qu'il est, je n'ai pas envie de voter pour le peuple français" *»*.

TEXTES ALTERNATIFS

A la faveur de cette convention – la dernière de 1996 après l'Europe et la démocratie –, M. Jospin va devoir redonner du sens à son projet, afin d'esquisser, avant le programme, un contre-projet de société, et préciser sa méthode sur l'étalement et le financement des propositions. L'exercice est d'autant plus difficile qu'il doit donc faire un peu rêver tout en restant sur la ligne du *« réalisme de gauche »* et de la crédibilité.

La commission des résolutions, samedi soir, va débattre, pour l'essentiel, d'amendements fédéraux sur le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour les retraites du secteur privé – amendements adoptés chez M. Jospin en Haute-Garonne, qui a jugé cette idée *« incompatible »* avec son texte, et chez Pierre Moscovici, secrétaire national aux études, dans le Doubs... Une dizaine de fédérations ont aussi critiqué la méthode du vote bloqué qui a fait des amendements des textes alternatifs – donc contradictoires – avec celui de la direction.

S'il devrait passer sans difficulté majeure cette convention, se satisfaisant de ses 75 %, M. Jospin pourrait prêter une oreille attentive à ceux qui, comme Jean Poperen, M. Emmanuelli, la Gauche socialiste, mais aussi les rocardiens, disent qu'il ne peut y avoir de succès politique sans lien avec le mouvement social. A Paris, les poperenistes ont proposé des *« comités pour l'initiative citoyenne »*. Dans la Loire, le rocardien Gérard Lindeperg a insisté sur la nécessité d'*« associer »* les Français à la démarche du PS à travers des *« états généraux départementaux »* pour l'emploi des jeunes. Un moyen auquel M. Jospin pourrait recourir pour tenter de gagner le combat de la crédibilité.

Michel Noblecourt



16,19 % pour l'amendement de la Gauche socialiste

Les résultats quasi-définitifs du vote sur le projet économique du Parti socialiste devaient être présentés, samedi 14 décembre, à la convention de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Sur 92 793 militants inscrits, 55 289 ont voté (59,58 %). Le PS comptant à part les 482 bulletins blancs ou nuls, les résultats sont donnés sur la base de 54 807 suffrages exprimés. 41 042 militants ont voté pour le texte du conseil national, soit 74,88 %. L'amendement de la Gauche socialiste a recueilli 8 873 voix, soit 16,19 % ; celui de Partages, 1 600 voix (2,92 %) ; celui de Changer, 1 406 voix (2,57 %). 1 886 militants ont coché sur leur bulletin de vote la case « abstention », soit 3,44 %. Quatorze fédérations ont voté un amendement, émanant de la Gauche socialiste, sur le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour une retraite à taux plein dans le secteur privé : Côtes-d'Armor, Corrèze, Nord, Charente, Ariège, Doubs, Vendée, Allier, Calvados, Landes, Loire, Marne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne.

Les électeurs de gauche demeurent sceptiques

PLONGÉ depuis un an dans la redéfinition de son projet, le Parti socialiste ne s'est guère employé à capitaliser l'impopularité du gouvernement. Toutes les enquêtes d'opinion le démontrent (*Le Monde* du 4 décembre) : la majorité s'effrite, mais la gauche, et en particulier le PS, plafonnent. Quant à l'image de Lionel Jospin, elle reste flottante, comme en témoigne la dernière enquête de la Sofres pour *Le Figaro-Magazine* (daté 7 décembre) où il enregistre une forte baisse de sept points, à 44 % de bonnes opinions.

Selon une enquête réalisée par Ipsos, du 22 au 30 novembre auprès de 1 714 personnes et publiée par *Le Point* (daté 14 décembre), le rapport des forces entre majorité et opposition est de plus en plus serré. Mais si, en termes d'intentions de vote, la gauche fait désormais jeu égal avec la majorité, ce n'est pas parce qu'elle progresse, mais parce que RPR et UDF réunis passent sous la barre des 40 % (avec 39,5 %).

Ce manque d'élan est patent. Ainsi, une majorité de Français (46 % contre 31 %) estiment que la gauche l'emporterait en cas de législatives anticipées, et le pronostic s'est inversé par rapport à une enquête similaire d'avril 1996. Mais, en termes de souhait, le résultat est partagé : 38 % souhaitent une victoire de la gauche, contre 36 % une victoire de la majorité, tandis que 26 % hésitent ou ne se prononcent pas. Et si le pourcentage des communistes et des écologistes qui souhaitent une victoire de la gauche progresse nettement depuis avril, il s'effrite légèrement chez les socialistes.

Enfin, il reste au PS beaucoup à faire pour surmonter le scepticisme qu'inspirent ses propositions. Son projet économique ne paraît convaincant qu'à 23 % des personnes interrogées, contre 50 % d'avis contraires et 27 % qui ne se prononcent pas. Les sympathisants socialistes, eux-mêmes, sont très partagés : 37 % le jugent convaincant, contre 36 % d'avis contraire.

Gérard Courtois

Henri Emmanuelli : « Le droit à l'erreur s'amenuise »

SAMEDI 14 DÉCEMBRE à l'ouverture de la convention du PS sur l'économie, son rapporteur, Henri Emmanuelli a plaidé pour une *« thérapie de choc »*. *« Que la situation soit particulièrement difficile*, a-t-il affirmé, *nul n'en doute, pas même le chef de l'Etat, pourtant si optimiste par nature, et qui (...) préférerait changer de pays et de peuple, ce qui paraît improbable, que de politique et de premier ministre, ce qui dépend de son choix. »*

« Le fanion de la liberté, nous le partageons avec d'autres, a poursuivi l'ancien premier secrétaire. *Mais le drapeau de la justice sociale n'appartient qu'à nous, surtout depuis que d'autres, à gauche, ont souillé et souillent encore le vieux chiffon rouge de l'égalité. Nous sommes désormais seuls à porter l'aspiration égalitaire qui ne disparaîtra jamais, et nous ne devons en aucune façon l'oublier sous peine de disparaître ou d'être réduits au rôle de comparses. »*

LE MOYEN ET L'OBJECTIF

M. Emmanuelli a présenté le projet économique du PS comme *« une alternative à la fois ambitieuse et réaliste »*. *« Nous sommes tous conscients*, a-t-il déclaré, *à mesure que l'échec sape les fondements mêmes du contrat social sur lequel repose notre démocratie, que le droit à l'erreur s'amenuise. Si, en 1998, profondément déçus par la droite, les Français se tournent à nouveau vers nous, après nous avoir durement sanctionnés en 1993, leur confiance ne sera pas un chèque en blanc mais plutôt un appel de détresse que nous aurons la très lourde responsabilité de transformer en contrat de confiance, ou, mieux, d'espérance retrouvée. Ce ne sera pas facile. »*

M. Emmanuelli est revenu sur son amendement, finalement retiré, sur un décrochage du franc par rapport au mark. *« Je reste persuadé*, a-t-il souligné, *qu'il y a un problème entre la France et sa monnaie, une sorte de contresens permanent, qui coûte cher sur le plan social et qui a consisté à confondre le moyen et l'objectif au nom d'une conception dépassée de l'instrument monétaire. »*

Les écologistes et les chevènementistes exigent que le PS leur offre des circonscriptions

LA PIÈCE qui se joue à gauche, depuis l'été, dans l'attente des élections législatives de 1998, ressemble à une longue partie d'échecs. On avance un pion, ou en recule un autre, on s'épie, on se surveille. Une chose est sûre : le 29e Congrès du PCF, du 18 au 22 décembre, gèle pour quelques semaines encore les négociations entre les forces de gauche. Ce n'est qu'après Noël – la convention nationale d'investiture du PS se tient le 8 février – que les alliances apparaîtront au grand jour.

« Il existe trois types d'accords », rappelait Lionel Jospin à l'université des Verts, en septembre. Avec le Parti radical socialiste, le PS s'apprête à conclure les alliances qu'il pratiquait avec le MRG : candidatures communes sur plate-forme commune. Les radicaux socialistes, qui viennent de perdre leur cinquième député à Gardanne, veulent présenter *« plus de cinquante candidats »* et espèrent officiellement un groupe parlementaire (20 députés), mais se contenteraient sans doute volontiers de 13 élus, comme en 1988. Le litige porte encore sur une dizaine de circonscriptions, mais le PS entend boucler l'affaire avant le 19 décembre.

Avec le Parti communiste, le PS a aussi l'habitude. Chacun présente ses candidats, partout, au premier tour ; le moins bien placé se désiste en faveur de l'autre. Dans cette logique, les communistes ont accueilli avec une grande réserve la proposition de candidatures uniques de la gauche, avancée par le Mouvement des citoyens (MDC) en septembre, dans 49 circonscriptions menacées par le Front national. Le PS considère néanmoins qu'une quinzaine de circonscriptions sont concernées, les Verts *« 10 à 15 au maximum »*. La Place du Colonel-Fabien cite *« quelques cas »*.

Le troisième type d'accord – inédit – concerne ce que, au PS, on nomme les *« partis émergents »* : Verts, MDC, Convention pour une alternative progressiste (CAP). Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement réclament tous les deux des *« circonscriptions réservées »* et affichent l'objectif d'un groupe parlementaire. Au PS, on rétorque qu'on ne peut à la fois demander 20 circonscriptions réservées, présenter des candidats dans la moitié des autres – pour bénéficier du système de financement public –, et critiquer les socialistes pour satisfaire une base radicale.

Ces derniers jours, les négociations se déroulaient dans une ambiance tendue. Le PS semblait décidé à réserver au MDC cinq circonscriptions – dont les quatre de ses députés sortants. Aux écologistes, qui ne sont pas représentés à l'Assemblée nationale, il envisage d'en céder deux ou trois (pour Dominique Voynet, Noël Mamère et Guy Hascouët). *« Si tel était le cas, on éclaterait de rire »*, répondent les écologistes, qui exigent le même traitement que les radicaux socialistes, tandis que le MDC menace de se tourner, pour les sénatoriales et les régionales, vers le PCF.

Blocages ? Intimidations ? Rien n'est encore sûr. Le PS et le PCF viennent d'ores et déjà de renoncer à quelques principes. Ni Lionel Jospin ni Robert Hue n'étaient favorables, cet été, à l'établissement d'un contrat de législature ou de gouvernement, souhaité par le PRS, les Verts, le MDC, la CAP, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), et, de concert, par la Gauche socialiste et les refondateurs communistes. Mais, le 17 octobre, Lionel Jospin déclarait au *Nouvel Observateur* qu'il ne serait pas *« contre un accord politique symbolique, un texte sur quelques grandes orientations entre les formations de gauche et écologistes »*. La Place du Colonel-Fabien, qui stigmatisait hier une forme de *« compromis au rabais »* (*Le Monde* du 17 septembre), considère elle aussi, aujourd'hui, qu'*« il faudra bien quelque chose »*...

Ariane Chemin

Profession : diplomate en union de la gauche

ILS S'APPELLENT Jean-Christophe, Jean-Claude, Jean-Luc, Jean-Marc, Georges, Christian. Ils sont délégués, par leur parti ou leur organisation, à rencontrer *« les gauches »*. Leurs titres varient, pas leur tâche : converser, épier, proposer, inviter, identifier chaque tendance, savoir qui tient la corde, qui n'est plus guère en vue. Se tenir prêt : pour un meeting, un forum, un congrès du PCF, une manif, un texte commun, une réunion du comité de vigilance contre l'extrême droite, ou, depuis quelques semaines, un fin peignage de la carte électorale. Voire – le sujet est de moins en moins tabou – une nouvelle union de la gauche.

Depuis un an, le rythme des rendez-vous s'est accéléré. Et le climat a changé. *« L'élément nouveau, c'est l'arrivée de Robert Hue »*, explique Jean-Christophe Cambadélis, membre du secrétariat national du PS. *« On ne négocie plus avec des appareils, on négocie avec des hommes. »* On s'écrit : *« fraternellement »* ou *« cordialement »*, selon qu'on considère qu'on est ou non de la même gauche.

Finis les rendez-vous secondaires, les *« rencontres glauques dans les arrière-salles de café »*. Les communistes offrent bière, whisky ou jus d'orange dans la *« salle du BP »*. On déjeune, on petit-déjeune, on dîne même. *« Je retrouve l'ambiance des débuts du programme commun, quand on se retrouvait pour déjeuner cité Malesherbes avec les radicaux et les communistes »*, assure Georges Sarre (MDC), qui s'y connaît. *« Le plus dur du métier est sans doute à venir »*, redoute Jean-Luc Bennhamias, des Verts.

Les relations sont quasi quotidiennes. On s'aborde dans les carrés des manifs, on se téléphone, *« énormément »*. Christian Picquet, de la Ligue communiste révolutionnaire, appelle désormais *« sans problème »* Jean-Claude Gayssot, place du Colonel-Fabien. La géographie parisienne de la gauche radicale facilite les rendez-vous : l'avenue Parmentier, siège des Verts, conduit de la mairie de Georges Sarre à la place du Colonel-Fabien ; le Belleville de Jean-Christophe Cambadélis n'est pas loin.

Même en phase de détente, la diplomatie conserve ses codes. Les grandes puissances ne rencontrent pas les petits Etats : Lionel Jospin charge Jean-Michel Baylet qui charge Jean-Marc Sabathé, du Parti radical-socialiste, d'éconduire poliment Alain Krivine venu assister, le 26 octobre, à la première réunion du comité de vigilance. Après l'élection de Gardanne, le PS boude le congrès du MDC : Pierre Moscovici délègue un de ses collaborateurs. Et quand, épuisé, le négociateur en *« union nouvelle »* ou en *« coalition à la française »* peut enfin quitter son costume d'ambassadeur, c'est pour retrouver ses pairs... aux éditions de l'Atelier, penchés sur les premières épreuves du très collectif *Dictionnaire de la gauche et des écologistes*, qui sortira dans une année.

Ar. Ch.

Les critiques de Jacques Chirac provoquent un tollé parmi les syndicats de salariés

Jean Gandois, président du CNPF, approuve le chef de l'Etat

Les syndicats ont vivement réagi aux propos de Jacques Chirac, qui a mis en cause la responsabilité des syndicats dans le *« conservatisme »* et les *« blocages »* qui pèsent sur la France. De la CGT à la CFTC, les centrales syndicales ont manifesté leur réprobation des propos présidentiels. Seul Jean Gandois, président du CNPF, a totalement approuvé les déclarations du chef de l'Etat, jeudi 12 décembre, sur TF 1.

MAIS QUELLE MOUCHE a donc piqué le chef de l'Etat ? En fustigeant, lors de son intervention télévisée, jeudi 12 décembre, le conservatisme des syndicats, Jacques Chirac a lancé un beau pavé dans la mare. Jamais sous la Cinquième République, un président n'avait critiqué avec autant de virulence les organisations représentatives des salariés.

Certes, le chef de l'Etat n'a fait que reprendre à son compte un certain nombre de truismes sur l'état du syndicalisme en France. Moins de 11 % des salariés français adhèrent, en effet à un syndicat ; ce chiffre tombe même à 5 % dans le seul secteur privé. Mais aussi M. Chirac, par ses propos, ouvre grand la vanne à tous ceux qui contestent le rôle des corps intermédiaires, en leur déniant toute représentativité.

L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), qui regroupe, autour de la FEN, six syndicats présents surtout dans la fonction publique et qui revendique 350 000 salariés, a aussitôt réagi sur le mode ironique. Si le conservatisme, c'est *« préserver les salaires décents, les emplois stables, une protection sociale, des services publics efficaces »*, alors *« l'UNSA se reconnaît comme profondément, viscéralement conservatrice »*, a expliqué l'organisation dirigée par Alain Olive. *« Si, par contre, en dénonçant les conservatismes, le président de la République dénonce l'injustice qui fait de notre société une société de plus en plus inégalitaire,* [l'UNSA] *ne peut qu'approuver une telle démarche. »*

De même, Marc Blondel, qui pouvait se sentir particulièrement visé par les *propos élyséens*, est rapidement monté au créneau, vendredi 13 décembre, pour en souligner l'incongruité. Ce n'est *« pas le rôle du président de la République de fustiger les syndicats de cette façon »*, a observé le secrétaire général de FO, avant de se demander si les pouvoirs publics *« aiment mieux que les syndicats fassent leur métier ou la chienlit »*. Pour FO, *« l'utilisation du terme conservatisme, à l'égard des relations sociales est révélatrice d'une inversion de logique : c'est la politique économique qui est facteur de blocage et de conflits. La défense des intérêts et de la situation sociale des salariés n'est pas du conservatisme »*. Quant à Alain Deleu, président de la modérée CFTC, il a écrit, dès vendredi à Jacques Chirac, pour lui signifier que *« beaucoup de militants ont été choqués par* [son] *qualificatif de conservatisme syndical »*. La CFTC *« reconnaît bien volontiers que des changements sont nécessaires »*, mais *« le vrai changement serait l'instauration d'un nouveau climat d'écoute, de concertation et de négociation, la fin du conservatisme patronal et de l'interventionnisme de l'Etat qui réduit la place des syndicats »*, écrit le président de la centrale chrétienne, à l'adresse du chef de l'Etat. *« Il faut dire que le dialogue a souvent été défaillant de la part du gouvernement depuis mai 1995 et les salariés ont l'impression que le changement se fait sur ou même contre eux, jamais avec eux »*, précise M. Deleu.

« LE RESPECT DE L'AUTRE »

Plus voilée, la critique de la CFDT, sur les propos de M. Chirac était contenue dans le titre même de la déclaration de la commission exécutive – *« Syndicat partisan du dialogue, de la négociation et de la réforme cherche interlocuteurs dans le même état d'esprit »* – qui reprenait les termes de l'exhortation du chef de l'Etat : *« Il faut trouver le moyen d'avoir un meilleur dialogue social. Pour cela, il faut des organisations professionnelles et syndicales plus fortes, plus responsables. Il faut avoir le respect de l'autre. »*

Dans le concert unanime de critiques sur ses propos qui visaient aussi bien les organisations syndicales jugées faibles, politisées et divisées, qu'un patronat replié sur lui-même ayant comme réflexe naturel de s'en remettre à l'Etat, dès que les affaires tournent à l'aigre, M. Chirac a toutefois reçu un soutien. Jean Gandois, président du CNPF, a totalement *« approuvé »* les déclarations du chef de l'Etat. *« Quand M. Chirac dit que le monde politique, le monde syndical et le monde patronal sont trois mondes conservateurs, alors, je le vis tous les jours »*, a-t-il commenté.

Alain Beuve-Méry

Des téléspectateurs « zappeurs »

L'intervention de Jacques Chirac a été suivie par 9 658 980 téléspectateurs en moyenne, selon Médiamétrie. Le nombre de téléspectateurs, entre 20 h 50 et 22 h 53, a toutefois enregistré une baisse de l'ordre de 18 % – 1 921 410 personnes – entre le début et la fin de l'entretien. Le nombre de téléspectateurs est resté stable pendant le premier quart d'heure, soit 10 541 790 personnes (questions sur les attentats et la violence), puis a progressivement décliné. L'audience est passée en dessous du seuil des 10 millions de téléspectateurs au milieu de l'entretien (vers 21 h 45) avec les sujets économiques abordés par Jacques Chirac, suivis par 9 710 910 téléspectateurs. Le thème de la construction de l'Europe (22 h 30-22 h 45), a été suivi par un peu plus de 9 millions de personnes. La fin de l'entretien a rassemblé 8 620 380 téléspectateurs.

Le soutien de la presse conservatrice allemande

L'intervention télévisée du président français n'a pas, loin de là, fait la « une » des journaux allemands. La plupart d'entre eux n'évoquent même pas l'événement. Cependant, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, grand quotidien conservateur, souligne que le message du président est important pour l'Europe et la relation franco-allemande : *« Paris reste décidé à suivre le cours de la stabilité et de la modernisation économique, en dépit des records d'impopularité »* du président de la République et du premier ministre.

Le quotidien allemand constate qu'en France la tentation est forte *« d'élever des barricades pour se protéger contre les changements qui interviennent dans le monde »* et que *« le désir de s'accrocher aux avantages acquis empêche la modernisation du pays »*. Dans ce contexte, le président français a su, selon ce journal, dire à ses concitoyens que le moment était venu de *« faire son deuil des vieilles habitudes confortables »*.

Le quotidien allemand ajoute en conclusion : *« Interrompre la transformation en cours, c'est se condamner à être pendu quoi qu'il arrive, et notamment au moment où la monnaie unique sera là. »*

Les regrets de l'opposition interne du RPR

LA CONFIRMATION par Jacques Chirac de son soutien à Alain Juppé, pour lequel le président de la République a fait part de son *« admiration »*, a suscité quelques réactions critiques au sein de la majorité, y compris parmi ceux qui revendiquent leur fidélité à l'égard du chef de l'Etat.

Pressé de réagir à la fin de non-recevoir lancée par M. Chirac sur la question du remaniement, le député balladurien Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) s'est défendu de toute amertume : *« Partager l'impopularité grandissante du gouvernement, ça n'est pas quelque chose de très mobilisateur. »* Tout en rappelant que *« l'enjeu aujourd'hui, c'est de gagner les élections législatives »*, M. Devedjian a tenté d'expliquer que la question du remaniement, qui conserve *« toute son acuité »*, *« est plutôt un problème pour le premier ministre »*.

« Le président de la République souhaite que l'impopularité reste le seul lot du gouvernement actuel. C'est plutôt confortable pour les autres. Mais pour Juppé, c'est difficile, et ça lui rend à mon avis la tâche plus compliquée », a-t-il précisé. Tout en se disant satisfait de l'effort de *« pédagogie »* effectué par le chef de l'Etat, M. Devedjian a estimé qu'il *« n'y avait pas de miracle à espérer »*, et qu'on avait *« beaucoup trop attendu »* de ce discours.

Constatant lui aussi que M. Chirac *« a confirmé sa confiance au premier ministre et sa volonté de ne changer ni les hommes ni le corps du gouvernement »*, son collègue balladurien Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine) en a conclu que le président a *« beaucoup plus fermé de fenêtres qu'ouvert de portes »*.

Se qualifiant lui-même de *« chiraquien anti-Juppé »*, Etienne Garnier (RPR, Loire-Atlantique) est encore plus acerbe. Ce proche de Charles Pasqua a estimé que l'intervention du président de la République laissait *« l'impression d'un étrange vide »*. *« On a assisté à un cours de principes et de valeurs républicaines, mais sur le fond, pas grand- chose »*, a-t-il affirmé.

■ **François Santoni, secrétaire général de la Cuncolta naziunalista**, vitrine légale du FLNC-Canal historique, a estimé, vendredi 13 décembre, que le discours de Jacques Chirac sur la Corse était *« plus ouvert »* que celui d'Alain Juppé. *« A aucun moment il n'a parlé de terroristes, ni évoqué l'islamisme. Pour ce qui nous concerne, nous sommes toujours ouverts au dialogue car personne ne souhaite la violence »*, a déclaré le dirigeant indépendantiste sur France 3 Corse.

■ **PARIS :** *« L'avenir du maire et de la majorité municipale est posé »*, a estimé Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste au conseil de Paris, vendredi 13 décembre, parlant d'un *« problème de la crédibilité et de l'autorité démocratique dans cette ville »*.

■ **ISF : le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Philippe Auberger (RPR)**, affirme que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) *« n'a pas été conçu pour les seuls millionnaires, en laissant les milliardaires à l'écart »*. Dans un entretien publié dans le quotidien *la Tribune* du 13 décembre, M. Auberger confirme qu'il votera contre l'allègement de l'ISF voulu par le Sénat.

■ **GRÈVE : le mouvement des personnels consulaires** a été suivi le 12 décembre par environ 35 % des salariés, selon l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). Le mouvement visait à protester contre un projet de statut du personnel réduisant les indemnités de licenciement et supprimant les augmentations automatiques des rémunérations (*Le Monde* du 12 décembre).

Le Sénat limite l'intérêt pour les entreprises de financer des fonds de pension

Les caisses de retraite sont mécontentes

LA MAJORITÉ RPR et UDF du Sénat a voté vendredi 13 décembre la proposition de loi sur les fonds d'épargne-retraite, le PS et le PC se sont prononcés contre. Ce dispositif doit permettre à un salarié de cotiser à un plan qui lui versera une rente viagère lorsqu'il partira à la retraite (*Le Monde* du 23 novembre). Les employeurs pourront abonder les plans d'épargne-retraite (PER) de leurs salariés. Ceux-ci bénéficieront d'avantages fiscaux pour leurs versements.

Mais les sénateurs ont annulé les allégements de charges spécifiques que les députés avaient prévus en faveur des entreprises. Cette dernière disposition avait fait l'objet d'une vive polémique entre la commission des affaires sociales du sénat et son président Jean-Pierre Fourcade (RI Hauts-de-Seine) d'une part, et la commission des finances et Philippe Marini (RPR, Oise), rapporteur du texte, partisan de l'exonération patronale, de l'autre.

M. Fourcade s'était fait le relais des organismes de retraite et des syndicats participant à leur gestion, qui redoutaient que, par le jeu de ces exonérations, les régimes obligatoires ne soient privés d'une partie de leurs recettes. Le risque était, selon eux, que les employeurs choisissent d'abonder les PER de leurs salariés, en bénéficiant des allégements de charge, plutôt que d'augmenter leurs salaires, soumis aux charges patronales, ressource des régimes de retraite obligatoires.

Sous la pression, le gouvernement avait approuvé l'« amendement Fourcade » visant à replacer le système d'exonération dans l'enveloppe prévue par la législation actuelle, c'est-à-dire dans la limite de 85 % du plafond de la Sécurité sociale. Selon M. Fourcade, ce dispositif *« permet de recentrer les plans d'épargne-retraite vers une grande partie de la population, notamment les classes moyennes »*.

Mais l'amendement Fourcade est loin d'avoir apaisé le mécontentement des caisses de retraite. Selon l'Agirc (retraite complémentaire des cadres), 4 milliards de recette sont toujours susceptibles de lui échapper. L'amendement n'est qu'un *« cautère sur une jambe de bois »*, a déclaré le président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, Jean-Luc Cazettes (CFE-CGC), qui continue à évaluer à 6 milliards de francs le *« manque à gagner potentiel »* de la retraite de base de la Sécurité sociale.

PROTESTATIONS À GAUCHE

La gauche sénatoriale estime aussi que l'amendement Fourcade *« ne résout pas le problème »*, comme l'a déclaré François Autain (PS, Loire-Atlantique) en mettant l'accent sur le caractère selon lui inégalitaire et l'*« objectif (...) purement économique »* du système : *« Cessez de prétendre que vous voulez aider les classes moyennes. Vous n'avez qu'un souci : protéger ceux qui n'en ont pas besoin »*, s'est-il exclamé, avant d'annoncer que le groupe socialiste saisira le Conseil constitutionnel.

Le Sénat a apporté plusieurs modifications au texte, notamment la possibilité pour un salarié d'adhérer à un plan épargne-retraite en dehors de son entreprise. Une des dispositions à laquelle s'était opposée le gouvernement et qu'il pourra éventuellement tenter de corriger lorsque le texte reviendra devant les députés au mois de janvier.

Fabien Roland-Lévy

Le Club de l'Horloge ironise sur l'égalité des races

A CHACUN son humour. Depuis 1990, le Club de l'Horloge, cercle de réflexion où se mêlent représentants de la droite et de l'extrême droite, décerne un « prix Lyssenko » à, explique-t-il, *« un auteur ou une personnalité qui aura, par ses écrits ou par ses actes, apporté une contribution exemplaire à la désinformation en matière scientifique ou historique, avec des méthodes et arguments idéologiques »*.

Trofim Denissovitch Lyssenko était un généticien qui, protégé par Staline, avait rejeté la théorie du gène en tant que support de l'hérédité, parce qu'il jugeait celle-ci contraire aux principes marxistes.

Ce prix permet en fait de connaître les idées combattues par ce club, et *a contrario*, de se mettre à jour sur celles qu'il défend. Ont ainsi été primés les professeurs Albert Jacquard et Jean-Noël Jeanneney, Hervé Le Bras, Robert Badinter, Carlo Ginzburg et Jean-Paul Demoule, John Kenneth Galbraith et Jean-Pierre Chrétien.

Aussi, c'est en vain que l'on peut attendre un prix Lyssenko, à titre posthume, pour Charles Darwin dont les travaux sur la sélection naturelle sont *détournés par l'extrême droite*. Cette année, André Langaney, généticien, directeur du laboratoire d'anthropologie biologique du Musée de l'homme, était, si l'on peut dire, à l'honneur.

Gérard Lucotte, professeur dans un établissement privé, l'Ecole d'anthropologie de Paris et Henri de Lesquen, président du club, se sont succédé à la tribune, jeudi 12 décembre, pour fustiger les travaux de ce professeur qui montre que *« les gènes n'ont pas de races »*. Pour M. Langaney, *« nous sommes tous parents, tous différents »* et, *« du point de vue biologique, on ne doit parler ni d'inégalité ni d'égalité »*.

« RAVI », TOUT DE MÊME

Cette conception est aux antipodes de celle de M. Lucotte et de M. de Lesquen qui, comme le président du Front national, croient à l'existence de races, à l'inégalité de celles-ci et au déterminisme génétique. Ainsi, jeudi soir, M. de Lesquen s'est fait le porte-voix de scientifiques britanniques ou américains qui récusent l'influence socioculturelle pour privilégier la différence génétique dans les disparités des quotients intellectuels observés aux Etats-Unis entre les Noirs et les autres Américains.

André Langaney, qui n'avait pas été invité à la réunion, se déclare ravi de se retrouver auprès de personnes comme Hervé Le Bras pour lequel il *« éprouve une grande admiration »*.

Christiane Chombeau

RÉFORME La chancellerie a annoncé, vendredi 13 décembre, que les membres de la commission sur la justice évoquée sur TF 1 par Jacques Chirac seraient désignés dans les jours qui viennent. Le champ de réflexion de cette instance, inspirée par la commission Marceau Long sur le code de la nationalité mise en place en 1987, n'a pas encore été défini avec précision, mais il devrait être large. ● CETTE COMMISSION devrait notamment étudier une réforme du statut du parquet. La France est le seul pays européen à maintenir une soumission aussi forte du ministère public à l'égard du pouvoir politique. ● LORS DE SON INTERVENTION, le chef de l'Etat a déclaré que les « affaires » dataient, pour l'essentiel, des années qui ont précédé les lois sur le financement de *la vie politique*. *En réalité*, beaucoup sont postérieures à ces textes législatifs.

Le champ de réflexion de la commission sur la justice sera très large

Elle s'intéressera au statut du parquet, à la présomption d'innocence, mais aussi à la procédure pénale, voire à la refonte de la carte judiciaire. Sa composition n'a pas été arrêtée, et sa création bouscule le calendrier de la Place Vendôme

AU LENDEMAIN de l'intervention du président de la République, Jacques Toubon a annoncé, vendredi 13 décembre, que le gouvernement désignerait dans les jours qui viennent les membres de la commission de réflexion sur la justice souhaitée par Jacques Chirac. « *Leur nombre n'est pas encore fixé*, souligne-t-on place Vendôme. *Il y aura des magistrats et des juristes, mais aussi des hommes de terrain et des élus. Tous seront issus de sensibilités politiques et philosophiques différentes.* » Le nom du président de la commission n'a pas encore été arrêté, mais il devrait s'agir du premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche.

Plus délicate sera la rédaction de la lettre de mission. Le chef de l'Etat a déclaré que cette commission se pencherait à la fois sur le statut du parquet, le respect de la présomption d'innocence et les règles de procédure, mais son champ de réflexion pourrait être plus large encore. « *Il s'agit d'un des grands chantiers du septennat*, précise un proche du pouvoir exécutif. *La justice doit être modernisée, notamment pour répondre à l'inflation des contentieux. Il faut donc également s'interroger sur la procédure pénale française et sur une éventuelle refonte de la carte judiciaire. Cette commission doit constituer un temps fort de la réflexion nationale sur la justice.* »

Cette annonce-surprise du chef de l'Etat bouleverse quelque peu le calendrier judiciaire de Jacques Toubon. Trois rapports dont les thèmes sont très proches devaient en effet lui être remis au début de l'année 1997. Le professeur de droit Michèle-Laure Rassat, qui a achevé, le 1er octobre, un rapport sur le secret de l'instruction et la détention provisoire, devrait terminer la seconde partie de son travail au début de l'année prochaine. Pendant ce temps, le président du tribunal de Paris, Jean-Marie Coulom, travaille sur la réforme des procédures civiles, et Jean-Claude Casanova, sur le rôle du juge. « *Ces réflexions se télescopent un peu, mais rien n'empêchera la commission de prendre en compte ces documents*, note-t-on place Vendôme. *Le débat doit être le plus ouvert possible : comme pour la commission sur le code de la nationalité, il s'agit de débloquer un débat crispé en organisant, sur la durée, une véritable discussion de fond.* »

Pendant son intervention, le chef de l'Etat s'est en effet référé à la commission sur le code de la nationalité présidée par Marceau Long. Instaurée en 1987 par Jacques Chirac, qui était alors premier ministre, cette commission des « sages » comprenait seize membres, parmi lesquels figuraient Emmanuel Leroy-Ladurie, Hélène Carrère d'Encausse, Alain Touraine et Pierre Chaunu. Au cours d'auditions publiques retransmises sur FR3, la commission avait entendu plus de quarante personnes : des responsables d'associations, des magistrats, mais aussi des prêtres comme le Père Christian Delorme ou des « beurs » de banlieue. « *Pour la justice, on peut également imaginer un système d'auditions publiques, mais rien n'est encore définitivement arrêté*, ajoute un proche du pouvoir. *La commission sera sans doute installée au début de l'année prochaine. Elle aura alors des mois, voire un an de travail devant elle.* »

FONCTIONS CONTRADICTOIRES

Le dernier travail d'ampleur sur la justice est le rapport de la commission « Justice pénale et droits de l'homme » présidée par le professeur de droit Mireille Delmas-Marty. Créée en 1988 par Pierre Arpaillange, *cette commission*, composée de treize membres – dont Pierre Truche –, avait rédigé cinq études portant sur la détention provisoire, les principes directeurs de la législation pénale, l'Europe, l'application des peines privatives de liberté et la mise en état des affaires pénales. La commission avait dessiné une architecture procédurale novatrice : elle proposait de supprimer le juge d'instruction, de confier les investigations à un parquet rénové et de créer un juge chargé de veiller aux libertés individuelles : écoutes téléphoniques, perquisitions, etc.

Ce travail avait partiellement inspiré la réforme du code de procédure pénale défendue en 1992 par Michel Sapin, puis Michel Vauzelle. Constatant, comme la commission Delmas-Marty, que le juge d'instruction cumulait deux fonctions parfois contradictoires – il mène les investigations tout en se prononçant sur des problèmes de liberté –, MM. Sapin et Vauzelle lui avaient ôté le pouvoir de placer en détention provisoire. Cette réforme, qui offrait également aux avocats de nouveaux pouvoirs pendant l'instruction, avait été partiellement abrogée par le gouvernement d'Edouard Balladur : en 1993, les magistrats instructeurs s'étaient à nouveau vu confier les placements sous mandat de dépôt.

Anne Chemin

Un lien hiérarchique que la démocratisation des régimes européens a rompu

DE TOUS LES SYSTÈMES judiciaires européens régis par le principe du lien hiérarchique entre l'exécutif et le parquet, la France est le seul pays à avoir conservé un système aussi rigide et aussi dépendant du pouvoir politique. Au fil des ans et de la démocratisation, le Portugal, l'Espagne et l'Italie, où l'on retrouve, comme en France, une dualité entre le siège et le parquet, ont peu à peu assoupli le statut de leur ministère public.

Après la « révolution des œillets » au Portugal et la mort de Franco en Espagne, la démocratisation a en effet donné naissance à une dissociation entre les parquets et le ministre de la justice. Dans les deux pays, les magistrats du ministère public sont placés sous l'autorité d'un procureur général : le procureur général de la République au Portugal et le procureur général de l'Etat en Espagne. Dans ces deux pays, la politique pénale suivie dans les juridictions est inspirée non par le ministre de la justice, comme en France, mais par ce haut magistrat.

En Espagne comme au Portugal, cette autonomie est cependant relative puisque le procureur général est désigné par le pouvoir exécutif. Ce système constitue un levier implicite de l'exécutif sur la politique pénale du pays : en cas de conflit, le gouvernement peut le révoquer. Cette situation conduit certains magistrats espagnols à demander que le procureur général soit nommé par le Conseil supérieur de la magistrature, seul gage, selon eux, d'une véritable indépendance du parquet.

Alors que les magistrats français peuvent évoluer du siège au parquet, les ministères publics espagnol et portugais sont des corps totalement distincts entre lesquels il n'existe aucun pont. Le procureur général est le seul à pouvoir leur adresser des instructions ou des injonctions. En Espagne, les parquetiers ont le droit de manifester leurs désaccords au sujet des instructions de leurs supérieurs hiérarchiques. Le litige est alors tranché par leurs pairs du parquet, réunis en collégialité.

En Italie, l'architecture est sensiblement différente. La réforme de la procédure pénale de 1988 a parachevé une indépendance totale des magistrats du parquet à l'égard du ministère de la justice. Leur carrière est gérée par un Conseil supérieur de la magistrature composé de magistrats élus par leurs pairs ainsi que de candidats présentés par les partis politiques et élus par les parlementaires. La politique pénale est définie localement, sans qu'il existe une coordination nationale.

Cécile Prieur

L'indépendance du parquet soulève des objections à droite

COUPER le « cordon » entre le garde des sceaux et les procureurs : cette réforme envisagée par le président de la République laisse perplexe la majorité comme l'opposition. A mots couverts, on s'interroge. A-t-il vraiment réfléchi à la question ? Etait-il poussé dans les cordes ? S'agit-il de préparer une large redistribution des cartes, qui proposerait l'indépendance des magistrats du parquet contre une définition plus restrictive du secret de l'instruction, voire des abus de biens sociaux.

Pour Alain Marsaud, député (RPR) de Haute-Vienne et ancien magistrat, la rupture du lien entre le parquet et la chancellerie « *n'est pas souhaitable* ». « *Le magistrat doit répondre de sa responsabilité devant quelqu'un* », affirme t-il. Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis), ancien procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat, ne décolère pas. « *Je ne sais pas si je vais rester au RPR !*, estime-t-il, très irrité. *C'est grave du point de vue démocratique car on ôterait au peuple le contrôle de l'un des trois pouvoirs.* » Le parquet étant composé de magistrats qui « *ont accepté d'être les avocats de la République* », comment supposer, dit-il, « *que l'exécutif ne puisse pas leur parler ?* ».

Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, n'est pas plus « *favorable* » à l'indépendance du parquet. Il se dit cependant « *rassuré* » par le fait que la seule décision annoncée par le chef de l'Etat soit la constitution d'une « *très grande commission composée de personnalités indiscutables* ». Faisant allusion aux affaires, M. Mazeaud affirme que « *l'indépendance du parquet ne changera pas les choses* ». « *Si l'on prouve que des pressions sont exercées par un garde des sceaux, il faut qu'il quitte le gouvernement.* »

Pour M. Mazeaud comme pour Xavier de Roux, député (UDF) de Charente-Maritime et avocat, « *si le pouvoir exécutif n'a plus la possibilité de donner des instructions* [au parquet], *nous changeons de système* ». Selon eux, la logique veut, dès lors, que l'on change de Constitution et que l'on fasse de l'autorité judiciaire un pouvoir. « *Je vois mal comment un procureur général, un fonctionnaire, pourrait n'avoir de compte à rendre à personne*, indique M. de Roux. *Comment lui donner une légitimité si ce n'est en le faisant élire, ce qui implique un bouleversement des institutions pour un système qui n'appartient pas à notre culture ?* »

« LA SOCIÉTÉ A CHANGÉ »

Ancien garde des sceaux du gouvernement Rocard, Henri Nallet, estime, lui aussi, que cette proposition soulève de multiples problèmes. « *Que deviennent dans ce schéma les procureurs ? Par qui sont-ils nommés ? Comment se déroule leur carrière ?* » Il juge cependant cette réforme nécessaire. « *En 1992, je défendais une ligne traditionnelle, celle de la subordination du parquet au garde des sceaux. Je ne le ferai pas aujourd'hui. La société a changé.* » Une solution envisageable, conçoit-il, serait de donner « *plus de pouvoir au Conseil supérieur de la magistrature (CSM)* ».

Pierre Méhaignerie, ancien ministre de la justice d'Edouard Balladur, suggère, lui aussi, que l'on confie la nomination des procureurs au seul CSM. Hostile à l'indépendance totale du parquet – « *ni le pays, ni les procureurs, ni les majorités quelles qu'elles soient ne sont en réalité favorables à couper le cordon* » –, il se dit favorable à une « *responsabilité politique dans la transparence* ». Selon lui, le fait que les instructions de la chancellerie aux procureurs soient écrites et versées au dossier constitue une garantie suffisante.

Enfin, Jean-Pierre Michel, député (MDC) de Haute-Saône et ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), juge « *légitime que le pouvoir ait des procureurs pour relayer sa politique pénale* ». Il suggère même que les magistrats du parquet constituent un corps à part afin de « *mettre fin à une ambiguïté* ». A ses yeux, cette réforme devrait s'accompagner du rattachement de la police judiciaire au parquet, comme le suggère également Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine).

Caroline Monnot

Les lois de financement n'ont pas mis un terme aux « affaires »

RÉPONDANT à une question sur les enquêtes judiciaires visant actuellement la majorité, le président de la République a déclaré sur TF 1 que « *toutes ces affaires, qu'elles concernent le RPR ou les autres partis politiques, sont des affaires qui datent d'avant les lois qui ont été prises, ce qui tend à prouver que ces lois ont tout de même été assez efficaces* ». Faisant ainsi référence aux textes réglementant le financement des partis politiques et des campagnes électorales adoptés en 1988, 1990 et 1993, M. Chirac faisait erreur, au moins en ce qui concerne la chronologie.

La plupart des procédures judiciaires engagées contre des élus ou des personnalités du RPR visent en effet des faits commis après la loi de 1990, qui a instauré un financement public des activités politiques assorti d'une amnistie pour les auteurs – non parlementaires – de délits politico-financiers. Ainsi, la mise en examen de Louise-Yvonne Casetta, présentée comme la trésorière officieuse du RPR, concerne l'attribution douteuse de marchés publics de la Ville de Paris, en 1992 et 1993 (*Le Monde* daté 8-9 décembre). L'entrepreneur de travaux publics qui dit avoir versé des « *commissions* » a affirmé l'avoir fait durant ces mêmes années, c'est-à-dire après la loi portant amnistie de 1990.

Dans le cours d'une autre enquête, Louise-Yvonne Casetta a été amenée à s'expliquer sur les salaires versés à des secrétaires du RPR par une entreprise de la région parisienne. Cette fois encore, les faits sont en partie postérieurs aux lois de financement de 1988 et 1990, puisqu'ils ont eu lieu de 1988 à 1992. Mme Casetta est en outre visée par une troisième enquête, qui porte sur des salaires versés par des filiales de la Lyonnaise et de la Compagnie générale des eaux de 1991 à 1994.

De même, l'enquête conduite par le juge d'instruction Eric Halphen, sur les conditions suspectes dans lesquelles ont été attribués certains marchés publics de la capitale, et notamment de l'office HLM, concerne les années 1989-1993, soit une époque où l'actuel président de la République était encore maire de Paris. Quant à l'enquête préliminaire ordonnée par le parquet de Beauvais sur le secrétaire général du mouvement gaulliste, Jean-François Mancel, mis en cause pour des faits relatifs à la gestion du conseil général de l'Oise, qu'il préside, à la suite d'une lettre d'observation de la chambre régionale des comptes de Picardie, elle porte sur les années 1989-1992.

TRAIN DE VIE

Enfin, l'enquête préliminaire visant implicitement Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, concerne l'attribution des marchés publics régionaux de 1991 à 1994.

Si toutes ces affaires se situent bien après l'entrée en vigueur des premières lois sur le financement des activités politiques, il est loin d'être établi qu'elles aient un rapport direct avec le financement du RPR. Le « *système* » d'attribution des marchés de la capitale, fondé sur le favoritisme et le trafic d'influence, décrit par certains entrepreneurs aux juges Halphen et Desmure, présente les apparences d'une filière quasi institutionnelle d'approvisionnement de caisses politiques. Mais, dans d'autres dossiers – *les employés de maison* de Patrick Balkany et de Michel Giraud ou les émoluments versés à Xavière Tiberi –, les infractions ont moins à voir avec le train de vie des partis qu'avec celui de leurs dirigeants.

L'enquête sur le maire (UDF-PR) de Cannes, Michel Mouillot, n'a pas davantage démontré que les sommes en espèces versées par les casinos de sa ville auraient pu profiter à son parti.

Aussi la référence aux lois successives ayant réglementé le financement des partis peut-elle paraître, en définitive, peu opportune. Les enquêtes judiciaires menées sur les comptes du PR, de l'ancien CDS et du Parti communiste français ont, de toute façon, mis en évidence, elles aussi, des infractions postérieures à la mise en place d'un financement public. « *Aujourd'hui, aucun parti politique n'a en réalité besoin de faire appel à des financements* », assurait le chef de l'Etat. Mais l'habitude n'a-t-elle pas pris le pas sur le besoin ?

Hervé Gattegno

La défense des islamistes dénonce l'« aveuglement » de l'accusation

S'ENGOUFFRANT dans les brèches d'un réquisitoire qui a suscité plusieurs interrogations (*Le Monde* du 14 décembre), la défense des personnes soupçonnées d'avoir appartenu à un réseau islamiste visant à déstabiliser le régime marocain par une vague d'attentats, en août 1994, a vigoureusement dénoncé, vendredi 13 décembre, l'« *aveuglement volontaire* » de la section « antiterroriste » du parquet de Paris. Devant la 12e chambre correctionnelle, Mes Arnaud Montebourg et Christian Charrière-Bournazel, conseils de Tarek Falah – l'un des trois participants à l'attentat meurtrier de Marrakech –, ont estimé que la justice française avait fait preuve d'« *absence de courage* » en évitant de rechercher au-delà des deux « émirs », Abdelilah Ziyad, dit « Rachid », jugé à Paris, et Mohamed Zinedine, dit « Saïd », toujours en fuite. « *Vous avez construit un procès à caractère politique en servant une thèse qui dissimule la vérité* », ont-ils dit au substitut Anne Obez-Vosgien.



PROCÈS

« *Car, derrière l'attentat de Marrakech*, a estimé Me Montebourg, *il y a un drame humain, mais aussi une énigme géopolitique. A qui profite le crime ?* » L'avocat a rappelé que la vague d'attentats d'août 1994 avait abouti au démantèlement de filières d'islamistes algériens, à la fermeture des frontières entre l'Algérie et le Maroc, par où transitaient des armes, et entraîné l'arrestation de Djamel Lounici, représentant du Front islamique du salut (FIS) en Europe, chargé de l'approvisionnement en armes des maquis algériens. Mais aussi qu'Abdelilah Ziyad séjournait en France grâce à un « vrai-faux » passeport délivré par les autorités algériennes, en définitive bénéficiaires de l'opération.

Me Charrière-Bournazel est revenu sur le choix du parquet de ne pas engager de poursuites sur les faits les plus graves – les assassinats commis à Marrakech –, mais pour le seul délit d'association de malfaiteurs. La saisine de la cour d'assises aurait permis d'éclaircir le rôle joué par chacun et nécessité l'extradition de Stéphane Aït Iddir et Radouane Hammadi, les deux Franco-Marocains condamnés à mort au Maroc.

« SOUS-TRAITANCE »

Pour Me Charrière-Bournazel, l'absence de poursuites criminelles est la preuve qu'« *il a été convenu que notre ami le roi fasse exécuter* » les deux condamnés, dont le pourvoi en cassation doit être examiné par la justice marocaine le 24 décembre. « *C'est de la sous-traitance*, a dit l'avocat. *C'est céder à la volonté de la partie de l'opinion publique qui veut du sang.* » « *Notre devoir, c'est d'arracher ces deux Français à la barbarie !* », a lancé Me Francis Terquem. L'avocat de Stéphane Aït Iddir et Radouane Hammadi a relevé ce curieux paradoxe qui veut que l'exécution aboutirait finalement à la constitution de deux martyrs, « *ce qui était précisément le but de Ziyad* ».

Plusieurs avocats, tels Me Pascal Lavisse, ont enfin vilipendé les réquisitions qui n'ont pas fait « *la mesure entre ceux qui savaient et ceux qui ont été manipulés* ». Me Montebourg a trouvé « *scandaleux* » que cinq ans de prison aient pu être requis à égalité contre Djamel Lounici, tête pensante du FIS, et certains ayant fourni une aide à un convoyage d'armes. De même, il a rappelé que dix ans avaient été demandés contre Abdelilah Ziyad, le commanditaire, et Tarek Falah, l'exécutant. « *Qu'avez-vous à opposer à Ziyad et à sa "haine tranquille" du régime marocain*, a-t-il conclu. *Il est prêt à mourir, et c'est une force qui en impose. Il a l'histoire et Dieu avec lui. Il a sa logique sacrificielle. Et il se moque de vos dix ans.* » Jugement le 9 janvier.

Jean-Michel Dumay

L'un des trois accusés désigne Gérald Huntz comme l'assassin de Jacques Roseau

Dénoncé par Marcel Navarro, celui-ci continue à nier fermement

Marcel Navarro, l'un des trois coaccusés du meurtre du porte-parole du Recours, Jacques Roseau, a déclaré, vendredi 13 décembre, devant la cour d'assises de l'Hérault, que la balle mortelle avait été tirée par Gérald Huntz. *« Quand on est reparti, dans la voiture, Huntz a dit : "C'est un accident, j'ai tiré sur Roseau, il voulait m'écraser" »,* a-t-il affirmé. *Devant la cour,* Gérald Huntz a fermement nié.

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Qui a tué Jacques Roseau, porte-parole du Recours-France, abattu de trois balles de pistolet, le 5 mars 1993, à Montpellier ? A l'ouverture du procès, le lundi 9 décembre, les jurés de la cour d'assises de l'Hérault ne disposaient que d'une seule certitude : les trois accusés, Gérald Huntz, Jean-Claude Lozano et Marcel Navarro étaient ensemble, à quelques mètres l'un de l'autre, à l'instant du crime. L'un d'eux avait donc fait le geste mortel. Pourtant, tous trois juraient leur innocence en s'enfermant dans un silence qui, loin de les protéger, les transformait en coauteurs.

PROCÈS

Figés par plusieurs années d'enquête et d'instruction, les dossiers criminels traversent souvent l'audience de la cour d'assises sans subir d'évolution et l'on se dirigeait inexorablement vers une sorte de punition collective imposée par la cohésion du groupe. Pourtant, dans la soirée du 12 décembre, Gérald Huntz donnait des premiers signes de faiblesse : *« Je n'ai pas tiré. J'ai vu la scène, mais je ne donne pas de nom. »* Pressé de questions, il ergotait, bataillant sur des détails, refusant toujours de donner le nom du tireur tout en parlant d'*« accident »*.

Le très civil président de la cour d'assises, Daniel Duchemin, se livrait alors à un véritable interrogatoire de police. *« Quand même, en repartant dans la voiture tous les trois, quelqu'un a dû dire :* "Quel est le con qui a tiré ? On est dans la merde ! " *Dites-nous donc qui a tiré. »* En vain. L'avocat général, Paul-Louis Aumeras, n'obtenait pas plus de résultats en lançant : *« Vous vous conduisez comme les délinquants ordinaires qui sont habituellement dans ce box. Votre vie, elle est finie ! »*

Du discours confus de Gérald Huntz, il ressortait tout de même que Marcel Navarro était le plus proche de la voiture de M. Roseau. Furieux, Marcel Navarro toisait alors Gérald Huntz et prenant le revers de sa veste, lui criait au visage : *« Tu m'as vu tirer, à moi ? »* L'unité du groupe était rompue. Marcel Navarro se refusait pourtant à dénoncer ses coaccusés, continuant d'affirmer qu'il n'avait rien vu, malgré les supplications de son avocat : *« Si ces accusations sont crues par la cour,* lui disait-il, *vous ne verrez plus jamais vos petits-enfants. »*

« C'EST UN ACCIDENT »

Vendredi 13 décembre, Marcel Navarro s'est décidé à parler. *« Quand on est reparti, dans la voiture, Huntz a dit :* "C'est un accident, j'ai tiré sur Roseau, il voulait m'écraser. " » Devant les jurés, Jean-Claude Lozano ajoutait alors prudemment : *« Je les ai entendus se crier dessus. Marcel criait, il engueulait Gérald Huntz. »* Fébrile, Gérald Huntz se mettait alors à bafouiller, se trompant dans ses mots : *« Je reste sur mes dispositions, je n'ai pas eu l'arme en main ! »* Et rien ni personne ne l'en a fait démordre.

La logique aurait voulu que l'instruction à l'audience continue sur ce thème afin que, si près de la vérité, on continue à s'en approcher. Mais la cour d'assises n'est pas un lieu d'improvisation et il fallait entendre alors une foule de témoins cités par les parties civiles et par la défense. Il s'agissait d'une autre face du procès : celle du mobile. A ce stade des débats, le défilé des témoins a pris un aspect surréaliste, en complet décalage avec les faits et, surtout, la personnalité des accusés.

Depuis le début de l'audience, il est apparu que leur idéologie se limitait à une récitation, d'ailleurs très approximative, des reproches adressés çà et là à Jacques Roseau. Écrivains, journalistes, polémistes et responsables du Recours sont venus leur expliquer à la barre qu'ils s'étaient trompés. Les accusés ont vu sur l'écran de télévision que M. Roseau n'avait jamais serré la main de Yacef Saadi, l'un des chefs du FLN, lors d'un débat organisé par Antenne 2. Ils ont également appris que, si le porte-parole du Recours favorisait tantôt la droite, tantôt la gauche, c'était dans l'intérêt des rapatriés, afin de monnayer le vote des pieds-noirs.

Malgré tout, les accusés restaient sur leur position, sans vraiment l'argumenter. Jean-Claude Lozano se contentait de dire : *« Je n'ai entendu qu'un son de cloche, des rumeurs. »* Ces rumeurs seraient venues principalement d'une organisation rivale du Recours, l'Union syndicale de défense des intérêts des Français rapatriés d'Algérie (Usdifra). Le témoignage de son président, Eugène Ibagnes, a été décevant.

Volontiers abrupt quand il donne son opinion à la presse sur le Recours, et surtout sur M. Roseau, M. Ibagnes a adopté devant la cour un langage lisse. Il conteste notamment l'article du *Midi-Libre* du 7 décembre 1996 dans lequel il disait : *« Tous les rapatriés demandaient la tête de Roseau. »*

Maurice Peyrot

Michel Vaujour et ses complices condamnés pour deux tentatives d'évasion

Des peines de trois à huit ans de prison

« JE VOUS DEMANDE de me tendre la main une fois, le reste c'est à moi de le faire. Il y a une drôle de pente à remonter. » Larmes au bord des yeux, voix cassée, c'est le message que Michel Vaujour a adressé, vendredi 13 décembre, aux jurés de la cour d'assises des Yvelines. Il y comparaissait depuis mardi 10 décembre en compagnie de trois de ses amis qui ont tenté de le faire évader par hélicoptère en juin et août 1993. Durant ces quatre jours, il a évoqué sa vie, depuis le temps du *« bon gamin qui allait à la pêche avec le curé »* jusqu'aux délits et aux évasions qui lui ont valu de passer près de vingt-cinq ans en prison, dont dix à l'isolement.

A l'évocation de la dernière attaque de banque, au cours de laquelle il avait reçu une balle dans la tête, tirée par un policier, son visage s'est fermé et les stigmates de sa paralysie faciale sont devenus plus visibles. *« Je n'étais pas mort, j'étais hémiplégique et j'avais encore trente ans de prison à faire. »* C'est une lettre de sa femme, Nadine, qui lui donnera l'énergie nécessaire pour *« trouver la force de me battre »*, sans rééducation, *« enterré vivant pendant cinq ans »*.

Aujourd'hui, l'accusé qui est dans le box n'a plus rien à voir avec le Vaujour arrogant, vedette médiatique des années 80 après sa spectaculaire évasion de la prison de la Santé à bord d'un hélicoptère piloté par sa femme. Pourtant, il s'agit encore d'évasions : une tentative, la sixième, contrariée par le brouillard, en juin 1993, à la centrale de Saint-Maur (Indre), et un second ratage, deux mois plus tard, sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines), où cette fois c'est le pilote qui a faussé compagnie aux trois amis qui s'apprêtaient à décoller pour Fresnes (Val-de-Marne). Michel Vaujour a protégé ses complices pendant l'audience, assumant *« totalement cette action »*.

Ces trois jeunes avaient décidé de voler à son secours par amour ou par amitié. Erick Grébeauval, trente ans, l'avait connu en prison. Jamila Hamidi, vingt-sept ans, qui fut fascinée par la description de Michel Vaujour faite par sa femme Nadine dans son livre, *La Fille de l'air*. Leurs échanges épistolaires sont passés peu à peu du stade de l'amitié à celui de l'amour. Troisième accusée de ce double fiasco, Stéphanie Lorenzini, vingt-cinq ans, l'amie de Jamila. Grande absente de ces quatre jours d'audience, Nadine Vaujour, citée comme témoin, ne s'est pas présentée malgré un mandat d'amener délivré par la cour d'assises.

Avant cette nouvelle condamnation, Michel Vaujour devait sortir de prison le 19 août 2013 et Jamila avait affirmé avoir *« la force d'attendre »*, espérant que l'*« on donne de l'espoir à M. Vaujour »*. Les jurés en ont décidé autrement. Ils ont condamné Michel Vaujour et Jamila Hamid à huit ans de prison chacun, Erick Grébeauval à sept ans de prison et Stéphanie Lorenzini à trois ans, dont vingt-deux mois avec sursis.

Jean-Claude Pierrette

A Istres, la révolte des élèves face aux violences d'un professeur

MARSEILLE
de notre correspondant régional

« " Ne bouge pas quand je te parle ! Et tu me regardes" . Didier continue à s'habiller, le professeur s'approche, le coince entre deux tables et le bouscule. Il menace Didier. Un élève est venu les séparer et Didier est reparti choqué. » Ainsi écrit Cédric T., élève de terminale au lycée Arthur-Rimbaud d'Istres (Bouches-du-Rhône), pour décrire l'incident qui a opposé le professeur d'allemand, François Mora, à un de ses élèves, Didier G. M. Mora, interrogé par *Le Monde*, ne dément pas vraiment : *« Oui, il m'est arrivé de les secouer par la manche. Dans éducateur, il y a* ducere, *diriger, et avec un peu de violence s'il le faut. »*

Cet incident presque banal a pourtant mis les lycéens dans la rue. Au nombre de 350, ils ont rallié le rectorat de l'académie d'Aix-en-Provence, vendredi 13 décembre, afin de demander la radiation de leur professeur. Selon eux, M. Mora est aussi coutumier de ces faits qu'habitué à pratiquer une violence verbale qui les révulse. Ils montrent pour exemple un texte qu'il leur a donné à traduire lorsqu'un de leurs amis, Stéphan, fut blessé après un match de basket : *« J'ai fait un croc-en-jambes à mon adversaire. Il a répondu mais ce trou-du-cul n'était pas seul. Avec lui il y avait une bande de pédés. Nous nous sommes battus courageusement, mais ces fils de pute nous ont vaincus. C'était l'histoire de Stéphan ; la prochaine fois il les baisera tous. »* M. Mora assure que certains manuels proposent aussi des textes *« pleins de gauloiseries »*. Il laisse entendre qu'il n'est que le bouc émissaire d'élèves manipulés.

Ces manipulés se gardent bien néanmoins d'investir le terrain politique sur lequel M. Mora voudrait voir l'affaire amenée. Tout en se félicitant de la solidarité de professeurs et de parents d'élèves, ils conservaient jalousement, vendredi, la conduite de leur mouvement. Mais cet apolitisme revendiqué ne les empêchent pas de reprocher ses discours à cet enseignant membre du Mouvement pour un enseignement national (MEN), satellite du Front national. Ils font ainsi état de propos anti-arabes, et d'un discours tenu lors de l'échange traditionnel avec les lycées de Radolfzell (Allemagne), ville jumelée avec Istres. M. Mora aurait fait un éloge si douteux de l'Allemagne nazie qu'une élève allemande aurait quitté le cours en pleurs avant d'envoyer une lettre. Pour M. Mora, cet incident avec une jeune fille *« un peu excentrique »* s'explique par le fait que les *« jeunes Allemands sont très culpabilisés »*.

Le secrétaire général du rectorat, qui a reçu une délégation de cinq élèves et six adultes, a diligenté une enquête de terrain et confirmé la suspension du professeur, en attendant des sanctions éventuelles si les faits dénoncés sont avérés. Satisfaits, les lycéens ont décidé de *« lever leur manifestation »* et de reprendre leurs cours normalement, samedi 14 décembre au matin.

Michel Samson

DISPARITIONS

Michel Mollat du Jourdin

Un médiéviste et un historien de la mer

AVEC Michel Mollat du Jourdin, décédé à Paris le 11 décembre à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, les historiens perdent l'une de leurs figures les plus attachantes, quoique des plus discrètes, puisque sa notoriété n'excédait guère le domaine des *spécialistes du Moyen Age*.

Né à Ancenis (Loire-Atlantique) le 13 juillet 1911, Michel Mollat appartenait à l'une de ces familles des marges atlantiques, très croyantes, qui conduisent aux engagements spirituels ou aux aventures de grand large. Jésuite ou marin ? Fils d'officier, Michel Mollat avait choisi la mer. Sa vue seule l'empêcha de vivre son rêve. Il le réalisa cependant au travers de son parcours intellectuel, devenant l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire maritime. Après des études secondaires à Nantes, puis universitaires à Rennes, il est reçu à l'agrégation d'histoire et géographie. Il enseigne à Lorient, Rouen et Paris (aux lycées Voltaire puis Buffon), avant de devenir, en 1947, assistant d'histoire à la faculté des lettres de Paris, puis, en 1948, maître de conférences à Besançon. Docteur ès lettres – il consacre ses thèses de doctorat au *Commerce maritime normand à la fin du Moyen Age* et à la *Comptabilité du port de Dieppe au XVe siècle* (1951) –, il obtient une chaire d'histoire du Moyen Age à la faculté de Lille (1950), avant d'être appelé à la Sorbonne (1958).

Jacques Le Goff, qui fut son assistant à Lille dès 1954, garde de son « *premier patron universitaire* » un souvenir extrêmement fort, révérant d'abord la dimension humaine d'un homme exceptionnel – « *l'image même de ce que devait être un vrai chrétien, incarnant des vertus idéales mises en acte, sans bondieuserie ni pudibonderie, mais avec une réserve, une discrétion vraie* » qui lui donnent le sentiment d'avoir rencontré un « *saint laïc* ».

Il a laissé à ceux qui fréquentèrent ses séminaires, notamment à l'Ecole pratique des hautes études où il fut, à partir de 1969, directeur d'études d'histoire maritime médiévale et moderne, le souvenir d'un « *anti-mandarin* », par son extraordinaire humanité, mais aussi d'un véritable historien, par son sentiment de la réalité et de l'évolution historiques.

Il sut s'illustrer parallèlement dans les domaines de l'histoire économique, de l'histoire sociale et de l'histoire maritime. Tandis que Philippe Wolff travaille sur les échanges marchands à Toulouse, lui s'intéresse au duché de Normandie ; ils signeront plus tard ensemble un travail exemplaire sur les révoltes populaires de l'automne médiéval (*Ongles bleus, Jacques et Ciompi*, 1970). C'est Michel Mollat, du reste, qui eut en charge le rapport sur l'économie *en Occident à la fin du XVe siècle* lors du Congrès international des sciences historiques de Rome (1955). Mais cet aspect de l'enquête ne pouvait selon lui être séparé de sa dimension sociale. Attentif aux hommes sans ségrégation ni exclusive (il a cosigné un passionnant travail sur *L'Image du Noir dans l'art occidental*), Michel Mollat ne se préoccupa pas seulement du monde de Jacques Coeur – auquel il consacra deux livres – mais aussi de celui des pauvres. Il s'en fit l'historien inspiré (*Les Pauvres au Moyen Age : étude sociale*, 1978), ouvrant un des chantiers les plus féconds des années 80.

Historien de la mer, enfin, il laisse des monographies pointues comme des ouvrages destinés au grand public, telle sa *Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique. IXe-XVIe* (1983). Car il fut aussi un grand « vulgarisateur », toujours soucieux de fournir les preuves à l'appui de ses synthèses – *Genèse médiévale de la France moderne* (1970) ou *La Guerre de Cent Ans vue par ceux qui l'ont vécue* (1992). On lui doit en outre la révision du *Glossaire nautique* d'Augustin Jal, qui recensait en 1848 tous les termes de marine.

Membre de l'Institut – Académie des Inscriptions et Belles Lettres – en 1978, professeur émérite en 1979, il n'a cessé de contribuer au renouvellement de la science historique. Dernier en date de ses grands travaux : une stimulante synthèse sur *L'Europe et la mer* (1993).

Philippe-Jean Catinchi

■ ***VANCE PACKARD***, *sociologue* américain, est mort jeudi 12 décembre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Né en 1914 en Pensylvannie, d'abord journaliste, il avait enseigné à l'université de Columbia et de New York. Vance Packard s'est attaché à dénoncer les pressions que la société américaine exerce sur les individus. Son livre le plus célèbre, *The Hidden Persuaders (La Persuasion clandestine)*, paru en 1957, analysait les procédés « clandestins » dont usent les annonceurs publicitaires pour convaincre les consommateurs. Vance Packard est également l'auteur de *L'Homme remodelé*, dans lequel il s'attaquait aux moyens, notamment scientifiques, par lesquels une société impose sa dictature – modifications du cerveau, conditionnement des réflexes, manipulation des gènes... Ses livres ont été traduits chez Calmann-Lévy.

■ ***WILLIE RUSHTON***, *comédien*, écrivain et dessinateur, qui fonda le magazine satirique *Private Eye*, est mort mercredi 11 décembre, à Londres, à l'âge de cinquante-neuf ans. Fils d'un éditeur, Willie Rushton avait lancé dès l'école un journal satirique, *The Wallopian*, précurseur de *Private Eye* qu'il créa en 1961. Willie Rushton s'était aussi fait connaître à la radio (BBC) avec, notamment, le jeu « I'm sorry, I haven't a clue » et, à la télévision (BBC), avec son émission satirique « TW3 ». Il était le pilier d'une nouvelle génération de comiques moquant les dirigeants britanniques, surtout conservateurs. Bon vivant, ce dessinateur de talent publia plusieurs livres (*The Day of a Grocer, Willie Rushton's Greatests Moments*, etc.) et participa à plusieurs films dont *Ces merveilleux fous volants dans leurs drôles de machines* (1965).

Yves Pélicier

Un psychiatre humaniste

LE PROFESSEUR Yves Pélicier, professeur de psychiatrie à la faculté de médecine de Necker à Paris entre 1975 et 1991, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans. Né à Alger en 1926, il y avait effectué toutes ses études de médecine avant d'être rapatrié en France. Fondateur du DEA d'éthique biomédicale de l'université René-Descartes à Paris, le professeur Pélicier était président de la Société européenne de psychiatrie sociale, président d'honneur de la Société française de psycho-oncologie et membre de plusieurs sociétés savantes.

Il avait écrit de nombreux ouvrages, dont un « Que sais-je ? » sur la drogue, en 1972, avec Guy Thuillier, et il avait dirigé *L'Univers de la psychologie*, une encyclopédie en six volumes parue en 1977 (éditions Lidis). En 1980, il signait, toujours avec Guy Thuillier, *Le Citoyen et sa santé* (éditions Economica). Chaleureux, passionné, d'une curiosité insatiable, Yves Pélicier fut un ardent défenseur de la complémentarité des approches psychiatrique, psychanalytique, psychologique et sociologique de la maladie mentale.

« *On reste confondu du retard pris à l'égard des sciences de la matière et de la vie*, écrivait-il dans *Le Monde* en juillet 1973. *Tous, psychologues, sociologues, psychiatres, ethnologues sont également responsables. Le remède à ces insuffisances ne peut être que dans un décloisonnement des sciences de l'homme, une interdisciplinarité sincèrement acceptée, et surtout la destruction des citadelles hautaines où l'on s'enferme autant pour fourbir ses arguments que pour éviter les confrontations.* » Sa leçon reste d'actualité.

Laurence Folléa

NOMINATIONS

THÉOLOGIE

Le Père Claude Geffré, dominicain, devient directeur de l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem. Sa nomination, après élection, par le maître général de l'ordre des dominicains, a été confirmée, le 5 décembre, par le Vatican. Directeur de la célèbre collection « Cogitatio fidei » aux Editions du Cerf, le Père Geffré a été recteur des facultés dominicaines du Saulchoir et professeur à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.

DIPLOMATIE

Alain Richard, ambassadeur au Kazakhstan, a été nommé ambassadeur au Kirghizstan en résidence à Almaty, en remplacement de Pierre Morel, par décret paru au *Journal officiel* du 13 décembre.

[Né le 13 octobre 1940 à Abbeville (Somme), Alain Richard est licencié en droit, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales et de l'Institut d'études politiques. Il a été notamment en poste à Bonn (1978-1980 et 1985-1989), à Moscou (1980-1982), à Tel-Aviv (1989-1992), à Alger (1993-1995). Alain Richard était ambassadeur au Kazakhstan depuis mars 1995.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 9-mardi 10 décembre sont publiés :

● **Rhin** : un décret portant publication de l'amendement au règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin, adopté par la Commission centrale pour la navigation du Rhin, à Strasbourg, le 17 mai 1995.

● **Industrie** : un décret fixant la liste des précurseurs chimiques de stupéfiants ou de substances psychotropes soumis à contrôle ; un décret relatif au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes.

Au *Journal officiel* du mercredi 11 décembre sont publiés :

● **Distinctions** : plusieurs décrets fixant, pour la période du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1999, les contingents de croix de la Légion d'honneur, de croix de l'ordre national du Mérite et de médailles militaires destinés aux Français et aux étrangers. Un décret fixe les contingents de croix de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite institués pour récompenser les anciens combattants d'Algérie (*Le Monde* du 13 novembre).

● **An 2000** : un décret portant création d'une mission pour la célébration de l'an 2000.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes, signée à Bangui le 26 septembre 1994.

● **Comptabilité** : une circulaire de Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, aux trésoriers-payeurs généraux relative à la dématérialisation des virements papier remis par les collectivités et établissements publics locaux, liée à la décision des banques de facturer l'émission des virements papier à compter du 1er janvier 1997.

● **ONF** : un décret portant statut particulier du corps des techniciens forestiers de l'Office national des forêts.

Au *Journal officiel* du jeudi 12 décembre sont publiés :

● **Autisme** : une loi relative aux institutions sociales et médico-sociales et tendant à assurer une prise en charge adaptée de l'autisme (*Le Monde* du 29 novembre).

● **Mayotte** : une loi d'habilitation relative à l'extension et à l'adaptation à la collectivité territoriale de Mayotte des dispositions législatives du titre Ier du livre VII du code de la santé publique au statut du personnel et au financement de l'établissement public de santé territorial de Mayotte, ainsi qu'à la réforme du statut de la caisse de prévoyance sociale.

● **Stade** : une loi relative au contrat de concession du stade de France à Saint-Denis.

● **Outre-mer** : un décret relatif à la taxe d'apprentissage dans les départements d'outre-mer.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Très bon anniversaire,

Franck.

Toujours avec toi, nous t'attendons.

Sonia et Olivia,
01-47-64-37-12.

– 15 décembre 1996.

Bel anniversaire,

Marc de WASHINGTON.

Amitiés de France.

Décès

– Sébastien et Agnès Cornu,
ses enfants,
Sa famille,
La famille Bazin,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André CORNU,
commissaire divisionnaire honoraire
de la police nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 décembre 1996.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Cesson.

17, rue Pelleport,
75020 Paris.

– Tous ses amis,
Ses frères et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nina DESTREL,
née GROSJEAN,
artiste peintre,

survenu dans des circonstances tragiques.

Elle sera incinérée le samedi 21 décembre 1996, à 10 heures, au crématorium de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence).

Une cérémonie réunira tous ceux qui l'aiment et l'ont aimée, le samedi 21 décembre, à 14 h 30, en l'église de Savournon (Hautes-Alpes).

– Mme Joseph Elkouby,
son épouse,
Jean-Maurice et Giovanna Elkouby,
ses enfants,
Gilbert et Jocelyne Elkouby, Albert et Marguerite Elkouby,
ses frères et belles-sœurs,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph ELKOUBY,
ingénieur général honoraire
des Ponts et Chaussées,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques ont eu lieu vendredi 13 décembre, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jean Guerin,
Mlle Janine Tetaz,
Le docteur et Mme Saliou Le Scanf,
M. et Mme Bernard Guerin,
Anne et Sébastien,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean GUERIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur des Arts et Métiers,
directeur technique honoraire
de l'Imprimerie nationale,

survenu le 12 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année, à Chaville.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montrouge, dans la sépulture de famille.

14, avenue Thlamon,
92370 Chaville.

– Le conseil de surveillance,
Le directoire,
Et l'ensemble des collaborateurs de Guerlain SA,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Pierre GUERLAIN,
docteur ès sciences,
ancien associé-gérant
de Guerlain SA,
ancien président-directeur général
de Guerlain SA,
président du conseil de surveillance
de Guerlain SA,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le jeudi 12 décembre 1996.

Ils prient sa famille d'accepter leurs plus sincères condoléances.

– M. Raymond Loup,
son père,
Maguelone et Estelle,
ses filles,
René et Thierry,
ses gendres,
Ses petits-enfants,
Kate,
sa compagne,
Roseline,
la mère de ses enfants.
Les familles Barraquand, Faure-Brac, Serris et Loup,
Et ses nombreux amis,
font part du décès de

Robert LOUP,

survenu le 12 décembre 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 17 décembre, à 10 heures, à Saint-Trophime, Arles.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés pour la lutte contre la lèpre à :
Fondation Raoul-Follereau,
31, rue de Dantzig,
75015 Paris.
CCP 2929 P Paris.

20, rue Porte-de-Laure,
13200 Arles.
5, rue Bergère,
75009 Paris.

– Le président de la section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole pratique des hautes études,
La section et la conférence d'histoire maritime,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. MOLLAT du JOURDIN,
membre de l'Institut
et directeur d'études à la section,

survenu le 11 décembre 1996.

Ecole pratique des hautes études,
Section des sciences historiques et philologiques,
45-47, rue des Ecoles,
75005 Paris.
(Lire ci-dessus.)

Rectificatif

– Une erreur d'impression a été commise dans l'avis de décès du

professeur Michel MOLLAT du JOURDIN.

Nous présentons toutes nos excuses à sa famille et à l'institut de l'université de la Sorbonne.

(*Le Monde* du 14 décembre.)

Hommages

– Le 14 septembre 1996, le

docteur Jean-Louis FRASCA,
trente-six ans,

jouet du Hasard, rentrait dans cette durée sans fin.

Son compagnon, J.-J. Baudouin-Gautier, témoin de l'atrocité de l'accident, vomit au quotidien l'ultime image qu'il lui laissa : un visage au regard généreux, au sourire serein.

La raison et le parfum de sa vie résident, à Homécourt (Meurthe-et-Moselle), sous terre.

Services religieux

– Un service sera célébré à la mémoire de

Mme Joseph BENVENUTI,
née Diane de ROTHSCHILD,

le 18 décembre 1996, à 19 h 30, à la synagogue de Versailles, 10, rue Albert-Joly.

Anniversaires de décès

– *Il y a cinq ans,*

Laurence et Claude BINET

disparaissaient accidentellement. Une messe sera célébrée à leur intention le lundi 16 décembre 1996, à 19 heures, en la chapelle de l'église Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

– Vous qui avez connu et aimé

François-Paul BORDAIS,

son humanisme et sa générosité.

Ayez une pensée pour lui à l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition.

Fernand CHENOT

nous a quittés il y a dix ans.

Il vit dans nos cœurs.

Communications diverses

L'ENSSIB
(Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)

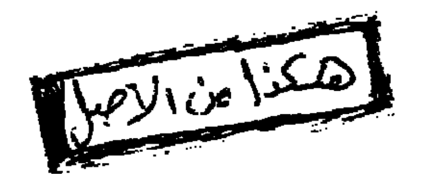
présentera la réforme du diplôme de conservateur de bibliothèque (DCB), vendredi 20 décembre 1996, à 9 h 30, au cours d'une réunion d'information à l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, 16, rue Claude-Bernard, Paris-5e (métro Censier-Daubenton).

Soutenances de thèse

Daniel LANÇON

L'inscription et la réception de l'œuvre d'Yves Bonnefoy
(suivi d'un corpus bibliographique 1946-1996).
Doctorat de lettres.

Université Paris-VII - Denis-Diderot,
tour centrale,
salle des thèses, 7e étage.
Mardi 17 décembre 1996, à 9 h 30.



La vieille dame et la mer

Anita Conti n'a jamais pu résister à l'appel du large. A quatre-vingt-dix-sept ans, elle est rentrée au port, mais la tête encore pleine de ses moissons de l'océan



© ANITA CONTI

C'EST une libellule, presque centenaire, qui s'étonne, maladroite soudain, de ses ailes froissées qui la maintiennent à terre. C'est un elfe, un lutin, qui jubile et pétille, et qui rit, oui, qui rit de tout, et même du temps qui a fané sa peau, blanchi ses cheveux auburn et qui s'emploie, le fourbe, à rouiller sa mémoire. *« Vivre, c'est très surprenant. Tout passe, rien ne reste, et c'est ravissant ! »*

C'est une aventurière, une vraie, flamboyante, conquérante, *« La vie en marche, même sur le point de mourir ! »* Une exploratrice insatiable des planètes terre et mer, qui ne regrette qu'une chose : ne pas avoir voyagé dans l'espace. La Terre serait trop petite ? *« Voyons ! La Terre est un grumeau ! »* Elle en a fait le tour en y croisant Pierre et Marie Curie, Blaise Cendrars, Jacques-Yves Cousteau, Théodore Monod, Philippe Tailliez, Léopold Sédar Senghor et même le bon docteur Schweitzer. Anita Conti, née Caracotchian, est une femme du monde.

Au printemps 1899, peu après sa naissance, des parents fort jeunes et bien peu conformistes l'ont jetée à la mer, par 30 mètres de fond. *« J'ai barboté ! Que vouliez-vous que je fasse ? J'ai su nager avant de savoir marcher ! »* Un baptême dans la boule, un signe du destin. Sa vie sera sur l'eau. Très vite, sur la Seine, elle a son petit bateau. *« L'idée de mes parents n'était pas d'élever un singe savant. Ils m'ont simplement enseigné deux règles de vie : d'abord, on ne grogne pas ; ensuite, en société, on n'a ni chaud, ni faim, ni froid. »* Ses compagnons de bord et ses amis l'attestent : jamais Anita Conti ne s'est plainte de quoi que ce soit. Pas plus du mal de mer que des griffes du grand âge.

D'origine arménienne, fortunée, sa famille avait le goût de la nature, des livres et des voyages. La petite Anita hérita de tout d'un bloc, y compris d'une irrésistible attirance pour l'errance. *« Mes parents s'adoraient, mais au bout de trois semaines de vie commune, l'adoration se transformait en dispute. Alors ma mère s'adressait à mon père chirurgien :* " Ne trouvez-vous pas que les enfants ont mauvaise mine ? " *Et elle nous emmenait sur-le-champ, si possible dans un port : Bergen, Athènes, Istanbul, Perros-Guirec, Gibraltar. »*

Défilent donc les pays, les frontières, les paquebots, les rivages. A terre, Anita joue avec les enfants de pêcheurs qui l'embarquent parfois, l'espace d'une marée. En mer, sur le pont superposé d'un navire luxueux, elle scrute l'horizon, lit les aventures d'Ulysse, ou potasse un devoir de grec préparé par un précepteur de passage. Elle aime le large, la vague, le mouvement incessant, le fluide. *« Dès que je mets le pied à bord, je voltige. La vie est là. »* La mer, donc, triomphera.

Elle a d'autres passions pourtant, et notamment les livres qu'elle aime parfumés, magnifiques. Alors elle se met elle-même à travailler le cuir, choisit les peaux, les teinte, les sculpte, et s'emploie à donner aux ouvrages des reliures qui expriment leur âme. Elle en devient célèbre, accumule les prix à Paris, Londres, New York et fascine Mac Orlan : *« Cette jeune femme lettrée connaît des recettes de teinture prises dans le Caucase... »*

Elle est drôle, jolie, coquette, moderne, naturellement indépendante. Elle continue de voyager, seule cette fois. Elle parcourt les ports, embarque dès qu'elle le peut avec des pêcheurs, prend des notes, publie quelques articles, repart... Elle n'en fait qu'à sa tête. Qui songe, d'ailleurs, à la contrarier ? Surtout pas ce gentil mari qu'elle se choisit, en 1927, riche et de très bonne famille, et qui est vite nommé attaché d'ambassade à Vienne. *« C'était la générosité même ! Comment ai-je pu partir si souvent sans jamais me fâcher avec lui ? »*

Le garçon était doux et avait bien compris qu'on ne retient pas une mouette à 1 000 lieues de la côte. De loin, et parfois de très loin, il assurera à sa femme finances et protection. Mais Anita peu à peu larguera toute amarre. Et ils finiront même, sans jamais divorcer, par se perdre de vue. *« Un mari était indispensable pour disposer d'un statut respectable. Mais je dois avouer que je n'avais guère besoin, près de moi, de sa présence physique ! »*

La dame a de l'aplomb, et beaucoup d'intuition. Ses articles sur les piètres conditions sanitaires des parcs à huîtres ou ses réflexions sur la surexploitation des océans attirent l'attention du patron de l'Office scientifique et technique des pêches maritimes, l'ancêtre d'Ifremer. On lui confie la rédaction d'un rapport. Puis on s'attache ses services. L'océanologie balbutie ? A elle d'y sensibiliser le public : formation en bibliothèque. Et sur le terrain, puisqu'elle y tient ! Ecosse, Islande, Groenland, Spitzberg... Elle exulte. Cette fois, elle embarque avec une mission, un titre. Elle est sur l'eau, elle *« voltige »*, mais au moins voyage-t-elle *« utile »*.

LES hommes sont stupéfaits. *« Bluffés, oui !*, se rappelle Jean Récher, aujourd'hui retraité près de Fécamp. *En 1939, je partais comme mousse sur un autre bateau, quand je l'ai aperçue sur* Viking, *un chalutier morutier à vapeur, en route pour Terre-Neuve.* " Regarde ! *murmuraient les gars.* Cette femme est incroyable ! C'est une scientifique ! De jour, de nuit, elle bosse, sonde, mesure, prend des notes, toujours vaillante, souriante, marrante, sous la flotte ! " *« C'était un vrai garçon manqué ! »* Maladresse ! Anita a ce terme en horreur. *« Une fille réussie au contraire*, corrige-t-elle chaque fois. *Les femmes sont increvables ! »*

Viking rentre au port quand l'Europe est en guerre. L'océanologue rejoint sa famille à Paris. Mais voilà qu'on détecte dans la Manche, larguées par les Allemands, des mines magnétiques conçues pour exploser à l'approche de toute masse de métal. Pour les désamorcer, on mobilise des bateaux de pêche en bois. Et Anita accourt. Elle connaît les courants, le sens des dérives. Elle rassure les hommes, c'est leur « mascotte ». Pendant cinq mois, elle passe d'un bateau à l'autre, au large de Boulogne et de Dunkerque, et prend une part active aux opérations de déminage. Puis, la mission terminée, elle rejoint le convoi de chalutiers qui, échappant à la surveillance allemande, met le cap sur l'Afrique.

Il faut bien continuer de pêcher pour ravitailler les populations et les armées alliées. Mais que pêche-t-on dans les mers chaudes ? Et comment les poissons réagissent-ils aux techniques de salage ? Y a-t-il de juteuses zones de pêche ? Y en a-t-il de dangereuses ? Les cartes sont lacunaires. Anita sonde les fonds, trace des repères. Du *Volontaire*, elle passe sur le *Hardi* et puis le *Tatiana*, le *Téméraire*, le *Cap-Fagnet*, le *Clairvoyant*, le *Capricorne*, le *Duguay-Trouin*, le *Simon-Duhamel*... *« Chaque bateau est un village et garde l'âme de son clocher. Seuls les poissons avaient des têtes étrangères. »* Et les vents, donc ! Les vents qui soulèvent la terre rouge et teignent les voilures ; emportent dans leur furie les bêtes du désert qui s'effondrent sur le pont : éperviers jaunes, lézards, hirondelles, insectes. *« J'avais recueilli, soigné, nourri quelques échantillons. A peine retrouvaient-ils leurs forces, qu'ils s'attaquaient entre eux ! Le petit rapace crevait les crânes des hirondelles. Ainsi va la vie... »*

Une exploratrice insatiable des planètes terre et mer, qui ne regrette qu'une chose : ne pas avoir voyagé dans l'espace

En 1943, le gouvernement d'Alger lui confie l'étude des pêches traditionnelles du littoral ouest-africain dans le but d'améliorer le régime alimentaire des populations locales. Elle quitte ses amis pêcheurs et s'enfonce en Afrique. Pas de place pour le doute ou l'angoisse. La main mystérieuse du ciel, dit-elle, l'a toujours protégée et emportée *« vers quelque chose qui vaut mieux que soi »*.

Pendant plus de dix ans, elle prospectera des milliers de kilomètres de côtes, de marigots, passant les rouleaux de vagues pour capturer des espèces aux valeurs nutritives qu'elle analyse lorsqu'elle rentre à terre. Elle habite dans une case, s'adapte aux usages, pêche à la pleine lune, palabre des nuits entières, se nourrit de mil et de fruits et résiste aux moustiques en chemisier et en gants blancs. *« Correcte*, dit-elle. *Etre toujours correcte, c'est une règle absolue et une marque de respect. Parler très doucement pour qu'on tende l'oreille. Et ne jamais manifester l'ombre d'un début de colère. »* Le requin la fascine. *« Savez-vous que son foie est aussi riche que celui de la morue ? »*

Alors, en 1946, elle crée une pêcherie de requins à Conakry. Quand elle manque de main-d'œuvre, le directeur du pénitencier voisin lui prête *« quelques assassins, bien plus sûrs que les voleurs »*. Cela la fait encore rire. Pour fumer le poisson pêché, elle adapte une technique nordique permettant de conserver les vitamines. Son action s'étend sur plus de 3 000 kilomètres de côtes, de la Mauritanie à la Côte d'Ivoire. Le tam-tam annonce son arrivée dans les villages, on la fête, dit-elle, comme quelqu'un d'*« absolument incomparable »*. Çà et là, des pirogues prennent la mer, baptisées *La Dame blanche* ou *Mme Anita*.

Un changement de gouverneur la prive un jour de tout soutien. Alors, contrainte, déçue, elle remballe ses cartons de notes, les entrepose dans son minuscule appartement de la rue de Rivoli à Paris – sa *« caverne »* – et change brusquement de cap. Destination Grand Nord. Le 15 juillet 1952, le chalutier saleur *Bois-Rosé* sort du port de Fécamp avec, à son bord, 500 000 litres de gasoil, 750 000 kilos de sel, soixante hommes d'équipage et... Anita Conti et ses quarante chemisiers. A cinquante-trois ans, une nouvelle passe de bonheur.

« En route pour le Groenland !, écrit-elle dans son petit carnet dont elle tirera un livre (*Racleurs d'océans*, éditions Hoëbeke). *Un frisson secoue mon échine, je crois que j'ai tremblé. Ce n'est pas de la joie, c'est une émotion tellement aiguë et en même temps profonde qu'elle emporte tout en son flot, et je la sens battre comme la vie. Oui, c'est cela, c'est vivre, avec les ailes furieuses du vent, et les chocs de l'eau ! »*

SON récit est étonnant. Elle explore *« l'usine en marche »*. Elle est partout. Dans la salle des machines, aux treuils et, pour le souper de minuit, dans le carré, ce *« bistrot des éternelles confidences »*, cette *« taverne des nuits sans sommeil »*. Pas un geste, une manœuvre qui lui échappe. Elle épie le métier, *« le grand métier »* des hommes qui vivent sous le ciel et *« debout dans la mer »*. Elle contemple les ébreuilleurs qui arrachent les œufs et la laitance, les décolleurs qui scient les cous, les trancheurs surtout, ces *« artistes »* aux gestes minutieux qui préparent les poissons en filets ; elle observe les laveurs, l'affaleur, le gogotier (préposé aux foies de morue, aux « gogos »), et dans la cale, à genoux, les saleurs. Elle est de l'équipage. *« Le bateau tout entier est le corps d'une seule passion. »* Et elle photographie. Pas si simple quand la pluie et l'écume salée mouillent les objectifs et que les cirés ruissellent de tripes en lambeaux...

En 1954, son livre sur la campagne de *Bois-Rosé* est couronné par le Prix Viking, qu'Anita reçoit devant la presse parisienne, avec un python enroulé autour du cou. (Oui, c'est sa nouvelle passion.) Encouragée par ce succès littéraire, elle écrira *Géants des mers chaudes*, et repartira en mer, se battre contre le gâchis des « faux poissons », ces espèces indésirées que les pêcheurs relancent par-dessus bord. Elle fera campagne – avec succès – pour le sabre, un éternel rejeté.

Entre-temps, elle s'est posée deux ans à Monaco, au Musée océanographique, où elle est accueillie par le commandant Cousteau, avant d'entreprendre, en Italie, des expériences d'aquaculture, de livrer quelques réflexions dans un troisième ouvrage *(L'Océan, les bêtes, et l'homme)* et de se laisser entraîner dans un tourbillon de conférences, voyages, festivals et colloques. Mais l'océan lui manque. C'était fatal, l'appel du large...

De bateau en bateau, de port en port, du Portugal à la Norvège, de l'Irlande au Japon, elle trimbale son sac, dépose en coup de vent des notes, des poèmes et des films (non développés) dans son « carré » de la rue de Rivoli, et repart. A plus de quatre-vingts ans. *« Arrête-toi quelques semaines, classe tes photos, tes poèmes, tes documents, et prends le temps d'écrire ! »*, lui souffle son ami océanologue Yves Laprairie. *« Oui, oui, quand je serai vieille ! »*

Il est peut-être temps. Elle a quatre-vingt-dix-sept ans. Elle habite depuis peu à Fécamp, où Laurent Girault, un jeune homme passionné qui a pris la tête d'une association visant à sauvegarder son œuvre, tente, dans une ancienne usine à saurer les harengs, de créer un espace qui portera son nom. Mais, pour la première fois de sa vie, Anita se sent fatiguée. A quoi bon se retourner sur le passé ? Ses amis se récrient ! Racontez Anita ! Décryptez ces photos inouïes (40 000 !) qui racontent le siècle, et qu'il faut exposer ! Donnez-nous donc le fil pour expliquer la quête qui mena votre vie ! La dame s'amuse de l'hommage. Ah oui, la vie fut belle ! Mais il n'y a rien à comprendre. *« Je ne suis qu'une créature solide à travers le vent. »*

Annick Cojean

La 4 CV, chérie du populo

Il y a cinquante ans naissait la petite Renault, le rêve automobile d'une France à peine remise de l'Occupation. Enfant de la pénurie, elle incarne l'ardeur d'une société avide de renouveau

RENAULT

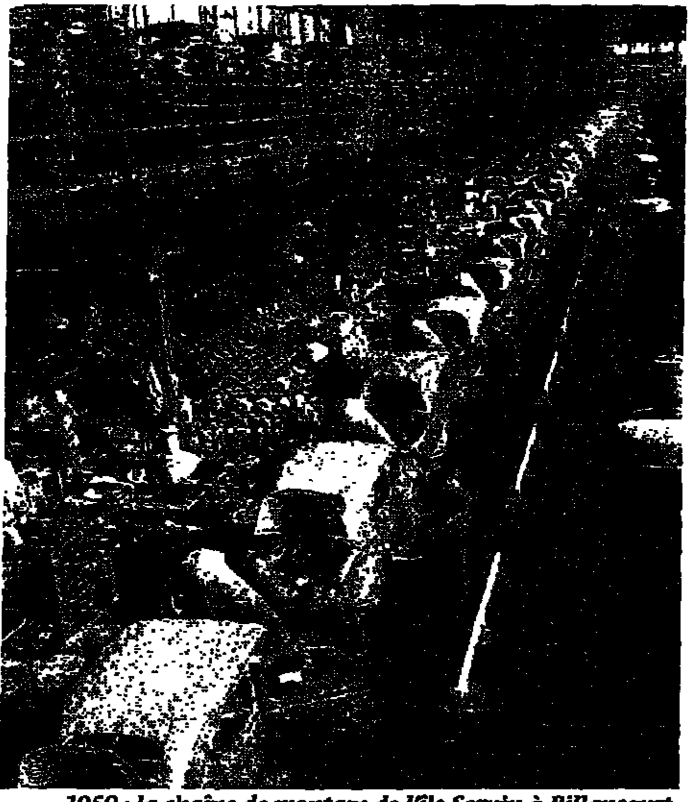
L'OBJET fut identifié à grand-peine. *« Une sorte de crapaud à quatre roues, jaune vanille, et dont la tête était exactement semblable à la queue »*, s'écria, perplexe mais ému, un journaliste spécialisé. Le sympathique batracien se dandinait au Salon de l'auto de la fin de 1946, il y a tout juste un demi-siècle, pour la plus grande joie des badauds qui enrageaient de ne pas pouvoir être encore des acheteurs. Du jamais vu ! Une vraie bombe ! Songez donc : le moteur à l'arrière (le perdra-t-on dans les virages ? ne chauffera-t-il pas exagérément les fesses ?), pas d'ailes ni de marchepieds voyants, un corps dodu, quatre vraies places pour une voiture-jouet qui ronronne et qui nargue les monstres angulaires plus très sûrs d'être aérodynamiques, au milieu des belles américaines nickelées comme au ciné !

Son nom est platement fiscal : la 4 CV. Mais son renom grandit aussitôt, jusque chez les chansonniers de Montmartre et les bougnats du coin : elle est née, la petite chérie du populo, la goguenarde à peine pute, la belle enfant de la nationalisation de Renault, la vulgaire qui fait rêver. Celle qui va jeter sur toutes les routes les anciens « salopards en casquette » de l'été 36. La vaillante, l'increvable à trois vitesses, le cul levé dans les sorties de courbe, promise aux mâles en tricot de corps, aux épouses en robe à fleurs et aux gamins genre Doisneau. Celle qui va bientôt doubler à l'aise les grises et hoquetantes 2 CV de Citroën imperméables au rêve, qui titillera l'ego enbourgeoisé et déjà vaguement poujadiste des petits cadres amateurs de la 203 Peugeot, des charcutiers rubiconds et des ex-FFI débraillés qui s'acharnent à rouler en traction avant.

Fille de la guerre, elle a été dessinée, conçue, fignolée et essayée dans la clandestinité

Ce fut pourtant un bien petit Salon pour une gloire si prometteuse. Discret mais volontariste, parlant sur l'avenir au milieu des soucis et des grognes, après huit ans de privation d'asphalte, huit ans de malheurs et de sursauts rageurs, entre la honte de Munich et le départ de De Gaulle. Huit ans peuplés de vélos rafistolés, de marches d'exodes dramatiques, de trains bondés, de transbordements et de démarcations hasardeux, de gazogènes poussifs, de pneus introuvables, d'essence au marché noir et de « familiales » pourrissant sur cales au fond des garages. Huit ans de malheur et de confinement, d'errances et de restrictions. Et voilà qu'au bout de la nuit, au plus fort des distributions des tickets de pain et de textile, éclate ce Salon, avec ses rossignols d'avant-guerre retapés, ses Hotchkiss et ses Salmson impeccables, sa vaillante Dyna de Panhard. Et son crapaud vanille qui nargue le monde.

Le gouvernement était contre ce rassemblement prématuré, et le président Georges Bidault, en inaugurant le Salon sept jours après son ouverture, manquera une fois de plus son rendez-vous avec la popularité. Il commit même l'erreur fatale en ne s'attardant guère au stand Renault. Le pays grelottait encore, il n'avait besoin que de camions et de grues pour se reconstruire, il manquait cruellement de denrées alimentaires, de chaussures et de matières premières. Il attendait l'aide massive des Américains, commençait tout juste à retrousser ses manches. Fallait-il donc qu'on lui mît en tête la voiture pour tous, l'évasion à bon compte, le fantasme à crédit ? A l'heure du Plan, des technocrates en herbe, des urgences en cascade, des logements en ruine et de force quadratures du cercle économiques, les responsables, les sérieux, les politiques en somme, étaient loin de penser que la bataille de la modernisation et du mieux-être, pour être livrée et gagnée, dût passer aussi par le rêve automobile, même inaccessible.



WILLY RONIS / RAPHO

1950 : la chaîne de montage de l'île Seguin à Billancourt.

Les Français, eux, n'entendirent pas se laisser déposséder de cet espoir déraisonnable. La nouveauté du Salon va proliférer, à coup de crédits et de folies dévoreuses des maigres budgets familiaux, bien portée par l'inflation qui allège les dettes, en jaune fade d'abord, puis en noir, en vert tribord ou en gris lavande. Trois cents crapauds rouleront l'année suivante, en octobre 1947, 100 000 en 1950, 500 000 en 1954 (ce fut le premier record en chiffre absolu pour une voiture française), 1 100 000 au total en 1961, quand la Régie abandonna son modèle-fétiche pour passer le flambeau à la Dauphine, sortie dans son usine ultra-moderne de Flins.

Oui, la Régie. Elle seule avait su comprendre que la privation trop longue allait exciter prodigieusement le désir de consommer. Et qu'il serait bon, de surcroît, que ceux qui peinaient pour reconstruire ce fichu pays aient leur juste part du pain des rêves, par exemple sous la forme d'une petite auto accommodante. Toute la préhistoire de la chose vanille a été emplie de cette intuition.

Sa conception a été doublement clandestine, puisqu'elle fut étudiée à la barbe de Louis Renault comme à celle des Allemands. Dans l'île Seguin de Billancourt, le patron régnait encore sans partage quand fut lancée, en novembre 1940, l'idée d'une petite voiture à moteur arrière, consommant peu et adaptée aux conditions de pauvreté et de pénurie du futur après-guerre. Mais ont été mis aussi à l'étude pour les jours meilleurs de la reconstruction des tracteurs, un fourgon, un car et un nouveau modèle de 11 CV dérivé de la Primaquatre et dont sortira plus tard la Frégate.

Après la défaite, avec des commissaires allemands installés à Billancourt et alors que l'entreprise ne crache pas sur la collaboration économique avec le Reich, Louis Renault, inquiet et comme écrasé par les événements, se refuse à miser plus longtemps sur un modèle populaire. Les deux ingénieurs qui ont en charge le projet de la 4 CV, Charles-Edmond Serre et surtout son adjoint, Fernand Picard, tous deux résistants, doivent donc poursuivre leur bricolage en cachette du patron, qui ne découvrira le pot aux roses qu'en mai 1941 et n'approuvera dès lors que très mollement qu'on en poursuive l'étude, en parallèle avec celle de la 11 CV. En septembre 1943, il condamnera même le projet. En vain.

De plus, les Allemands ont pris leurs quartiers dans l'usine et sont très décidés à y faire respecter la clause de l'armistice de 1940 interdisant à la France de caresser tout projet de nouveau véhicule. La 4 CV sera donc quasiment une résistante, dessinée, conçue, fignolée et essayée dans l'ombre, même si, semble-t-il, les vert-de-gris, alertés par des lettres anonymes, ne furent pas dupes longtemps, mais renoncèrent à couper court à cette agitation coupable : puisque Renault alimentait utilement le front de l'Est en matériel roulant, on pouvait bien tolérer son petit secret.

Nonobstant, après la Libération, après la mort de Louis Renault à la veille de son procès, la mise sous séquestre puis la nationalisation-punition de sa firme et la naissance de la Régie nationale le 16 janvier 1945, son nouveau patron, Pierre Lefaucheux, un résistant, remarquable ingénieur et meneur d'hommes venu du privé, devra batailler sans relâche, mais cette fois à ciel ouvert, contre les ministères, les planificateurs et les bonnes âmes de la Chambre syndicale de l'industrie automobile, qui, tous étrangement coalisés, entendaient priver sa firme publique de tout espoir de fabriquer des voitures particulières avec, pour partie, l'argent des contribuables.

L'épisode le plus noir de cette guérilla à contre-temps prit, au printemps de 1946, le visage amaigri du professeur Porsche et de son gendre, authentiques criminels de guerre en passe d'être jugés, que le ministre communiste de la production industrielle, Marcel Paul, crut opportun de dépêcher sur place pour expertiser la voiturette ! On imagine la réaction horrifiée de Lefaucheux, et celle des ouvriers, pourtant déjà solidement encadrés par une CGT fort embarrassée, face à ce fantôme de la technologie nazie... Seul le départ de Marcel Paul, en novembre 1946, mit fin à la plaisanterie et leva les derniers obstacles.

La 4 CV, fille de la guerre, revint donc de très loin. Mais ces mois de gestation dramatique avaient été bien mis à profit. Tout fut pensé, examiné, maquetté puis fabriqué avec hardiesse et originalité, dans l'espoir farouche du retour des beaux jours : le moteur léger d'aluminium puis de fonte, la tôle mince de 7/10e qui étonna même les Américains, le tout à l'arrière, la boîte réduite à trois vitesses, la direction à crémaillère corrigée par ressort, le carburateur économique (5,5 litres aux 100 kilomètres), le passage à quatre portes, la hauteur des phares (les Mines durent faire semblant de ne rien voir : ses projecteurs restèrent fixés à 5 millimètres plus bas que la ligne de flottaison officielle, sans jamais du reste éblouir quiconque), l'allégement maximal (565 kg au total, contre 457 initialement prévus). Et même, et surtout, puisqu'on rêvait d'en sortir 300 exemplaires par jour, les machines-outils nécessaires à une production rentable.

Le premier prototype, avec un *Ausweis* sur le pare-brise, a avalé – en prise, s'il vous plaît ! – ses premières côtes du côté du bois de Chaville, aux premiers jours de 1943. Tant et si bien que le 12 août 1947 la première 4 CV est tombée sous les hourras des lignes de montage de Billancourt. Quelques semaines plus tard, ses premiers exemplaires sont exportés aux Etats-Unis, les concessionnaires se désespèrent d'être trop chichement livrés et l'on signale les premières ventes au marché noir. L'enfant de la pénurie porte ainsi, et très haut, l'ardeur française du renouveau.

On la vit partout désormais. La publicité, d'abord sage et charmeuse, se débrida avec Savignac et Alcover. Les modèles se succédèrent, pour toutes les bourses : une décapotable, une simili-luxueux, une « sport », une « affaires », une « commerciale » noire et une squelettique « service » en gris foncé, toutes plus ou moins tartinées de chromes, avec les premiers draps en plastique lavable ou le démarreur à la clé de contact. Des corsos fleuris ne dédaignèrent pas cette héroïne à tout faire, des bricoleurs s'en emparèrent et des sportifs, Rosier surtout puis Pons et Rédélé, la firent « gonfler » pour gagner le Tour de France auto, le Rallye de Monte Carlo, les Vingt-quatre heures du Mans ou les Mille Miles : dès 1954, leur « spéciale » triomphante va devenir l'Alpine. En 1950, 327 000 écoliers participèrent au concours de la 500 000e.

Et la folie des accessoires, orchestrée par la Saprar du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à Paris, démultiplia les envies, avec des camelots sur les places de village, sa table de camping « Kiss-Ply », sa glace coulissante, son poste de radio miniature et son cric-miracle.

Bref : le début des années 50, quand s'annonçait la modernisation et s'affichait le désir de consommation, vit le triomphe du crapaud. Toute la France rêva. Aux jambes des filles délicatement contortionnées pour en descendre. Aux escapades champêtres des travailleurs méritants (en 1954, un tiers des acheteurs sont des ouvriers). Aux premiers vrais embouteillages. A la vie qui chantait déjà un peu mieux. En 4 CV.

Jean-Pierre Rioux

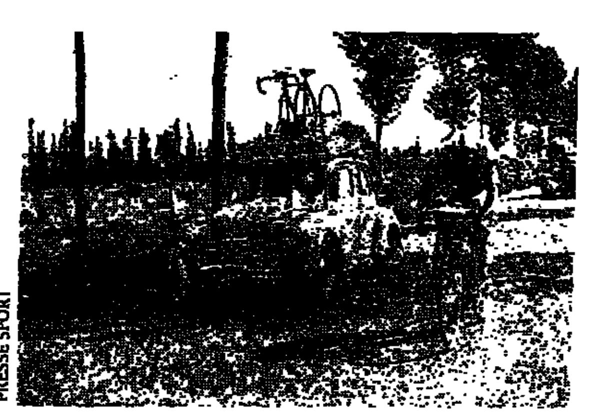
★ Patrick Fridenson, « La bataille de la 4 CV Renault », *L'Histoire*, n° 9, février 1979. Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff, *La 4 CV*, Balland, 1976.

Chronologie

- **Novembre 1940.** Serre et Picard *lancent l'idée de la 4 CV.*
- **Mai 1941.** Louis Renault tolère qu'on la creuse.
- **Février 1942.** Premier moteur.
- **Mars 1942.** Les premiers plans brûlent dans un bombardement des usines Renault.
- **Décembre 1942.** Premier prototype.
- **Janvier 1943.** Première sortie sur route.
- **Mai 1943.** Les Allemands s'inquiètent.
- **Septembre 1943.** Renault stoppe le projet.
- **Mars 1944.** Deuxième prototype.
- **Octobre 1944.** Pierre Lefaucheux est acquis à l'idée.
- **Février 1945.** Première série de tests.
- **Novembre 1945.** Troisième prototype.
- **Octobre 1946.** La bombe du Salon.
- **Août 1947.** Début de la production.
- **Juillet 1961.** Arrêt de la *fabrication.*



ROGER-VIOLLET

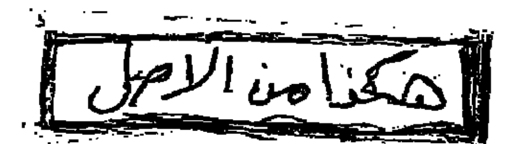


PRESSE SPORT

Avec sa table de camping, sa vitre coulissante et son poste de radio miniature, le véhicule à tout faire est devenu le symbole d'un mode de vie. Même les sportifs s'en sont emparé (ci-dessus, lors du Tour de France en 1955). « Gonflé », le « crapaud » faisait rage sur les pistes des courses auto, telles que les 24 Heures du Mans (ci-dessous, en 1952) ou le Rallye de Monte-Carlo.



RENAULT



Le retour du foulard islamique

par Riva Kastoryano

L'AFFAIRE du foulard est de retour. Après un temps d'indifférence, verbale au moins, l'islam et l'éternelle question dite de *« l'intégration des musulmans dans la société française »* revient dans le débat public à travers les expulsions de l'école de certaines jeunes filles en foulard. Curieusement, la question du foulard a de nouveau émergé aussitôt après la parution du livre de François Bayrou, *Le Droit au sens*. Le ministre de l'éducation nationale y mentionne inévitablement la circulaire de 1994, dont il est l'auteur. Alors qu'un arrêt du Conseil d'Etat, en 1992, avait fait mention de la liberté de l'élève, la circulaire de 1994 a interdit *« le port de tout signe ostentatoire dans l'établissement scolaire »*.

La circulaire Bayrou, comme l'arrêt du Conseil d'Etat, s'était installée dans le débat politique précisément à cause de son imprécision et non de son existence ou de son contenu. Le clivage droite-gauche, pourtant inopérant, a trouvé et trouve encore un dernier élan dans la réaction du corps enseignant. Quelques jeunes filles ont résisté et résistent encore. Une partie des jeunes manifestent leur mécontentement et blâment la circulaire et son application comme génératrices d'exclusion. Mais dans l'ensemble, durant les mois qui ont suivi la circulaire, plus de la moitié des jeunes filles concernées ont enlevé le foulard à l'école, et une partie de celles qui ont résisté ont été expulsées sur avis des enseignants, et renvoyées poursuivre leurs études par correspondance, au Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Aussi bien la circulaire Bayrou que l'arrêt du Conseil d'Etat avaient mis l'accent sur une action locale. Dans les deux cas, la gestion de l'affaire a été confiée aux enseignants, gardiens des valeurs républicaines et de la laïcité. C'est au niveau local, notamment dans certaines banlieues, devenues, il faut l'admettre, des ghettos musulmans, que se vit la tension quotidienne entre les institutions nationales et l'islam récupéré par d'autres institutions qui cherchent de leur côté à structurer une communauté musulmane.

C'est donc toujours au niveau local que s'est établi un rapport de forces entre la loi de la République et celle du Coran, la première étant celle de la société, la deuxième celle d'une communauté. C'est enfin au niveau local que s'exerce le pouvoir *d'une structure communautaire* et celui de l'école. D'où la charge des enseignants de négocier avec les familles et de les convaincre de l'importance de l'enseignement, de l'égalité des sexes dans les sociétés occidentales, et du rôle de la laïcité, *pour assurer l'intégration des jeunes* filles musulmanes dans la société française. Il faut voir dans l'action de l'Etat une fonction émancipatrice, surtout dans les banlieues où l'individualisme est vécu comme un péché. Une circulaire, comme la loi, *dans un Etat de droit, démocratique*, constitue un moyen de libérer l'individu de la pression communautaire. Seule une voix venue « d'en haut », celle de l'Etat, au-dessus de celle du muezzin dans les mosquées, pouvait apporter une justification aux familles *qui cherchent* à se libérer de la pression sociale propre à diverses communautés, laquelle pèse comme toujours surtout sur les femmes.

> L'exclusion des jeunes filles ne répond pas à la question de l'intégration. Bien au contraire

Mais les expulsions scolaires se heurtent de façon sérieuse à la fonction émancipatrice d'une loi : elles engendrent tout simplement des inégalités. Force est de constater *que l'expulsion des jeunes filles qui* persistent à porter le foulard ne relève pas nécessairement d'un rapport de forces entre communauté et société. Elle est surtout le résultat des initiatives individuelles des enseignants, qui réagissent comme s'ils se trouvaient face à un échec : celui de n'avoir pas pu convaincre les familles à propos du rôle de l'école, de son idéologie républicaine et de sa fonction d'assimilation.

L'accent est mis sur les troubles à l'école causés par le port du foulard et l'attitude qui l'accompagne, plus que sur le signe ostentatoire lui-même. Le discours fait état de la *« liberté de conscience de l'enseignant »*.

Mais le risque d'exclusion que courent les filles conduit à poser la *question du foulard en termes de* conviction religieuse personnelle et familiale, privée et publique. Une loi qui la sanctionne, justifiée par la protection de l'Etat, ne devrait pas créer de restrictions internes à l'individualité en portant atteinte à la *liberté de choix identitaire*.

Il faut tout de même souligner qu'aujourd'hui une affaire de foulard ne concerne plus l'intégration ou l'assimilation des jeunes filles musulmanes issues de l'immigration des années 60. Ce chemin-là est déjà *parcouru. Les jeunes filles expulsées*, en classe de philo, ou en terminale, qui refusent d'ôter leur foulard s'affirment comme citoyennes à la fois légalement et civiquement, ayant acquis les valeurs d'une société démocratique et libérale. La première *« affaire du foulard », en 1989*, est survenue peu après les travaux de la commission Marceau Long sur le code de la nationalité et la publication du rapport *Etre français aujourd'hui et demain*, qui discute longuement l'accès à la citoyenneté, et dans lequel les jeunes issus de l'immigration maghrébine témoignent de leur identité de citoyens français et de leur attachement à une identité musulmane dite *« d'origine »*. Ceux qui ont été naturalisés par la suite n'ont-ils pas exprimé leur volonté d'être français comme l'exige la loi ?

L'exclusion des jeunes filles ne répond donc pas à la question de l'intégration. Bien au contraire. Elle ne constitue pas non plus une solution contre la récupération des jeunes par des organismes islamistes qui se présentent comme la seule voie du *salut qui remplacerait l'école*. Au contraire, la fonction émancipatrice d'une loi contre le foulard à l'école pourrait dériver vers des scénarios communautaristes qui ne sont souhaitables ni pour l'Etat, ni pour la société, ni pour les familles concernées.

De plus, l'exclusion des jeunes filles de l'école contredit le principe de l'égalité des chances, principe fondamental de l'école républicaine tout aussi important, sinon plus, que la laïcité. Car le principe de l'égalité *est clair alors que celui de la laïcité* devient de plus en plus flou. La laïcité a subi d'innombrables interprétations depuis octobre 1989, sans pour autant arriver à sa version finale. La seule certitude est qu'elle est décidément une sorte de religion officielle en France. *Aujourd'hui, c'est l'islam* qui est au coeur de sa redéfinition et lui sert de miroir.

Le temps n'est-il pas venu de penser à des modes de reconnaissance de la deuxième religion en France, indépendamment de toute stratégie électorale ? La reconnaissance de l'islam se pose en réalité avec autant d'acuité que pour les autres religions, mais presque un siècle plus tard. La séparation de l'Eglise et de l'Etat confère des statuts juridiques institutionnels au clergé catholique, aux protestants de la Fédération nationale des Eglises protestantes de France, *ainsi* qu'aux juifs régis par le Consistoire créé sous Napoléon.

C'est à la suite de la circulaire Bayrou que Charles Pasqua avait reconnu un Conseil représentatif des musulmans et désigné comme président de cet organisme le docteur Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris. De même, toujours au début de l'année 1995, lors de l'inauguration de la mosquée de Lyon, le ministre de l'intérieur avait déclaré que *« la question de l'islam doit être traitée comme une question française »*.

Une telle conception constitue indéniablement une étape dans l'institutionnalisation de l'islam qui pourrait marquer une transition entre l'islam *en* France et l'islam *de* France, entre une simple présence des musulmans et de leurs pratiques visibles dans l'espace français, et un islam qui s'exprimerait et se développerait dans le cadre des institutions nationales.

Cela suppose bien entendu la libération de l'islam de France des influences étrangères, et, plus encore, que l'on suscite la formation et le développement d'un islam français. Cela suppose de « nationaliser » l'islam, l'aidant ainsi à se libérer de l'influence des pays d'origine. Cela suppose que non seulement des conseils représentatifs avec des associations sociales et religieuses, des oeuvres de bienfaisance, des mosquées, soient officiellement reconnus, mais aussi que se créent des écoles privées musulmanes et qu'elles puissent être *dotées* d'un statut légal au même titre que les écoles libres et religieuses d'autres confessions.

Dans la même perspective, le rebondissement des débats sur l'école libre n'est pas un hasard. Inspirée par les aspirations des musulmans et les redéfinitions permanentes de la laïcité qu'elles suggèrent, l'Eglise de France *elle-même* relance le débat sur ses relations avec l'Etat. C'est par ce biais que rebondit le débat sur la révision de la loi Falloux. La reconnaissance de l'islam engendre ainsi une révision générale de la place des religions dans l'espace public.

Riva Kastoryano *est chercheuse au CNRS (Centre d'études et de recherches internationales, CERI).*

Des critères et des hommes

par Denis Badré

IL ne faut pas transformer un extraordinaire projet historique en une suite de critères, de seuils, de contraintes ou de réglementations. Sachons donc aborder avec du recul les prochains rendez-vous européens : l'euro, la définition de nouvelles perspectives budgétaires, la Conférence intergouvernementale et l'élargissement. Ne les considérons pas comme des « échéances » redoutables. Chacun de ces rendez-vous peut être une chance à saisir : pour conduire nos concitoyens à mesurer tous les enjeux de la construction européenne, pour amener les politiques à réaffirmer avec vigueur leurs ambitions.

Ainsi, la mise en place de la monnaie unique ne doit pas se faire à la sauvette. L'enjeu est considérable. Un euro fort signifiera la fin du règne hégémonique du dollar et des spéculations monétaires. L'Europe se réunissait déjà derrière un drapeau et autour d'un hymne. Désormais, l'euro sera une image commune plus significative encore et surtout un instrument efficace au service de l'économie et de l'emploi. Nous devons éviter à tout prix que la démagogie, l'incompréhension ou *l'ignorance* provoquent un rejet.

Alors que nous sommes au temps de la mise en oeuvre, aucun droit à l'erreur n'étant permis, le politique doit rester aux commandes. Le Conseil ne peut se retrancher derrière des règlements qui prévoiraient tout. Dans les turbulences, le commandant de bord ne branche pas le pilote automatique.

Avec l'euro, il faudra aussi passer un jour, et le plus tôt sera le mieux, d'un budget des communautés à un véritable budget de l'Union. Pour construire l'Europe, celui-ci devra être lisible par les citoyens. Ses dépenses traduiront de vrais choix et son financement s'inscrira dans des perspectives claires et acceptées. Ce qui conduit à s'interroger sur le rôle du Parlement dans les institutions européennes de demain.

Mais l'Europe, c'est bien plus qu'un budget et une monnaie. C'est une aventure collective passionnante et quasi passionnelle. Acte refondateur de l'Europe politique, la Conférence intergouvernementale situe clairement l'élargissement comme un enjeu majeur de la construction européenne. N'oublions pas que le pouvoir constituant de l'Union *appartient aux* Etats membres.

Cette Europe communautaire et démocratique, enviée et observée, s'impose comme un modèle de prospérité et de sécurité. Mais ce modèle a besoin d'une inspiration et d'un souffle nouveaux. Avec l'Allemagne, la France peut et doit les lui donner. Ne cessons jamais de nous poser deux questions : où en serions-nous si le mouvement n'avait été lancé il y a cinquante ans ? Où en serons-nous dans cinquante ans si, par malheur, le mouvement s'arrêtait ? Il faut que décideurs et experts apprennent à travailler ensemble en jouant complètement leurs rôles respectifs. *Que le technicien éclaire* le politique et que le politique assume ! Alors on ne parlera plus d'eurocratie et le débat portera sur les vraies questions. Le recours nécessaire à des critères ne doit être ni une facilité pour l'expert ni un alibi pour le décideur. Le gouvernement des choses – où excelle la Commission de Bruxelles – ne peut se substituer au gouvernement des hommes.

Denis Badré *est sénateur (Union centriste) des Hauts-de-Seine, rapporteur du budget des affaires européennes.*

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

La faucille sans le marteau

par Raymond Jean

JE ne prends pas la faucille comme emblème du monde paysan. Ni le marteau comme emblème du monde ouvrier.

Simplement, la faucille est un instrument dont on aurait bien besoin en une époque où il y a, dans le paysage politique, économique et social, beaucoup de mauvaise herbe à éradiquer. Et le marteau est au contraire un instrument dont on se passerait bien s'il représente le pilonnage dogmatique dont on sait les dégâts qu'il a pu faire en son temps. Pour préciser même, et sur le mode de la bonne humeur, on pourrait rappeler que Babeuf écrivait avec véhémence à propos du comportement révolutionnaire *« un régénérateur doit voir grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne »* et, inversement, que *« le marteau »* a été, en de lointaines époques, le nom de certains groupes d'intervention qui se sont manifestés dans les pires milieux politiciens.

A la veille du 29e congrès du Parti communiste, on pourrait espérer voir se développer, dans ses rangs et autour de lui, une réflexion qui dépasse la tranquille idée de *« mutation »*, un peu réduite, à force d'être reprise et répétée à celle de sympathiques *« habits neufs »*.

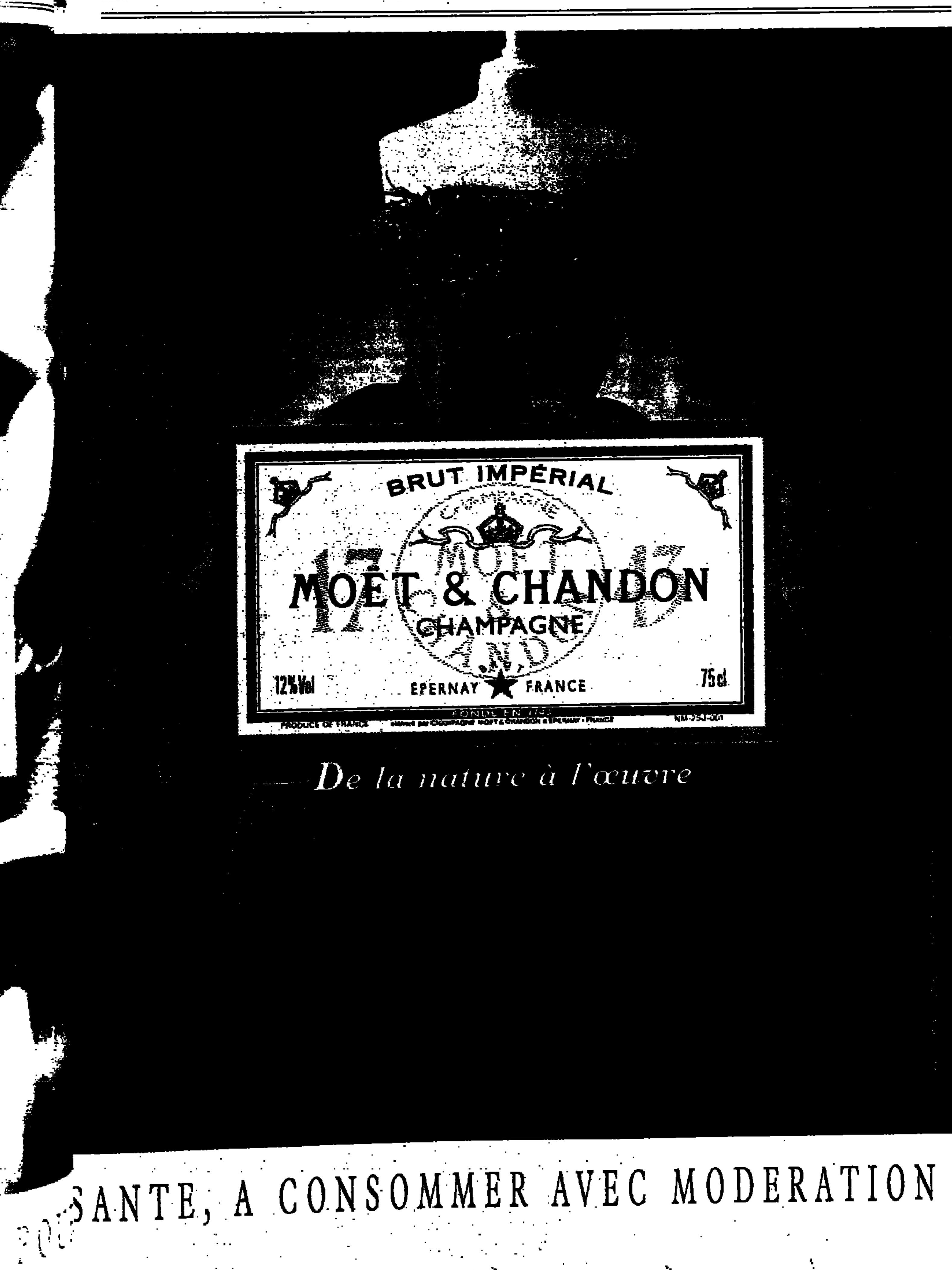
Le vrai problème est de savoir si, dans le cadre de la gauche française d'aujourd'hui, un parti politique, héritier de vieilles traditions ouvrières et révolutionnaires, peut trouver sa place d'une manière efficace, convaincante et moderne, sans se couper des exigences de démocratie et d'ouverture de la société dans laquelle nous vivons. Ce n'est pas une question facile. C'est même un sérieux problème. Car cette société est le contraire d'une société idéale, avec les exclusions, le chômage, la précarité, le mal-vivre, le pessimisme qui y dominent dans les proportions que l'on sait, mais elle est une société libre.

Sur ce point, les communistes et ceux qui leur restent proches n'iront jamais assez loin dans la réflexion autocritique, on peut invoquer les erreurs, les aveuglements, les circonstances historiques, les conditionnements idéologiques. On n'évitera pas les constats. Lisant récemment dans *Le Monde* le texte de Soljénitsyne sur la pré-agonie de la Russie, j'ai eu le sentiment accablant, non pas d'apprendre quoi que ce soit que j'ignorais sur l'état de la Russie actuelle, mais de mesurer à quel point le système passé, loin d'assurer un dispositif immunitaire contre le capitalisme déferlant et d'accoucher de *« l'homme nouveau »* que l'on nous promettait, a produit au contraire un type de citoyen déboussolé et sans repères, prêt à se laisser entraîner aux pires dérives affairistes ou mafieuses pour se sortir des impasses du présent. Là où on parlait de morale, la démoralisation généralisée. Là où l'on parlait d'éthique, les arrangements et les combines. Là où l'on parlait de *« mouvement de la paix »*, la guerre et les massacres. Là où l'on parlait de peuple souverain, des hommes forts caricaturaux. Et dans la plupart des anciens pays de l'Est, malgré des nuances, ce n'est guère plus brillant.

Ce propos donne une idée de la tâche d'analyse à réaliser et le 29e congrès du Parti devrait en prendre lucidement la mesure. Car le paradoxe est que dans tous ces pays il existait pourtant et en même temps un grand nombre de choses positives que l'on peut légitimement regretter. Les débats et polémiques qui ont lieu aujourd'hui dans l'Allemagne réunifiée donnent souvent une idée de ces contradictions. La question est de savoir si, chez nous, un rassemblement de type nouveau de la gauche – je songe à l'élection récente de Gardanne – peut refonder l'esprit du communisme sans en retrouver les écueils. S'il s'agit d'une quadrature du cercle impossible à résoudre, il faut se résigner, dans la vie politique française, à une alternance à l'américaine avec cohabitations successives, certes en apparence tranquillisante d'un point de vue démocratique, mais qui ne changera rien aux aspects les plus intolérables de la situation sociale actuelle et ne fera même que les aggraver jusqu'à l'explosion. Si, au contraire, il apparaît qu'une authentique *« révolution »* – dans le sens premier étymologique du mot – est possible pour remettre la société d'aplomb et la soustraire aux fatalités d'une logique du marché mettant en coupe réglée la planète, alors des perspectives nouvelles s'ouvrent. Mais cette révolution n'est ni facile à concevoir ni à faire. Un grand sursaut de rénovation s'impose aux partis qui s'en réclament.

On rapporte que Roger Vailland, à la fin de sa vie, après être revenu de pas mal d'illusions, notait : *« Dans un siècle, le monde entier sera communiste mais sous un autre nom. »* Excellente manière de dire qu'il ne faudra en aucun cas retomber dans les errements du communisme bétonné. Mais c'était une suggestion au moins aussi intéressante que celle que formulait Malraux à propos du XXIe siècle. Reste à mettre en œuvre une politique d'ouverture qui soit en même temps une politique offensive et transformatrice. Et ne se réduise pas à un jeu de rôles où la droite mimerait la gauche et la gauche, pour n'inquiéter personne, la droite.

***Raymond Jean** est écrivain et conseiller de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (apparenté PC).*



Des soins pour les délinquants sexuels

par Daniel Zagury

FAUT-IL soigner les délinquants sexuels ? A cette question un avant-projet de loi vient de répondre par l'affirmative. Le grand public a souvent du mal à concevoir qu'un même sujet soit à la fois un délinquant à punir et un malade à soigner, tant cette dichotomie est inscrite dans nos mentalités. Les délinquants sexuels ne relèvent pas, dans leur immense majorité, des stricts critères médico-légaux de l'irresponsabilité pénale. Ils doivent par conséquent répondre de leurs actes devant la justice. Mais un grand nombre d'entre eux présentent suffisamment de troubles de la personnalité pour qu'il soit justifié de leur proposer, voire de leur imposer, une assistance médico-socio-éducative.

L'enjeu est d'abord éthique, dans une société de droit : la prise en compte de la souffrance des victimes justifie que l'on déploie, outre la répression, des moyens pour contribuer à limiter le risque de récidive. Le pire, c'est ne rien faire. Mais ce serait mentir, délibérément ou par omission, que de laisser

croire que les psychiatres disposent à eux seuls d'une « solution miracle ». Les Québécois, qui sont systématiquement cités en exemple parce qu'ils ont eu le mérite de prendre le problème à bras-le-corps, n'ont jamais eu une telle prétention : leurs études statistiques, au demeurant fort complexes à exploiter, montrent une certaine diminution du taux de récidive ; elle pourrait paraître modeste à ceux qui se berceraient de trop d'illusions, ou à ceux qui les entretiendraient sciemment, mais elle doit se mesurer à l'aune des souffrances épargnées.

En France, dans le sillage des travaux prestigieux de Claude Balier, un certain nombre de psychiatres, psychologues, psychanalystes d'horizons divers et de pratiques variées, exerçant en prison ou en milieu ouvert, ont essayé de démentir ce dogme selon lequel tous les délinquants sexuels seraient des pervers irréductiblement figés, ce qui exclurait par avance tout espoir de changement.

Il est un autre préjugé qui consiste à récuser en bloc l'obligation de soins, pour des raisons prétendument éthiques, en masquant le refus par la morale. Il est cependant exact que cette obligation de soins requiert une grande clarté dans la répartition des rôles (thérapeute, coordinateur, expert...) comme dans le respect du secret médical pour le thérapeute.

Malheureusement, la prévention de beaucoup de psychiatres ne pourrait qu'être renforcée, si le respect absolu de la situation thérapeutique n'était pas sauvegardé et si l'on confondait soin et châtiment. L'obligation de soin ne transforme pas les soignants en auxiliaires de justice. On frémit à l'idée que le projet de loi s'intitulait primitivement *« peine de suivi thérapeutique »* !

Les effets d'une telle obligation de soins peuvent être schématisés selon trois types de réactions :

Il y a ceux qui tenteront de pervertir la situation, en déplaçant la responsabilité de leurs agissements sur leur thérapeute (ce n'est pas mon échec mais le sien... les docteurs ont tout essayé...)

Il y a ceux qui se plieront de façon purement formelle à l'obligation de soins, venant chercher le certificat attestant un suivi.

Mais il y a aussi ceux qui tireront progressivement un bénéfice thérapeutique d'un cadre d'abord imposé, sur lequel ils finiront par s'appuyer, à la condition que le soignant qui soigne, le coordinateur qui coordonne, l'expert qui expertise, et le juge qui applique la peine ne mélangent pas leurs rôles.

Quelles que soient les préventions que l'on peut avoir contre tel ou tel aspect du projet, le débat a le mérite d'être ouvert, autour d'une solution originale, « à la francaise ». Les obstacles à franchir sont nombreux : ils concernent l'enseignement, la formation, la recherche, l'évolution des mentalités. Ils seront surmontés si, et seulement si, l'on répond à l'obligation morale de moyens qu'implique le projet de loi. Autant dire que les pires inquiétudes sont permises, compte tenu du contexte actuel de la psychiatrie.

Au moment même où l'on accroît la charge des experts avec la généralisation des expertises dites de « prélibération conditionnelle », dont on mesure les enjeux redoutables, les psychiatres des hôpitaux, qui font des expertises pénales notoirement sous-rémunérées, se voient aujourd'hui menacés d'être considérés comme ayant une activité libérale, soumise à des cotisations sociales sans aucun rapport avec leur statut. La pratique médico-légale, exercée en France dans des conditions médiocres et archaïques fort peu incitatives, devient franchement dissuasive, comme en témoignent les démissions des listes d'experts.

L'enjeu est d'abord éthique : la prise en compte de la souffrance des victimes justifie que l'on déploie, outre la répression, des moyens pour contribuer à limiter le risque de récidive

Au moment même où l'on prône la généralisation du suivi des délinquants sexuels, les secteurs psychiatriques traversent de graves difficultés. Comme expert et praticien de la clinique médico-légale, je souhaite, sans ambiguïté, que le traitement des délinquants sexuels soit enfin mis en place dans notre pays. Comme psychiatre de secteur, quotidiennement confronté aux effets des manques d'effectifs et de moyens, face à un besoin croissant, dans une épuisante atmosphère de crise quotidienne, avec des collaborateurs surmenés et découragés, je suis très perplexe, pour ne pas dire plus, quant à notre capacité de faire face à une charge aussi complexe dans le contexte actuel.

Avec quels experts et quels thérapeutes espère-t-on appliquer les nouvelles mesures ? Ne rien faire est grave, mais faire semblant serait pire encore.

Pour les délinquants sexuels, après le temps de l'instruction et du procès, viendra celui de l'accomplissement de la peine puis celui de l'obligation de soins. Si l'on n'y prend pas garde, la récidive sera perçue comme *« l'échec de la psychiatrie »*. A un vrai problème de société, on aura répondu par un simple transfert de charge et de responsabilité.

La psychiatrie affronte suffisamment d'épreuves pour ne pas être, de surcroît, désignée par avance comme bouc émissaire de la récidive. Tel est l'enjeu du vaste débat qui va s'ouvrir : va-t-on légiférer pour dire, et seulement dire, ou va-t-on mettre en place les conditions d'un authentique suivi médico-social des agresseurs sexuels, au sein duquel la psychiatrie aura sa place, parmi d'autres, sa responsabilité, parmi d'autres, sa réussite et ses échecs, parmi d'autres ?

***Daniel Zagury** est psychiatre des hôpitaux, expert près la cour d'appel de Paris.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Du bon usage des incidents diplomatiques

Suite de la première page

Khrouchtchev demandait des excuses publiques au président Dwight Eisenhower, sous peine de saboter la conférence. De Gaulle sacrifia « son » sommet mais retint les Américains de s'humilier, en se demandant si *« les soviets »* n'avaient pas gonflé l'incident pour *« se dégager d'une conférence qu'à présent ils ne souhaitaient plus après l'avoir vivement réclamée »*.

Parfois, les conséquences sont prévues, voire attendues. Parfois, elles sont assumées avec satisfaction sans avoir été planifiées. Ainsi, De Gaulle fut à l'origine d'un incident diplomatique avec le Canada, lors de sa visite de 1967, en lançant du balcon de l'hôtel de ville de Montréal son fameux *« Vive le Québec libre ! »*.

Le général avait improvisé une courte allocution pour répondre aux vivats de la foule. Malgré les difficultés protocolaires qui avaient émaillé la préparation de ce voyage, il n'avait pas l'intention de brusquer les autorités d'Ottawa, mais il ne fut pas mécontent d'exploiter la réplique embarrassée du gouvernement fédéral pour interrompre brusquement sa visite, après avoir, selon le mot d'un de ses collaborateurs, *« payé la dette de Louis XV »*.

Dans d'autres cas, l'« incident diplomatique » est utilisé pour faire passer un message. Les Soviétiques étaient devenus maîtres dans le maniement des emplois du temps de leurs visiteurs, y compris les plus prestigieux, pour manifester discrètement un mécontentement passager. Au lieu du rendez-vous prévu avec le secrétaire général, l'hôte étranger était condamné des heures entières à faire du tourisme, sous n'importe quel prétexte, avant d'avoir droit à l'entrevue escomptée. Les dirigeants de la Russie « démocratique » ont renoué avec cette tradition.

CAUTIONS ET TABOUS

Le risque de l'incident peut être aussi ouvertement assumé. C'est ce que fit François Mitterrand lors d'un voyage à Moscou. Les usages diplomatiques veulent que les allocutions que les dirigeants échangent au cours des repas officiels soient communiquées à l'autre partie (au printemps dernier, lors de la visite officielle à Paris du premier ministre chinois Li Peng, les toasts furent purement et simplement supprimés parce que les Chinois refusèrent qu'Alain Juppé fasse allusion aux droits de l'homme dans son propre discours). A Moscou, donc, un beau soir de juin 1984, François Mitterrand ajouta au texte distribué à l'avance le nom d'Andreï Sakharov, qui n'avait jamais été prononcé sous les glaces du Palais à facettes. Le Prix Nobel de la paix était exilé à Gorki, où il avait été envoyé en janvier 1980, au lendemain de l'intervention soviétique en Afghanistan.

Son bannissement avait déjà donné lieu à un différend franco-soviétique. A l'époque, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, se trouvait en visite officielle à Moscou, alors que les chars soviétiques roulaient dans Kaboul. Il rentra prématurément à Paris, au grand dam de ses hôtes, pour ne pas donner l'impression qu'il cautionnait la répression.

Au Kremlin, François Mitterrand avait pris un risque calculé. Si sa « sortie » ne passa pas inaperçue des connaisseurs, les dirigeants soviétiques présents autour de la table ne bronchèrent pas. Certains, comme le cacochyme Tchernenko, qui faisait office de secrétaire général, n'avaient-ils pas réalisé ce qui venait de se passer ? D'autres, comme Mikhaïl Gorbatchev, alors en charge de l'agriculture au bureau politique, étaient-ils satisfaits de voir secoués les tabous du Kremlin qu'ils s'apprêtaient eux-mêmes à briser ?

Lors de sa récente visite à Jérusalem-Est, Jacques Chirac attendit sur le parvis de l'église Sainte-Anne que les soldats israéliens l'aient évacuée, à sa demande, après avoir failli se colleter avec le service d'ordre au cours de la traversée de la vieille ville arabe. L'affaire aurait pu aggraver encore le contentieux entre les gouvernements français et israélien, mais quelques heures plus tard, le président de la République et Benyamin Nétanyahou déclarèrent l'incident clos. Malgré tout, Jacques Chirac avait signifié, tout en se dispensant de le dire expressément, qu'Israël n'exerçait pas sa souveraineté sur les Lieux saints et que la France n'avait pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est.

RÉACTIONS SIGNIFICATIVES

Dans quelle catégorie faut-il classer l'incident Christopher-de Charette ? En quittant, pour de bonnes raisons d'emploi du temps, le Conseil atlantique au moment où le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, commençait un hommage au secrétaire d'Etat américain, le ministre français des affaires étrangères a réussi... un bel acte manqué. Sans mauvaise intention délibérée, il a attiré l'attention sur les sujets de friction qui se sont multipliés ces dernières semaines entre Paris et Washington.

En retour, le département d'Etat avait le choix entre deux attitudes : soit minimiser l'incident en l'attribuant à un affreux malentendu qui n'affecte pas les relations fondamentalement bonnes avec la France, soit le monter en épingle pour envoyer à son tour un message. Il s'est arrêté à ce second choix afin de bien montrer que le harcèlement mené par les Français sur divers terrains commençait à agacer sérieusement les responsables américains.

Sans doute les relations personnelles entre Hervé de Charette et Warren Christopher, fraîches depuis leurs navettes concurrentes au Proche-Orient au printemps, n'ont-elles pas permis d'étouffer dans l'œuf une querelle digne de Clochemerle. Au contraire, dans ce climat, même les meilleures intentions du monde risquent d'être mal interprétées. Pour égayer la retraite de son collègue, Hervé de Charette lui a offert une collection des derniers prix littéraires. Parce qu'ils ne sont pas reliés pleine peau, Warren Christopher les a pris... pour de vulgaires livres de poche.

Daniel Vernet

RECTIFICATIFS

L'euro

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'enquête consacrée par *Le Monde* du 14 décembre à l'euro, les coupures de la future monnaie européenne seront l'objet d'une circulation généralisée à partir de 2002. Il est exact que les transactions entre banques et entreprises se feront en euros dès le 1er janvier 1999.

Edmond Bernus

En raison d'un incident technique, la photographie d'Edmond Bernus sur le Niger, publiée en page 3 du supplément *Terres d'hiver* (*Le Monde* du 7 décembre), a été malencontreusement décadrée. Nous prions l'auteur et nos lecteurs de nous en excuser.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'euro, la rigueur et la politique

EN s'entendant sur le « pacte de stabilité » qui accompagnera à partir du 1er janvier 1999 la monnaie unique, symboliquement le jour où étaient présentés les futurs billets de l'euro, les dirigeants européens ont dégagé le dernier obstacle vers l'Union économique et monétaire (UEM). Sauf cataclysme social, la monnaie unique devrait maintenant voir le jour comme prévu par le traité de Maastricht.

L'accord n'a pas été obtenu sans mal. Certes, l'Europe a l'habitude de progresser à coup de crises, mais, dans les tensions de ces dernières semaines, deux conceptions de la monnaie ont été manifestes. Tout le monde est d'accord pour garantir la stabilité de l'euro, avec cependant quelques nuances de vocabulaire : le ministre français de l'économie et des finances, Jean Arthuis, *parle d'une monnaie « crédible »* ; son collègue allemand, Theo Waigel, veut que l'euro soit aussi fort que le mark. Les divergences portent sur l'autorité politique qui devra être l'interlocuteur de la Banque centrale européenne, voire sur le rôle même de la politique dans la gestion de la monnaie.

Le débat n'est pas nouveau. Il remonte aux négociations sur le traité de Maastricht. La France, par la voix de son ministre des finances, Pierre Bérégovoy, avait suggéré dès 1989 la création d'un *« gouvernement économique »* européen pour accompagner l'UEM, mais l'idée n'avait pas été retenue. Elle est réapparue au moment où Bonn a proposé le « pacte de stabilité » destiné à perpétuer la rigueur budgétaire et financière après l'entrée en vigueur de la monnaie unique. La hantise des Allemands, encore aggravée par la perspective de voir des pays « peu sérieux » appartenir au premier noyau dur de l'UEM, est qu'un relâchement de la discipline après 1999 n'entraîne l'euro vers le bas. Pour prévenir ce risque, ils ont voulu des sanctions pour les Etats qui ne respecteraient pas la rigueur budgétaire, et des sanctions automatiques qui ne soient pas tributaires des avatars politiques.

La proposition était difficilement acceptable pour des Etats, comme la France, qui, malgré l'air du temps, n'ont pas totalement renoncé à utiliser l'instrument budgétaire dans la conduite de l'économie. Le compromis obtenu à Dublin, par la volonté de Jacques Chirac et de Helmut Kohl, laisse une marge d'interprétation aux dirigeants politiques réunis dans les diverses instances européennes, mais on est loin d'un *« gouvernement économique »*, expression honnie par les Allemands que le président français a parfois reprise à son compte. Les difficiles marchandages auxquels l'accord de Dublin a donné lieu risquent de laisser des traces. Ils ont nourri les soupçons réciproques de part et d'autre du Rhin et souligné les faiblesses des institutions communautaires pour le pilotage de la monnaie unique. Ce devrait être le rôle de la Conférence intergouvernementale, qui se poursuit parallèlement, d'y remédier.

Il serait difficile en tout cas de mobiliser des opinions traumatisées par la persistance du chômage en proposant une vision strictement monétariste de l'Europe.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Etait-il légitime de relever des similitudes entre l'*« extrémisme »* de positions prises par des enseignants, au nom de la défense de la laïcité, à l'égard d'élèves voilées et celui que professent des élus du Front national sur des questions touchant à l'école ? Etait-il juste, en rapprochant des incidents récents imputables soit à des laïques intransigeants soit à des militants d'extrême droite, de souligner que les attitudes des uns et des autres peuvent produire les mêmes effets de *« discrimination »* et d'*« exclusion »* ? Beaucoup de lecteurs se sont émus d'un tel *« amalgame »*. Le médiateur, saisi de ce litige, leur donne raison. Il considère que certaines règles rédactionnelles, imposées par la nouvelle formule du *Monde*, n'ont pas été respectées.



Manquements aux règles

par Thomas Ferenczi

LA question posée par le port du foulard islamique à l'école soulève une grande passion parmi nos lecteurs. Cette passion s'est muée chez beaucoup d'entre eux en indignation à la lecture d'une page du *Monde* du 3 décembre qui rapprochait le refus d'une enseignante du lycée Racine de faire cours devant une lycéenne voilée de deux initiatives émanant d'élus du Front national : l'un, directeur d'école à Agde, avait tenu à ses élèves, à l'occasion d'un exercice de lecture, des propos teintés d'hostilité à l'égard des immigrés ; l'autre, maire de Marignane, avait mis fin à la fourniture de repas spéciaux, sans porc, dans les cantines de sa commune. *« De portée différente, impliquant souvent l'extrême droite, ces affaires ont un point commun,* écrivions-nous *: alimentées par un extrémisme idéologique, elles visent à installer la discrimination et l'exclusion dans les classes. »*

De nombreux lecteurs ont protesté avec vigueur contre cet *« amalgame »*, jugé scandaleux. Ils estiment que la juxtaposition de ces trois articles et le commentaire la justifiant, intitulé « Contagion » et signé par François Bonnet, méconnaissent gravement les différences entre l'attitude des défenseurs de l'école républicaine, hostiles à toute forme de communautarisme, et celle des tenants d'une idéologie raciste et xénophobe.

Il n'appartient pas au médiateur de trancher entre l'opinion de nos correspondants, qui récusent le lien instauré par *Le Monde*, et celle de notre collaborateur, qui établit ce lien. Il lui appartient en revanche de juger s'il y a eu, ou non, manquement aux règles rédactionnelles du *Monde*, qui définissent notre « contrat de lecture » avec nos lecteurs. Son avis est qu'il y a eu manquement à ces règles dans la façon dont la thèse a été présentée et défendue.

Le principe des pages qui ouvrent les séquences (en l'espèce, la séquence société) est de comporter plusieurs articles traitant, sous des angles divers, d'un même sujet. A lire la page incriminée et son titre principal, il apparaît que le sujet retenu était l'action du Front national à l'école. De ce point de vue, l'article sur l'enseignante du lycée Racine vient comme une pièce rapportée, dont le lien avec les autres n'est établi que par le commentaire. D'où l'impression d'un « amalgame » de nature polémique ressentie par de nombreux lecteurs. Quant au commentaire, il était trop bref pour permettre à son auteur de développer, sur une question aussi complexe, une argumentation convaincante.

A ces critiques, notre collaborateur répond que la page avait pour thème *« les pratiques discriminatoires ou d'exclusion ayant cours à l'école »*. Il ajoute : *« Les trois papiers sont mis dans la même page justement parce qu'ils décrivent, chacun à sa façon, des attitudes de violence et d'exclusion au sein de l'institution scolaire. Ce regroupement est un "choix éditorial", donc une question de fond. Et le commentaire me semble justement indispensable pour expliciter ce choix, l'assumer et ne pas dire les choses "en contrebande". »*

Le médiateur estime, d'une part, que les trois papiers traitent de sujets différents, ce qui rend leur rapprochement contestable ; d'autre part, que notre collaborateur aurait dû exposer son raisonnement, non dans un « commentaire », nécessairement succinct, selon les règles du *Monde*, mais dans une « analyse », qui autorise des explications plus détaillées et plus nuancées.

Ces exigences de forme peuvent paraître secondaires, elles sont pourtant, sur le fond, une garantie contre les malentendus.

Désarroi idéologique

En quoi le refus du fanatisme religieux peut-il être assimilé, de près ou de loin, à de l'idéologie d'extrême droite ? Voltaire, Le Pen, même combat ? On en reste pantois. Cette prise de position caricaturale trahit le désarroi idéologique de certains milieux qui, on l'espère, n'osent se prétendre de gauche, et qui n'ont plus que des stéréotypes manichéens et simplistes en lieu et place de réflexion politique. Depuis quelque temps déjà, votre journal se fait complaisamment le chantre de ces analyses à l'emporte-pièce, ce qui le conduit à une défense aveugle et irréfléchie de tout ce qui relève de l'immigration. Assez curieusement d'ailleurs, et on se demande pourquoi, cette défense n'a pour objet que l'immigration d'origine africaine. A quand l'acceptation de la lapidation des femmes adultères, de l'amputation des voleurs, de l'excision des filles, de la polygamie, au nom de la tolérance des différences culturelles, religieuses ou ethniques ? Désignerez-vous comme extrémistes de droite ceux qui s'opposent à ces pratiques ? Etre tolérant veut-il dire accepter l'intolérable ?

Adrien Fleuret,
Lyon

Servitude féminine

Le voile est un symbole de servitude féminine : quiconque a lu le Coran en est persuadé. Un symbole de servitude féminine peut-il être accepté dans un établissement portant à son fronton la devise de la République ? La réponse est évidente pour tout républicain. Elle l'est moins pour qui n'accepte les principes républicains que du bout des lèvres. Pour moi, comme pour beaucoup d'autres, le port de ce symbole de servitude constitue une provocation, donc un trouble à l'ordre public. Le fait que la religiosité siège aujourd'hui au Conseil d'Etat n'y change rien. Il est heureux que des femmes et des hommes libres défient enfin cette assemblée, à la très douteuse légitimité, qui se satisfait depuis trente-sept ans du viol du titre premier de notre Constitution, et du mépris des lois de séparation – jamais abrogées – de 1905.

Pierre Montagnon,
Paris

Refus de l'égalité

Les provocations répétées du Front national, ses tentatives pour infiltrer le milieu éducatif n'ont rien à voir avec les enseignants laïques qui refusent le voile à l'école ! C'est un amalgame très dangereux que de faire croire que les professeurs qui sont attachés à la laïcité sont motivés par une idéologie extrémiste. (...) Le voile est un symbole religieux ostentatoire intégriste. Il est une atteinte au principe de la laïcité et véhicule l'idée que la femme doit être soumise à des principes religieux archaïques. C'est un refus de l'égalité. Exclure les élèves voilées est une attitude de fermeté permettant de protéger les autres élèves musulmanes et de favoriser leur insertion dans notre société.

Christine Guimonnet,
Laon (Aisne)

Crucifix et cagoules

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout du raisonnement ? Réintroduisons les crucifix dans les salles de classe ; ils ne feront pas de bruit, assisteront à tous les cours, et seront dispensés d'éducation physique ; donc ne porteront pas atteinte à l'ordre public et à la laïcité. Et, pendant que nous y sommes, admettons toutes les casquettes à l'endroit et à l'envers, les passe-montagne, les chapeaux, les cagoules – déjà recommandées en Corse – et les téléphones portatifs. Ce ne sont pas des signes distinctifs de prosélytisme, et ils ne nuisent pas au bon déroulement d'un cours. Les fanatiques musulmans posent des bombes dans le métro, les fanatiques catholiques bloquent les salles d'opération, les fanatiques juifs applaudissent les promesses des fascistes israéliens ; pendant ce temps, les démocrates, les laïques discutent, pérorent, tergiversent : peut-être que oui, peut-être que non ; et si... ; mais non... Reviens, Jules ! Ils sont devenus fous.

J.-M. Dublin,
Valence

Courage

L'école de la République a toujours été contraignante. En son temps, elle a su arracher la main-d'œuvre enfantine à des familles qui avaient pourtant bien besoin de revenus d'appoint. Aujourd'hui, il s'agit d'avoir le courage d'imposer l'égalité des chances pour filles et garçons à une communauté mal préparée culturellement à l'accepter.

Annie et Walter Gamet,
Tourcoing (Nord)

Lumières

Je suis professeur d'histoire-géographie depuis vingt-cinq ans, je lutte au quotidien à travers mes cours contre les idées du Front national ; par contre, je défends aussi le Siècle des Lumières, la Déclaration des droits de l'homme. A ce titre, je n'accepterai jamais de faire cours devant une élève voilée.

Elisabeth Jouhaud,
Paris

Pour la tolérance

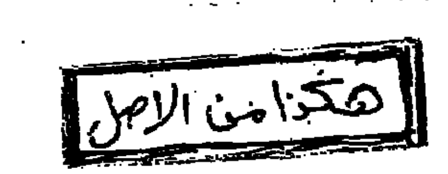
Quelle intolérance ! Quel intégrisme ! Mais que veut donc dire laïcité si ce n'est respect des opinions, des religions, essai de compréhension mutuelle pour justement combattre tout ce qui tendrait à devenir extrémiste ? Ne faut-il pas être très faible pour que la simple vue d'une différence « pacifiste » heurte la liberté de conscience ? Alors, quoi ? Anti-américaine, je ne supporterais plus le port de jeans dans ma classe ? Anticléricale, j'arrêterais mon enseignement devant toute croix sortant d'un pull ? Tout ce qui ne serait pas comme moi, devrais-je le ressentir comme une agression ? Il me semble que nous, enseignants, éducateurs, avons fort à faire pour développer la tolérance et l'ouverture d'esprit. Par une vue trop réduite de la laïcité (qui signifierait absence ou gommage de toute conviction, hormis celle de la laïcité), nous la viderions de toute signification, et nous arriverions à une uniformisation de pensée qui m'effraie.

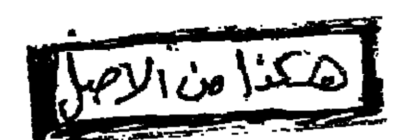
Catherine Calmettes,
Valflaunès (Hérault)

L'invention de Marianne

Je croyais avoir contribué à établir que l'invention de Marianne comme un nom familier de la République remontait à la Révolution (une chanson populaire de 1792, en langue occitane). Le mot a circulé pendant un demi-siècle dans le Midi, d'où il a émergé à la notoriété nationale lorsque les sociétés secrètes républicaines (un peu *avant* le coup d'Etat) l'ont utilisé dans leur langage codé. Tous les détails dans mes ouvrages, déjà anciens : *Marianne au combat* (Flammarion, 1979), *Marianne au pouvoir* (Flammarion, 1989), *Marianne, visage de la République*, en collaboration avec Pierre Bonte (Gallimard, « Découvertes », 1992). A ceci près, l'article [« Marianne Bardot » dans *Le Monde* du 7 décembre] est bon, utile, et frappe judicieusement.

Maurice Agulhon,
Châtenay-Malabry
(Hauts-de-Seine)





COMPAGNIES AÉRIENNES **Le bureau américain pour la sécurité *dans les* transports (NTSB) a diffusé, vendredi 13 décembre, des recommandations aux autorités de l'aviation civile pour demander aux compagnies aériennes de prendre des mesures pour protéger les réservoirs de carburant des avions soit en les remplissant, soit en les isolant des sources de chaleur. ● Ces recommandations confirment que les enquêteurs s'orientent vers la défaillance technique pour expliquer l'explosion du Boeing 747 de la TWA entre New York et Paris le 17 juillet ayant fait 230 morts. Un court-circuit dans le réservoir central vide du Boeing aurait provoqué une explosion. ● LES FAMILLES des victimes de la catastrophe devaient être reçues samedi 14 décembre par les responsables du NTSB. ● LES ENQUÊTEURS devront encore déterminer si la cause de cet enchaînement est imputable à une erreur de conception ou à un défaut d'entretien de l'avion accidenté.**

Le réservoir central des Boeing 747 devra être révisé « d'urgence »

L'explosion de l'appareil du vol TWA 800, le 17 juillet, pourrait s'expliquer par un court-circuit dans un réservoir de carburant. La confirmation de la thèse de l'accident aurait de lourdes conséquences financières

AUX ETATS-UNIS, le Bureau national pour la sécurité dans les transports (NTSB) a publié, vendredi 13 décembre, plusieurs *« recommandations urgentes »* à l'attention des autorités *aéronautiques* mondiales qui sont invités à prendre des mesures pour réduire les risques d'explosion des réservoirs sur les Boeing 747 et sur les autres avions. Ces recommandations sont intervenues la veille du jour où les dirigeants du NTSB devaient recevoir une centaine de proches des victimes de l'explosion en vol d'un Boeing 747 de la TWA survenue le 17 juillet peu après son décollage de New York.

Le NTSB prend la peine de préciser que l'enquête sur cet accident n'est pas close et qu'aucune conclusion ne doit être tirée de ses recommandations. Pourtant celles-ci laissent à penser que les enquêteurs commencent à avoir la conviction que l'avion n'a été victime ni d'un missile ni d'une bombe, mais bien d'une explosion consécutive à une défaillance technique.

L'accident a toujours figuré parmi les hypothèses envisagées par les enquêteurs, prenant de plus en plus de consistance au détriment de la piste d'un attentat. Les morceaux de l'appareil remontés de la baie de Long Island semblent avoir permis de localiser la partie où a eu lieu l'explosion : le réservoir de carburant central. Dans le gigantesque puzzle reconstitué par les enquêteurs, l'absence d'une pièce a été remarquée : la pompe du réservoir incriminé. Il est donc possible que les faits se soient enchaînés de la façon suivante : l'avion a décollé avec son réservoir central vide, car le vol New York-Paris ne nécessite pas l'emport de carburant en grande quantité. Qui dit réservoir vide dit vapeurs où se mélangent les gaz de kérosène et l'oxygène de l'air. Il suffit dès lors qu'un court-circuit se produise dans une telle athmosphère pour que l'explosion soit inévitable.

C'est à ce premier risque que les recommandations du NTSB tentent de trouver une parade puisqu'il est demandé d'isoler le carburant des sources de chaleur, mais aussi de remplir les réservoirs soit avec du carburant pour les saturer soit avec des *gaz inertes*. On pense aux pratiques des militaires qui injectent de l'azote dans les réservoirs des avions de combat, mais cela nécessiterait de renforcer ceux des avions civils à un coût exorbitant.

ERREUR DE CONCEPTION

Régler la question de « l'explosif » ne suffit pas. Encore faut-il trouver « l'allumette ». C'est ici que les enquêteurs hésitent. S'agit-il d'un court-circuit dans la pompe, fabriquée par les Français Souriau et Intertechnique ? S'agit-il d'un *dysfonctionnement dans les* circuits d'alimentation électrique de la pompe, comme le laisse à penser le NTSB lorsqu'il demande aux autorités aéronautiques de faire vérifier le câblage électrique des réservoirs ?

Si telle est l'explication de la cause initiale de l'enchaînement catastrophique, il faudra encore répondre à la raison de ce dysfonctionnement : le court-circuit survenu soit dans la pompe soit dans le câblage a-t-il pour origine une erreur de conception ou un défaut d'entretien ? Car, et même si le NTSB a beau noyer le poisson en demandant des vérifications sur tous les avions de la planète, c'est aussi le grand âge de l'avion accidenté qui pourrait être mis en cause. Mis en service en 1971, il nécessitait, tout comme ses contemporains, des soins de plus en plus fréquents et minutieux pour parer aux effets du vieillissement des métaux et des organes qui l'équipent.

Il semblerait que Boeing ait émis un *« bulletin service »* (non-impératif) attirant l'attention des compagnies sur les travaux à effectuer sur les avions de cet âge. Les réservoirs *et leurs circuits électriques* y figuraient-ils ? La compagnie TWA a-t-elle effectué les opérations de vérification et les remplacements de pièces usagées qui s'imposaient ? Les réponses appartiennent aux enquêteurs qui sont loin d'avoir une certitude et qui devront croiser les conclusions provisoires que leur apportent les morceaux de l'avion avec les fiches théoriques et pratiques de son entretien, avant de pouvoir reconstituer la catastrophe et déterminer les responsabilités.

Certes l'enquête se poursuit, *mais si l'on en croit* un *témoignage* venu du NTSB et diffusé par la chaîne de télévision américaine NBC, les enquêteurs penchent désormais *« du côté de la thèse de l'accident »*, ce qui veut dire du côté de la défaillance technique. Le long silence des officiels américains ne s'explique pas seulement par la complexité de l'enquête, mais aussi par les intérêts commerciaux en jeu chez les constructeurs et les transporteurs et par la bataille judiciaire qui résultera de la confirmation d'une telle hypothèse et qui peut coûter très cher aux responsables de la catastrophe.

Alain Faujas

Une révision d'ampleur mondiale

Samedi 14 décembre, la direction générale de l'aviation civile française (DGAC) n'avait pas encore reçu notification des nouvelles consignes de sécurité envisagées aux Etats-Unis. En effet, ces dernières n'étaient pas encore complètement formalisées : la direction *nationale de la* sécurité des transports (NTSB) avait simplement transmis ses recommandations à la direction de l'aviation civile (FAA), qui a promis de les examiner sans délai. Elle les transmettra ensuite aux compagnies américaines. Au plan mondial, toutes les autorités concernées, dont la DGAC française, seront ensuite informées de ces mesures et les répercuteront sur les compagnies de leur pays. Les Boeing 747 concernés ne devraient pas être immobilisés mais subiront les modifications requises au fur et à mesure de leur retour en maintenance. L'opération pourrait s'étaler sur plusieurs mois, indique la DGAC, qui souligne que le principal problème réside dans l'application de ces nouvelles consignes par certains pays en voie de développement dotés de moyens réduits, et dont les flottes sont constituées d'appareils anciens.

D'une hypothèse à l'autre

À 20 h 31, le 17 juillet 1995, le Boeing 747 du vol 800 de la TWA parti de New York pour Paris explosait en vol en quittant la côte américaine, causant la mort de 230 personnes. Attentat ? Missile égaré ? Accident technique ? L'origine du drame a fait l'ob*jet de toutes les hypothèses qui*, à tour de rôle, ont paru l'emporter. Sous le couvert de l'anonymat les enquêteurs du FBI et ceux du bureau de la sécurité des transports américains (NTSB) font des confidences contradictoires aux journaux laissant apparaître une rivalité entre les deux organismes. Cinq mois après la catastrophe, les autorités américaines n'ont toujours pas formellement tranché. La demande du NTSB de réviser les réservoirs accrédite désormais très fortement la thèse de l'accident mais le bureau ajoute néanmoins que l'enquête, après le repêchage de 95 % des débris de l'appareil, n'est pas achevée.

Immédiatement, le contexte des Jeux olympiques d'Atlanta fait songer à un attentat. Cette thèse est nettement privilégiée au départ. On semble retrouver des traces d'un explosif li*quide sur un morceau de tissu prove*nant de la soute arrière. Déconvenue : ces traces pourraient dater, l'appareil ayant servi à un transport de troupe lors de la guerre du Golfe. Plusieurs témoins ayant aperçu une trace lumineuse dans le ciel au moment de l'explosion, les soupçons se portent sur une attaque de terroristes par missile.

Missile ennemi ou missile ami ? Le journaliste Pierre Salinger, ancien chef du service de presse du président Kennedy, a affirmé le 7 novembre, que le Boeing avait été abattu par un missile lancé d'un navire de guerre américain qui se serait trouvé à proximité. Les enquêteurs démentent *« catégoriquement »*. M. Salinger semble avoir été abusé par un *« dossier »* fabriqué de toutes pièces, qui circulait depuis des mois sur Internet. Aujourd'hui on estime que les traces lumineuses aperçues par les témoins se*raient dues à des météorites*.

Le 21 novembre James Kallstrom l'un des responsables du FBI chargés de l'enquête déclare : *« Arithmétiquement, logiquement, il est peu probable qu'avec 5 % des débris encore au fond de l'eau nous puissions prouver qu'une bombe ou un missile a provoqué la tragédie »*. Saura-t-on jamais ? Les intérêts industriels de Boeing sont-ils assez puissants pour étouffer la vérité malgré les déclarations du président Clinton ? En réalité, plus le temps passe, plus la thèse d'une défaillance emporte les convictions, notamment au sein de la NTSB.

Le groupe André a perdu près d'un milliard de francs en 1995-96

PRÈS D'UN MILLIARD de francs de pertes nettes ! Nommé président du directoire le 25 juin 1996 pour faire le ménage dans le groupe André, numéro un français de la chaussure, Jean-Claude Sarazin a eu la main lourde à l'heure de la clôture des comptes de l'exercice 95-96 arrêtés au 30 août, et présentés vendredi 13 décembre. Les 976 millions de francs de résultats nets négatifs (918 millions part du groupe) pour un chiffre d'affaires quasi stable à 10,3 milliards sont dus en grande partie à la constitution de 659 millions de francs de provisions pour restructuration.

L'ancien PDG de La Redoute, que Jean-Louis Descours, le président octogénaire du conseil de surveillance et actionnaire principal d'André, était allé lui-même chercher dans le groupe Pinault, a entrepris d'alléger André de tous ses foyers de pertes. Il a cédé ou engagé la cession de Didier Lamarthe (maroquinerie) et des participations d'André dans les chaussures de luxe Clergerie et François Pinet. Des restructurations sont lancées chez Creeks, Liberto et Adolphe Lafont (habillement). Ces deux dernières sociétés, dont la cota*tion sera suspendue lundi 16 dé*cembre à la Bourse de Paris, seront retirées de la cote. Creeks, spécialiste du sportswear pour jeunes, pourrait être ensuite vendu en RES à ses cadres.

Enfin, la filiale allemande d'André est sur le point d'être vendue. Jean-Claude Sarazin a signé une lettre d'intention avec un acquéreur potentiel le jeudi 12 décembre. Après une alliance ratée avec le britannique Sears, André Deutschland a accumulé 240 millions de francs de pertes en deux ans pour un chiffre d'affaires annuel de 520 millions.

ORGANISATION EN DEUX PÔLES

Ainsi allégé, le groupe a été réorganisé en deux pôles : *« commerces de centre-ville »* et *« discount »*. Le premier (30 % du chiffre d'affaires) coiffe les 800 magasins français, dont 200 franchisés, aux enseignes André, Orcade et Minelli pour la chaussure, Caroll et Kookaï pour le prêt-à-porter. Le pôle discount (70 % du chiffre d'affaires) *comprend les enseignes* La Halle aux chaussures (526 points de vente en France), et La Halle aux vêtements (178 points de vente), mais aussi Chaussland, Vetland...

Ce plan de restructuration ne se traduit pas par des suppressions massives d'emplois : *« la restructuration industrielle a déjà eu lieu »*, explique Jean-Claude Sarazin. Sur 14 000 salariés, moins de 200 verraient leur emploi menacé à court terme chez Adolphe Lafont et Creeks.

Le nouveau président a aussi donné un tour de vis financier : *« J'ai gelé tous les investissements et instauré des règles normales de crédit fournisseur. »* Au grand dam de certains d'entre eux, habitués par M. Descours à être payés comptant. Le crédit fournisseur prenant le relais du crédit bancaire, l'endettement a pu être ramené de 3,5 milliards à 2,7 milliards. Le nouveau patron a découvert quelques pépites dans le groupe André, notamment le patrimoine immobilier que constituent les boutiques détenues en propre dans les centres-villes et dont la valeur globale est estimée à 1,8 milliard de francs. Un actif que la loi Raffarin, *en figeant les surfaces commerciales* existant en France, *« va encore valoriser »*, souligne encore M. Sarazin.

Pascal Galinier

M. Lopez aurait utilisé chez Volkswagen des documents de GM

COLOGNE
correspondance

Mis en accusation, l'ancien responsable des achats de Volkswagen, José Ignacio Lopez, et trois de ses collaborateurs se seraient bien livrés, selon les précisions données vendredi 13 décembre par le parquet de Darmstadt, au recel et à la divulgation de secrets industriels et commerciaux.

L'instruction menée *depuis* avril 1993, après une plainte déposée par Opel, ancien employeur de M. Lopez, a montré que les coïnculpés *« se sont procuré, en vue de leur passage chez Volkswagen, des documents issus des divisions recherche, planification, production, et achat »* de General Motors et de sa filiale allemande Opel et qu'ils ont conservé ces dossiers en quittant leur ancien emploi, *« pour les exploiter dans leur travail chez Volkswagen et les détruire par la suite, du moins en partie »*.

Parmi les documents emportés figurent les plans d'une usine au Pays basque espagnol, une liste concernant les achats pour l'Europe, des données sur les coûts de certains modèles de la gamme Opel, des détails sur les économies réalisées en 1992, sur la stratégie d'achats en 1993 et sur un véhicule de petite taille.

Le parquet précise que M. Lopez s'est fait mettre à disposition, juste après son arrivée au siège de Volkswagen, des bureaux où ses trois collaborateurs ont préparé des projets *« avec l'aide de matériel emporté de chez General Motors »*.

M. Lopez a démissionné fin novembre de son poste de directeur des achats et de la production de Volkswagen. Avec ses collaborateurs, Manuel Gutierrez, Jorge Alvarez et Rosario Piazza, il risque jusqu'à cinq ans de prison. En revanche, le parquet dédouane le groupe Volkswagen sans écarter l'hypothèse de son implication : rien n'indique pour le moment que Ferdinand Piëch, le président du directoire à l'origine de l'embauche de M. Lopez, était au courant des actes de ses subordonnés.

Philippe Ricard

CRÉDITS Les établissements de crédits spécialisés dans le financement de l'immobilier multiplient les annonces publicitaires vantant des taux toujours plus bas. Il n'est plus exceptionnel aujourd'hui de voir une publicité proposant un emprunt pour financer un logement à moins de 5 %. ● ATTENTION ! il ne s'agit pas de n'importe quel type de crédits. Tous ceux qui affichent des rendements inférieurs à 6 % sont des prêts à taux variable, qui présentent un certain nombre de risques, dont il faut avoir conscience. ● QUI DIT TAUX RÉVISABLES dit risque de hausse, avec des mensualités qui augmentent ou une durée de remboursement qui s'allonge et au final un crédit plus cher. Les taux des prêts révisables suivent l'évolution des taux sur les marchés. ● POUR LA PLUPART DES BANQUES généralistes, il n'est d'ailleurs pas question d'envisager un prêt de ce type *qui ne serait pas* assorti de butoirs ou tout au moins d'un plafond à la hausse.

Les prêts immobiliers à taux variable séduisent de plus en plus d'emprunteurs

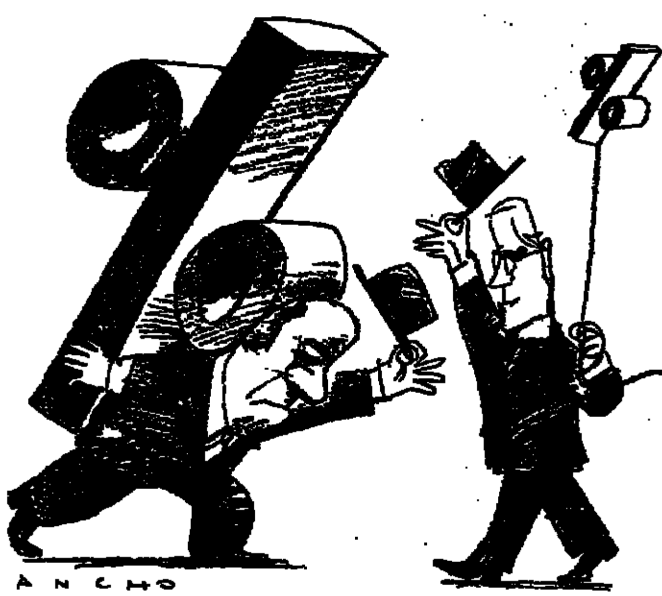
Ces crédits d'un type particulier offrent des taux aujourd'hui très attrayants, parfois inférieurs à 5 %. Mais ils présentent des risques. Comme leur nom l'indique, ces taux peuvent être modifiés, et plutôt à la hausse compte tenu de leur bas niveau

« UN PRÊT à 4,70 % pour tous. » Avec une telle offre, Abbey National ne peut manquer d'attirer l'attention. L'établissement spécialisé dans le crédit immobilier détient, a priori, le record du taux le plus bas. La Caixabank n'est pas loin. Elle est aussi passée en dessous de la barre des 5 %, avec un prêt à 4,9 %. Mais il ne s'agit pas de n'importe quel type crédit. Tous ceux qui s'affichent en dessous de 6 % sont des prêts à taux variable. Ceux à taux fixe sont en moyenne à 7 % ou 8 %.

Les prêts à taux variable ont le vent en poupe. Les établissements comme Abbey national et la Caixabank s'en sont fait une spécialité. Mais les banques généralistes s'y sont mises aussi. A la Société générale, le client qui souhaite souscrire un prêt se voit désormais d'abord proposer la version à taux variable et ensuite celle à taux fixe. Même chose au Crédit agricole.

« Nous avons eu une production importante de taux révisables en 1988-1989 », explique Alain Forti, responsable des crédits aux particuliers à la Société générale. *« Puis elle s'est réduite, et le révisable est tombé en désuétude. Parce que les taux à court terme qui lui servent de référence étaient élevés. »* Depuis ils n'ont cessé de chuter : le TIOP un an (taux interbancaire offert à Paris) sur lequel sont indexés la plupart des révisables était à 10,6 % en 1990, à 7,3 % en 1993, et à 3,6 % fin novembre. A la Caisse nationale du Crédit agricole, on ajoute que les révisables ont longtemps souffert de la comparaison avec les prêts à taux fixe. Pendant plusieurs années, les premiers ont été aussi chers, voire plus chers que les seconds. L'emprunteur français a toujours privilégié, à raison, les taux fixes et leur sécurité. Mais, aujourd'hui, alors que la hiérarchie des taux est rétablie, les taux des révisables sont nettement en dessous des taux fixes.

Du coup, plus de 90 % des nouveaux crédits distribués par Abbey National ou par l'UCB sont à taux variable. Principal argument de vente : le taux, très bas. Mais les spécialistes savent bien que les emprunteurs sont méfiants. Qui dit taux variable, dit risque de hausse, avec des mensualités qui augmentent ou une durée qui s'allonge et au final un crédit plus cher. Les spécialistes ne peuvent nier le risque, mais ils mettent en balance l'avantage décisif pris au départ et la possibilité offerte à tout moment de *« passer à taux fixe »*. Ils ne manquent pas de souligner aussi que l'on n'anticipe pas de remontée des taux dans les prochaines années. Autrement dit, l'avantage initial ne devrait pas s'évanouir tout de suite. *« Trop risqué »*, estiment la plupart des banques généralistes. Pour ces dernières, il n'est pas question d'envisager un révisable qui ne serait pas assorti de butoirs ou tout au moins d'un plafond à la hausse. Ils comptent d'ailleurs des alliés du côté des établissements spécialisés, puisque le Crédit foncier et La Hénin proposent aussi des formules *« sécurisées »*. *« Le TIOP peut varier dans des proportions très importantes, et parfois sur des périodes très brèves »*, rappelle Goulven Rouzic du Crédit mutuel de Bretagne. *« Un crédit immobilier court sur quinze ans, et l'évolution des taux est impossible à prévoir sur cette distance »*, insiste-t-on à la Caisse nationale du Crédit agricole. Prudentes, les banques généralistes ne pouvaient toutefois pas laisser le champs libre aux établissements de crédit spécialisés. Plusieurs ont retravaillé leur offre tout récemment, comme la Société générale ou la BNP, ou sont en passe de le faire, comme le Crédit mutuel de Bretagne. Face aux taux accrocheurs des spécialistes, elles ont développé trois arguments. Le premier, c'est bien sûr la sécurité, avec la présence systématique de butoirs. Le deuxième, c'est la simplicité. Pour Annie Leblanc de la BNP, *« des clauses qui prévoient une hausse limitée à celle du coût de la vie sont obscures. A la BNP, aujourd'hui, nous pouvons faire une simulation et dire au client : voilà, au pire, ce sera ça »*. Le dernier point que les banques sont en train d'améliorer, c'est la souplesse.



LA CARTE DU RÉVISABLE

La BNP offre désormais le choix en cas de baisse du taux entre réduire le montant de la mensualité ou la durée du prêt. Le Crédit agricole a un projet du même ordre, et la Société générale pourrait aussi proposer cette alternative. Bref, les banques s'orientent vers du révisable-modulable. *« Il faut qu'on accompagne le client dans sa recherche d'un taux avantageux »*, estime Didier Gallard du Crédit agricole centre-est. Si on souscrit un prêt à taux révisable, c'est en principe avec l'espoir de profiter de baisses. Vu sous cet angle, on peut hésiter à s'engager aujourd'hui. Car les taux courts ont déjà beaucoup chuté et sont à des niveaux que l'on n'avait pas vus depuis longtemps. Peuvent-ils encore baisser ? Ce n'est pas exclu, mais le fait d'être déjà à 3,6 %, ne laisse pas un espoir de gain démesuré.

L'autre raison de souscrire, c'est de pouvoir profiter d'un taux avantageux. Les offres les plus intéressantes sont du côté des établissements spécialisés. Mais il faut faire le choix d'un révisable « pur et dur », et accepter le risque d'une hausse des taux. Du côté des banques, l'avantage est moins net, et il y a parfois moins d'un point d'écart entre le révisable et le taux fixe. C'est le prix à payer pour bénéficier de butoirs à la hausse.

De plus en plus de clients sont prêts à jouer cette carte du révisable « sécurisé », qui leur permet de bénéficier d'un taux un peu inférieur au départ et de profiter d'éventuelles baisses sans prendre trop de risques en cas de hausse. De l'avis des banques, pourtant, le révisable n'est pas prêt de détrôner le taux fixe. Ce dernier reste, de très loin, le plus souscrit. Malgré tout le battage fait autour du révisable, *« le client préfère essayer d'obtenir un très bon taux fixe »*, reconnaît François Hocq du Crédit lyonnais.

Fanny Guibert

Donnez, le fisc vous le rendra !

A l'approche des fêtes de fin d'année, les particuliers sont fréquemment sollicités pour effectuer des dons. Il peut s'agir d'un bon moyen de soutenir une cause tout en réduisant au passage ses impôts. Les dons effectués par les particuliers en faveur des œuvres d'intérêt général ouvrent droit à réduction d'impôt. Sont concernés les sommes versées aux œuvres ou organismes à caractère philantropique, humanitaire, éducatif, sportif... mais aussi les dons destinés au financement d'une campagne électorale ou d'un parti politique. L'avantage fiscal varie selon la nature de l'organisme qui bénéficiera de votre générosité. Lorsque les versements ont été effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, la réduction d'impôt accordée est désormais de 50 % en 1996 dans la limite de 1,75 % du revenu imposable du donateur (cette limite est portée à 6 % pour les associations reconnues d'utilité publique et les associations cultuelles). Pour les dons effectués en faveur d'organismes dont la mission est d'assurer une aide alimentaire, une aide au logement aux personnes en difficulté ou encore la fourniture gratuite de soins, le taux de la réduction d'impôt est de 60 % des versements effectués dans la limite de 2 000 francs. La réduction d'impôt maximale est donc de 1 200 francs. Les reçus des dons effectués devront être conservés soigneusement. Car pour bénéficier des réductions d'impôt prévues, il faudra impérativement les joindre à votre déclaration de revenus. Faute de quoi, la réduction d'impôt pourrait purement et simplement vous être refusée.


FISCALITÉ

En 1995, la réduction d'impôt était égale à 40 % des sommes versées dans la limite de 1,25 % ou de 5 % du revenu imposable.

Laurent Edelmann

Les loyers parisiens toujours en baisse

En 1996, les contrats de location parisiens se sont conclus sur une base moyenne de 89 francs au m² contre 91,2 francs en 1995. Soit une nouvelle baisse de 3,3 % en un an. Tel est le principal enseignement à retenir de l'étude que vient de publier le Conseil supérieur de l'administration de biens (CSAB). Après analyse de près de 3 500 références, ce rapport fait toutefois un distinguo assez net entre Paris intra muros et la région parisienne.


IMMOBILIER

En banlieue, l'heure est plutôt à la stabilisation avec un prix de location moyen qui se situe autour de 72,5 francs au m² contre 72,7 francs un an plus tôt. Rien de pareil à Paris où, selon la CSAB, le marché traduit toujours une lourde tendance récessive. Avec des bémols. Car si le niveau moyen des *« relocations »* et des locations nouvelles a perdu plus de 4 francs au m² en l'espace de deux ans, la crise ne frappe pas tous les biens avec la même ampleur, comme en atteste une fourchette de prix qui va de 50 à 145 francs au m².

Ce sont surtout les loyers des petites unités d'habitation (chambres de service, studios) et des grands appartements (quatre-pièces et plus) qui ont le plus baissé. Ainsi, alors que le prix des studios est passé sous la barre symbolique des 100 francs au m², celui des grandes surfaces est en chute libre : il se situe désormais autour de 84,7 francs au m² alors qu'il dépassait légèrement 95 francs voici à peine un an. En revanche, les prix de location des unités de taille moyenne restent à peu près stables. A la fin 1996, le locataire d'un deux-pièces situé dans la capitale devait débourser mensuellement environ 88 francs pour chaque m² occupé contre 81,5 francs pour un trois-pièces et 83,5 francs pour un quatre-pièces.

Didier Laurens

Le rendement de l'assurance-vie pourrait se stabiliser en 1997

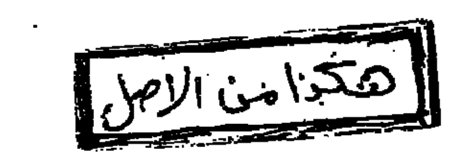
L'ÉQUATION est désormais bien connue : les assureurs placent l'essentiel des sommes qu'ils collectent en emprunts d'Etat. Le rendement des obligations étant en baisse, il est logique que la rentabilité des contrats d'assurance-vie aille aussi en diminuant.

Onze, douze, treize, quatorze pour cent : le rendement servi par les contrats d'assurance-vie voici une dizaine d'années était impressionnant. Il est retombé aujourd'hui autour de 6,5 %. Mais ce coup d'œil vers le passé est trompeur puisque, avec un taux d'inflation ramené à environ 2 %, la rentabilité nette (hors inflation) des meilleurs contrats du marché est supérieure à ce qu'elle était auparavant. Amorcée voici huit ans, la baisse de rendement des contrats pourrait subir un coup d'arrêt en 1997. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'évolution des taux d'intérêt, nombre de professionnels estiment qu'un nouveau mouvement de baisse significatif est désormais peu probable. Dans l'hypothèse où les taux campent autour de leurs positions actuelles et si la pression fiscale ne s'alourdit pas, la rentabilité des contrats devrait se maintenir.

Autre facteur de nature à stabiliser, voire même à dynamiser, les rendements en 1997 : une amélioration durable de la conjoncture boursière. Elle devrait permettre aux assureurs de dégager des plus-values sur leurs portefeuilles d'actions même s'ils représentent une faible part des sommes investies par les compagnies. En 1994, le pourcentage d'actions achetées par les assureurs était descendu à 6 % d'une collecte totale en assurance-vie de 397 milliards de francs. Un pourcentage stabilisé l'an dernier et qui a certainement remonté en 1996. Il n'est d'ailleurs pas exclu que certains assureurs profitent de l'embellie boursière des derniers mois pour extérioriser des plus-values qui serviront à améliorer les rendements 96. Cette prodigalité étant susceptible *d'être reconduite en 1997* si l'amélioration des marchés qui s'est manifestée depuis septembre dernier ne retombe pas.

Toutefois pas d'illusions : les compagnies ne rétrocéderont pas à leurs clients tous les profits qu'elles réalisent en Bourse. Elles sont en effet autorisées à en verser une bonne partie dans une caisse dite de « Provision pour participation aux bénéfices » afin de lisser les résultats sur plusieurs exercices. C'est en tirant sur cette cagnotte que certains assureurs arrivent à dégager une rentabilité annuelle supérieure à celle de leurs concurrents. Etant entendu que les sommes provisionnées doivent être redistribuées aux assurés huit ans au plus tard après avoir été constituées.

D. L.



هكذا من الاصل

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	13-12-96	Diff.
Bongrain	2018	[redacted]
Danone	719	[redacted]
Eridania Beghin	790	[redacted]
Fromageries Bel	4300	[redacted]
LVMH Moet Vuitton	1259	[redacted]
Pernod-Ricard	265,80	[redacted]
Remy Cointreau	138,50	[redacted]
Saint-Louis	1207	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ASSURANCES	13-12-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	159	[redacted]
Axa	298,10	[redacted]
GAN	110,10	[redacted]
SCOR	184,60	[redacted]
UAP	134	[redacted]
Union Assur.Fdal	632	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

BATIMENT ET MATÉRIAUX	13-12-96	Diff.
Bouygues	535	[redacted]
Ciments Fr.Priv.B	168	[redacted]
Colas	684	[redacted]
Eiffage	190,10	[redacted]
Eurotunnel	6,95	[redacted]
GTM-Entrepose	236	[redacted]
Imetal	762	[redacted]
Jean Lefebvre	266	[redacted]
Lafarge	306,50	[redacted]
Saint-Gobain	712	[redacted]
SGE	105,50	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

CHIMIE	13-12-96	Diff.
Air Liquide	791	[redacted]
Gascogne (B)	436,90	[redacted]
Michelin	258,20	[redacted]
Plastic-Omn.(Ly)	420	[redacted]
Rhone Poulenc A	163,20	[redacted]
Roussel Uclaf	—	[redacted]
Sanofi	465,50	[redacted]
Synthelabo	539	[redacted]
	—	[redacted]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	13-12-96	Diff.
BIC	761	[redacted]
Christian Dior	776	[redacted]
Clarins	730	[redacted]
DMC (Dollfus Mi)	108	[redacted]
Essilor Intl	1466	[redacted]
Groupe Andre S.A.	385	[redacted]
L'Oreal	1806	[redacted]
Moulinex	117	[redacted]
Salomon (Ly)	431,60	[redacted]
S.E.B.	1023	[redacted]
Skis Rossignol	140	[redacted]
Sommer-Allibert	143,50	[redacted]
Zodiac ex.dt divid	1505	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

La distribution et la chimie tirent leur épingle du jeu

WALL STREET, une fois encore, a mené le bal cette semaine, et toutes les places lui ont emboîté le pas. La Bourse de Paris n'a pas fait tapisserie et, en quelques pas de danse, a perdu 1,67 %. Alors que les boursiers spéculaient encore, il y a quelques séances, sur un prochain record historique pour l'indice CAC 40, ils se demandent aujourd'hui où les entraînera cette consolidation forcée. Vendredi, en clôture, les valeurs françaises ont terminé à 2 203,41 points. Depuis le début de l'année, l'indice CAC 40 affiche encore un gain de 17,7 %. Depuis son plus haut niveau annuel atteint le 3 décembre, à 2 349,11 points, le principal indicateur de la place a perdu 6,2 % : plus la progression est rapide, plus violente est la chute...

VALEURS

L'une des plus belles progressions au cours de cette médiocre semaine est affichée par le Club Méditerranée. En cinq séances, le numéro un du village de vacances a gagné 11,16 %. A l'origine de cette hausse, l'annonce, vendredi 6 décembre après la clôture du marché, de la dénonciation du pacte d'actionnaires (*Le Monde* daté 8-9 décembre), qui a relancé les spéculations sur une recomposition du capital du groupe de loisirs, voire le lancement d'une offre publique d'achat.

Vendredi, la Caisse des dépôts, la Compagnie financière Benjamin et Edmond de Rothschild, Exor, Nippon Life et Rolaco annonçaient mettre fin, en concertation avec la direction de l'entreprise, au pacte qui les liait depuis 1990. Aux termes de ce pacte, ceux-ci ne pouvaient détenir plus de 13 % du capital de la société. Dès lundi, le titre terminait en tête des plus fortes hausses, avec un gain de 8,8 %, à 334,90 francs. En dépit de quelques prises de bénéfice au cours des séances suivantes, le titre du Club finissait la semaine à 348,50 francs.

Sans que l'on puisse encore parler véritablement d'« opéamania », ce sont encore des opérations de restructuration et de rapprochement qui ont donné un coup de pouce à certaines valeurs. Ainsi, dans le compartiment de la distribution – qui est le secteur d'activité de la Bourse de Paris qui affiche la plus forte progression depuis le début de l'année avec un gain de 56 % –, l'annonce de l'acquisition par Carrefour d'une minorité de blocage (33,4 %) dans GMB, qui contrôle Cora, a déclenché une vague d'achat sur des titres comme Casino ou Comptoirs modernes. Le titre Carrefour a fini la semaine sur une légère progression de 1,97 %, à 3 159 francs. Toutefois, Promodès a perdu 1,09 %, à 1 365 francs, les intervenants estimant que les pressions sur ce distributeur se renforcent pour qu'il se rapproche d'un autre groupe. Casino, qui fait partie des « partenaires » éventuels, termine la période à 246,50 francs, en hausse de 7,17 %. Comptoirs modernes a également progressé, gagnant en cinq séances 4,57 %, à 2 725 francs. Selon Reuter, le sentiment des opérateurs a été conforté par la déclaration de Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME et de l'artisanat, qui a estimé que d'autres mouvements du type de celui de Carrefour et Cora étaient « *envisageables en France* ».

L'OPA lancée par Hoechst sur les titres Roussel Uclaf qu'il ne détient pas encore (représentant 43,47 % du capital) a également dynamisé l'activité sur les valeurs de ce secteur d'activité. Synthélabo, stimulé par cette opération, a fini la semaine à son plus haut niveau annuel, à 539 francs. En cinq séances, le titre s'est apprécié de 10,45 %. Sanofi a progressé plus modestement, gagnant 1,19 %, à 468,40 francs. L'allemand Hoechst va désormais contrôler la totalité du capital du groupe chimique Roussel Uclaf. L'opération, au prix de 1 530 francs par action, reviendra à 18,1 milliards pour Hoechst. Selon Daniel Camus, directeur financier de Roussel Uclaf, le prix proposé fait apparaître un PER (price earning ratio - rapport cours/bénéfice) de 26 sur la base d'un consensus de résultat de 58,80 francs par action, soit plus que le PER moyen des sociétés pharmaceutiques françaises, qui est de 23.

François Bostnavaron

CRÉDIT ET BANQUES	13-12-96	Diff.
Bancaire (Cie)	566	[redacted]
B.N.P.	199,40	[redacted]
C.C.F.	232	[redacted]
Cetelem	1130	[redacted]
Comptoir Entrep.	9,35	[redacted]
CPR	408	[redacted]
Cred.Fon.France	70	[redacted]
Credit Local Fce	446	[redacted]
Credit Lyonnais CI	120	[redacted]
Credit National	270	[redacted]
Societe Generale	529	[redacted]
UFB Locabail	471,50	[redacted]
UIC	20,50	[redacted]
Via Banque	155	[redacted]
	—	

DISTRIBUTION	13-12-96	Diff.
Carrefour	3110	[redacted]
Casino Guichard	244,10	[redacted]
Castorama Dl (Li)	904	[redacted]
Comptoir Moder.	2701	[redacted]
Damart	3995	[redacted]
Galeries Lafayette	1790	[redacted]
Guilbert	981	[redacted]
Guyenne Gascogne	2000	[redacted]
Pinault-Prin.Red.	1993	[redacted]
Primagaz	600	[redacted]
Promodes	1354	[redacted]
Rexel	1515	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	13-12-96	Diff.
Alcatel Alsthom	422,70	[redacted]
CS Signaux(CSEE)	220	[redacted]
Intertechnique	830	[redacted]
Labinal	971	[redacted]
Legrand	881	[redacted]
Sagem SA	3115	[redacted]
Schneider SA	235,70	[redacted]
Thomson-CSF	170,10	+3,65
	—	[illegible]
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	13-12-96	Diff.
G.F.C.	451,10	−0,61
Rue Imperiale(Ly)	4825	+0,31
Sefimeg	376,40	+0,37
Simco	467,90	−0,12
UIF	416	−2
Lucia	—	—
Silic	740	—
Sogeparc (Fin)	750	−0,53
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	13-12-96	Diff.
Bollore Techno.	565	+1,07
Cerus Europ.Reun	127,30	[illegible]
CGIP	1275	−1,54
Eurafrance	2279	+0,04
Gaz et Eaux	2102	−0,37
Lagardere	146,30	+3,02
Marine Wendel	458,30	+1,39
Nord-Est	126,20	−3,29
Paribas	343,10	−3,62
Suez	211,80	−3,33
Worms & Cie	308	−3,49
Navigation Mixte	760	—
Parfinance	215	−4,46
Montaignes P.Gest.	1205	+1,26
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	13-12-96	Diff.
Bertrand Faure	193	+3,76
Dassault-Aviation	1060	−2,71
De Dietrich	197,30	−2,80
Eramet	260,10	−3,66
Fives-Lille	478,10	−0,39
Legris indust.	208	−6,30
Metaleurop	45,20	—
Peugeot	577	−4,31
Renault	109,10	−6,67
Strafor Facom	368,10	−1,18
Valeo	313,50	−0,47
Vallourec	267	−1,83
	—	—
	—	—
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	13-12-96	Diff.
Anglo American #	276,10	−5,08
De Beers #	147,10	−3,54
Driefontein #	55,60	−4,46
Gencor Limited #	17,90	−1,91
Harmony Gold #	39,60	−1,61
Randfontein #	27,10	+0,36
Saint-Helena #	31	−3,72
Western Deep #	159	−2,27
	—	—
	—	—

PÉTROLE	13-12-96	Diff.
Elf Aquitaine	429,10	−1,89
Esso	526	−4,01
Geophysique	352	−3,79
Total	395,20	−3,60
BP France	143	+9,16
Erap-Elf CPet.	390	−2,25
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	13-12-96	Diff.
Bail Investis.	737	−4,65
Interbail	219	+2,81
Klepierre	651	+0,77
Locindus	764	−1,92
Selectibanque	75,25	−3,52
Unibail	486,70	−2,66
Immobail	95,10	−4,99
	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	13-12-96	Diff.
Accor	618	−4,48
BIS	515	−1,71
Canal +	1145	−2,05
Cap Gemini	252,40	+3,99
CEP Communication	353	−2,21
Club Mediterranee	344,50	+8,67
Eaux (Gle des)	620	−0,80
Euro Disney	10	−4,76
Filipacchi Medias	1055	−4,95
Havas	356	−4,09
Lyonnaise Eaux	476	−1,65
Publicis	460	−3,96
S.I.T.A	1048	−4,20
Sligos	673	+0,44
Sodexho	2485	−1,19
Technip	491	+0,42
Ecco	1270	—
Scac Delmas(SVD)	1020	−0,48
Dauphin OTA	319	−4,20
TF1-1	511	+3,86
	—	—
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	13-12-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,46	+0,06
CNB TMO 82-97 (S)	100,15	−1,42
CNB Parib.97TMO(S)	—	−0,30
CNB Suez 97 TMO(S)	99,70	−0,30
CNI TMO 1/82-97(S)	100,20	−1,37
	—	—

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 6 décembre

SICAV MONÉTAIRES FRANCS

Performance moyenne sur 3 mois : 0,76 %, sur 1 an : 3,63 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[redacted]	Rang	[redacted]	Valeur liquid.
CYRIL PLUS	CYRIL FI	1	[redacted]	1	[redacted]	899,64
UNI-CASH	SANPAOLO	2	[redacted]	9	[redacted]	300,24
REAL PERFORMANCE	SOFIDEP	3	[redacted]	—	[redacted]	1030,99
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	4	[redacted]	3	[redacted]	18795,63
FIMA C.T.	FIMAGEST	5	[redacted]	13	[redacted]	18517,46
FBF COURT TERME	FINTER B	6	[redacted]	74	[redacted]	11003,33
IENA PERFORMANCE 3	BFT	7	[redacted]	7	[redacted]	12185,56
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	8	[redacted]	12	[redacted]	18285,42
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	9	[redacted]	6	[redacted]	732683,78
BFT SECURITE 2	BFT	10	[redacted]	8	[redacted]	1856,63
ABF MA6	ABF	11	[redacted]	180	[redacted]	2000,18
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	12	[redacted]	5	[redacted]	81188,82
LA HENIN PIBOR (D)	LA HENIN	13	[redacted]	94	[redacted]	18504,75
LA HENIN PIBOR (C)	LA HENIN	13	[redacted]	94	[redacted]	18504,75
DB COURT TERME	DEUTSCHB	15	[redacted]	4	[redacted]	15940,06
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	16	[redacted]	82	[redacted]	18339,17
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	17	[redacted]	33	[redacted]	176313,79
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	18	[redacted]	19	[redacted]	10590,53
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	19	[redacted]	10	[redacted]	1098253,19
MULTIVAL (C)	CFCM NOR	20	[redacted]	41	[redacted]	19899,14
MULTIVAL (D)	CFCM NOR	20	[redacted]	41	[redacted]	19899,14
BTP TRESORERIE	B BTP	22	[redacted]	21	[redacted]	45768,19
LOCALYS PREMIERE	CLF BANQ	23	[redacted]	36	[redacted]	52248,58
ORSAY SECURITE	ORSAY	24	[redacted]	—	[redacted]	10298,74
ALFI TIOP	ALFI GES	25	[redacted]	14	[redacted]	90399,95
CPR MOBITERME	CPRGESTI	26	[redacted]	23	[redacted]	19229,62
GP CASH	SMC	27	[redacted]	38	[redacted]	145631,68
MONETERME	B PARIBA	28	[redacted]	—	[redacted]	102388,23
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	29	[redacted]	22	[redacted]	1242,20
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	30	[redacted]	24	[redacted]	1118,67
FINORD PLUS	CDT NORD	31	[redacted]	16	[redacted]	920475,63
JJ CENTRE	CFCM CEN	32	[redacted]	11	[redacted]	343161,76
AXA COURT TERME (C)	AXA	33	[redacted]	30	[redacted]	10702,09
AXA COURT TERME (D)	AXA	33	[redacted]	30	[redacted]	10702,09
EFI-PERFORMANCE	CCCC	35	[redacted]	25	[redacted]	2014,64
PRIMACIC	CIC PARI	36	[redacted]	47	[redacted]	1240837,09
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	37	[redacted]	27	[redacted]	11728,21
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	38	[redacted]	44	[redacted]	1748,45
DB CASH	DEUTSCHB	39	[redacted]	55	[redacted]	16452,43
CDC MONETAIRE	CDC GEST	40	[redacted]	119	[redacted]	18658,40
ECOFI-CASH	ECOFI FI	41	[redacted]	53	[redacted]	272190,90
BIP CAP 3 MOIS	BIP	42	[redacted]	28	[redacted]	2032,16
ATLAS COURT TERME	ATLAS	43	[redacted]	15	[redacted]	15389,31
BIP COURT TERME	BIP	44	[redacted]	56	[redacted]	115893,75
AGF MONETAIRE	AGF	45	[redacted]	39	[redacted]	1041,03
CENTRALE MONETAIRE	CCR	46	[redacted]	60	[redacted]	24339,88
MONEPLUS	SG	47	[redacted]	—	[redacted]	102382,77
DIADEME JOUR	L.B.	48	[redacted]	61	[redacted]	3198971,25
CITI-MONETAIRE PLUS	CITIBANK	49	[redacted]	48	[redacted]	107875,45
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	50	[redacted]	17	[redacted]	747644,99
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	51	[redacted]	67	[redacted]	184572,39
ABF-MJ	ABF	52	[redacted]	65	[redacted]	1805,06
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	53	[redacted]	26	[redacted]	96040,76
VEGA SECURITE	VEGA FIN	54	[redacted]	68	[redacted]	17807,91
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	55	[redacted]	58	[redacted]	90332,90
SEQUIN	BGP	56	[redacted]	29	[redacted]	45187,80
MONE-TIOP	B PARIBA	57	[redacted]	43	[redacted]	539004,24
BTP MONECOURT	B BTP	58	[redacted]	83	[redacted]	19158,51
FIMATRESORERIE	FIMAGEST	59	[redacted]	59	[redacted]	18130,10
SURVAL	CARDIF	60	[redacted]	40	[redacted]	82685,72
STATERE	BGP	61	[redacted]	73	[redacted]	21073,80
CPR CASH	CPRGESTI	62	[redacted]	57	[redacted]	96327,44
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	63	[redacted]	45	[redacted]	342,96
UNION PLUS	CIC BUE	64	[redacted]	18	[redacted]	178477,58
SOPRANE J	BACOT	65	[redacted]	50	[redacted]	46609,33
ARCADE	BIMP	66	[redacted]	72	[redacted]	1521101,77
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOI	67	[redacted]	78	[redacted]	131536,28
NATWEST JOUR	NATWEST	68	[redacted]	37	[redacted]	1737,08
BOREAL	CDC GEST	69	[redacted]	64	[redacted]	8275,64
MONEPRIME (D)	B PARIBA	70	[redacted]	69	[redacted]	155266,13
MONEPRIME (C)	B PARIBA	70	[redacted]	69	[redacted]	155266,13
SANPAOLO INSTITUTIONS	SANPAOLO	72	[redacted]	98	[redacted]	10651,58
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANS	73	[redacted]	35	[redacted]	17511,64
FIMAGARANTIE	FIMAGEST	74	[redacted]	79	[redacted]	18723,13
REAL MONETAIRE	SOFIDEP	75	[redacted]	—	[redacted]	1034,61
VALUNION	CIC BUE	76	[redacted]	86	[redacted]	48905,30
ACTI-COURT TERME	BBL FRAN	77	[redacted]	71	[redacted]	314366,76
NATWEST INSTITUTIONNELS	NATWEST	78	[illegible]	20	4,11	552369,78
INDUSTRIE FSE COURT TERME	BIF	79	[illegible]	54	[illegible]	1975,62
AGF SECURITE	AGF	80	[illegible]	34	4,06	11345,30
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	81	[illegible]	76	3,98	899,05
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	82	[illegible]	46	4,03	7948,61
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	83	[illegible]	49	4,03	7480,36
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	84	[illegible]	91	3,88	1340800,54
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	85	[illegible]	81	3,93	18545,58
DEMACHY +	DEMACHY	86	[illegible]	2	5,09	1969,90
OPTION SECURITE	BRED	87	[illegible]	80	3,95	189692,47
GENERALI TRESORERIE	GENERALI	88	0,83	96	3,87	15206,83
CPR MONETAIRE	CPRGESTI	89	0,82	87	3,89	16499,80
PENSION TMP -3/32	GERER CO	90	0,82	101	3,84	862226,52
ESCAVAL	ESCOMPTE	91	[illegible]	126	3,77	121835,21
ANTIGONE TRESORERIE	BNP	92	0,82	88	3,89	869360
TRESORICIC	CIC PARI	93	0,82	84	3,91	174592,38
NATIO COURT TERME	BNP	94	0,82	104	3,84	13965,14
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	95	0,82	62	3,96	241045
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	95	0,82	63	3,96	228455,62
FINORD COURT TERME INSTITUTION	CDT NORD	97	0,82	75	3,93	41758,60
SAINT-HONORE PREMIERE	CF ROTHS	98	0,82	77	3,95	14749,48
ATLAS PERFORMANCE	ATLAS	99	0,82	99	3,85	18078,11
ORSAY JOUR	ORSAY	100	0,82	105	3,84	1867,10
MONESUD (C)	L.B.	273	0,66	278	3,25	392,06
IENA MONETAIRE (D)	BFT	274	0,66	263	3,29	11448,55
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	275	0,66	295	3,11	83,26
GESTION OBLICOURT (D)	INDOSUEZ	276	[illegible]	237	3,40	399,57
VALREAL (C)	B PARIBA	277	[illegible]	251	3,32	34965,30
VALREAL (D)	B PARIBA	278	[illegible]	252	3,32	32972,91
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	279	[illegible]	300	3,10	75,93
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	280	[illegible]	285	3,19	3377,24
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	281	0,67	286	3,19	3194,04
EFICOOP SICAV (C)	CCCC	282	[illegible]	253	3,32	1869,68
EFICOOP SICAV (D)	CCCC	282	[illegible]	253	3,32	1869,68
PLACEMENT J (D)	SMC	284	[illegible]	277	[illegible]	9072,85
PLACEMENT J (C)	SMC	285	[illegible]	276	[illegible]	9402,10
IENA MONETAIRE (C)	BFT	286	[illegible]	265	3,28	12519,53
OBJECTIF PREMIERE	LAZARD	287	0,67	270	3,26	19339,18
HERVET PLUS (C)	HERVET	288	0,67	287	3,17	8900,66
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	289	0,67	269	3,22	10425,84
HERVET PLUS (D)	HERVET	290	0,67	288	3,17	8474,54
SNVB MONETAIRE (D)	SNVB	291	[illegible]	258	3,30	8228,43
OBC SECURITE	OBC	292	0,66	281	3,20	18162,21
SNVB MONETAIRE (C)	SNVB	293	0,66	257	3,30	9046,64
CLAIRVAL (C)	CARDIF	294	0,66	195	3,58	198,97
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	295	[illegible]	267	3,22	21119,89
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	296	0,66	268	3,27	20192,07
CLAIRVAL (D)	CARDIF	297	[illegible]	197	3,58	194,36
LION 20000 (C)	CL	298	[illegible]	291	3,13	16937,15
LION 20000 (D)	CL	299	[illegible]	292	3,13	16247,26
BRO-SECURITE (C)	BRO	300	[illegible]	284	3,20	17198,59
BRO-SECURITE (D)	BRO	301	[illegible]	283	3,20	16318,99
ACTI REGULIERE	GERER CO	302	[illegible]	293	3,13	1951,96
OPERA TRESORERIE	DIDIERPH	303	[illegible]	294	3,11	18526,06
SICAIXA	CAIXA DE	304	[illegible]	282	3,20	23820,17
BICS MONETAIRE (C)	ECOFI FI	305	[illegible]	289	3,14	1813,20
BICS MONETAIRE (D)	ECOFI FI	306	[illegible]	290	3,14	1619,78
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	307	[illegible]	299	3,10	51641,78
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	308	[illegible]	298	[illegible]	42694,81
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	309	0,63	297	3,10	48267,58
BIP SECURITE (C)	BIP	310	0,63	319	2,98	2092,75
BIP SECURITE (D)	BIP	311	0,63	320	2,98	1977,19
SECURITA	DEMACHY	312	0,62	318	2,98	47234,34
JPM COURT TERME	B JOIRE	313	0,62	301	3,08	13967,56
ORSAY COURT TERME	ORSAY	314	0,61	308	3,05	1543,71
SB SECURITE (D)	CIC SB	315	0,61	312	3,04	1601,36
SB SECURITE (C)	CIC SB	316	0,61	311	3,04	1601,91
ECUREUIL TRESORERIE (D)	ECUREUIL	317	0,61	279	3,21	316,23
ECUREUIL TRESORERIE (C)	ECUREUIL	317	0,61	279	3,21	316,23
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	319	0,61	315	3,03	2392,50
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	320	0,61	316	2,99	22632,25
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTU	321	0,61	317	2,99	20226,91
CAPIMONETAIRE (D)	SG	322	0,60	302	3,08	376,06
CAPIMONETAIRE (C)	SG	323	0,60	303	3,08	404,74
SECURI-TAUX	LEGAL FR	324	0,60	296	3,10	1810,46
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	325	0,59	325	2,94	187,84
NATIO MONETAIRE (C)	BNP	326	0,59	313	3,03	5406,57
NATIO MONETAIRE (D)	BNP	327	0,59	314	3,03	5194,85
VIA MONETAIRE	VIA BANQ	328	0,59	330	2,79	1227,87
CREDIT MARITIME SECURITE (D)	CDT MARI	329	0,59	304	3,07	1701,46
CREDIT MARITIME SECURITE (C)	CDT MARI	329	0,59	304	3,07	1701,46
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	331	0,58	322	2,96	41,44
PRIV'ASSOCIATIONS (C)	BIMP	332	0,58	323	2,94	38301,60
PRIV'ASSOCIATIONS (D)	BIMP	332	0,58	323	2,94	38301,60
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	334	0,58	321	2,97	45,45
DRYADE (D)	BGP	335	0,57	328	2,81	6816,06
DRYADE (C)	BGP	335	0,57	328	2,81	6816,06
LEUMI COURT TERME (D)	CDT MUTU	337	0,56	326	2,81	15356,06
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	338	0,56	327	2,81	16173,40
MONE OUEST (C)	BP OUEST	339	0,55	332	2,66	166,92
MONE OUEST (D)	BP OUEST	340	0,55	331	2,66	158,02

Sicav monétaires : un rendement et un choix réduits

DEPUIS quelques mois, le rendement des sicav monétaires est pratiquement stabilisé : il s'établit à 0,76 % sur le dernier trimestre contre 0,78 % sur la même durée il y a un mois et 0,82 % deux mois plus tôt. Pour les sicav monétaires pures, dont le gestionnaire ne prend aucun risque en n'achetant pas d'obligations, ce qui *garantit une progression régulière du* cours sans retour en arrière possible, le rendement trimestriel varie de 1 % à 0,55 %. Cette différence importante de performance s'explique principalement par l'écart entre les frais de gestion prélevés, lesquels sont nettement plus réduits sur les produits réservés aux entreprises.

Les particuliers, qui n'ont pas des disponibilités aussi importantes qu'un trésorier d'entreprise, peuvent s'intéresser à Écureuil Expansion, classée douzième avec 0,92 % sur le trimestre (81 000 francs la part) : les frais d'entrée, théoriquement fixés à 0,4 %, ne *sont pas, dans la majorité des cas,* facturés. Le deuxième meilleur rendement dans la catégorie « grand public » est celui de Natio Court Terme (0,82 % sur les trois mois avec un minimum de souscription de dix titres, soit environ 140 000 francs). Dans la pratique, un investisseur qui n'est pas client de ces réseaux devra ouvrir un compte chez eux afin d'éviter que les commissions supplémentaires à l'achat et que les droits de garde appliqués par son établissement sur les sicav « étrangères » à la maison ne réduisent à néant l'avantage d'un rendement supérieur.

Une telle démarche ne se justifie que pour des sommes importantes destinées à être investies un certain temps. Pour la trésorerie courante, mieux vaut s'en tenir à un classique Livret A ou à un Codevi. Quant aux *trésoriers d'associations, rien ne* les oblige à souscrire un produit qui leur soit spécifiquement destiné. En échange d'une sécurité absolue, plusieurs de ces produits ne procurent qu'un rendement très modeste, de l'ordre de 0,60 % sur trois mois. C'est le cas, par exemple, de Fructi-Associations des Banques populaires, de Priv'Associations de la BIMP et de Sicav Associations de la Caisse des dépôts, toutes trois classées dans les vingt dernières places.

On peut tout de même obtenir de 0,70 % à 0,75 % avec des sicav monétaires « grand public », présentant toutes les garanties requises plus près aux disponibilités de l'association. L'Écureuil, déjà cité, La Poste (avec Poste Gestion et Latitude) et le Trésor (avec Fonsicav) restent dans ce domaine un peu plus compétitifs que la concurrence : une tradition qui remonte à la fin des années 80, quand ces réseaux avaient choisi les sicav monétaires comme produit d'appel en direction de la clientèle des particuliers.

Alain Vernot

Les tensions du marché américain se propagent en Europe

La remontée du rendement des emprunts d'Etat s'est accentuée cette semaine aux Etats-Unis. Elle s'est répercutée sur les taux d'intérêt à long terme en Europe. La signature du « pacte de stabilité » pourrait soutenir les places européennes

Les marchés obligataires internationaux ont fait preuve d'une grande nervosité cette semaine, tandis que le dollar connaissait d'importantes fluctuations. Aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat de référence à 30 ans est monté jusqu'à 6,63 %. Ces tensions se sont propagées en Europe. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor français à dix ans a atteint, vendredi 13 décembre, le niveau de 5,88 %. La situation économique aux Etats-Unis et en Europe ne le justifie pas. Pour certains experts, ce mouvement trouve d'abord son origine dans les perspectives de resserrement monétaire au Japon. La signature, vendredi en fin d'après-midi, du pacte de stabilité par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union pourrait toutefois permettre aux marchés européens de se déconnecter de leurs homologues américains.

LE RESSORT des marchés obligataires internationaux est-il cassé ? Au cours des six derniers mois, les rendements des emprunts s'étaient détendus, de façon continue et massive – les taux baissent quand le cours des titres s'apprécie. Aux Etats-Unis, le taux du *Long Treasury Bond* à 30 ans – l'emprunt d'Etat de référence – avait reflué de 7,20 % à 6,35 %. En France, celui de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'était replié de 6,65 % à 5,55 %. Mais, depuis le début du mois de décembre, la tendance s'est brutalement renversée. Le rendement de l'obligation américaine à 30 ans est passé de 6,35 % à 6,65 %, tandis qu'en France celui de l'OAT à 10 ans grimpait de 5,55 % à 5,88 %.

Cette remontée peut surprendre compte tenu de l'évolution des situations économiques en Europe et aux Etats-Unis. Outre-Atlantique, les signes de ralentissement se multiplient. Les ventes au détail ont reculé de 0,4 % au mois de novembre, alors que les analystes prévoyaient une légère hausse. En particulier, les ventes de voitures ont baissé de 2,6 %. L'indice de confiance des consommateurs établi par l'université du Michigan s'est pour sa part légèrement tassé en décembre, à 98,9 points (après 99,2 points en novembre). Parallèlement, l'inflation reste contenue. Les prix à la consommation ont progressé de 0,3 % en novembre, soit 3,3 % sur un an. Ce scénario d'atterrissage en douceur de l'économie américaine devrait en théorie rassurer les investisseurs et conforter le mouvement de hausse des obligations. Mais c'est l'inverse qui se produit.

Renversement de tendance

en pourcentage

6,80 – 6,60 – 6,40 – 6,20 – 6,00 – 5,80 – 5,60 – 5,40

5,88 % le 13 déc.

J J A S O N D

1996

Source : Bloomberg

Le mouvement de détente des rendements obligataires est interrompu depuis le début du mois de décembre.

En Europe, la reprise de l'économie allemande, amorcée depuis l'été, reste fragile, faute d'une demande intérieure suffisante. Elle est aussi handicapée par des difficultés structurelles, et notamment par des coûts de production très élevés. En France, mais aussi en Italie et en Espagne, les programmes de rigueur budgétaire engagés constituent un frein à la croissance. Le niveau très élevé du chômage dans ces pays écarte enfin tout risque de tensions inflationnistes par les salaires, ce qui devrait assurer le maintien de politiques monétaires accommodantes.

« TALON D'ACHILLE »

Selon certains experts, une des clefs de la baisse des marchés obligataires internationaux se trouve peut-être au Japon. L'étude trimestrielle mesurant le moral des dirigeants d'entreprise réalisée par le ministère nippon des finances a révélé une sensible amélioration. L'indice – qui exclut les secteurs des banques et des assurances, toujours en proie à de graves difficultés – est passé de 6,5 à 8,8 points entre le troisième et le quatrième trimestre. L'enquête montre notamment une progression des investissements et une hausse de la demande des consommateurs. Les économistes de la banque Paribas capital markets prévoient pour leur part que la croissance du produit intérieur brut (PIB) japonais atteindra 3,8 % en 1996, après 0,9 % en 1995 et 0,5 % en 1995. Dans ces conditions, la Banque du Japon pourra-t-elle indéfiniment maintenir ses taux directeurs à un aussi bas niveau (le niveau de l'escompte est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995) ?

La perspective d'un resserrement monétaire nippon inquiète les experts. D'une part de nombreux gestionnaires internationaux ont profité de la politique de crédit quasiment gratuit menée au Japon pour s'y procurer des liquidités qu'ils ont ensuite réinvesties sur l'ensemble des places financières mondiales. D'autre part, une hausse des rendements des dépôts libellés en yens pourrait inciter les investisseurs japonais à ralentir leurs achats de titres à l'étranger. C'est la crainte exprimée par Robert Hormats, vice-président de la banque américaine Goldman Sachs. *« Je pense que les institutions japonaises vont ralentir leurs acquisitions, ce qui pourrait commencer à pousser les taux d'intérêt vers le haut »*, a-t-il affirmé. Un tel développement pourrait être *« le talon d'Achille des marchés d'obligations et d'actions »*, a-t-il ajouté.

Au mois d'octobre, les investissements nets nippons en obligations américaines – pour l'essentiel réalisés par la banque centrale – ont atteint le niveau impressionnant de 8,87 milliards de dollars (46 milliards de francs). Les achats réalisés par les opérateurs japonais ont permis de compenser le manque d'appétit des investisseurs américains qui préfèrent actuellement les actions.

La mauvaise nouvelle est que les marchés obligataires européens n'ont pas réussi à se déconnecter de leurs homologues américains, comme ils l'avaient pourtant fait depuis le début de l'année. La remontée de 0,30 % des rendements des emprunts aux Etats-Unis s'est intégralement répercutée en Allemagne et en France. S'il venait à s'amplifier, ce mouvement serait un rude coup pour les économies du Vieux Continent en pleine convalescence. Il risquerait de faire avorter la reprise et compromettrait la réussite des programmes d'assainissement budgétaires et le respect des critères de convergence imposés par le traité de Maastricht (outre-Atlantique, les conséquences seraient moins dommageables et ne feraient que rendre un peu plus brutal l'atterrissage). A cet égard, les analystes espèrent que le bon accueil initial réservé par les investisseurs à la signature, vendredi 13 décembre en fin d'après-midi, du « pacte de stabilité » par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union permettra aux marchés européens de se dégager de la mauvaise influence américaine.

Pierre-Antoine Delhommais

Le mark affaibli

Les mouvements désordonnés des marchés obligataires se *sont* accompagnés, cette semaine, d'importantes fluctuations du dollar. Alors qu'il était monté, lundi 9 décembre, jusqu'à 1,56 mark et 5,27 francs, le billet vert est retombé, mercredi, à 1,5340 mark et 5,19 francs, affecté par le repli des emprunts d'Etat américains.

Il s'est toutefois redressé vendredi, en fin d'après-midi, après l'annonce de la signature du pacte de stabilité en Europe. Aux yeux des investisseurs, l'accord conclu à Dublin par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union renforce la probabilité de voir l'euro être lancé le 1er janvier 1999. Du même coup, le deutschemark, qui bénéficie aujourd'hui d'un statut de monnaie refuge en Europe, a cédé du terrain face à l'ensemble des devises. Il a terminé la semaine à 1,5460 mark pour un dollar. Le franc, de son côté, a fait preuve d'une grande fermeté, pour s'inscrire en clôture, vendredi, à 3,3750 francs pour un deutschemark.

Marché international des capitaux : le compromis de Dublin

L'ACCORD auquel sont parvenus les Quinze au sujet de la discipline budgétaire à laquelle devront s'astreindre les pays qui partageront l'euro est suffisamment éloigné du rigoureux projet allemand pour laisser entendre que l'accès à la monnaie commune ne sera pas nécessairement limité au cercle restreint de la France, de l'Allemagne, des Etats du Bénélux, de l'Autriche et de l'Irlande. Plusieurs emprunteurs attendaient en fait le résultat de la réunion de Dublin pour décider dans quelle monnaie sera libellée leur prochaine opération sur le marché des capitaux. Certains, des Asiatiques notamment, veulent se lancer dans un compartiment européen dans le but d'atteindre les investisseurs de la future Union monétaire. Sans le compromis de Dublin, leur choix serait moins attendu. A présent, d'aucuns envisagent de se présenter dans une devise du sud de l'Europe.

Par ailleurs les spécialistes prévoient que les décisions européennes de ces derniers jours contribueront à redonner une certaine animation au marché des titres en écus qui n'a guère été sollicité ces derniers temps. Cela fait un moment que l'Espagne souhaite y émettre des obligations. Les responsables de son Trésor public en ont examiné la possibilité au mois de novembre et ont finalement décidé de différer l'exécution de leur projet, pour profiter de la publicité qui allait entourer la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement des 13 et 14 décembre dont ils escomptaient des décisions concrètes. L'écu préfigure la future monnaie unique qui devrait voir le jour en 1999 et, lorsque l'Europe va de l'avant, son rôle paraît renforcé.

Lever des fonds en écus pourait présenter plusieurs avantages pour un pays comme l'Espagne. En premier lieu, comme le compartiment de l'écu est moins encombré que les autres et qu'un volume important d'emprunts viendra à échéance au début de l'année, les chances de remporter l'assentiment des investisseurs sont assez fortes. En outre, sur le plan politique, lever des fonds en écus est un bon moyen d'affirmer son importance en Europe et d'y revendiquer sa place. L'Espagne ne ménage aucun effort pour être admise dès la première heure dans l'Union monétaire. Certains experts avancent un troisième élément qui tient au coût des ressources et qui est lié au risque de change que prennent les Etats lorsqu'ils contractent des emprunts internationaux.

Il convient de souligner cet aspect car les politiques suivies par les différents pays de notre continent diffèrent sur ce point. Chez certains de ceux qui empruntent en d'autres devises que la leur, on a même cru déceler une tendance à renforcer la part du dollar ou du yen. On l'a dit notamment à propos de l'Italie, et il sera intéressant de savoir si, comme on lui en prête l'intention, le Trésor de Rome émettra en janvier des obligations en dollars. A l'opposé, on cite l'exemple du Danemark qui, tout au long de 1996, n'a cessé de se référer uniquement au deutschemark.

L'Espagne pour sa part a levé depuis l'été 9 milliards de francs français et 2 milliards de DM en contractant des emprunts internationaux à long terme. A la suite de ces transactions, la part du franc français dans la composition de sa dette en devises est passée à environ 20 % et celle du DM à 32 %. Il se trouve, et ce n'est vraisemblablement pas un hasard, que ces pourcentages correspondent à peu de chose près à la pondération de ces deux monnaies à l'intérieur de l'écu. L'intérêt que l'Espagne devra servir dans les deux cas est inférieur à celui dont il lui faudrait s'acquitter pour rémunérer des obligations en pesetas. Et sur le plan du change, comme la peseta s'est très bien comportée, cette dette en francs et en marks, convertie en pesetas, ne coûte pas plus cher au Trésor espagnol que s'il avait emprunté à domicile. Dans ces conditions il n'y aurait rien de surprenant à le voir poursuivre sur cette voie et se procurer des fonds en écus, qu'il lui faudra, à terme, rembourser en euro, au taux de un pour un, selon la parité définie par le traité de Maastricht.

Les considérations de change doivent certainement jouer un rôle primordial lorsque l'Espagne draine des fonds sur les marchés étrangers : On s'en convainc en analysant de plus près encore la composition de sa dette extérieure. Un pays emprunte traditionnellement dans les principales devises du monde. Or la part du dollar, comme celle de la livre sterling, est actuellement très mince. Ce sont précisément les deux devises qui ont fortement monté ces derniers mois vis-à-vis de l'ensemble de celles du continent européen. En revanche, le yen est représenté à hauteur de 20 % et le franc suisse à hauteur de 13 %. Ces deux monnaies se sont récemment beaucoup affaiblies.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Semaine perturbée pour le pétrole



« LES OPÉRATEURS ont été trop échaudés. A force d'avoir entendu parler du retour de l'Irak, ils attendront la reprise des livraisons pour croire à une baisse des cours du baril. » Cette prédiction des experts pétroliers depuis plusieurs semaines s'est vérifiée mardi 10 décembre avec la réouverture de l'oléoduc irako-turc dans le cadre de l'accord pétrole contre nourriture. Le *« brent »* qualité de référence de la mer du Nord perdait 88 cents à 23,3 dollars tout comme le *« light sweet crude »* aux Etats-Unis qui reculait à 24,42 dollars.

Ce jour-là *« une minute après huit heures »* (5 heures GMT), l'Irak reprenait ses exportations après six ans d'embargo. Après quelques ennuis techniques, le pompage démarrait effectivement. Toutefois, l'autorisation accordée par les Nations unies dans le cadre de la résolution 986 est limitée, puisqu'elle autorise Bagdad à vendre du brut, tous les six mois, à hauteur de 2 milliards de dollars (ce qui correspond à 500 000 barils/jour) pour subvenir aux besoins humanitaires de la population.

A l'effet psychologique lié à la reprise irakienne, qui représente en fait moins de 1 % de la production mondiale, il faut ajouter une réalité économique : l'annonce par l'Institut américain du pétrole d'une nette augmentation des stocks d'essence et d'une hausse plus modeste des stocks de brut et de produits distillés aux Etats-Unis. Les réserves d'essence ont progressé à 194,61 millions de barils contre 188,63 millions une semaine plus tôt et 196,06 millions un an auparavant. Les stocks de brut se sont établis à 300,60 millions de barils contre 300,28 millions une semaine auparavant, et 314,90 millions durant la période correspondante de 1995.

A l'approche de l'hiver, cette reconstitution des réserves, qui restent cependant inférieures au niveau de 1995, amenuise les risques de déséquilibre du marché et donc les tensions sur les prix. Le pétrole américain perdait mercredi 11 décembre 1,04 dollar à 23,38 dollars. Recul analogue pour son homologue britannique qui revenait sous les 23 dollars.

En fin de semaine, après deux journées de fortes baisses, les cours se stabilisaient. Le *« brent »* se maintenait à 23,55 dollars et le *« light sweet crude »* à 23,85 dollars.

Dominique Gallois

Les secousses de Wall Street continuent de peser sur les places boursières

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 0,32%	↘ – 1,21%	↘ – 1,67%	↗ + 0,24%	↗ + 0,28%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LA NERVOSITÉ qui règne actuellement à Wall Street a continué de dominer, cette semaine, l'ensemble des places boursières. Dans le meilleur des cas, elles ont terminé la semaine à leur niveau d'il y a huit jours comme Francfort, Londres ou Tokyo ou continué de céder un terrain sensible, à l'image des Bourses de Paris, de Milan, de Madrid et de Hongkong. La grande place new-yorkaise fait partie, cette semaine, de la catégorie des perdantes.

Pour la deuxième semaine consécutive, Wall Street a, en effet, *nettement reculé abandonnant* 1,21 % en cinq séances. Pour mémoire, huit jours plus tôt, l'indice Dow Jones avait terminé sur un recul de 2,14 %. Cette semaine, il n'a perdu que 77,08 points à 2 248,89 points. Pourtant, on aurait pu imaginer, dès lundi, que les choses allaient mieux se passer pour la place américaine. Après une mise au point sur les déclarations d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed), qui a atténué l'interprétation alarmiste qui avait été faite, les marchés allaient pouvoir repartir de l'avant. Alan Greenspan avait évoqué au cours de la semaine passée l'*« exubérance irrationnelle des marchés financiers »* mais, dit-on aujourd'hui, seulement en posant la question...

De nouvelles déclarations d'un banquier rapportées par le *Wall Street Journal* mercredi ont à nouveau fait plonger le marché boursier. Le mouvement s'est poursuivi jeudi et vendredi. Mais une chasse *aux bonnes affaires vendredi en* fin de matinée a permis de terminer la séance à un niveau quasiment inchangé.

Certains analystes voient dans la récente volatilité de Wall Street un signe que ce marché est surévalué et plus risqué, ce qui est l'avis notamment de Michaël Metz, responsable des investissements chez Oppenheimer. Larry Wachtel, analyste chez Prudential Securities, estime pour sa part que la valorisation du marché (prix des actions par rapport aux perspectives de résultats des compagnies) *« n'est pas irrationnelle, bien qu'élevée »*, et les investisseurs digèrent simplement les gains des dernières semaines.

Le marché parisien est celui qui a le plus souffert des mouvements d'humeur de la Bourse américaine calquant pratiquement son évolution sur cette dernière. Les valeurs françaises ont terminé la semaine sur un recul de 1,67 % à 2 203,41 points. La semaine a totalement été sous l'influence des déclara*tions du président de la Fed. Même* si les boursiers jugent saine la correction qui s'opère à Wall Street et en Europe et ne croient généralement pas à un effondrement des marchés compte tenu des fondamentaux américains et européens, l'inquiétude et la nervosité sont de mise. La moindre mauvaise nouvelle, comme la rumeur mercredi concernant un moindre intérêt des Japonais pour les obligations américaines, a un impact immédiat alors que les bonnes nouvelles sont ignorées. Dans ces conditions, la tendance la semaine prochaine dépendra encore de Wall Street.

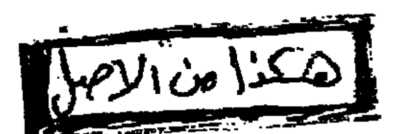
INFLATION LIMITÉE

Les autres places européennes ont mieux tiré leur épingle du jeu. Ainsi, la Bourse de Londres termine la période sur un gain de 0,24 % à 3 972,40 points. Cette légère progression s'est effectuée par à-coups reflétant la nervosité des opérateurs face au comportement de Wall Street dont la *« grande correction »* est annoncée depuis longtemps. Les investisseurs ont été rassurés. En l'absence de nouvelles importantes, les investisseurs ont trouvé un peu de réconfort dans les chiffres des prix à la production en Grande-Bretagne qui n'ont pas indiqué de poussée inflationniste particulière. La semaine a été pauvre en nouvelles de sociétés. Le brasseur Bass a été l'un des titres les plus actifs. Sans surprise, le rachat par Bass de la moitié du brasseur Carlsberg-Tetley et son intégration à terme ont fait l'objet d'une saisine de la commission des fusions et des monopoles. Bass devra probablement vendre de nombreux pubs britanniques mais le marché pense qu'il s'en tirera bien et la nouvelle n'a pas pénalisé le titre. Le groupe a également annoncé qu'il négociait la vente de ses Holiday Inn aux Etats-Unis. Au total, l'action a gagné 23 pence à 812 pence soit un gain de 2,92 %.

La Bourse de Francfort termine également sur une légère hausse mais toutefois sous le seuil des 2 800 points. L'indice DAX a gagné en cinq séances 0,28 % à 2 799,71 points. *« Il faut considérer le recul enregistré ces derniers jours comme une correction des excès précédents »*, estiment les analystes de la Commerzbank dans leur rapport hebdomadaire. Selon ces derniers, *« il n'y a aucune raison de s'énerver puisque l'environnement boursier reste favorable »*. Pour appuyer leurs dires, ils citent notamment le retour d'une croissance forte, la progression des exportations et l'inflation modérée, qui parlent en faveur du maintien de la hausse des bénéfices des entreprises en 1997.

Après avoir perdu 3,45 %, il y a huit jours, les valeurs japonaises ont limité la casse cette semaine en terminant la période sur un modeste gain de 0,32 % à 20 341,39 points. Vendredi, l'indice Nikkei est même passé brièvement sous la barre des 20 000 points, ce qui ne lui était pas arrivé depuis trois mois. Les opérateurs estiment que le Nikkei devrait évoluer autour des 20 000 points jusqu'à la fin de l'année, aucun facteur marquant n'étant attendu, hormis le rôle de locomotive du géant des télécommunications Nippon Telegraph and Telephone (NTT).

F. Bn



CADEAUX Après s'être imposé dans tous les milieux professionnels, le téléphone portable est en passe de devenir, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un authentique bien de grande consommation, comptant plus de deux millions d'abonnés, l'un de ceux qui peuvent faire l'objet d'un « achat d'impulsion ». ● À GRAND RENFORT de publicité, France Télécom, Bouygues et SFR proposent même un paquet-cadeau préemballé contenant un combiné et un abonnement avec un stock de communications gratuites. ● COMMENT, dès lors, choisir un portable parmi la centaine d'appareils utilisables sur le réseau GMS pour un prix moyen de 3 000 francs ? En fonction de critères d'utilisation personnels.



Désormais, le Père Noël est joignable sur son portable

Plus ou moins volumineux ou sophistiqués, une centaine de modèles de téléphone mobile sont proposés aux particuliers par une vingtaine de fabricants. Pour vendre des abonnements, les trois opérateurs français se livrent une concurrence qui peut réserver des surprises aux utilisateurs

L'ENGOUEMENT des Français en faveur du téléphone cellulaire est aussi tardif que vigoureux. Alors que le taux d'équipement des autres pays européens – pour ne pas parler des Etats-Unis ou du Japon – est deux, voire trois fois supérieur, la France semble saisie d'une véritable frénésie en cette fin d'année au terme de laquelle on comptera plus de deux millions d'abonnés. Après s'être imposé dans tous les milieux professionnels, le portable est en passe de devenir un authentique bien de grande consommation, l'un de ceux qui peuvent faire l'objet d'un *« achat d'impulsion »*. Et la marge de progression paraît considérable. Après tout, pas plus d'un ménage français sur vingt-cinq est équipé.

Surpris par la vivacité de la demande fin 1995, les opérateurs ne sont, cette fois, pas pris au dépourvu. A grand renfort de publicité, France Télécom, Bouygues et SFR proposent même un paquet cadeau préemballé contenant un combiné et un abonnement avec un stock de communications gratuites.

Selon les estimations des professionnels, 130 000 à 150 000 appareils devraient être vendus au cours du mois de décembre. Or, si la concurrence exacerbée née de la déréglementation permet au grand public d'accéder au téléphone portable, cette guerre commerciale ne se livre pas dans la plus grande transparence.

Par réflexe, le consommateur tend en effet à focaliser son attention sur le combiné téléphonique plutôt que sur le type d'abonnement alors que c'est le choix de l'opérateur et non du matériel qui déterminera l'essentiel des dépenses.

Dans ces conditions, il n'est pas très sain que les opérateurs subventionnent aussi massivement l'achat des portables (la prime peut dépasser les 2 000 francs) pour mieux commercialiser leurs abonnements. Un exemple ? Actuellement, un distributeur propose un téléphone au prix de 49 francs *« avec abonnement »*.

Lorsque l'on sait que la facture moyenne d'un portable se situe, pour un particulier, autour de 250 francs par mois, on comprend aisément l'intérêt de baisser le prix du matériel pour mieux vendre l'immatériel. Chez Itinéris (France Télécom), on se déclare néanmoins déterminé à réduire le *« subventionnement des téléphones portables »* dès l'année prochaine afin de faire émerger *« un juste prix des terminaux »*.

Le foisonnement et la complexité des offres commerciales contribuent aussi à brouiller les cartes. Autre exemple : la campagne de publicité de SFR ne précise pas assez nettement que le forfait proposé n'est valable que pour les appels émis à partir de la zone d'abonnement.

Si cette extrême diversification permet, en principe, à chacun de choisir un abonnement sur mesure, elle risque d'engendrer des mauvaises surprises dans quelques mois. Pour leur part, les responsables de France Télécom ont volontairement resserré l'éventail de leurs abonnements, convaincus que *« la simplicité constitue un atout sur le long terme »*. Raison de plus pour accueillir avec méfiance la multiplication des formules tarifaires (et l'augmentation de 28 % de l'abonnement) que vient d'annoncer l'opérateur public pour le téléphone domestique filaire (*Le Monde* du 14 décembre)...

APPELS ENTRANTS

Outre qu'il faut souhaiter que les protagonistes du marché se résoudront sans tarder à baisser le tarif des appels entrants adressés aux téléphones portables, on peut aussi espérer que l'arrivée de nouveaux distributeurs contribuera à clarifier le marché. Se présentant comme *« un hyperspécialiste de la téléphonie mobile totalement indépendant des opérateurs et des intermédiaires »*, la chaîne britannique The Phone House vient de s'implanter à Paris. Avec un argument choc : proposer *« sous un délai de deux semaines et sans pénalité »* la possibilité de changer de matériel, d'opérateur ou de formule d'abonnement.

Jean-Michel Normand

DESSIN : TUDOR BANUS

Prix, formes, performances : comment choisir son téléphone

UNE VINGTAINE de fabricants proposent une centaine de portables utilisables sur le réseau standard européen GSM (*« Global service for mobile mécommunication »* ou *« Global service mobile »*). *On distingue deux types d'appareils* : les plus volumineux, comme le Nokia 9000, qui associent d'autres fonctions comme l'envoi de fax ou l'accès à Internet, et les miniaturisés, dont les plus récents offrent également la possi*bilité de recevoir de courts messages écrits* (radiomessagerie). En théorie, les prix s'échelonnent de quelques centaines de francs à plus de 10 000 F (prix moyen : 3 000 F), mais, en réalité, les opérateurs subventionnent en grande *partie l'achat du portable lorsque celui-ci est acquis* en même temps que l'abonnement. La prime peut dépasser les 2 000 francs, ce qui ramène le prix de l'appareil autour de 500 francs, voire en deçà.

*Pour les abonnés du réseau Bouygues Télé*com, le choix de l'appareil est plus restreint que pour les abonnés des réseaux Itinéris et SFR : quatre téléphones aux performances différentes mis au point par quatre fabricants selon la *norme spécifique DCS 1800 sont* vendus partout au même prix, avec l'abonnement : Matra B200 (290 francs), Motorola B300 (570 francs), Ericsson B100 (890 francs) et Nokia B400 (890 francs).

Chacun choisir son téléphone en fonction de ses priorités : encombrement réduit, ou multiplicité des fonctions possibles. Mais d'autres critères peuvent intervenir : le poids (en moyenne 200 grammes, avec une fourchette allant de 98 à *397 grammes selon les modèles), la sensibilité* (temps de recherche du réseau et aptitude à capter celui-ci même lorsqu'il est éloigné), la qualité acoustique dans différentes situations. Très important également : la facilité d'utilisa*tion des touches et la clarté de l'affichage sur* l'écran, pour lire les messages et circuler dans les différents menus, mais aussi l'antenne (fixe ou télescopique). Enfin, la présence d'un vibreur qui signale les appels sans déclencher la sonnerie *permet de rester discret.*

La batterie est aussi importante que l'appareil. Chaque récepteur est équipé d'une batterie standard, mais d'autres batteries de puissances différentes sont proposées en option. Les batte*ries les plus puissantes sont aussi les plus* lourdes. Il est nécessaire d'évaluer l'autonomie non seulement en temps de communication, mais aussi la durée pendant laquelle l'appareil peut rester en veille, en attente de réception des *appels.* Cette autonomie peut varier de 30 à 100 heures en veille, et de 1 h 40 à 4 h 40 en communication. Il existe trois types de batteries. Les nickel-cadmium sont les moins chères mais elles subissent un important « effet-mémoire » : elles ne se vident pas complètement, et deviennent à la longue moins endurantes. Les nickel-hydrure n'ont pas cet inconvénient et ont une meilleure autonomie. Quant aux batteries *au lithium, elles sont plus légères, présentent un* bon rapport poids autonomie, mais elles sont plus chères (de 300 à 500 francs contre 180 à 380 francs pour les batteries nickel-hydrure) et ne sont pas conçues pour tous les appareils. *Lorsqu'on utilise beaucoup son portable, il est* prudent d'avoir une deuxième batterie en réserve.

L'étui pour ranger le portable, le cordon d'alimentation pour recharger la batterie (cordon al*lume-cigare en voiture) sont les accessoires les* plus vendus. On peut aussi acheter une carte modem (en option sur de nombreux appareils) pour le transfert de données.

Enfin, ceux qui téléphonent fréquemment de *leur véhicule auront intérêt à le faire équiper* d'un « kit mains libres », pour éviter de connaître la fin dramatique de l'héroïne du film *Denise au téléphone*, le combiné enfoncé dans le crâne à la suite d'un carambolage. Le kit « mains libres » coûte cher : entre 1 000 et 1 400 francs, auxquels il faut ajouter environ 800 francs pour la pose par un électricien auto.

Michaëla Bobasch

Vocabulaire

● **Opérateur** : compagnie de téléphonie mobile et son réseau.
● **SCS** : société de commercialisation de services, intermédiaire chargé de gérer les abonnements pour *les différents* distributeurs.
● **Carte SIM** : carte (*suscriber identification module*) d'abonnement personnel. Il existe *deux formats : SIM-ISO, qui se* présente comme une carte de crédit que l'on glisse dans l'appareil pour accéder au réseau ; ou la micro-carte intégrée à *l'appareil. Par précaution, il est* recommandé dans ce cas de prévoir un code d'accès.
● **Mise en service** : forfait d'accès au réseau : 422,10 francs (TTC) pour Itineris et SFR, et 350 francs (TTC) pour Bouygues Télécom.
● **SMS** : la fonction *short message service* permet de recevoir de *courts messages sur l'écran de son* appareil.
● **Autonomie** : temps maximal de fonctionnement de la batterie de l'appareil, sans être rechargée. Il *faut distinguer l'autonomie en* veille (la batterie dépense de l'énergie pour capter les informations du réseau et pour la réception d'appels) et l'autonomie *en appel (durée des* communications téléphoniques).

Les pièges à déjouer

La baisse des prix des téléphones mobiles et la diversité des formules d'abonnement ne doivent pas faire perdre de vue au consommateur que certains pièges lui sont tendus.

● **Tarifs.** Avant de s'abonner, il faut ensuite tenter d'estimer sa consommation : le nombre d'appels prévisibles, leur durée, les plages horaires (plein tarif ou tarif réduit), la zone de mobilité principale (département ou région). Tous ces éléments sont à évaluer très sérieusement, car ils constituent la base des différentes formules tarifaires que proposent les opérateurs. Chacun offre une gamme d'abonnements classiques ou de forfaits, auxquels s'ajoutent des promotions, nombreuses en cette saison, ou des *« options »* : par exemple, la facturation détaillée, le double appel, l'accès au réseau européen. Enfin, les correspondants qui vous appelleront sur votre portable paieront cette communication au prix fort : 3,71 francs la minute au plein tarif et 1,85 franc la minute aux heures creuses.

● **Couverture géographique.** Bouygues ne couvre actuellement que l'Ile-de-France dans un rayon de 60 à 80 kilomètres autour de Paris, et la région Rhône-Alpes (Lyon essentiellement, avec une extension à Grenoble annoncée pour février 1997). Itineris et SFR offrent une surface bien plus large, avec quelques différences selon les régions. Le réseau Itineris est moins clairsemé en Bretagne que celui de SFR. A l'inverse, SFR couvre mieux la Seine-Maritime. Dans tous les cas, certains départements (Aveyron, Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère, Landes, Drôme, Calvados, Nièvre, Yonne, Haute-Marne, Jura) font figure de déserts.

● **Gestion des abonnements.** Hormis Bouygues, les opérateurs sous-traitent la gestion de leurs abonnements à des intermédiaires : les sociétés de commercialisation de services (SCS). Dans leurs numéros de décembre, les deux magazines *Que choisir ?* et *60 millions de consommateurs* soulignent que certaines SCS allongent la plage horaire au plein tarif, font payer la facturation détaillée (de 15 à 30 francs), alors que celle-ci est normalement gratuite sur certains abonnements, ou imposent une pénalité lorsque le client refuse le prélèvement automatique. Les SCS peuvent aussi offrir quelques avantages : la souplesse pour changer d'abonnement, une réduction tarifaire pour un numéro qu'on appelle fréquemment ou une assurance en cas de vol ou de détérioration de l'appareil. Lorsque le revendeur est affilié à une SCS, le client n'a pas le choix. En dernier ressort, si ce qu'on lui propose ne lui convient pas, il peut s'adresser directement à la compagnie, en se rendant dans une agence France Télécom pour Itineris, ou en téléphonant au numéro vert de SFR (08-00-426-426) pour obtenir la liste des distributeurs exclusifs.

Le foisonnement des formules d'abonnement

LES FORMULES d'abonnement reposent sur un même principe : une somme fixe pour l'abonnement mensuel et une facturation des communications variable selon les heures pleines ou les heures creuses. Les créneaux horaires varient selon les formules et de nombreux services sont proposés en option alors que les forfaits et les promotions viennent encore compliquer le calcul. Les principales formules proposées par les trois opérateurs (Itinéris, SFR et Bouygues) sont indiquées en prix toutes taxes comprises (TTC).

■ **ITINERIS.** Principal opérateur sur le marché, le réseau Itinéris (France Télécom) dispose d'une assez large offre à destination des particuliers. *La formule* « Déclic » (120,60 francs par mois pour l'abonnement) incite à téléphoner pendant les heures creuses (de 12 h 30 à 14 heures et de 19 heures à 8 heures en semaine, plus samedi, dimanche et jours fériés) au prix de 1,20 franc la minute. Heures plein tarif : 4,82 francs la minute.

Pour la formule « Référence », l'abonnement mensuel revient à 192,96 francs et les heures creuses sont comprises entre 21 h 30 et 8 heures en semaine, plus samedi, dimanche et jours fériés (1,20 franc la minute contre 3,01 francs pour les heures plein tarif).

■ **BOUYGUES TÉLÉCOM.** Dernier arrivé sur le marché du portable, Bouygues s'adresse aux particuliers auxquels il propose deux forfaits ainsi que des communications hors forfait.

– Un premier forfait (240 francs) inclut trois heures d'appels mensuels dans un rayon de 100 kilomètres autour du lieu d'appel, quelle que soit l'heure de la journée. Un deuxième forfait « longue distance » est destiné à ceux qui téléphonent plus d'une heure par mois à plus de 100 kilomètres de leur lieu d'appel (300 francs par mois pour quatre heures d'appels en France *métropolitaine). Au-de*-là de ces quatre heures, la tarification est identique à celle du forfait à 240 francs. Au-delà du forfait, la communication revient à 2 francs la minute en heures pleines et 1 franc en heures creuses (de 21 h 30 à 8 heures, samedi, dimanche et jours fériés).

– Pour ceux qui ne souhaitent pas souscrire de forfait, l'accès au réseau est fixé à 95 francs par mois et le tarif des communications est de 3,60 francs la minute (heures pleines) et de 1,20 franc (heures creuses). Dans ce cas, l'achat du téléphone a lieu aux conditions du marché.

■ **SFR.** Avec cet opérateur, les heures creuses sont les mêmes pour toutes les formules (de 21 h 30 à 8 heures en semaine, plus samedi, dimanche et jours fériés). Le forfait SFR (295 francs par mois) permet trois heures d'appels régionaux et nationaux émis à partir de la zone d'abonnement. Au-delà du crédit de trois heures, les communications sont facturées *2,41 francs aux heures pleines et* 1,21 franc aux heures creuses. La formule « SFR Contact » convient à un usager modéré du téléphone mobile (un appel par jour) qui souhaite pouvoir être joint à tout moment. Compter 98,89 francs pour l'abonnement mensuel et, pour les communications 1,20 franc aux heures creuses et 4,82 francs aux heures pleines.

Les deux formules « Proximité » privilégient l'aire du département. « Proximité F1 » (229,14 francs pour l'abonnement) facture 1,20 F la minute tout appel émis depuis le département, quelle que soit l'heure, ou pour un appel émis d'un autre département aux heures creuses et pendant le week-end. Appels émis d'un autre département aux heures pleines : 4,82 F la minute. « Proximité classique » (174,87 francs pour l'abonnement) facture 2,41 francs la minute pour tout appel émis du département aux heures pleines, 4,82 francs pour les appels hors département à plein tarif et 1,20 franc la minute aux heures creuses.

M. B

L'appareil photo compact veut séduire les amateurs

Chargement automatique et choix du cadrage permettent à l'APS de rivaliser avec les boîtiers traditionnels

PRÉSENTÉ le 22 avril par les deux ténors du film photographique, Kodak et Fuji, et par Canon, Minolta et Nikon, le nouveau format APS (Advanced Photo System) a raté son entrée en scène. L'offre trop réduite de modèles d'appareils, l'approvisionnement insuffisant des magasins et le manque de préparation des laboratoires ont brisé l'élan initial. Les ventes n'ont commencé à décoller que juste avant les grandes vacances. Selon l'institut GFK, il s'est vendu en France, entre avril et la fin de septembre, 37 500 appareils compacts APS et 615 300 compacts 24 × 36 (format 135). Soit une part de marché de 6 % pour les nouveaux.

Pourtant, l'industrie photographique mondiale n'avait pas manqué d'arguments justifiant le changement de format des pellicules (*Le Monde* du 31 janvier). Elle vantait une cassette qui se charge automatiquement (plus d'amorce) et conserve le film après son développement, la livraison d'un index (mini-planche contact de la pellicule), le choix entre trois formats de cliché (normal, 16/9 et panoramique).

De plus, la miniaturisation de la cassette, obtenue au prix d'une réduction de 40 % de la surface des images (on passe de 24 × 36 mm à 17 × 30 mm) permet de rendre les appareils encore moins encombrants. Une piste magnétique intégrée à la pellicule enregistre les réglages de chaque prise de vue et certaines informations sur le tirage (l'utilisateur peut commander d'avancer un certain nombre d'exemplaires par vue).

Ces données sont destinées aux laboratoires à qui elles permettent, en théorie, d'optimiser la qualité du tirage. Ce sont elles, aussi, qui ont entraîné une certaine confusion entre APS et photo numérique. En fait, l'APS reste un procédé entièrement argentique. Même si la cassette du film développé se prête plus facilement à la numérisation que les bandes de pellicule livrées avec les tirages 24 × 36 (*Le Monde* du 3 février).

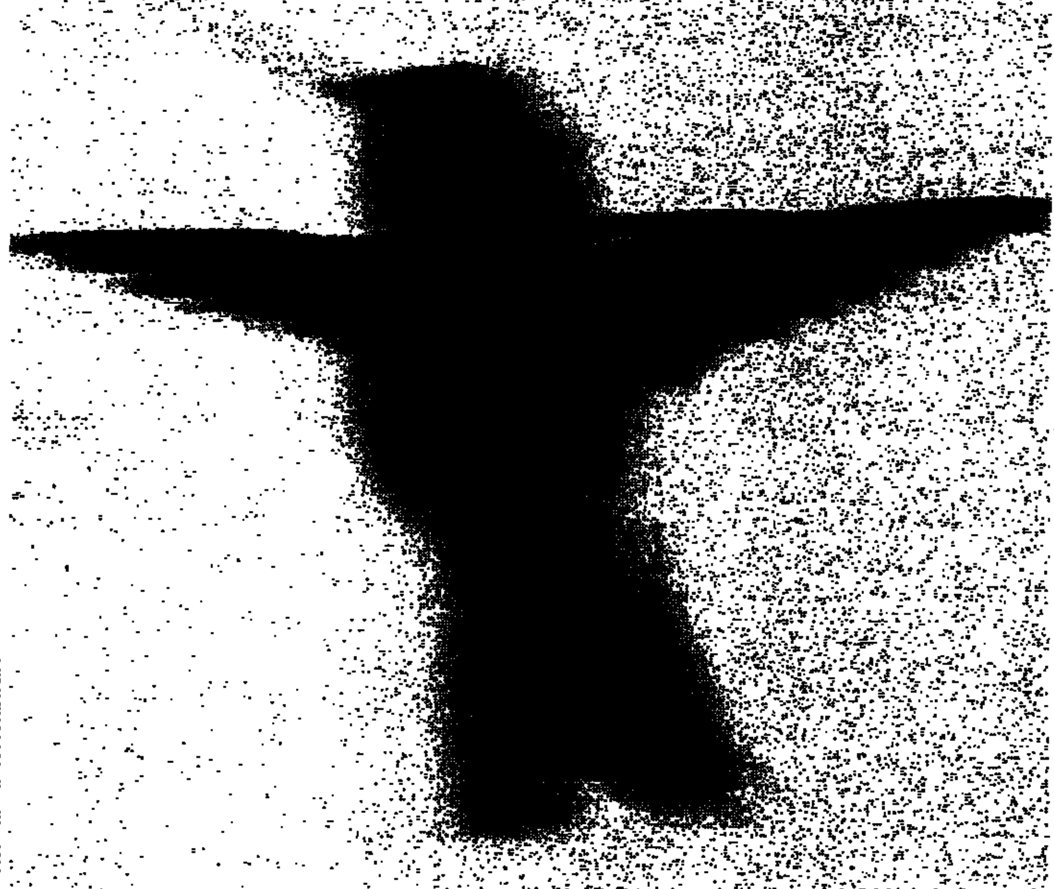
Après un démarrage en demi-teinte, les ventes d'APS commencent à devenir significatives depuis quelques mois. Elles concernent aujourd'hui environ 10 % des appareils compacts vendus, selon Victor Jachimowicz, directeur des études et prospectives à la Fnac. *« Si la préparation avait été plus soignée, l'APS aurait pu atteindre les 15 % »*, estime-t-il.

Une enquête menée par la Fnac auprès de trois cents de ses adhérents et vendeurs, au cours du premier trimestre de commercialisation, montre que 75 % des clients estiment que, à court terme, l'APS supplantera le 135 dans les appareils compacts. En revanche, 90 % d'entre eux pensent le contraire en matière d'appareils reflex. Pour Victor Jachimowicz, *« l'APS aura conquis 100 % du marché des compacts d'ici deux ans »*.

Une autre enseigne, qui préfère rester anonyme, fait une analyse plus sévère. *« Le bilan actuel de l'APS est objectivement un échec »*, constate son directeur commercial. Ces appareils compacts ne dépassent pas, là non plus, en moyenne, 10 % des ventes dans les deux cent cinquante magasins de la chaîne. *« On est loin des 50 % que certains industriels annonçaient pour la fin de l'année »*, note-t-il. Les raisons ? *« Il est difficile d'inverser la mauvaise image créée par le lancement raté du nouveau format »*, estime ce spécialiste. Pour un rapport qualité-prix des nouveaux modèles qui, selon lui, reste faible.

L'équivalent, en APS, d'un appareil 135 doté d'un zoom grossissant deux fois et coûtant 990 francs revient à près de 1 400 francs. Le bas de gamme 135, vendu 690 francs, passe à 990 francs en APS. Les atouts du nouveau format justifient-ils cet écart de prix ? Pas vraiment, selon l'expérience de cette enseigne. *« La simplicité de l'APS n'est pas vraiment déterminante, car les 135 ne posaient déjà plus de problèmes de chargement de film depuis une dizaine d'années »*, remarque le directeur commercial.

Selon lui, le triple format de cliché vue est un avantage marginal. En revanche, la qualité de la nouvelle pellicule, encore inférieure à celle du 24 × 36, constituerait un handicap sérieux. *« Sur les tirages réalisés à partir de films APS de 400 ISO de sensiblité, le grain est perceptible »*, déclare-t-il. Pour garantir une qualité d'image comparable à celle du 135, il faut se contenter du 200 ISO, voire du 100 ISO.


DESSIN AURORE DE LA MORINERIE

La réduction de 40 % de la surface des images permet de rendre les appareils encore moins encombrants

Ces défauts de jeunesse devront être corrigés avant que les vendeurs de cette enseigne commencent à conseiller sans réticence l'APS à leur clients. La déception est également perceptible chez Optique Michaud, avenue de Wagram, à Paris, dont la clientèle *« apprécie la nouveauté technologique »*, selon Philippe Michaud, le responsable du magasin, où l'APS atteint 20 % des ventes. *« Mais il s'agit de ventes de substitution au 135 »*, constate-t-il en citant la compacité et les trois formats de photos comme avantages principaux de l'APS. En revanche, il note, lui aussi, que *« les 135 sont également devenus très simples à utiliser »*.

La longue gestation du nouveau format, qui s'explique en partie par la nécessité d'un accord de l'ensemble des acteurs industriels mondiaux, rend caduque une partie de ses atouts. Les compacts 135 n'ont cessé d'évoluer. Et la réduction de 40 % de la surface du film pénalise l'APS. En effet, si la nouvelle technologie d'émulsion tend à compenser la perte de qualité, les progrès se reportent sur le 24 × 36, qui bénéficie des avancées des films APS.

Malgré ces réticences et ces déceptions, l'impact sur le marché de la photo se fait déjà sentir. Le marché français des appareils photographiques était en baisse de 1 % sur douze mois à fin septembre, selon GFK. Il affichait une stabilité sur six mois (+ 0,1 %) et une croissance de 9,2 % sur deux mois. Le phénomène est également sensible sur les films (respectivement − 1,8 %, + 1,4 % et + 3,8 %). La tendance à la régression du marché semble donc enrayée. Mais si les prix de l'APS se rapprochent rapidement de ceux du 135 et si les ventes continuent à se substituer à celle de l'ancien format, cette remontée risque d'être éphémère.

La véritable révolution de la photographie devra plutôt être cherchée du côté du numérique. Même si le faible équipement en ordinateurs des ménages français (environ 15 %) limite le marché potentiel. Cela n'empêche pas Camara de s'y lancer avec enthousiasme. L'enseigne offre des ensembles numériques complets (appareil de prise de vues, numériseur, ordinateur et imprimante) pour des prix variant de 20 000 francs à 50 000 francs. Les appareils de prise de vues seuls coûtent entre 2 700 francs et 8 000 francs. C'est dire si la clientèle visée reste confinée à la frange la plus fortunée.

Michel Alberganti

Différents modèles commercialisés

● **Format.** Les trois formats disponibles pour le tirage sont les suivants : normal 17 × 30 mm ; 25 × 25 mm et panoramique 10 × 30 mm. Lors de la prise de vue, la totalité du film est impressionnée. Le premier tirage est réalisé en fonction de l'indication enregistrée au moment de la prise de vue. Au retirage, il est possible de modifier le format choisi.

● **Les compacts.** Konica BM-S 100, focale fixe AF f :3,5/28 (990 francs) ; Minolta Vectis UC Focale fixe AF f : 4/25 (1 190 francs) ; Nikon Nuvis Mini i Focle fixe AF 4/25 (1 190 francs) ; Canon Zoom f : 4,5-6,2/24-48 (1 990 francs) ; Canon Ixus Z 90 f :5,6-8,9/22,5-90 Zoom AF (2 690 francs) ; Minolta Vectis 25 Zoom AF f : 3,6-8,6/30-75 (1 990 francs) ; Minolta Vectis 40 Zoom AF f :3,5-9,9/30-120 (2 990 francs).

● **Les reflex.** Minolta Vectis S1 Zoom interchangeable f : 4-5,6/28-56 (3 990 francs) ; Canon EOS IX Zoom interchangeable f : 3,5-4,5/24-85 (6 490 francs).

LIEUX

Des bureaux à l'heure suisse

DANS la Bibliothèque François-Mitterrand, qui ouvrira au public mercredi 18 décembre, le mobilier des salles de lecture a été dessiné et conçu, comme l'architecture des bâtiments, par Dominique Perrault et son équipe. Les bureaux du personnel sont, eux, équipés d'un système modulaire mis au point il y a trente ans par une entreprise suisse, USM, sigle des initiales de son fondateur, Ulrich Schärer, et de l'usine fondée il y a un siècle, à Münsingen, près de Berne.

Il n'est pas surprenant que ce marché de 20 millions de francs correspondant à 1 268 postes de travail ait été remporté par les fabricants d'un matériel imaginé dans les années 60 et perfectionné depuis. Ce mobilier n'a pas vieilli, et son style *« rétro-moderne »* s'accorde naturellement avec cet urbanisme de tours et de dalle, volumes simples et composition orthogonale, symboles d'une époque révolue, jusqu'à l'arrivée sous l'équerre de Perrault d'une interprétation nouvelle d'un genre que l'on avait pu croire condamné.

Qualité suisse : si l'expression suppose sens des finitions, solidité des matériaux, exactitude de la fabrication, elle évoque aussi un calvinisme des formes qui va à l'essentiel et refuse toute fioriture. Si Le Corbusier, maître incontesté des modernes, est le plus grand architecte « français » du XXe siècle, et si Malraux prononça son éloge funèbre dans la cour Carrée du Louvre, on ne peut oublier qu'il était né à La Chaux-de-Fonds, en Suisse, une des capitales de l'horlogerie.

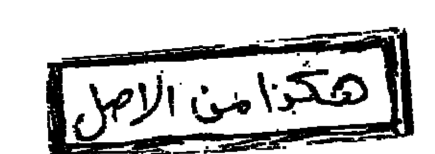
SYSTÈME APPARENT

Ce n'est donc pas un hasard si ces meubles de bureau s'apparentent à une architecture par éléments : des panneaux de dimensions standardisées s'encastrent dans un cadre fait de tubes métalliques, tenus aux angles dans une rotule d'acier. Poteaux, poutres et cloisons, c'est l'un des principes de la construction contemporaine. Ici, le système restera apparent, comme en cet âge d'or de la confiance dans les techniques où l'on jugeait presque immoral de cacher une structure, tandis que Courrèges chaussait ses mannequins de bottes blanches et leur dessinait des robes géométriques à la Mondrian.

Casiers, blocs-tiroirs, étagères, bibliothèques, vitrines, tous les modules proposés par USM peuvent s'accorder, se compléter, selon un Meccano qui permet montage, et remontage, au gré des déménagements. Fidèle à son principe, il ne cède pas aux modes décoratives : seuls une gamme de couleurs vives et des panneaux de bois apportent la diversité. Pour la bibliothèque de Tolbiac, le gris a été retenu, ainsi que du chêne clair et du hêtre naturel, selon le rang dans la hiérarchie. Sobre, donc. Après avoir créé une usine de montage près de Mâcon, la société suisse vient d'ouvrir à Paris son « show-room » : un appartement où murs et moulures ont été passés au blanc, et où des exemples d'assemblage du système USM-Haller sont mis en scène devant les cheminées anciennes. Dans ce quartier de l'Etoile où les bureaux se cachent souvent dans des immeubles d'habitation, ce rez-de-chaussée à peine transformé ne veut pas être un magasin, mais une démonstration de savoir-faire. D'une retenue toute helvétique.

Michèle Champenois

★ « Show room » USM, 32, rue de Washington, Paris 8e. Tél. : 01-53-89-07-50.



Fraîcheur et grisaille matinales

LE MINIMUM dépressionnaire situé sur le nord de l'Espagne va se décaler vers le nord de l'Italie en se comblant. Une poussée anticyclonique se fait par les côtes de la Manche. Les conditions anticycloniques d'hiver vont se généraliser dimanche à l'ensemble du pays. Les problèmes de basses couches vont dominer.

Dimanche matin, sur les côtes normandes et du Pas-de-Calais, les vents d'ouest apporteront des nuages. Le littoral méditerranéen sera bien dégagé grace au mistral et à la tramontane qui souffleront à 60 km/h en début de matinée. En Corse, le temps sera variable avec quelques averses près des côtes. Partout ailleurs, la grisaille matinale sera présente avec nuages bas ou brouillards parfois givrants mais elle évoluera favorablement vers les éclaircies. Les massifs seront dégagés dès le début de matinée. L'après-midi, les vents d'ouest modérés continueront d'amener des nuages dans la région Nord-Picardie. Le soleil brillera partout ailleurs. Des nuages bas continueront de persister dans certaines vallées. Les températures seront fraîches le matin entre -1 et -5 degrés sur la majeure partie du pays, 0 à -2 dans le Sud-Ouest, 3 à 6 sur les côtes de la Manche et 6 à 8 près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre sera frileux dans une bonne partie du pays, englobant le nord-est, le nord, le centre et le centre-est où il ne dépassera pas 2 à 3 degrés. Il montera entre 5 et 7 degrés dans les régions de l'ouest et jusqu'à 12 à 14 degrés près de la Méditerranée.

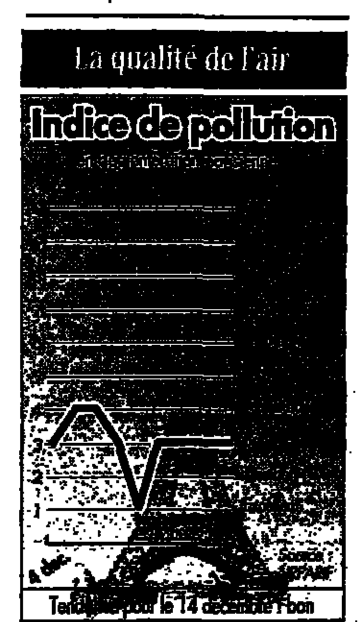
Lundi, les conditions anticycloniques persisteront avec de la grisaille surtout sur le nord-est. En journée, les éclaircies vont dominer. Une nouvelle perturbation arrivera par le sud-ouest et les Pyrénées. Les températures matinales seront encore bien fraîches.

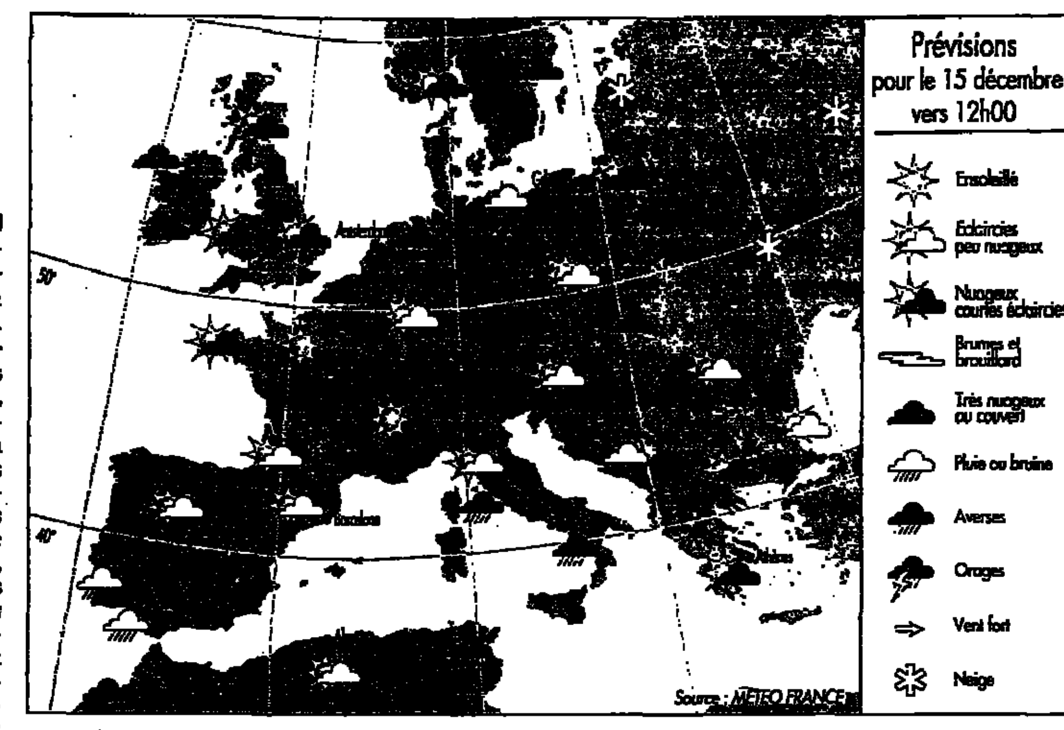
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



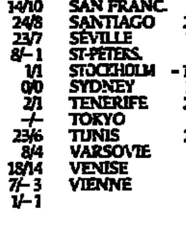
Prévisions pour le 15 décembre vers 12h00

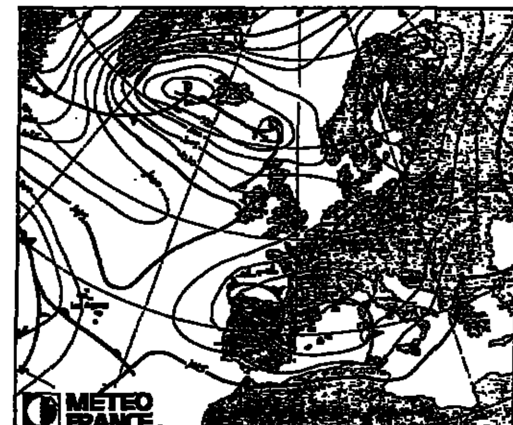
La qualité de l'air



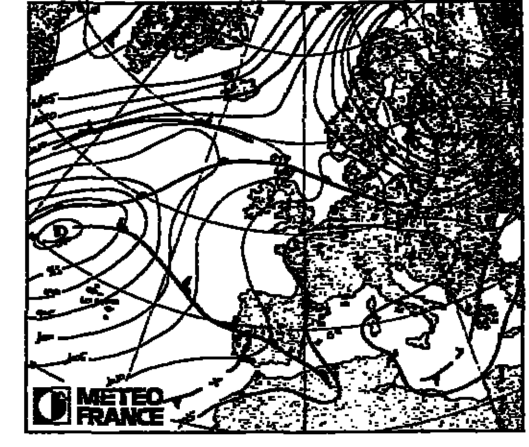


TEMPÉRATURES du 13 décembre maxima/minima											
FRANCE		GRENOBLE	8/6	TOURS	8/3	CHICAGO	5/-3	LISBONNE	17/13	PRETORIA	28/15
AJACCIO	15/14	LILLE	3/-1	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	3/-6	LONDRES	5/-3	RABAT	18/15
BIARRITZ	18/11	LIMOGES	13/7	ALGER	25/14	DAKAR	31/22	LOS ANGELES	18/13	RIO DE JAN.	29/24
BORDEAUX	19/9	LYON	12/8	AMSTERDAM	5/-2	DJAKARTA	29/22	LUXEMBOURG	4/-2	ROME	16/12
BOURGES	9/3	MARSEILLE	16/9	ATHÈNES	18/10	DUBAI	25/13	MADRID	14/10	SAN FRANC.	15/11
BREST	7/5	NANCY	8/2	BANGKOK	33/22	DUBLIN	5/-3	MARRAKECH	24/8	SANTIAGO	29/14
CAEN	5/1	NANTES	8/4	BARCELONE	17/11	FRANCFORT	3/1	MEXICO	23/7	SÉVILLE	19/13
CHERBOURG	7/3	NICE	10/9	BELGRADE	11/6	GENÈVE	5/5	MILAN	8/-1	ST-PÉTERS.	1/0
CLERMONT-F.	13/7	PARIS	5/1	BERLIN	2/-4	HANOÏ	21/14	MONTRÉAL	1/1	STOCKHOLM	-1/-11
DIJON	8/4	PAU	16/9	BOMBAY	34/20	HELSINKI	3/-6	MOSCOU	0/0	SYDNEY	19/14
FORT-DE-FR.	29/22	PERPIGNAN	15/7	BRASILIA	31/25	HONGKONG	23/15	MUNICH	2/1	TENERIFE	25/18
		POINTE-À-PIT.	26/23	BRUXELLES	3/-3	ISTANBUL	10/7	NAIROBI	-/-	TOKYO	12/8
		RENNES	7/1	BUCAREST	4/-1	JÉRUSALEM	12/20	NEW DELHI	23/6	TUNIS	24/12
		ST-DENIS-RÉUNION	27/19	BUDAPEST	6/5	KIEV	3/2	NEW YORK	8/4	VARSOVIE	3/0
		ST-ÉTIENNE	13/7	BUENOS AIRES	27/18	KINSHASA	30/23	PALMA DE M.	18/14	VENISE	9/7
		STRASBOURG	8/2	CARACAS	31/21	LE CAIRE	20/12	PÉKIN	7/-3	VIENNE	2/1
		TOULOUSE	15/-			LIMA	21/17	PRAGUE	1/-1		





Situation le 14 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 16 décembre, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde

Le siège de l'ONU à New York

LE SORT en est jeté. Après le vote de la commission du site, que ne peut manquer de ratifier l'Assemblée générale, c'est à New York, et au cœur même de la grande métropole américaine, que l'Organisation des Nations unies fixera son siège permanent.

L'offre généreuse de John D. Rockefeller Junior – sur qui l'administration américaine semble avoir exercé une douce pression – a éliminé les propositions, pourtant alléchantes, des maires de San Francisco et de Philadelphie offrant, le premier le « Presidio » du grand port du Pacifique (*ville à mi-chemin*, notait le délégué philippin, *entre les peuples de l'Est et ceux de l'Ouest* »), le second le parc de Fairmount. Tous deux assistaient à la séance du comité où fut prise cette décision historique qui vit s'effondrer leurs rêves.

Le terrain à l'achat duquel Rockefeller va consacrer 8,5 millions de dollars, soit 1,2 milliard de francs, se trouve dans la presqu'île de Manhattan, bordée on le sait par l'Hudson et l'East River. Le ou les gratte-ciel de l'ONU s'élèveront sur les bords de cette dernière, entre les 42e et 48e Rues (le numérotage commence à l'extrémité de la presqu'île).

L'emplacement offert comprend six blocs de maisons, il est occupé actuellement par des garages, des blanchisseries... Le sous-sol est constitué par du roc, et se prête ainsi à merveille à l'édification de buildings énormes. Les architectes du monde entier vont être invités à concourir à l'établissement de projets. Et dans quatre ans, si tout va bien, les bâtiments du centre des Nations unies commenceront de surgir de terre.

Gustave-Jean Reybaz
(15-16 décembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6973

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II								■							
III			■					■		■					
IV				■			■					■			
V									■						
VI						■	■		■						
VII					■								■		■
VIII		■								■					
IX											■				
X			■								■		■	■	
XI							■	■							■
XII											■	■			
XIII				■		■								■	
XIV					■				■						
XV				■					■					■	

HORIZONTALEMENT

I. Ils ont les traits accusés. – II. Plantée par celui qui veut créer des liens. N'auraient ni queue ni tête s'ils étaient acéphales. – III. Un métal brillant. Ouverture sur une table. Adjectif qui qualifie le bon temps. – IV. Grande quantité. Symbole. Ville de Hongrie. Un pic. – V. Arbres dans un jardin. Séductrice qui provoquait des naufrages. – VI. Mauvais plis. Faisais l'appel. – VII. Dans l'Orne. A trois, ils formèrent un gouvernement. – VIII. Salée, en Martinique. Mise en terre. – IX. Rendra très sombre. Carapace. – X. Un spectacle complet. L'apôtre des Goths. – XI. Il ne faut pas en prendre de la graine. Peut être éprouvé devant le vide. – XII. Qui a tendance à beaucoup rêver. Laisse un bon morceau. – XIII. Possessif. En Bretagne, elles sont levées depuis longtemps. – XIV. Fait partie des espèces disparues. Petit, pour consoler. Devient vert en vieillissant. – XV. D'un auxiliaire. Un ancien établissement. Au bord de la ruine.

VERTICALEMENT

1. Peut se replier sur lui-même. – 2. Quand on en est atteint, on ne peut pas dire qu'on en bave. Ce qu'on fait quand il y a un lapin. – 3. Dans une série de sept. Laissa assis. Anneaux. – 4. Une partie de la Loire. Est comme un sac. – 5. Accident de la route. Certaines étaient de vraies folies. – 6. Qui n'a pas besoin de compter. Un homme qui savait croiser le fer. Donné avant d'attaquer. – 7. Cheville. Cité étrusque pour les Romains. Capitale étrangère. – 8. Un massif cristallin. N'est pas un lieu commun. – 9. Quand on y rentre, on se calme. Une bête à cornes. – 10. Branché. Sur Alzette, au Luxembourg. A une bonne tête. – 11. Peuvent être entendus quand ils sont petits. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il fasse des cadeaux. – 12. Cacha. Souvent réclamée par une maman. Roi d'Israël. – 13. Dressa. Pronom. Peut se faire dans un tube. – 14. Des gens qu'on croyait dans la lune. Lac. – 15. Fromages. On se découvre quand il arrive. Qui ne connaît qu'une position.

SOLUTION DU N° 6972

HORIZONTALEMENT

I. Scoliose. – II. Arracheur. – III. La. Voir. – IV. Athanor. – V. Meule. Epi. – VI. Aral. Flac ! – VII. Lé. Mite. – VIII. Elfes. Vin. – IX. Clore. Roc. – X. Sereine. – XI. Se. Nases.

VERTICALEMENT

1. Salamalecs. – 2. Craterelles. – 3. Or. Hua. Fore. – 4. Lavallière. – 5. Icône. Sein. – 6. Ohio. Fm. Na. – 7. Serre-livres. – 8. Eu. Patio. – 9. Réticences.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 17 décembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Odyssée).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (50 F), 14 h 15, cour d'honneur du Palais de justice (Tourisme culturel).

■ **MARAIS** : de l'église Saint-Gervais à l'hôtel de Sully (45 F), 14 h 30, devant l'église, 2, rue François-Miron (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : la zone ouest (40 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la Révolution française à Paris (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sous le porche d'entrée (Institut culturel de Paris) ; Paris vu par les peintres du XVIe au XVIIIe siècle (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris) ; exposition Frank Horvat (30 F + prix d'entrée), 16 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DE MONTMARTRE** : exposition Utrillo, Valadon, Utter (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Cortot (Mathilde Hager).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES**, 14 h 30 (55 F + prix d'entrée), 16, rue Chaptal (Europ explo) ; 14 h 30 (45 F), sortie du métro Saint-Georges (Monuments historiques).

■ **LA VILLA LA ROCHE** (65 F), 14 h 30, sortie du métro Jasmin (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU TABAC** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Surcouf (Monuments historiques).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITE

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

EXPÉRIENCES Bernard Turin, directeur du Centre national des arts du cirque (CNAC) de Châlons-en-Champagne, en a eu l'idée, et deux chorégraphes, mandatés par lui, s'y sont attelés : faire dialoguer les deux arts du mouvement que sont la danse et le cirque. ● AVEC *Le Cri du caméléon*, triomphe populaire et critique qui va voyager jusqu'en juin, le Hongrois Josef Nadj a déjà ouvert une voie. Pendant ce temps, François Verret met la dernière main à sa création, *Sur un air de Malbrough*. Les deux chorégraphes ont en commun de refuser l'univers des paillettes et de proposer des œuvres rétives à l'identification.

Deux chorégraphes se prennent au jeu du cirque

Josef Nadj et François Verret relèvent le pari de Bernard Turin, directeur du Centre national des arts du cirque (CNAC) : créer un spectacle global en alliant danse et numéros de piste

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
de notre envoyée spéciale

Pour la première fois, des chorégraphes contemporains imaginent des spectacles pour des jongleurs, des voltigeurs, des acrobates, des fildeféristes. Pour la première fois, ils n'ont pas, face à eux, des danseurs. Ces deux créateurs ont été investis d'une mission : intégrer les techniques du cirque dans un spectacle global. Cette alliance de la danse et du cirque, deux arts du mouvement, est une idée de Bernard Turin, directeur, depuis 1990, du Centre national des arts du cirque (CNAC) – cette école fut créée en 1985 à Châlons-en-Champagne.

Josef Nadj fut le premier convié, en septembre 1995, à réaliser une œuvre pour les élèves ayant été diplômés en juin. Le Hongrois fit mieux que relever le gant. Il réussit *Le Cri du caméléon*, un triomphe, populaire et critique. D'entrée de jeu, la barre est placée très haut. François Verret, le deuxième mandaté, fera t-il aussi bien ? Pour l'heure, il met la dernière main à sa création : *Sur un air de Malbrough...* Arnaud Thomas, professeur de trampoline, nous dit qui est Malborough : un Anglais qui a mis une raclée aux Français, le 11 septembre 1709, à Malplaquet, dans le nord de la France. La chanson, écrite vers la fin du XVIII[e] siècle, est une vengeance.

François Verret, tout comme Josef Nadj, est un homme « sombre ». Un artiste dont l'univers déchiqueté est à l'opposé des paillettes et des couleurs du cirque. En 1980, *Tabula rasa* lui a valu un Premier Prix au concours de danse de Bagnolet, et un démarrage en flèche. *Fin de parcours*, en 1982, et *La Chute de la maison carton*, en 1986, sont deux pièces-clés de son ascension. Alors qu'il est en résidence de création pour trois ans à Châteauvallon, il entreprend des ateliers dans les prisons de Toulon et de Marseille, suit les combats des chantiers navals à La Ciotat. Il refuse alors le système de production du spectacle, et commence à imaginer des moyens nouveaux. Avec l'aide de Jack Ralite, François Verret ouvre en 1994 les Laboratoires d'Aubervilliers, afin de rester maître de ses désirs. Il organise des stages pour les habitants de la ville. Il s'engage contre la guerre en ex-Yougoslavie. *« Ne jamais rien entériner que l'on n'ait expérimenté soi-même »* est le mot d'ordre du chorégraphe. Un message de liberté qu'il vient de formuler pour huit jeunes artistes du cirque : *Sur un air de Malbrough*.

DRÔLES D'OBJETS

Quels spectacles les chorégraphes sont-ils capables de sortir de leur chapeau quand ils mettent en scène des corps et des techniques qui ne leur sont pas familiers ? Disons qu'ils inventent de drôles d'objets qui sont encore en cours d'identification et qui ont peu à voir avec le « nouveau cirque », dans la lignée d'Archaos ou du Cirque Plume, mais qui ne ressemblent pas davantage à de la danse acrobatique.

A Châlons-en-Champagne, sous le chapiteau du Centre des arts du cirque – construit en dur, en 1887, sur le modèle du Cirque d'Hiver à Paris –, François Verret a voulu qu'une machine de 4 tonnes de fer et de bois occupe toute la piste. Des passerelles, des machicoulis. Une partie centrale, véritable tour de guet, grimpe à l'assaut des cintres. A son sommet est encastrée une roue, reproduction à l'échelle humaine de celles qu'affectionnent les hamsters. Cette partie centrale est enjambée par deux rectangles qui pourraient être des ponts-levis abaissés. Au creux de ces rectangles : des trampolines-catapultes. Dans les hauteurs : un trapèze caché dans un hamac ; tout autour, des parcours pour le fil de fer, une bascule pour géants... Les diplômés de la promotion 1996 sont au nombre de huit : trois garçons et six filles. *« Cette machine représente l'espace commun, à partir duquel pourront se développer toutes les disciplines du cirque. C'est une machine à explorer. C'est l'aventure d'un premier spectacle. Les élèves découvrent la création, l'exigence d'une dramaturgie générale conjuguée à la cohérence de leur propre chemin. Il faut savoir se déplacer mentalement, donner du sens au mouvement, à la technique. Dans cet espace-machine, les étudiants apprennent, découvrent, réfléchissent à toutes les dimensions de l'acte auquel ils vont se dédier : être un artiste »*, explique le chorégraphe.

Bernard Turin, directeur du Centre, respire le bonheur. S'il fut trapéziste amateur, son vrai métier est sculpteur. En 1990, quand Bernard Faivre d'Arcier, alors à la direction du théâtre au ministère de la culture, lui propose la direction du CNAC, il refuse, puis change d'avis : *« J'ai commencé par demander à ne pas être payé tant j'étais certain de ne pas rester ! Mais je me suis pris au jeu. J'avais l'intuition qu'il fallait rompre avec la succession de numéros. Et surtout donner du sens au mouvement. »* Les choix de Josef Nadj et, aujourd'hui, de François Verret, lui ont été conseillés par son directeur d'études, Jean Vinet, expert en danse contemporaine.

Sous le chapiteau, les jeunes artistes ont fini d'installer leurs matériels. Une fildeferiste et une trapéziste dialoguent en vietnamien. Une voix haute entame *Malbrough s'en va-t-en guerre*. Pénombre. Des mots de Péguy mis en musique par Frédérique Wolf-Michaux. Le spectacle sort de sa chrysalide. Cordeliste, voltigeuse au hamac et aux élastiques, trapèziste, fildeferiste, acrobate au « pendule » ou au trampoline, jongleurs : la machine, œuvre barbare de Claudine Brahem, catapulte, ouvre, ferme, distribue l'espace. La danse y circule, étonnamment fluide, se joue des embûches. *« Gagner sans jouer, comme des pions, comme des sots, comme des hommes d'esprit, pourvu qu'on gagne »*, clame un danseur, citant le poète.

Après le triomphe du *Cri du caméléon*, quel sera l'avenir de ce *Malbrough*, sans concessions, simple, troué de chutes de tension, et pourtant rudement rythmé d'un bout à l'autre par l'intelligence ? *« On a envisagé la question. Le destin d'une pièce nous échappe. Seul subsiste le désir d'avoir tenté une aventure ensemble, d'avoir une nouvelle fois questionné l'art et son rôle »*, répond François Verret. Qui ajoute : « Malbrough s'en va-t-en guerre *est une chanson qui évoque la chair à canons. C'est cet aspect que j'ai retenu, qui n'est pas sans résonance avec l'actualité. J'ai toujours aimé travailler avec une équipe d'artistes. Ici, Laurence Levasseur assure une codirection de la danse à mes côtés. Si le cirque et la danse ont le devoir de dialoguer, il faut aussi provoquer des rencontres avec le théâtre, et le chant.* » Bernard Turin songe désormais au metteur en scène américain Robert Wilson...

Dominique Frétard

Caroline Obin (ci-contre) et Yan Bernard (en bas à gauche).



PHOTOS : CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

Les réactions des élèves de Châlons

● **Yan Bernard**, *Sur un air de Malbrough* : *« Le spectacle de François Verret est une formidable conclusion au travail d'une école qui veut que le cirque soit un spectacle vivant. Cette ouverture est un gage de liberté pour notre avenir. »*

● **Laurent Letourneur**, *Le Cri du caméléon* : *« La tribu de Nadj a rencontré la nôtre. Nous avons formé une compagnie, Anomalie, pour la tournée. Le cirque d'Elbœuf, construit en dur, nous accueillera en résidence. La danse vient nourrir notre imaginaire, mais aussi elle nous déstabilise physiquement dans notre technique. Intéressant. J'envisage peut-être de danser. »*

● **Laurent Pareti**, *Le Cri du caméléon* : *« J'ai commencé le cirque à Auch avec un curé qui avait un peu pratiqué le trapèze chez Fratellini. On reste jeunes, parce qu'on joue tout le temps comme des enfants. La compagnie Anomalie aimerait faire appel à Wim Vandekeybus, à Alain Platel, à Angelin Preljocaj, mais aussi entamer des alliances avec le hip-hop. »*

Sur la route

● ***Sur un air de Malbrough.*** Création de Francois Verret. A Châlons-en-Champagne : du 14 au 22 décembre, à 20 h 30. Le 16, à 14 h 30. Les 15 et 22, à 15 heures. Cirque de Châlons-en-Champagne. De 20 à 70 F. Tél. 03-26-21-80-53. A Paris : espace chapiteaux du Parc de La Villette. Du 31 décembre au 11 janvier, à 20 h 30. 221, avenue Jean-Jaurès, 19[e]. M° : Porte-de-la-Villette. De 65 F à 100 F. Tél. : 01-40-03-75-03.

● ***Le Cri du Caméléon.*** Création de Josef Nadj. En tournée : Mulhouse, du 19 au 21 décembre, à La Filature. Albertville, le 11 janvier, Le Dôme. Annecy, les 11 et 12. Chambéry, du 15 au 18. Grenoble/Echirolles, les 21 et 22. Le Creusot, le 24. Orléans, les 29 et 30 janvier. La tournée se prolonge jusqu'à fin juin dans toute la France, mais aussi à Hambourg, à Bruxelles, à Utrecht.

« Le Cri du caméléon », ou l'envers de la piste aux étoiles

Le spectacle de Josef Nadj se nourrit de métamorphoses

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
de notre envoyée spéciale

Balanchine a bien fait valser les éléphants du cirque Barnum sur la musique de Stravinsky, Josef Nadj peut faire crier des caméléons. Dans *Le Cri du caméléon*, titre du spectacle du Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne, les caméléons sont les élèves eux-mêmes. Le renouveau du cirque est au prix de ces métamorphoses. Le chorégraphe, en acceptant la proposition de Châlons, ouvre aussi une voie à la danse. Chez Josef Nadj – du *Canard pékinois* aux *Commentaires d'Habacuc*, créés cet été au Festival d'Avignon –, la chorégraphie, le théâtre, sont fondés sur l'escamotage, l'illusion, sur l'homme gris-marron, sans formes, en parfait accord avec son environnement. Très loin des paillettes et des strass : avec *Le Cri du caméléon*, devenu *Le Cri du camé*, puis *Le Cri*, tout court, sous le choc du succès, il a inventé l'anti-cirque, ou le cirque au noir. Et le public en redemande. Le spectacle est en train de faire le tour du monde. Josef Nadj ne s'explique qu'à moitié la réaction du public : *« C'est dans l'air du temps, le cirque doit changer. Cette équipe de Châlons connaissait mon travail. Nos énergies se sont rencontrées. Le public perçoit cette jubilation, la fraîcheur des jeunes artistes aussi. Pourtant le pari n'était pas évident. Le jonglage est très délicat à intégrer. Je ne suis pas sûr d'y être arrivé. Les acrobates, c'est plus facile : leurs corps se rapprochent de celui du danseur. Mais il m'a fallu insister pour qu'ils prennent le temps de l'écoute, de développer une couleur, une finesse. Pour leur faire comprendre que le mouvement a un sens, qu'il n'est pas qu'une prouesse. »*

« DÉFORMER DAVANTAGE »

Aussi souvent qu'il le peut, le chorégraphe rejoint la tournée : *« Le plus grand danger qui guette le spectacle, c'est que les artistes se mettent en valeur sans tenir compte des autres. A Lyon, je vais voir* Le Cri *pour la première fois dans un théâtre. Il a été conçu frontalement pour pouvoir tourner, car il n'y a pas des chapiteaux partout. »* On se rappelle, à Avignon, le public en train de se démancher le cou. On pense plutôt que Nadj aime trop les univers qui n'ont pas d'épaisseur pour utiliser l'espace circulaire de la piste.

Nadj est heureux, mais pas encore satisfait : *« J'aurais aimé pouvoir déformer davantage pour mieux reformer les corps, les gestes. Ces élèves peuvent aller plus loin. Si je devais recommencer, je préférerais sortir du cadre d'une école afin de ne pas avoir à travailler avec toutes les disciplines, ce qui était imposé dans mon contrat avec Châlons. J'aimerais aussi que des anciens du cirque se joignent à ce renouveau de leur art. »* Le contrat de Josef Nadj pour *Le Cri du caméléon* est de 800 000 francs, le Centre national du cirque payant les élèves, et mettant à la disposition du créateur ses professeurs et ses techniciens. Un constat s'impose : ce n'est pas le cirque qui absorbe la danse. Mais l'inverse. Question : le cirque est-il un art ou une succession de techniques ?

D. F.

هكذا من الأصل

Stéphane Braunschweig met en scène « Peer Gynt », l'œuvre démente de Henrik Ibsen

De la Norvège aux sables du désert, le voyage poétique d'un homme dans l'outre-monde

Le Festival d'automne avait reçu, il y a quelques semaines, un premier *Peer Gynt*, dans la mise en scène de l'Italien Luca Ronconi (*Le Monde* du 27 novembre). Il en avait montré le versant sombre, à la faveur d'un « *work in progress* » qui ne donnait pas à entendre toute la pièce. Au Théâtre de Gennevilliers, Stéphane Braunschweig *nous fait entendre* le texte *intégral*, dans la belle traduction de François Regnault.

PEER GYNT, de Henrik Ibsen, traduction de François Regnault. Mise en scène et décors : Stéphane Braunschweig. Avec Evelyne Istria, Flore Lefebvre des Noëttes, Philippe Fretun, Olivier Cruveiller, Philippe Girard, Claude Duparfait... THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons, 92230 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. Jusqu'au 22 décembre, puis du 2 au 19 janvier 1997, spectacle en deux parties jouées en alternance, à 20 heures ; « intégrales » les samedi et dimanche à 16 heures. Plein tarif 140 F.

« Peer Gynt, *ce que j'ai écrit de plus fou* », disait Henrik Ibsen. C'est un poème à l'aventure : villageois de la Norvège, contes scandinaves, peur des diables. Puis la fuite au bout du monde : côte sud du Maroc, le désert, un asile psychiatrique au Caire. Dans cette expatriation pointe une envie d'Ibsen de saluer de loin Shakespeare, Goethe, *Titus Andronicus* enfoui dans ses sables, le second *Faust* promu grand architecte à Sparte.

Ibsen est lui-même loin de chez lui, à Rome, à Ischia, à Sorrente, quand il écrit *Peer Gynt*. Et quoique ses biographes refusent toute emprise de l'Italie sur la création de la pièce, au prétexte qu'Ibsen, là-bas, ne rencontrait que des membres de la colonie norvégienne, ne lisait que des journaux norvégiens, il n'en est pas moins vrai que notre ours, dès qu'il quittait plumes et papiers, ruminait, des heures durant, à grands pas, sous les pins géants de Rome, qui ne sont pas innocents. « *La subjectivité des climats déséquilibre le poète. Le poète n'est pas de bois* », a écrit René Char. *Peer Gynt* est un chant de l'exil. Ibsen, tout au long de ses cinq actes, avec un entêtement qui parfois tourne presque à vide, ne cesse de crier : « *Etre soi-même... Etre soi-même à soi...* », pour souffler, en fin de course ; « *Etre soi-même, c'est soi-même se tuer.* »

Tout voyageur est tenu de parcourir, à Rome, les vestiges géants que sont les thermes de Caracalla ou la villa Adriana. Tout metteur en scène d'envergure est tenu de se mesurer à l'œuvre monstre qu'est *Peer Gynt*. Stéphane Braunschweig prend aujourd'hui son tour. Sa vision des trois premiers actes est confondante d'énergie spirituelle, et de beauté. La pièce, à ce moment, s'y prête bien. Ici Peer Gynt, mensonge d'homme, n'a aucun sol ferme sous ses pieds. Il traverse les sphères de la vie et de l'envers de la vie. Braunschweig, peintre-architecte de ses pièces, imagine, dans la croûte des terres norvégiennes, une fracture. Il donne une présence sensible à la topo-sphère, d'où tombent les voix de l'outre-monde. Et, pour rejoindre les démons, nous ne descendons pas au centre de la terre, comme chez Jules Verne, mais c'est une trépanation : la calotte des glaces scandinaves s'ouvre, et nous voici dans la fournaise asphyxiante du diable et de ses esclaves qui, assoiffés, pourraient dire, comme dans le conte chinois du *Chou-King* : « *Nous manquons de melons*. »

IONOSPHÈRE INCERTAINE

Ces métamorphoses s'enchaînent par magie, dans une ionosphère incertaine qui a la nuance bleue des rayons des tubes cathodiques. Ce bleu rappelle celui des toiles-cris d'Edvard Munch, et de ses danses de mort paysannes. Les fondus, de l'ombre au jour, sont aussi « vrais » que ceux du ciel, quand les nuages planent. Ce qui est miraculeux, c'est de quel art aussi magistral que léger Stéphane Braunschweig anime d'un seul allant toutes les composantes de la machinerie du théâtre : émerge alors une poésie concrète-imaginaire, intense, continue, qui bat comme l'expiration et l'aspiration naturelles de cette oeuvre démente : *Peer Gynt*.

Braunschweig s'accorde ensuite une suspension de séance, avant de passer aux deux derniers actes, lorsque Ibsen quitte les « choses vues » de sa campagne de Norvège, qu'il connaît bien, et les légendes et contes de sa Norvège, qu'il connaît tout autant, pour transbahuter son pauvre Peer Gynt, des lustres plus tard, dans l'inconnu : trafiquant d'esclaves, milliardaire, candidat empereur. Afrique, Asie, sur fond de quête métaphysique. Et là, soit envie (bien compréhensible) de souffler un peu, soit honnêteté de ne pas masquer, à coups de merveilles, la précarité du texte, Stéphane Braunschweig déclare forfait. Plateau nu, lampes fixes : à l'acteur de se débrouiller seul. Ce qui met en évidence les flous et les redites d'Ibsen, au cours de ce quatrième acte (il y aura quelques retours de flamme au cinquième, chauffés à bloc par la traduction musclée, fruitée, souriante sous roche, de François Regnault).

Les acteurs de ce *Peer Gynt* sont à la fête, : Braunschweig, parfois, a plutôt tendance à les tenir sous le boisseau, comme s'il ne voulait pas qu'ils marchent sur ses plates-bandes. Cette fois ils ont eu le champ libre. Claude Duparfait, le jeune Peer Gynt, est un charmant feu follet. Philippe Girard, le vieux Peer Gynt, est un très bon caillou ronchon. Evelyne Istria, la mère de Peer, est aimante mais ferme ; elle a lu Françoise Dolto. Philippe Fretun, le roi des démons, nous fait peur. Olivier Cruveiller est d'une présence première dans ses nombreux seconds rôles. Et Sarah Karbasnikoff a la blondeur, la douceur, de la célèbre Solvejg, l'ange de patience.

Michel Cournot

Intermittents : le ton monte à Toulouse

TOULOUSE
de notre correspondant

Les gendarmes mobiles sont intervenus à deux reprises, vendredi 13 décembre, pour déloger les intermittents du spectacle qui occupaient le Capitole, bâtiment historique et emblématique de la ville qui abrite à la fois une mairie et un théâtre. Si la première intervention s'est déroulée sans heurts, la deuxième laissera des traces. Le maire, Dominique Baudis (CDS), parle de « *vandalisme* », les intermittents de « *trahison* » et l'opposition municipale de « *censure* ». L'affaire prend un tour politique et pourrait connaître des suites judiciaires.

Tard dans la nuit, un escadron de gendarmes mobiles avait évacué sans difficulté la poignée d'intermittents dormant dans le foyer du théâtre du Capitole, occupé depuis lundi 9 décembre. « *Nous n'étions que cinq dans le foyer, conformément à l'accord passé avec la mairie* », ont précisé les manifestants. Selon eux, l'adjoint au maire chargé de la culture aurait accepté, le premier jour, le principe de cette occupation ; mais, dès le mercredi 11, il réclamait leur départ. Les intermittents éconduits sont restés sur la place du Capitole. Au matin, ils demandent à être reçus par le conseil municipal. Refoulés par les services de sécurité,ils pénètrent de force dans les bureaux du maire, au rez-de-chaussée. Descendu pour négocier, le député et conseiller municipal Serge Didier (PR) est retenu par les manifestants. A l'étage, le maire, Dominique Baudis, suspend la séance du conseil et requiert l'intervention des forces de l'ordre. Une porte est enfoncée, des meubles cassés. « *Heureusement qu'il y avait M. Serge Didier, sinon ils nous auraient massacrés* », témoigne le porte-parole des syndicats du spectacle et de l'audiovisuel CGT.

Le parlementaire confirme que les occupants n'ont commis ni violence ni déprédation. Pourtant le maire dénonce devant caméras et micros « *le vandalisme et la violence* » des manifestants. Et il désigne nommément le chef de file de l'opposition socialiste comme le responsable des troubles. Ce dernier envisage de le poursuivre en justice. La mairie annonce, pour sa part, qu'elle va déposer plainte pour « *voie de faits, occupation illégale de locaux publics et dégradation des installations et mobilier public* ». Quant aux intermittents, ils ont appelé à une « *manifestion spectaculaire contre l'exclusion sociale et culturelle* », samedi, place du Capitole.

Stéphane Thépaut

La ville de Nancy fête le centenaire du « Poème » pour violon et orchestre, d'Ernest Chausson

POÈME, d'Ernest Chausson ; centenaire de la création de l'œuvre. Laurent Korcia (violon), Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Jérôme Kaltenbach (direction). Salle Poirel, jeudi 12 décembre.

NANCY
de notre envoyé spécial

Le *Poème* pour violon et orchestre reste sans doute l'oeuvre la plus connue de Chausson, celle qui continuait à être jouée quand la *Symphonie*, le *Poème de l'amour et de la mer* ou le *Concert* ne l'étaient plus guère. Il avait vu le jour sous les meilleurs auspices puisque son créateur et dédicataire n'était autre que le grand violoniste belge Eugène Ysaÿe, mais le public parisien n'en eut pas pour autant la primeur. C'est à Nancy que devait s'élever pour la première fois, le 27 décembre 1896, cette mélodie troublante et magique inspirée d'une nouvelle de Tourgueniev, *Le Chant de l'amour triomphant*.

Depuis 1889, Nancy disposait d'une salle de concert de mille deux cents places, exemplaire par sa conception en demi-cercle et par son acoustique parfaite, la salle Victor-Poirel, du nom de son mécène providentiel. L'orchestre municipal y donnait quelques concerts, mais c'est la nomination à la tête du conservatoire, en 1894, de Guy Ropartz qui allait donner à ce superbe écrin sa véritable raison d'être. Car ce disciple de César Franck insuffla pendant vingt ans à la vie musicale nancéienne une vitalité étonnante qu'on s'efforça bientôt d'imiter dans d'autres villes de province.

Infatigable et pédagogue dans l'âme, Ropartz n'était âgé que de trente ans quand il entreprit de faire connaître à son public l'ensemble du répertoire symphonique et choral, depuis Bach jusqu'à Wagner, et de l'initier aux grands mouvements de la musique contemporaine. Si les exécutions n'étaient pas irréprochables, la ferveur de l'interprétation offrait des compensations suffisantes, à tel point qu'Albéric Magnard ne voulait voir créer ses œuvres, pourtant difficiles, qu'à Nancy, sous la direction de son camarade Ropartz...

INTERPRÉTATION SENSIBLE

Chausson et Ysaÿe étaient, eux aussi, liés d'amitié avec Ropartz, et la création du *Poème* dans la capitale lorraine s'explique facilement. C'était il y a tout juste cent ans, et Jérôme Kaltenbach, qui préside aux destinées de l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy depuis 1979, a tenu à célébrer cet anniversaire en inscrivant le *Poème* au programme des concerts des 12 et 13 décembre avec, en soliste, Laurent Korcia. Ce jeune violoniste, au parcours atypique, dont l'imprévisibilité n'avait guère convaincu d'abord, dans *Tzigane* de Ravel, a donné une interprétation sensible, parfois un peu distanciée, du *Poème* de Chausson. Rendant hommage à Ysaÿe en bis (Barcarolle de sa *Sonate n° 3*), il a remporté tous les suffrages, ayant concentration et virtuosité.

L'orchestre, qui avait ouvert le concert avec le *Mouvement symphonique n° 3* de Honegger – une rareté un peu ingrate –, l'a conclu brillamment avec la *Suite n° 2* de *Roméo et Juliette* de Prokofiev, où tous les pupitres sont sollicités.

Un enregistrement du *Poème* réalisé en septembre par les mêmes interprètes paraîtra fin janvier 1997 chez Naxos, complété par la *Symphonie* et par *Viviane*, deux œuvres que Ropartz avait naturellement dirigées aussi salle Poirel. Conjointement, l'Association pour le développement des arts et de la culture dans le département de Meurthe-et-Moselle, fondée par André Epinat, a tenu à marquer l'événement en offrant une plaque commémorative inaugurée le soir même dans le déambulatoire.

D'ici quelques années, la salle Poirel retrouvera sa fraîcheur perdue ; cette inscription l'aidera à conserver sa mémoire et son âme.

Gérard Condé

L'association des ayants droit obtient la condamnation de l'Adami

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Paris a condamné la société civile pour l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes (Adami), mardi 10 décembre, à 30 000 francs de dommages et intérêts pour non-respect des modalités de convocation de ses assemblées générales. Une procédure en annulation avait été engagée par l'association Protection des ayants droit à la suite de la publication par voie de presse de la convocation des assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, cinq jours avant la date prévue pour leur tenue, le 17 juin. Un délai jugé trop court par le tribunal, qui a annulé les assemblées générales et condamné l'Adami aux dépens. Cette société se réserve à son tour le droit de donner une suite judiciaire à une plainte déposée par Protection des ayants droit le 5 novembre à propos d'une subvention de 135 000 francs prélevés par l'Adami sur le budget de son action artistique pour financer des charges relevant de son budget de fonctionnement (*Le Monde* du 23 novembre). L'Adami précise que cette « *subvention (...) parfaitement légale (...) a reçu l'aval du ministère de la culture et n'a suscité aucune observation de la part des commissaires aux comptes* ».

Deux auteurs-compositeurs déboutés de leur action contre la Sacem

LA COUR D'APPEL de Versailles, statuant, jeudi 12 décembre, sur le conflit qui opposait Daniel Vangarde et Jean Kluger, auteurs-compositeurs, à la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (*Le Monde* du 13 décembre) a débouté les deux plaignants de leur action et les a condamnés à payer 50 000 francs à la société. MM. Vangarde et Kluger, auteurs à la fin des années 80 de plusieurs succès de la Compagnie Créole (*Le Bal masqué* ; *Ça fait rire les oiseaux...*) avait mis en cause le système de relevé d'écoutes que la Sacem a mis en place dans les discothèques pour recenser et répartir les droits des auteurs.

CORRESPONDANCE

« Jardin à Auvers » de Van Gogh

A LA SUITE de l'article intitulé « Le Jardin à Auvers n'a pas trouvé acquéreur » *(*Le Monde *du 12 décembre), nous avons reçu de l'amateur d'art Richard Rodriguez les précisions suivantes :*

Après que Me Tajan a frappé son marteau pour adjuger le tableau, J'ai expressément déclaré : « *Objection, maître ! Vos experts n'ont pas signalé au public, au début de la vente, la publication le mois dernier du nouveau catalogue raisonné de l'historien d'art Jan Hulsker, dont vous mentionnez dans votre catalogue de vente son ancienne édition de 1980. Dans son nouveau catalogue, Jan Hulsker émet des réserves sur l'authenticité de certains tableaux de la période d'Auvers, dont le* Jardin à Auvers. *En conséquence, au regard de la loi, article 1109 du code civil, le consentement de l'acheteur est vicié et la vente est nulle.* » J'ai ensuite remis, à différents journalistes qui me l'ont demandé, des copies d'extraits de ce nouveau catalogue raisonné, qui fait dorénavant autorité, prouvant la véracité de ma déclaration.

Luc Bondy dépèce l'amour

Le metteur en scène crée une pièce de Strindberg, avec Emmanuelle Béart



AUGUST STRINDBERG savait qu'il ne faut pas jouer avec le feu. Pourtant, il ne pouvait s'en empêcher. Sa vie amoureuse fut terrible, violente, passionnelle, parfois suicidaire. Elle donna chair à son théâtre. L'été 1891, il tomba sous le charme d'Anna Pettersson, épouse du peintre Robert Thegerström. Cela se finit par une brouille avec *le mari – une des innombrables* dans la vie du dramaturge suédois – et par l'idée d'une pièce, fort justement nommée *Il ne faut pas jouer avec le feu.*

Luc Bondy n'a conservé que la seconde partie du titre de cette œuvre, qu'il met en scène dans le cadre du Festival d'automne. « *L'histoire est celle d'une équation insoluble*, dit-il, *pas d'une expérience marivaldienne qui peut aboutir selon la volonté du dramaturge. Ici, c'est en sorte la vie, les nerfs et les pulsions qui décident de la trame.* » A son habitude, Luc Bondy a réuni une distribution brillante : Roland Amstutz, François Brion, Thierry Fortineau, Pascal Greggory, Christine Vouilloz et Emmanuelle Béart, dans le rôle de *Kerstin.*

★ Théâtre des Bouffes du Nord, place de la Chapelle, Paris-18e. Mo : La Chapelle. 21 heures, du mardi au vendredi ; 17 heures et 21 heures, samedi. Relâche dimanche et lundi, sauf le dimanche 15 décembre, à 17 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. 110 F et 140 F. Jusqu'au 30 mars 1997.

UNE SOIRÉE À PARIS

Loïc Touzé
A la Ferme-du-Buisson, Loïc Touzé créait un merveilleux solo dans le cadre de Danses d'avril 1996. Toujours au même endroit, il revient avec un quatuor nommé *Si nous marchons calmement...* Le chorégraphe est un adepte de la respiration large. Il déteste l'esbroufe et excelle dans la simplicité élégante du geste, les intentions claires et intelligemment menées.
Noisiel (77). La Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme. 20 h 30, le 14 ; 16 heures, le 15. Tél. : 01-64-62-77-77. 120 F.

Le Music-Hall du lundi
Après Gustave Parking et Bernard Haller, c'est au tour du violoncelliste et comédien Maurice Baquet de parrainer les soirées éclectiques du lundi à la Pépinière Opéra. Au programme, rock loufoque (Les Epis noirs), balalaïka et piano (Nicolas Kedrov et Véronique Briel), gospel (Palata Singers), chanson et comédie (Anne Baquet), acrobates et jongleurs (Les Skouts).
La Pépinière-Opéra, 7, rue Louis-Le-Grand, Paris-2e. Mo Opéra. 21 heures, les 16 et 30. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.

Zhivaro
« Zhivaro Barochestra » est une proposition du collectif Zhivaro – Barthélémy, Kassap, Levallet, Mahieux, Marais et Texier, somptueuse réunion – qui a convié François Corneloup, Laurent Dehors, Christophe Marguet – jeune garde et tout ça – et le comédien Philippe Faure à ses drôles de jeux musicaux – jazz et tout ça. Ajoutons-y le Zhig-Band, big band interuniversitaire et le Pluri-Art Workshop pour surprendre et divertir le public, les artificiers d'Ephémère, comme au Festival de Nevers, les vins qui viennent de Bourgogne, les huîtres de la mer et la restauration qui est vietnamienne... la nuit sera longue.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan Paris-14e. RER ligne B Cité universitaire. A partir de 19 h 30, le 14. Tél. : 01-45-89-38-69. De 80 F à 130 F.

Tito Paris
L'un des musiciens les plus en vue de l'effervescente scène capverdienne de Lisbonne. Chanteur et guitariste sensible, Tito Paris a le secret des *coladeiras* qui chavirent. Au même programme : Maria Alice et Teofilo Chantre.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 14. Tél. : 01-45-23-51-41.

Type O Negative, Manhole
Deux exemples de ce que le hard rock produit de plus brut aujourd'hui. Mené par une harpie, Tairrie B, aux vocaux impressionnants, Manhole excelle dans le metal-funk. Type O Negative forge un métal gothique fortement influencé par Queen.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 19 h 30, le 15. Tél. : 01-44-92-45-45.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ALASKA
Film américain de Fraser C. Heston
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er.

AU REVOIR, À JAMAIS (*)
Film américain de Renny Harlin
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LA COURSE AU JOUET
Film américain de Brian Levant
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

DET, UNE PETITE FILLE
Film iranien d'Abolfazl Jalili
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

JACK
Film américain de Francis Ford Coppola
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE
Film français de Gérard Lauzier
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

LA ROBE
Film hollandais d'Alex Van Warmerdam
VO : Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

SURVIVING PICASSO
Film américain de James Ivory
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ASPHALT TANGO (Fr.-Rou., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LES AVEUX DE L'INNOCENT (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LE BOSSU DE NOTRE-DAME (A., v.f.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
LES CENDRES DU TEMPS (H., v.o.) : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation 01-40-30-20-10).
LA CHAMBRE TRANQUILLE (Austr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
ENCORE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
EXTRAVAGANCES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10).
FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10).
GO NOW (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
IRMA VEP (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
JUDE (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LOS ANGELES 2013 (*) (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (01-47-70-21-71).
LOVE ETC. (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT (Fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).
MISSION : IMPOSSIBLE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
NOS FUNÉRAILLES (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).
PO DI SANGUI (Fr.-Gui.-Por.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LA PROPRIÉTAIRE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE (Fr.-It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Paris Ciné II, 10e (01-47-70-21-71).
SANKOFA (ghanéen, v.o.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
TESIS (**) (Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).
WALK THE WALK (Fr., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LES REPRISES

BODY SNATCHERS (*) (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).
EASY LIVING (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
L'ESPOIR (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).
LE KID (A.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10).
OSSESSIONE (It., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
THE CONNECTION (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 19 h.
LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 16 h 50, dimanche 13 h 30.
LE CIRQUE (A.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 14 h.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 15.
JEUX INTERDITS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 18 h 30.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) dimanche 19 h 40.
NEW YORK 1997 (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 35.
ŒDIPE ROI (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 17 h 45.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.
LA RICOTTA (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 50.
LA RUÉE VERS L'OR (A.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) dimanche 18 h 20.
THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 16 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01) samedi 17 h 20.

FESTIVALS

3e FESTIVAL DE FILMS GAYS ET LESBIENS DE PARIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Man of the Year, sam. 16 h, lun. 22 h ; Raising Heroes, sam. 22 h, dim. 16 h ; Hustler White, sam. 20 h, 0 h ; L'amour est à réinventer, dim. 20 h ; Lilies, sam. 19 h ; Chocolate Babies, sam. 22 h, mar. 22 h ; Nerolio, sam. 0 h, dim. 15 h ; Like Grains of Sand, lun. 21 h ; Marciando nel Buio, dim. 19 h ; Fuyu No Kappa, sam. 17 h, lun. 17 h, mar. 19 h ; Life is a Woman, sam. 21 h, lun. 19 h, mar. 17 h ; Poussières d'amour, dim. 21 h ; Jeunes Filles en uniforme, mar. 21 h ; Mariposas en el andamio, lun. 16 h ; On ne tue pas que le temps, sam. 16 h, lun. 22 h ; Yang + Yin Gender in Chinese Cinema, sam. 20 h ; Blood Sisters, sam. 0 h, dim. 22 h ; By the Dawn's Early Light, dim. 17 h ; Stjaine Blikke, dim. 20 h ; My Summer Vacation, mar. 22 h ; Costa Brava, mar. 20 h ; Paris Was a Woman, lun. 20 h ; Shinjuku Boys, sam. 18 h ; My Own Little Gay America, lun. 18 h ; Aqueles que devem morir, dim. 14 h ; Indecent Acts, dim. 16 h ; La Passion selon Jean Genet, dim. 18 h ; Positive Story, lun. 20 h, mar. 18 h ; Maybe Never, mar. 20 h ; Alger la Blanche, dim. 13 h ; Where is my Love, lun. 18 h ; Let me Die Again, mar. 18 h ; See for Yourself, dim. 18 h ; Les Courses avec maman, dim. 14 h ; Tender Fictions, dim. 22 h.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). La Maison du docteur Edwards, sam. 20 h ; La Loi du silence, dim. 12 h, 13 h 45, 20 h 10 ; L'Inconnu du Nord-Express, lun. 12 h, 14 h, 20 h ; Une femme disparaît, mar. 12 h, 14 h, 20 h 15.
LES AMOUREUX DU CINÉMA, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Le Mari de la coiffeuse, lun. 14 h 30, 16 h 45.
ANNECY À PARIS (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). Dans la mêlée, sam. 18 h 30, mar. 20 h 30 ; La Maison rose, dim. 16 h 30 ; Le Décideur, sam. 16 h 30, dim. 20 h 30 ; Silence, on naît, sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 ; Petites Cervelles frites et panées, dim. 18 h 30, lun. 20 h 30 ; Bruno attend dans la voiture, lun. 14 h 30, mar. 16 h 30 ; La Louve, lun. 16 h 30, mar. 18 h 30 ; Laideronne et défraîchie, lun. 18 h 30, mar. 14 h 30.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Studio 28, 18e (01-46-06-36-07). Portrait de femme, mar. 21 h.
CARY GRANT (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). Les Enchaînés, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Main au collet, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Arsenic et Vieilles Dentelles, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Sylvia Scarlett, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Les bourreaux meurent aussi, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIOR (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). King-Kong, sam. 17 h, dim. 16 h.
CINÉMÉMOIRE 96-HOMMAGE À JACQUES LEDOUX, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (01-42-71-26-16). L'Invasion des profanateurs de sépultures, mar. 20 h 30 ; Casanova de Fellini, dim. 15 h ; Bénilde ou a Virgem-Mae, sam. 18 h 30 ; Pat Garrett et Billy the Kid, sam. 20 h 30 ; Tih Minh 1, dim. 18 h 30 ; Tih Minh 2, dim. 20 h 30 ; Tih Minh 3, mar. 18 h 30.
CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Bad Lieutenant, dim. 18 h 20, 22 h ; Snake Eyes, mar. 18 h, 22 h ; China Girl, lun. 18 h, 22 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). A la recherche de Christian B, dim. 11 h ; Les Années déclic, dim. 14 h ; Le Retour, dim. 18 h ; La Jetée, dim. 20 h.
FEMMES PASSIONNÉMENT (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). Go Fish, sam. 16 h, 20 h, dim. 18 h, 22 h, lun. 14 h, 20 h, mar. 16 h, 22 h ; When Night is Falling, sam. 18 h, dim. 14 h, 20 h, lun. 16 h, 22 h, mar. 18 h ; Gas, Food, Lodging, sam. 18 h, dim. 14 h, 20 h, lun. 18 h, mar. 14 h, 20 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
FILMS D'ANIMATION POUR JEUNES SPECTATEURS, Denfert, 14e (01-43-21-41-01). La Saga des glaises, mar. 17 h.
HOMMAGE À CLOUZOT (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Le Corbeau, sam. 12 h 05, 15 h 30, 18 h 10, 20 h 10 ; Le Salaire de la peur, dim. 12 h 05, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 40 ; L'assassin habite au 21, lun. 12 h 05, 15 h 30, 18 h 10, 20 h 10 ; Les Espions, mar. 12 h 05, 15 h 40, 17 h 55, 20 h 10.
HOMMAGE À JERZY KAWALEROWICZ (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Pharaon, dim. 15 h 30 ; L'Auberge du vieux Tag, lun. 16 h ; Train de nuit, mar. 16 h ; Mère Jeanne des Anges, sam. 16 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Céline, lun. 20 h 30.
INTÉGRALE YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Un jour, le Nil, sam. 17 h ; Le Choix, dim. 15 h ; La Terre, dim. 17 h.
LE JOURNAL DE VOYAGE D'ANDRÉ MALRAUX, Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-51-86). Promenade imaginaire en Espagne avec Goya, dim. 16 h ; L'Intemporel Manet ou la naissance de l'art, dim. 17 h 30.
NAGISA OSHIMA (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Contes cruels de la jeunesse, dim. 19 h 30 ; L'Empire de la passion, dim. 17 h ; L'Enterrement du soleil, sam. 20 h ; L'Empire des sens, sam. 22 h, dim. 14 h 30, lun. 14 h, 16 h 15, 18 h 30, 21 h ; Les Plaisirs de la chair, sam. 17 h 45, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
NUIT DU COURT MÉTRAGE (v.o.), Studio 28, 18e (01-46-06-36-07). Courts métrages, sam. 0 h.
OZU, MAÎTRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Printemps tardif, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Voyage à Tokyo, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Où sont les rêves de jeunesse ?, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Eté précoce, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
R. W. FASSBINDER (v.o.), Parc de la Villette. Grande Halle, C. Parker, 19e (01-40-03-75-03). Bourbon Street Blues, mar. 19 h ; Le Secret de Veronika Voss, sam. 22 h ; Le Bouc, dim. 19 h ; Querelle, mar. 22 h.
Et à l'Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 40 ; Prenez garde à la sainte putain, mar. 15 h 50.
RÉTROSPECTIVE JACQUES ROZIER, Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49). Maine Océan, lun. 14 h, mar. 14 h ; Adieu Philippine, sam. 16 h 25, dim. 16 h 25, lun. 16 h 25, mar. 16 h 25 ; Du côté d'Orouët, dim. 13 h 30.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). 16*12 1977-A la mémoire de Risto Jarva, sam. 16 h.
LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Les Mammifères, sam. 22 h 30, dim. 22 h 30, mar. 22 h 30.
SPLENDEURS DE LA COMÉDIE MUSICALE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89). Trois Petits Mots, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Pirate, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'amour vient en dansant, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). La Huitième Femme de Barbe-Bleue, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; The Shop around the Corner, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le ciel peut attendre, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Haute Pègre, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Paris, Texas, mar. 17 h 40 ; Les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h 25.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Cinémémoire : Cinémémoire : Le Juif errant (1926), de Luitz-Morat, 14 h ; Films Pathé, 21 h.
LUNDI
Cinémémoire : Films Pathé, 21 h.
MARDI
Cinémémoire : Films Pathé, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Cinémémoire-Julien Duvivier : L'Homme du jour (1936), de Julien Duvivier, 17 h ; Panique (1946), de Julien Duvivier, 19 h 30 ; Golgotha (1935), de Julien Duvivier, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Le Miroir aux alouettes (1965, v.o. s. t. f.), de Jan Kadar et Elmar Klos, 14 h 30 ; Les Vieilles Légendes tchèques (1953, v.o. s.t.f.), de Jiri Trnka, 17 h 30 ; La Tanière des loups (1984, v.o. s.t.f.), de Pal'o Bielik, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Janosik 21 (1921, v.o. s.t.f., accompagnement musical au piano), de Jaroslav Siakel, 14 h 30 ; Un nouveau est arrivé aujourd'hui (1981, v.o. s.t.f.), de Vladimir Drha, 17 h 30 ; 322 (1969, v.o. s.t.f.), de Dusan Hanak, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
DIMANCHE
A nous deux, la ville : Amok (1982, v.o. s.t.f.), de Souheil ben Barka, 14 h 30 ; L'Autre Moitié du ciel (1986, v.o. s.t.f.), de Manuel Gutierrez Aragon, 16 h 30 ; L'Opinion publique (1923), de Charles Chaplin, 19 h ; Rossignol de mes amours (1992), de Christian Merret-Palmair ; Mirage de Paris (1932), de Fédor Ozep, 21 h.
MARDI
A nous deux, la ville : Lettre paysanne (1975), de Safi Faye, 14 h 30 ; La Ville dorée (1942, v.o. s.t.f.), de Veit Harlan, 16 h 30 ; Fast (1994, v.o.), de Dante Desarthe, 19 h ; La Sangsue (1956, v.o. s.t.f.), de Salah Abou Seif, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

TF 1

20.45

LA FERME DU CROCODILE
Téléfilm de Didier Albert, avec Mathilda May, Gérard Darmon (115 min). 857846
En Afrique, une jeune femme vient d'acquérir un terrain pour construire un complexe hôtelier. Elle y rencontre le locataire, un aventurier...

22.40

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm (A) de Paul Ziller, avec Gary Busey, Kim Catrall, Darlane Fluegel. Fausse piste (105 min). 1492511
Pour oublier une affaire de tueur en série, un policier entame une nouvelle vie professionnelle.

0.25 Formule foot.
1.00 Poulet au gratin. Téléfilm d'Etienne Dhaene, avec Francis Perrin (90 min). 5558844

2.30 et 3.00, 4.05, 4.40 TF 1 nuit. 2.40 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (rediff.) 3.10 et 4.15, 5.00 Histoires naturelles (rediff.). 4.50 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Dave, Sophie Forte, Karl Zéro, Valérie-Anne Giscard d'Estaing, les Chevaliers du Fiel. Avec Alain Brice, Paul Adam, Michel Muller (115 min). 270269

22.45

ÉCLATS DE RIRE
Divertissement présenté par Yves Lecoq, Chantal Ladessou, avec Popeck, Jean Lefebvre. Enregistré au théâtre Bobino (90 min). 760830

0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.25 La 25e heure. Paris, crack : urgence ! (60 min). 7242221

1.25 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 2.30 La Compète. Secret de Pierre. 3.00 Fleuves d'Afrique. Documentaire. Une expédition de Pierre et Didier Kemul. 3.45 Urti. Documentaire. Le maître des plantes. 4.40 Voltigeur du Mont Blanc. Documentaire (rediff.). 4.55 Taratata (rediff., 75 min).

France 3

20.50

FINALE DES DICOS D'OR
présentée par Bernard Pivot et Catherine Matausch. Le corrigé (85 min). 825795
Avec les commentaires de Jean-Pierre Colignon, chef correcteur du journal Le Monde, *et de ses collègues du jury national.*

22.15

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Hitler-Staline, liaisons dangereuses de Jean-François Delassus. [3/3] L'affrontement (60 min). 9527040
Et si Staline avait eu l'intention de pousser son armée vers l'ouest pour affronter Hitler sur son propre territoire ?

23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et Compagnie. Maria Joao Pires.
0.40 Le Théâtre de José Artur. Invité : Pierre Arditi.

1.00 Capitaine Furillo. Série. Une nuit agitée. 1.45 Musique graffiti (20 min).

Arte

20.45

FALLEN ANGELS
Série produite par Sidney Pollack. [4/9] Casse-cou, de Jim Mc Bride, avec Giancarlo Esposito, Bill Nunn. [5/9] Un poison qui fait mouche, de Tim Hunter, avec Christopher Lloyd, Laura San Giacomo (55 min) 3178838

21.40 Métropolis. Bientôt Noël ; l'Allemagne en hiver ; l'agenda culturel et les Cyber-News (60 min). 3026876

22.40

MUSIC PLANET : JAZZ COLLECTION
Documentaire de Robert Mugnerot. Gerry Mulligan (55 min). 2835202

23.35 Où est le grand Nord ? Téléfilm de Hannu Kahakorpi, avec Outi Alanen, Paavo Pentikäinen (75 min). 2570375
0.50 Riff-Raff ■ ■ Film de Ken Loach, avec Robert Carlyle, Emer McCourt, Jimmy Coleman (1990, v.o., 95 min). 68013825
Rediff. du dimanche 8 décembre.

2.25 L'Amour est à réinventer. Un moment, court métrage de Pierre Salvadori (rediff., 5 min). 91030009. Enceinte ou lesbienne ?, court métrage de Françoise Decaux-Thomelet (rediff., 5 min). 8021467. Les Larmes du sida, court métrage de Paul Vecchiali (rediff., 10 min). 7312950. Dedans, court métrage de Marion Vernoux (rediff., 10 min). 7318134

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny et Gillan Anderson (155 min). 56437462
L'église des miracles. *Scully et Mulder s'intéressent à plusieurs décès qui ont frappé les fidèles d'un prédicateur.*
L'incendiaire (○). *Cet épisode associe Mulder et une de ses ex-petites amies de Scotland Yard dans une affaire de décès par combustion spontanée.*
Le retour de Tooms (Δ). *L'agent Mulder apprend avec stupéfaction la remise en liberté d'un tueur très particulier, qu'il soupçonne être l'auteur de dix-neuf crimes, dont le premier remonte à 1903.*

23.30 Le Plus Grand Zouk. Concert enregistré le 7 décembre à Bercy, présenté par Laurent Boyer et Léa Galva (120 min). 504733
1.30 La Nuit des clips (360 min).

Canal +

20.35

LES LARMES DU CLONE
Téléfilm d'Yvonne Mac Kay, avec Greg Wise, Sophie Lee (90 min). 364725
Dans un centre de recherche, un généticien met au point un programme capable de créer des enfants parfaits.

22.05 Flash d'information.

22.15

JOUR DE FOOT
Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 1330269

23.00 La Malédiction ■ Film de Richard Donner (1976, 104 min). 8845424
0.45 Land and Freedom ■ ■ Film de Ken Loach (1994, v.o., 110 min). 2449592
2.35 A la vie, à la mort ■ Film de Robert Guédiguian (1995, 105 min). 2190318
4.20 Les Matinales. Documentaire. (rediff., N., 50 min). 5435689
5.10 C'est magnifique. Spectacle (rediff., 114 min).

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Entretien avec Olivier Charneux ; 20.50 Jours étranges, avec Hugues Quester, Christelle Wurmser, Véronique Vella ; 21.46 Entretien avec Jean-Marie Piemme ; 21.51 Lettre à une actrice, avec Aurélien Recoing.
22.35 Musique : Opus. Les rendez-vous du jazz à Paris. Le New-Morning, le Hot Brass, le Duc des Lombards, la Villa, les Instants chavirés.

0.05 Tard dans la nuit. Le goût de l'orange. De Marthe Rebel. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. James Conlon. Lohengrin, de Wagner (opéra romantique en trois actes), Jan-Hendrik Rootering : Heinrich der Vogler, Gösta Winbergh : Lohengrin, Karita Mattila : Elsa von Brabant, Tom Fox : Friedrich von Telramund, Gwyneth Jones : Ortrud, Michael Volle : Der Heerrufer des Königs.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Festival d'automne. Ensemble Fa, dir. Dominique My. Œuvre de Krawczyk.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Henri Dutilleux. Concerto pour violoncelle de Dutilleux. M. Rostropovitch au violoncelle ; Mélodies de Fauré ; Sérénade op. 30. de Roussel ; Figures de résonances, de Dutilleux ; Prière pour nous autres charnels, de Dutilleux ; Quatuor nº 3 de Bartok, par le Quatuor de Tokyo ; Symphonie nº 2 Le Double, de Dutilleux.

22.35 Da Capo. Œuvres de Schumann ; Mozart ; Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 La Place du père. Téléfilm de Laurent Heynemann (90 min). 49927288
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Les Dicos d'or (France 3 du 14/12/96).

Planète

20.35 Le Sauvetage des bébés dauphins. [2/2].
21.15 Prenez-les vivants.
21.45 Le Bouclier de Guyane sanctuaire de la vie.
22.40 Au bonheur des jeux vidéo.
23.30 Karakash, la rivière de jade noire.

Paris Première

20.30 Golf. Championnat du Monde Andersen Consulting.
22.05 Catherine Lara. L'amour en musique.
22.30 Nova.
23.25 Urban Species. Concert (35 min). 43762397

France Supervision

20.30 Comme les oiseaux. Avec Monique Loudières, Patrick Dupond, Yvette Chauviré, Manuel Legris (85 min). 58365153
21.55 Cap'tain Café. Cheb Mami.
22.45 Trait pour trait.
23.15 La Légende des sciences.

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 ▶ Louis Feuillade, poète de la réalité. De Jacques Champreux.
23.00 Un homme dans la foule (A Face in the Crowd) ■ ■ ■ Film d'Elia Kazan (1957, N., v.o., 120 min). 8709207

Ciné Cinémas

20.35 Le Nombril du monde. Téléfilm d'Ariel Zeitoun [1/2] (90 min). 1599820
22.05 Making of. Le Droit de tuer ?
22.30 Ciné-cinécourts bis.
23.00 Les Sœurs Brontë ■ ■ Film d'André Téchiné (1979, 115 min). 19177153

Série Club

20.45 Colorado.
22.15 Le Retour du Saint.
23.05 Code Quantum. [1/2] La famille avant tout.
23.50 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. Le retour.

Canal Jimmy

21.00 Earth II.
21.50 Friends. [1/2]
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ?
23.15 Le Fugitif.
0.05 La Puissance et la Gloire.
0.35 Seinfeld. Du bon pain.
1.00 Destination Star Trek : The Next Generation.

Eurosport

17.55 Football. En direct. Championnat de France de D2. 2e journée retour : Saint-Etienne - Sochaux (120 min). 8245085
19.55 Basket-ball. Championnat de France Pro A. 1re journée retour : Cholet - Montpellier (125 min). 9769849
22.00 Natation. Les temps forts de la journée.
22.30 Football. Coupe du monde 98.
0.30 Ski spécial (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Paradise. Film de Mary Agnes Donoghue (1991, 115 min), avec Melanie Griffith. *Drame psychologique.* 0.45 Hurlements. Film de Joe Dante (1980, 85 min), avec Belinda Balaski. *Horreur.*




DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [2/2] Mascarade meurtrière.
14.15 Arabesque. Série. Le grand spectacle.
15.10 Un tandem de choc. Série. L'homme qui n'en savait pas assez.
16.05 Les Dessous de Palm Beach. Série.
17.00 Disney Parade.
18.10 Les Vacances de l'amour. Série.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Robert Hue, secrétaire général du PC (58 min). 4592
19.58 Chiffres à la Une.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN ■
Film d'Edouard Molinaro (1982, 90 min). 992573
Braquage d'une banque et prise d'otages par deux chômeurs : Auteuil et Jugnot.

22.15 Ciné dimanche.

22.30

À COUPS DE CROSSE ■
Film (A) de Vicente Aranda, avec Bruno Cremer (1983, 100 min). 9431487
A Barcelone, un inspecteur de police entretient des rapports sado-masochistes avec une jeune délinquante. Etude d'un cas clinique, histoire morbide de haine, de violence, de perversité.

0.10 Simenon. Téléfilm de Paul Cammermans (80 min). 3420516

1.30 et 2.10, 3.10, 4.15, 4.50 TF 1 nuit. 1.45 Cas de divorce. Série. Cornelle contre Cornelle. 2.20 et 3.20, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 4.25 Cas de divorce. Sandrin contre Sandrin. 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.00 Polémiques. Charles Millon et Pierre Mauroy.
12.50 Rapport du Loto.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Le Monde est à vous. Invité : Charles Aznavour.
15.05 L'Homme à la Rolls. Série. Qui a tué le grand chef ?
15.55 L'Ecole des fans. Classique.
16.50 L'équipe Cousteau au Mississippi. [2/2].
17.50 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche. Magazine.
19.30 Déjà le retour. Magazine. Invités : Marlène Jobert, Pierre Palmade.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série (105 min). 783757
Appendicites en série. *Morgenstern reçoit une réalisatrice chargée de filmer le service des urgences alors qu'Harper file entre les doigts de Carter...* **Tensions.** *Malgré le soutient d'Hathaway, Shep est au plus mal.*

22.35

▶ LES ENFANTS D'ABORD
Documentaire de Serge Moati. [1/4] Cambodge (55 min). 8020573
Les effets traumatisants de la guerre sur les enfants cambodgiens.

23.30 Journal, Bourse, Météo.
23.40 Musiques au cœur. Concours Long-Thibaud. Invité : Svetlin Roussev, Kristof Baratti (80 min). 3441009
1.00 Au sud du Sud ■ Film de L. Chevallier (1991, 90 min). 5523158

2.45 Savoir plus santé (rediff.). 3.35 Polémiques (rediff.). 4.25 L. Court métrage. 4.40 Stade 2 (rediff., 75 min).

France 3

11.45 Le 12-13 de l'information. 11.50 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire.
14.00 Un cas pour deux. Série.
15.00 Tiercé à Vincennes. En direct. Grand National du Trot (35 min). 20221
15.35 Delphi Bureau. Téléfilm de Paul Wendkos, avec Laurence Luckinbill (85 min). 7204270
17.00 Magnum. Série. Echec au président.
17.50 Strip-tease. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mr. Fowler, brigadier chef. Série.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série de Helmuth Asley, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. Le secret de la confession Tendresse fugitive (125 min). 69454757

22.55 Dimanche soir. Invité : Michel Rocard.
23.45 Journal, Météo.

0.05

▶ MARIE, LÉGENDE HONGROISE ■ ■
Film de Paul Fejos, avec Annabella, Germaine Aussey (1932, N., v.o. 70 min). 7360826
Le destin dramatique d'une humble fille de ferme condamnée par les préjugés sociaux et un ordre moral hypocrite. L'un des plus beaux films de Paul Fejos.

1.15 Musique graffiti. Magazine. Lyrique. Egmont de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado, avec Cheryl Studer et Eugeny Kissin (40 min).

La Cinquième

12.30 Arrêt sur images. 13.30 Courses extraordinaires. 14.00 L'Esprit du sport. PSG. Invités : Leonardo, Rai, Ricardo. 15.00 Teva. La vallée des dieux.
16.00 Le Tourbillon des jours. Feuilleton [5/6]. *Charlotte met au monde une petite fille et décide de rester à Paris. Germain rencontre une jeune veuve riche, héritière du domaine voisin du château de Vallas.*
17.00 Le Sens de l'Histoire. L'irrésistible ascension de J.F. Kennedy. 18.30 Va savoir. Astronomes en culottes courtes.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. The Giant Killer (1924) ; Pickaniny (1932) ; The Betty Boop With Henry (1935) ; Spinning Mice (1935).
19.30 ▶ Maestro : L'art du chant. La légende des grandes voix filmées. Le temps des tableaux [2/2] (60 min). 4863
20.30 8 1/2 journal.

20.40

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : LES MILLE ET UNE NUITS

20.45 Schéhérazade. Court métrage de Florence Miailhe (1995, 15 min). 2097080
21.00 Les Aventures de Hadji Baba ■ Film de Don Weis, avec John Derek, Elaine Stewart (1954, v.f., 95 min). 72825
Variations hollywoodiennes sur les Mille et Une Nuits. *Atmosphère orientale, décors fastueux, beaucoup d'action, de l'héroïsme et de l'amour. On peut s'en laisser conter, encore que le doublage français ne soit pas fameux.*
22.30 Histoire d'un prince devenu borgne et mendiant. Court métrage de F. Miailhe [1/2] Première nuit (1996, 5 min). 21660
22.35 Pages arrachées aux Mille et Une Nuits. Documentaire de Jean-François Jung (60 min). 7385950
23.35 Histoire d'un prince devenu borgne et mendiant. Court métrage de F. Miailhe [2/2] Deuxième nuit (1996, 10 min). 1529115
23.50 Il était une fois Donyazad. Court métrage de Merzak Allouache (1996, 30 min). 6744196
0.15 Bibliographie.
0.25 Metropolis (rediff., 55 min). 7634863
1.25 Profil : Carlo Schmid 1896-1979. Documentaire (rediff., 65 min). 1796776
2.25 Esprit vivant, esprit moderne. Documentaire (rediff., 30 min). 1670931

M 6

12.10 Sports événement. X-Games.
12.45 3e planète après le Soleil. Série. Le démon de midi et quart.
13.15 Confiance aveugle. Téléfilm de Paul Wendkos, avec Robert Urich, Joanna Kerns [1 et 2/2] (205 min). 60326736
16.40 Télé séries.
17.10 Les Duchesnay, histoire d'une revanche. Téléfilm de Richard Martin, avec Geneviève Rioux, Michel Berubé (105 min). 9198592
18.55 Drôle de chance. Série. Méprise.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
20.35 Sport 6.

20.50

LES DOCUMENTS DE ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Top-models : les chemins de la gloire (125 min). 24311950

22.55

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. La caméra cachée (30 min). 6199912

23.25 La Maîtresse de Venise. Téléfilm (▭) érotique (100 min). 2862757
Une jeune bourgeoise vénitienne en mal d'amour convainc son mari de partir quelques jours en vacances à bord de l'Orient-Express...
1.05 Sport 6. Magazine.

1.15 Best of 100 % nouveautés. 2.15 Coulisses : Jean-Louis Aubert. Documentaire. 2.40 Coulisses : Manu Dibango. Documentaire. 3.10 Turbo. 3.35 Jazz 6. 4.35 Culture pub. 5.00 Hot forme (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.30 C Net. Magazine.
12.45 Le Vrai Journal.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.45, 17.50, 19.55 Dimanche en famille.
14.20 Libre comme l'oiseau. Téléfilm de Lee Grant (85 min). 3776689
16.00 Babylon 5. Série.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Caméra sauvage : Matera, l'été des faucons. Documentaire.
18.00 Richard au pays des livres magiques ■ Film de J. Johnston et M. Hunt (1991-1994, 70 min). 5393757
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.10 Flash d'information.
19.20 Ça cartoon.

20.15

FOOTBALL
En direct. Match décalé de la 22e journée du championnat de France de D1 : Marseille - Auxerre. 20.30 Coup d'envoi ; à la mi-temps le Journal du foot (135 min). 9812825

22.30 Flash d'information.

22.35

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (149 min). 3716202

1.05 Cul-de-sac ■ ■ ■ Film de Roman Polanski, avec Donald Pleasence, Françoise Dorléac (1966, N., v.o., 105 min). 3528332
Un bandit réfugié dans un manoir isolé sur une île irlandaise domine le couple qui habite l'endroit et assiste avec délectation aux humiliations que la jeune femme fait subir à son vieux mari fort laid.

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Qui sont les amateurs de la danse ? Qui fait de la danse en France ?
21.00 Atelier de création radiophonique. Au midi de l'année - Lucie.
22.25 Poésie sur parole. Pier Paolo Pasolini.
22.35 Musique : Le Concert imaginaire du G.R.M. Œuvres de Bayle, Haydn, Bokanowski, Bach.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Marie-Hélène Jacquier : la quête du Chiapas ; Rub a dub dub ; Rémanences ; Rebuts molestés ; Des mots dans le vent (poème radiophonique) ; La durée du oui, Bunker archeology : A compilation. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). D'un théâtre l'autre. 1955-1964 2.00, Le Banquet. Conversations philosophiques. L'utopie ; 2.59 A voix nue. Jacques Monod ; 4.29 Mardis du cinéma. Georges Henry Clouzot ou l'épreuve de la vérité.

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Solange Delmas, soprano, Robert Couzinou, baryton. Œuvres de Verdi : Rigoletto : Nom aimé (Gilda, acte 1), dir. Gustave Cloez ; Rossini : Le Barbier de Séville : Rien ne peut changer mon âme (Rosine, acte 1), dir. Piero Coppola ; Œuvres de Bizet, Donizetti, Massenet.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. Déclic. Allemagne de l'Est, 1974 : Nina Hagen, 19 ans et le groupe Automobil parution du disque de compilation Was denn (extraits). 2. Les magiciens de la terre. Un livre : Vielle à roue, territoire illimité. Un festival : Eclats de Vielles du 17 au 21 décembre 1996 à Agen. Avec Pascal Lefeuvre, l'Ensemble de la Musique Médiévale Tre Fontane ; le Viellistic Orchestra ; Valentin Clastrier. Traditionnel de la Réunion. Traditionnel de Chine.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Les Contes d'Hoffmann, opéra en 5 actes de Jacques Offenbach. Avec Roberto Alagna : (Hoffmann), Nathalie Dessay : (Olympia), Sumi Jo : (Giulietta), Leontina Vaduva : (Antonia) José Van Dam : (Lindorf/Coppelius). Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon. Dir. K. Nagano.

22.15 E.T.A. Hoffmann. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 L'Ogre ■ Film de Simon Edelstein (1986, 85 min). 87175080

Planète

20.35 Puissances en devenir. [2/4] Brésil.
21.30 L'Espace du possible.
22.00 Albanie, autopsie d'une dictature.
22.55 André Malraux, les métamorphoses du regard. [3/3]

Paris Première

21.00 Moscou à New York (Moscow on the Hudson) ■ Film de Paul Mazursky (1984, v.o., 115 min). 87075573
22.55 Dizzy Gillespie. Concert. Enregistré à Montréal en 1981 (60 min). 7501488

France Supervision

20.30 Tzedek, les Justes ■ Film de Marek Halter et Maurice Frydland [1/2] (1994, 90 min). 59108950
22.00 Festival de jazz du Mans.
23.00 Le cross du *Figaro*.
23.45 Rugby. Championnat de France : Montferrand-Bègles.

Ciné Cinéfil

20.30 Qui était donc cette dame ? ■ ■ Film de George Sidney (1959, N., 115 min). 3092592
22.25 L'Intrus ■ ■ Film de Clarence Brown (1949, N., v.o., 90 min). 2629405
23.55 Le Puits aux trois vérités ■ Film de François Villiers (1961, N., 95 min). 87355776

Ciné Cinémas

20.30 Escalier C ■ ■ Film de J.-C. Tacchella (1984, 100 min). 3264405
22.10 Le Premier Pouvoir Film de Robert Resnikoff (1990, v.o., 95 min). 58147134
23.45 Gorilles dans la brume ■ Film de M. Apted (1988, v.o., 125 min). 46067973

Série Club

20.45 La Famille Addams. Les Addams s'encanaillent.
21.15 Colonel March. La deuxième Joconde.
21.40 Histoires vraies. Le trésor de Troie.
22.05 Le Choix de... H.G. Potter. Le petit chien de Lincoln.
22.30 Le Prisonnier. Le retour.
23.15 Le Club.
23.20 Code Quantum. [2/2] La famille avant tout.

Canal Jimmy

21.00 Le Meilleur du pire. Les communautés. Invité : Pierre Delannoix.
21.30 Fawlty Towers.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues. Dollars à gogo.
23.00 Destination séries. Dingue de toi.
23.30 Friends. [1/2].

Eurosport

15.00 Natation. En direct. Championnats d'Europe. (90 min). 591778
19.00 Snooker.
20.00 Snooker. En direct. L'Open d'Allemagne à Osnabruck : 5e jour (120 min). 550689
22.00 Natation.
22.30 Boxe. Championnat WBC poids lourds-légers : Roy Jones Jr (EU) - Mike McCallum (Jam.).
23.30 Motocyclisme.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Un shérif à New York. Film de Don Siegel (1968, 100 min), avec Clint Eastwood. *Policier.* 22.10 Amityville, la maison du diable. Film de Stuart Rosenberg (1979, 120 min), avec James Brolin. *Epouvante.* 0.25 L'Au-delà. Film de Lucio Fulci (1954, 100 min), avec Katherine MacColl. *Horreur.*

TMC

20.35 Trois hommes à abattre. Film de Jacques Deray (1980, 95 min), avec Alain Delon. *Policier.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Perlimpinpin

par Alain Rollat

IL NE FAUT pas désespérer les présidents de la République. Mais comment faire œuvre utile au lendemain d'un lamento élyséen ? A quoi atteler sa conscience civique pour rendre service à la collectivité ? Sur quelle piste s'engager ? Comment dénicher cette Belle au bois dormant ? Où se cache cette France sans peurs et sans reproches dont l'engourdissement conservateur fait soupirer l'élu national ?

Le vendredi soir, quand on est un citoyen tourmenté, on ne tourne pas autour du pot : on consulte sur France 2 le lutin Pivot. Cela tombait bien puisque « Bouillon de culture » recevait un elficologue. C'est-à-dire un docteur ès elfes, qui vient d'achever une *Grande encyclopédie des fées*. Une première, à notre connaissance. Or il ressort de ce monumental inventaire que Maître Chirac n'a que l'embarras du choix s'il désire vraiment un coup de main pour métamorphoser sa France citrouille en France féerique.

Même si les baguettes magiques des Viviane, Morgane, Mélusine et autres fées d'envergure internationale semblent trop sollicitées pour être disponibles en ce moment, l'enchanteur désenchanté de l'Elysée hexagonal peut compter sur les bonnes dames blanches, bleues et vertes qui veillent sur la France profonde depuis les temps immémoriaux. Parmi celles dont la cote est en hausse, figurent la provençale Esterelle, qui guérit la stérilité, la franc-comtoise Abonde, protectrice des chaumières les plus désargentées, et surtout la Vouivre, spécialiste des miracles en tout genre, très connue dans le Jura, dont la particularité vestimentaire est de porter au front une escarboucle lumineuse qu'il ne faut toucher à aucun prix si l'on ne veut pas être transformé en balai-brosse.

Subsiste toutefois une inconnue : toutes les fées, même les mieux intentionnées, sont très susceptibles. Au terme de son exploration des forêts planétaires l'elficologue Pierre Dubois (c'est sûrement un pseudonyme...) s'est montré formel : aucune fée ne transformera jamais un premier ministre en prince charmant si elle n'a pas été invitée à se pencher sur son berceau lors de son baptême. S'impose donc l'ouverture d'une information religieuse à l'hôtel Matignon.

Pour sa part, assurant à la perfection le service après-vente, TF 1 avait évidemment mis un point d'honneur à être la première en piste dans la foulée présidentielle. Il n'y avait pas de hasard : l'élection de Miss France 1997, ce même vendredi soir, n'avait d'autre but que d'offrir à la France des tristes figures l'image exemplaire d'une Belle au bois dormant enfin sortie de sa léthargie conservatrice. Et c'est, bien sûr, Miss Paris qui l'a emporté. L'heureuse élue, prénommée Patricia, est étudiante à la Sorbonne. En attendant que ses aînées dissipent les sortilèges qui pèsent sur notre pays, elle sera sans doute la bonne fée attendue par le Château. A moins qu'il ne faille voir un double sens malicieux dans le vœu que cette nymphe a formulé dès son élection : elle veut devenir *« femme d'affaires »*...

Bruxelles ouvre une enquête sur la recapitalisation de Thomson

La filiale multimédia du groupe devait recevoir 10 milliards de francs

LA COMMISSION européenne va *« ouvrir une procédure sur la recapitalisation de Thomson Multimédia (TMM) »*, la filiale d'électronique grand public du groupe français Thomson SA, afin de vérifier que cette opération ne fausse pas la concurrence, a annoncé vendredi 13 décembre le commissaire européen à la concurrence Karel Van Miert. Cette décision, qui a le soutien des dix-neuf autres commissaires, doit être formellement prise le 18 décembre.

L'enquête prendra trois mois au maximum. Cette décision intervient alors que le gouvernement français a décidé, le 11 décembre, de reprendre à zéro la privatisation de Thomson. Thomson-CSF (électronique de défense) et TMM seront vendus séparément. Le premier dès le début 1997, le second plus tard, après la mise en œuvre d'un plan de redressement.

FEU VERT

La commission de privatisation avait rejeté, le 28 novembre, l'offre de rachat en bloc de Thomson du groupe Lagardère, qui ne comptait garder que Thomson-CSF et céder TMM au sud-coréen Daewoo. Le gouvernement français doit recapitaliser Thomson avant de le céder. Le principe d'un apport de près de 11 milliards de francs au groupe d'ici à fin avril 1997 a été arrêté le 6 décembre. Près de 10 milliards doivent aller à TMM, dont l'endettement est de l'ordre de 16 milliards. La Commission européenne avait indiqué qu'elle subordonnait son feu vert à cette recapitalisation à un certain nombre d'engagements : plan de restructuration, gel des volumes produits et des parts de marché.

Paris avait fait valoir les mesures décidées, mi-1996, par TMM, portant notamment sur la fermeture de huits sites sur une trentaine au niveau mondial. A Bruxelles, on indique que les autorités françaises n'ont pas transmis les informations demandées. *« Du point de vue de la Commission, il paraît logique de prendre du temps, compte tenu de tout ce qui s'est dit dernièrement sur TMM »*, souligne un familier du dossier.

Ph. L. C.

Les offres pour la privatisation de Bull déposées

Les offres pour l'acquisition des parts de Bull, mises en vente le 26 novembre par l'Etat, et qui doivent faire basculer le constructeur informatique dans le privé, ont été déposées vendredi 13 décembre. Les actionnaires de référence, France Télécom, NEC et Motorola, devaient s'engager à porter leurs participations respectives de 17 % à 19 %. Le conseil d'administration de France Télécom a voté le 12 décembre l'augmentation de la participation.

Selon son président, Michel Bon, France Télécom n'aura pas à débourser d'argent : les actions qu'il va acquérir viendront en échange de l'avance d'actionnaire consentie à Bull en 1995. NEC est dans le même cas de figure. La Commission de privatisation doit communiquer son avis sur le prix et les offres.

Corse : trois gardes à vue après l'attentat de Sperone

TROIS personnes, dont le restaurateur André-Noël Filipeddu, déjà impliqué dans l'affaire de corruption OM-Valenciennes, ont été placées en garde à vue, vendredi 13 décembre à Paris, dans l'enquête sur l'attentat commis jeudi contre le golf de Sperone (Corse-du-Sud) et revendiqué par le FLNC-canal historique.

Les trois hommes sont actuellement détenus à Paris dans les locaux de la 6e division de la direction centrale de la police judiciaire, spécialisée dans la lutte anti-terroriste.

Le directeur du golf de Sperone, Jacques Dewez, avait annoncé, vendredi, que l'attentat faisait *« suite à une tentative d'extorsion de fonds, formulée mercredi 11 décembre au soir, qui n'a pas réussi »*. Selon M. Dewez, M. Filipeddu aurait réclamé au golf quatre millions de francs au titre de *« l'impôt révolutionnaire »* pour le FLNC-canal historique. Devant le refus de M. Dewez, Jean-Noël Filipeddu aurait alors lancé : *« Dommage pour l'avenir du golf »*.

M. Gallois souhaite que la SNCF soit réformée rapidement

LE PRÉSIDENT de la SNCF Louis Gallois a souhaité, vendredi 13 décembre à Metz, que la réforme de la SNCF soit examinée et votée par le Parlement *« le plus rapidement possible »*, c'est-à-dire dès le début de 1997. *« S'il n'y a pas de réforme, la SNCF se dirige vers une situation très préoccupante »*, selon M. Gallois, qui rappelle que la dette atteint 143 milliards de francs. Le projet de loi prévoit la séparation du réseau et de l'exploitation des chemins de fer et le désendettement de l'entreprise.

Rugby : réélection attendue pour le président Lapasset

LA LISTE de Bernard Lapasset, président sortant de la Fédération française de rugby (FFR), devait être la seule à se présenter aux suffrages des électeurs des 1 700 clubs ou de leurs représentants, samedi 14 décembre à Paris. La veille, Francine Levon-Guérin, juge des référés au tribunal de grande instance de Paris, avait déclaré irrecevables les deux demandes déposées par l'ancien arbitre international Alain Ceccon, et le club audois de Villemoustaussou, qui réclamaient notamment l'annulation des élections.
En conséquence, la liste d'opposition dirigée par Marcel Martin et Jacques Talmier a retiré sa candidature. *« Le jeu est tellement faussé qu'il était inutile de se maintenir »* a déclaré au *Monde* M. Talmier.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Xavière Tiberi, l'épouse du maire de Paris, sera entendue jeudi** 19 décembre par les juges d'instruction Dominique Pauthe et Chantal Solaro. Les juges auraient par ailleurs découvert, lors d'une perquisition au conseil général de l'Essonne, d'autres contrats de travail *« qui font l'objet de vérifications »*, affirme *Le Parisien* dans son édition datée 14-15 décembre. Bruno Tellenne, alias Basile de Koch, qui a rédigé longtemps les discours de Charles Pasqua au Sénat et Alain Aubert, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine (RPR), auraient été rémunérés l'un pour la rédaction des discours de Xavier Dugoin, l'autre pour un *« travail de conseiller politique »*.

■ **IMMIGRATION : quarante-trois sans-papiers de l'église Saint-Bernard ont occupé**, vendredi 13 décembre, une salle de l'Unesco, à Paris avant d'en être évacués par la police dans l'après-midi.

■ **EDUCATION : alors que quatre maîtres auxiliaires poursuivent une grève de la faim** à Toulouse, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a demandé aux recteurs, jeudi 12 décembre, de dresser un état précis de la situation. Dans une circulaire, il recommande de faire appel aux maîtres auxiliaires bénéficiant d'une plus grande ancienneté et ayant déjà exercé dans l'académie. Selon le SNES, 8 500 d'entre eux seraient en chômage total trois mois après la rentrée.

■ **VENTES : un dessin de Raphaël atteint plus de 40 millions de francs.** Une *Etude pour la tête et la main d'un apôtre*, de Raphaël, a été achetée par un collectionneur anonyme vendredi 13 décembre chez Christie's à Londres pour 5,3 millions de livres (plus de 40 millions de francs), record aux enchères pour une œuvre de ce peintre de la Renaissance italienne (1483-1520).

Les autres politiques, c'est possible !

LE CHEF DE L'ETAT l'affirme, il n'y a qu'une politique possible, celle que mène son premier ministre. Toujours la « pensée unique » ? Les experts du Cercle des économistes, interrogés en détail par *Le Monde*, révèlent que d'autres propositions – toutes acceptables – existent, et qu'en tout cas le débat est ouvert et riche. A lire dans « Le Monde Economie » daté mardi 17 décembre.

Tirage du *Monde* daté samedi 14 décembre 1996 : 509 210 exemplaires 1